MS109

Micromedia Limited

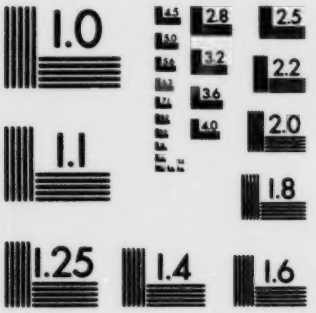

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS
STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a
(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

This statement was filmed with this document.
If the pages of the document are less clear
than this statement it is due to the poor
photographic quality of the document.

NATIONAL MICROGRAPHICS ASSOCIATION

24x

Environnement Canada
Service canadien de la faune

Environment Canada
Canadian Wildlife Service

Compte rendu de la
Quarante-neuvième
Conférence fédérale-provinciale sur la faune
Halifax (Nouvelle-Écosse)
25-28 juin
1985

Publication autorisée par
le ministre de l'Environnement

Service canadien de la faune

Ministère des Approvisionnements et Services, Canada 1985
N° de catalogue CW69-3/49F
ISBN 0-662-93496-2
ISSN 0069-0007

Imprimerie : NATIONAL PRINTERS (OTTAWA) INC.
N° de contrat : KN107-5-2374

Édition française : SOCIÉTÉ ARDENN INC.
N° de contrat : KN107-5-4029

TABLE DES MATIÈRES

5 Résumé de la 49e Conférence fédérale-provinciale sur la faune

14 Discours d'ouverture -- L'hon. K. Streatch
16 -- L'hon. W. Mathews
17 -- L'hon. C. Maxwell

Rapports de mise à jour (1)

18 Rapport sur les mesures prises à la suite des recommandations de la 48e Conférence fédérale-provinciale sur la faune -- D.K. Pollock
26 Habitat faunique Canada -- D.J. Neave
27 Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) -- B. Tétreault
30 Commentaires sur le rapport de mise à jour de la CITES
31 Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques -- J.H. Patterson
33 Colloque sur la foresterie et la faune -- D. Hagan
34 Commentaires sur le Colloque sur la foresterie et la faune
35 Institut de la fourrure du Canada -- R. Gilbert
38 Service canadien de la faune -- B. Tétreault
42 Commentaires à propos du rapport sur les points saillants du SCF
43 US Fish and Wildlife Service -- D. Minnich

Discours-thème

50 (1) Présentation du conférencier -- J.Y. Hickman
51 (2) Discours-thème : Communiquer au sujet de la faune -- M. Halleran
63 (3) Résumé de la discussion

Débat : Communiquer au sujet de la faune

67 (1) Présentation de l'animateur du débat -- J.Y. Hickman
68 (2) Commentaires de l'animateur -- D. Dodds
70 (3) Communiquer avec les forestiers -- W. Young
76 (4) Communiquer avec les agriculteurs -- R.K. Smith
84 (5) Communiquer avec les utilisateurs -- M. Hummel
89 (6) Communiquer avec les personnages politiques -- R. Simmons
94 (7) Introduction au sommaire et à la discussion -- J.A. Keith
95 (8) Résumé du discours-thème et du débat -- D.Dodds
100 (9) Discussion sur le résumé du discours-thème et du débat

Études de cas - Communication

103 (1) Présentation des conférenciers -- J.A. Keith
105 (2) Chasse au phoque à Terre-Neuve -- D. Quinton
114 (3) Pulvérisation des forêts du Nouveau-Brunswick -- T. Crowther
119 (4) Lutte contre les loups en Colombie-Britannique -- A. Murray
129 (5) Résumé de la discussion sur les études de cas

Techniques de communication

138 (1) Présentation du conférencier -- A.J. Macaulay
139 (2) Des relations publiques efficaces -- C. Radimer
160 (3) Résumé de la discussion

162 Rapport sur les conclusions de la Conférence -- A.J. Macaulay

Rapports de mise à jour (2)

167 Semaine de la conservation de la faune (SCF) -- K.A. Brynaert
174 Résumé de la discussion sur la SCF
178 "Canadian wildlife administration" -- R.C. Goulden
186 Colloque national sur la conservation de la faune -- J. Cinq-Mars
188 Convention de Ramsar -- J.H. Patterson
189 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) -- K.A. Brynaert
192 Stratégie mondiale de la conservation (SMC) -- D. Munro
196 Résumé de la discussion sur la SMC

Rapports (points saillants des programmes)

197 Division de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta
201 Direction de la faune du Manitoba
209 Ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick
212 Division de la faune de Terre-Neuve et du Labrador
216 Ministère des Ressources renouvelables des Territoires du Nord-Ouest
220 Ministère des Ressources naturelles de l'Ontario
227 Division de la faune aquatique et terrestre de l'Île-du-Prince-Édouard
233 Direction générale de la faune du Québec
243 Direction de la faune de la Saskatchewan
247 Fédération canadienne de la nature
251 Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux -- J.H. Bandow
253 Comité sur le statut des espèces fauniques menacées d'extinction au Canada (COSEWIC) -- J.A. Keith
257 Situation des oiseaux aquatiques, juin 1985 -- L. Métras
262 Comité administratif de recherche et de gestion de l'ours blanc -- I. Stirling
264 Comité canadien de gestion des ongulés (CCGO)
266 Fonds mondial pour la nature (FMN), Canada
272 Canards Illimités (CI) Canada
280 Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
282 Fédération canadienne de la faune

286 Recommandations de la 49e Conférence fédérale-provinciale sur la faune

290 Participants à la 49e Conférence

RÉSUMÉ DE LA 49e CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LA FAUNE

1. Ouverture de la Conférence

Merrill Prime, directeur de la Division de la faune de la Nouvelle-Écosse, préside la Conférence. Il souhaite la bienvenue à tous et espère que les entretiens des jours suivants seront productifs, dans une atmosphère détendue, suivant le thème de la Conférence "Communiquer au sujet de la faune". À titre de président, il remercie sincèrement le Comité de la programmation pour les efforts déployés lors de la préparation du programme. Il présente ensuite son ministre, l'honorable Ken Streatch, ministre des Terres et des Forêts de la province de la Nouvelle-Écosse.

Ken Streatch souhaite la bienvenue à tous les délégués, tout particulièrement à ses collègues l'honorable Colin Maxwell de la Saskatchewan, l'honorable William Mathews de Terre-Neuve et l'honorable George McMahon de l'Île-du-Prince-Édouard. Il signale que c'est avec grand plaisir que son ministère est l'hôte de cette importante conférence et il espère que tous les délégués participeront activement aux réunions qui suivront. Il annonce que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse vient d'approuver un document exposant les politiques provinciales relatives à la conservation de l'habitat de la faune en Nouvelle-Écosse. Il mentionne également un projet d'accord quinquennal de plusieurs millions de dollars avec Canards Illimités et Habitat faunique Canada, dont l'objet est d'aménager quelques-unes des terres humides les plus productives de la Nouvelle-Écosse. Il indique que le rapport de la Commission royale d'enquête de la Nouvelle-Écosse sur la foresterie, publié au printemps, recommande qu'on tienne compte de la faune et de ses habitats dans tous les plans futurs de gestion des forêts de la province. À son avis, c'est un point extrêmement important, car la faune fera ainsi partie des plans de gestion à long terme des ressources provinciales. Il conclut en disant que le thème de la Conférence, "Communiquer au sujet de la faune", est très intéressant et permettra probablement de faire ressortir l'importance pour le personnel des relations publiques, du domaine de l'éducation et de la gestion de la faune, de collaborer plus étroitement pour s'assurer qu'on tient davantage compte de la faune lors de la prise de décisions, dans une société très concurrentielle, au sujet de l'exploitation et de l'affectation des ressources. Il invite ensuite les autres ministres présents à venir saluer l'assemblée au nom de leur province respective.

L'honorable Bill Mathews, ministre de la Culture, des Loisirs et de la Jeunesse de Terre-Neuve, mentionne que Terre-Neuve est très heureuse de participer à la Conférence. Il présente ensuite les six membres de sa délégation. Il se dit intéressé par les entretiens et les délibérations qui auront lieu avec les autres ministres au sujet de leurs préoccupations et de leurs problèmes communs, tout au long de la Conférence. À son avis, la faune est très importante aux yeux de la population de Terre-Neuve, surtout pour les autochtones dont la subsistance dépend de la faune et du gibier. Il ajoute qu'au cours des dernières années, il y a eu une plus grande sensibilisation et une meilleure collaboration du public de Terre-Neuve, surtout en ce qui a trait à la gestion de la faune.

L'honorable Colin Maxwell, ministre des Parcs et des Ressources renouvelables de la Saskatchewan, présente sa délégation. Il indique que la faune est aussi importante en Saskatchewan. Il apprend à l'assemblée que la Saskatchewan a adopté cette année une Loi sur la protection des habitats vitaux de la faune qui vise directement 500 000 ha. Ces terres ne peuvent être ni vendues ni modifiées et doivent être préservées pour la faune.

2 Présentation de l'ordre du jour

M. Prime présente le Comité de la programmation et exprime ses regrets devant l'absence de Rich Goulden que la maladie empêche d'assister à la Conférence. Stew Morrison, un autre membre du Comité, est à l'extérieur du pays et ne peut assister à la Conférence. Les autres membres du Comité sont Doug Pollock (secrétaire), du Service canadien de la faune (SCF), Art Smith, de l'Île-du-Prince-Édouard, et Bob Bell, des Territoires du Nord-Ouest.

Il rappelle que le thème de la Conférence est "Communiquer au sujet de la faune" et que l'exposé de Michael Halleran, conférencier principal, de la Fédération de la faune de la Colombie-Britannique, devrait stimuler des entretiens très productifs. Le débat de mardi permettra de définir les moyens pour les spécialistes de la faune de mieux communiquer leurs intérêts et leurs préoccupations aux divers secteurs de la société. Il invite tous les délégués et les invités à y participer activement. La journée et la soirée de mercredi devaient être réservées à une visite de la ville (malheureusement, le temps n'a pas été clément). Jeudi matin, seront présentées des études sur des problèmes importants qui ont été soulevés au cours des dernières années : la chasse au phoque, la lutte contre les prédateurs et la pulvérisation des forêts. L'objectif de ces présentations est d'illustrer comment la communication, ou son absence, a joué un rôle dominant dans l'évolution de ces situations. Au cours de la séance de jeudi après-midi, ils espèrent exposer ce qu'est la communication : comment mieux communiquer. Il demande aux participants, s'ils veulent une séance productive, d'y participer pleinement. Vendredi matin, il y aura un rapport sur les résultats de la Conférence et le reste de la journée sera consacré aux sujets généraux de la Conférence.

3. Nomination du Comité des recommandations

Les personnes suivantes sont nommées au Comité des recommandations : Hugh Monaghan, Territoire du Yukon (président), Wayne Roddick, Habitat faunique Canada (secrétaire), Dave Pike, Terre-Neuve, Dave Neave, Habitat faunique Canada, Jim Stoner, Service canadien de la faune, et John Baird, Nouveau-Brunswick.

4. Délégués au Comité consultatif national sur les oiseaux aquatiques

Bert Tétreault, du SCF, annonce que le délégué provincial aux réunions du Comité consultatif national sur les oiseaux aquatiques à Washington (D.C.) sera Merrill Prime (Nouvelle-Écosse) et que John Baird (Nouveau-Brunswick) sera le remplaçant. Étant donné la grande importance qu'attache le Canada au Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques, le SCF est aussi heureux d'annoncer la nomination de Bob Andrews (Alberta) comme représentant de l'ouest du Canada.

5. Rapport sur les mesures prises à la suite des recommandations de la Conférence de 1984

Le secrétaire de la Conférence, Doug Pollock, rappelle que les recommandations 1 à 5 demandaient l'envoi de lettres de remerciements pour la tenue de divers événements, ainsi que de lettres aux organismes non gouvernementaux qui ont envoyé des représentants à la Conférence. Recommandations exécutées.

La recommandation 6 demandait qu'une lettre soit envoyée à Don Robinson pour le remercier de ses trente années de service dans le domaine de la faune et lui transmettre nos meilleurs voeux pour sa retraite. Recommandation exécutée.

La recommandation 7 concernait le thème de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1985, "Communiquer au sujet de la faune".

La recommandation 8 demandait que toutes les provinces et tous les territoires, ainsi que tous les organismes non gouvernementaux nationaux intéressés, soient encouragés à devenir membres à part entière du projet WILD. Cette recommandation a été portée à l'attention des personnes et organismes concernés, leur demandant de prendre les mesures jugées nécessaires à cette fin.

La recommandation 9 concernait le thème de la Semaine de la conservation de la faune de 1985. Le thème "Le secret de la conservation : une intendance judicieuse" a été accepté à l'unanimité.

La recommandation 10 portait sur le rapport, tel que modifié, du Comité d'examen du programme de la Semaine de la conservation de la faune; il a été accepté à l'unanimité par tous les secteurs de compétence.

Les recommandations 11 et 12 portaient sur le projet d'Institut de gestion de la faune du Canada. Le groupe d'étude n'a pu remplir ses fonctions, de sorte que les mesures recommandées n'ont pu être exécutées au complet. La création de l'Institut sera l'un des points à proposer à l'ordre du jour du prochain colloque des ministres de la Faune, en novembre.

La recommandation 13 concernait l'envoi d'une lettre à Joe Bryant, le remerciant de ses nombreuses années de service dans le domaine de la conservation de la faune et lui offrant nos meilleurs voeux de succès comme avocat spécialisé dans le domaine de l'environnement. Recommandation exécutée.

La recommandation 14 concernait la politique de rédaction et les exigences de publication de la revue "Canadian Wildlife Administration", qui devaient être préparées par le Manitoba. Ross Thompson, du Manitoba, devait présenter un rapport.

La recommandation 15 portait sur un projet de colloque sur les forêts et la faune. Doug Hagan de l'Ontario a présenté un rapport.

La recommandation 16 portait sur un rapport sur les lignes directrices pour le travail en équipe, qui a été préparé et distribué.

La recommandation 17 sur l'utilisation de la faune à des fins de subsistance avait été présentée par l'honorable Nellie Cournoyea. Cette recommandation a été portée à l'attention de tous les secteurs de compétence.

La recommandation 18 avait aussi été présentée par l'honorable Nellie Cournoyea et portait sur les groupes oeuvrant contre la chasse et le piégeage. Elle a été portée à l'attention du président de la Conférence des ministres de la Faune de l'année dernière, l'honorable Alan Pope, ainsi que de tous les autres ministres de la Faune.

6. Définition des rôles des délégués, des invités et des participants

Un participant est défini comme toute personne qui est inscrite à la Conférence. Un délégué est un représentant officiel d'une province ou d'un territoire, ou du Service canadien de la faune. Tous les participants sont encouragés à participer activement aux entretiens, puisque c'est le seul moyen de s'assurer qu'ils en retireront ce qu'ils avaient prévu en tirer. Toute personne inscrite peut faire des recommandations au Comité des recommandations. Quand les recommandations sont présentées à l'assemblée, les participants peuvent exprimer leur opinion, mais le vote officiel est limité à un représentant de chaque province et territoire et du Service canadien de la faune.

7. Mise à jour concernant Habitat faunique Canada

Dave Neave, directeur administratif d'Habitat faunique Canada, fait une brève mise à jour de l'organisation, mentionnant plusieurs mesures nouvelles qui seront prises dans les mois à venir. Les commentaires de M. Neave sont inclus dans le présent compte rendu.

8. Mise à jour concernant la CITES

Bert Tétreault, directeur général du SCF, présente un bref exposé sur la CITES et décrit en particulier les événements qui ont eu lieu lors de la cinquième réunion des Parties à la CITES, qui a eu lieu récemment à Buenos Aires en Argentine. Le rapport de M. Tétreault est inclus dans le présent compte rendu.

9. Mise à jour sur le Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques

Jim Patterson, directeur des Oiseaux migrateurs au SCF, décrit l'évolution du Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques. Son rapport est inclus dans le présent compte rendu.

10. Mise à jour concernant le colloque sur les forêts et la faune

Doug Hagan, superviseur de l'élaboration du programme à la Direction de la faune de l'Ontario, fait une brève mise à jour concernant le colloque. Il mentionne que celui-ci, prévu pour 1986, a été reporté au mois de mai 1987 et qu'il devrait avoir lieu à Thunder Bay (Ontario). Les commentaires de M. Hagan sont inclus dans le présent compte rendu.

11. Mise à jour concernant l'Institut de la fourrure du Canada

Ray Gilbert, directeur administratif de l'Institut de la fourrure du Canada, présente un compte rendu des activités de son organisme. M. Gilbert mentionne, au nombre de ses priorités pour les quelques mois à venir, la collecte de fonds, particulièrement pour l'information du public. Il espère également pouvoir rencontrer des trappeurs, des gestionnaires de la fourrure, des personnages politiques, des détaillants et des fabricants, dans la mesure du possible, au Canada. Il croit qu'il est essentiel, pour l'Institut de la fourrure, d'établir

et de maintenir des communications directes avec ses divers membres. Son rapport est inclus dans le présent compte rendu.

12. Mise à jour du Service canadien de la faune

Dans son rapport, Bert Tétreault, directeur général du SCF, expose les activités courantes du SCF. Il mentionne qu'au cours de l'année qui vient, le SCF fera l'objet d'une grande réorganisation et réorientation de ses programmes, suite au récent changement de gouvernement. Son rapport est inclus dans le présent compte rendu.

13. Mise à jour de l'US Fish and Wildlife Service

Don Minnich, sous-directeur associé de la gestion de la faune au US Fish and Wildlife Service (USFWS), rend compte des activités de son organisme. Il mentionne que son service a participé à un certain nombre d'activités importantes dans le domaine des ressources, depuis la dernière Conférence fédérale-provinciale sur la faune, qui pourraient intéresser les Canadiens, par exemple le Plan de gestion des oiseaux aquatiques, les règlements de stabilisation de la chasse, les ressources halieutiques et les espèces menacées d'extinction, pour n'en nommer que quelques-unes. Le rapport complet de M. Minnich est inclus dans le présent compte rendu.

14. Discours-thème

Joe Hickman, ancien président de la Fédération canadienne de la faune, présente le conférencier principal, Michael Halleran, de la Fédération de la faune de la Colombie-Britannique. M. Halleran se dit déçu que la Colombie-Britannique n'ait pas envoyé de représentant officiel à la Conférence. Dans son exposé, M. Halleran fait plusieurs suggestions en vue d'améliorer la communication, notamment la possibilité d'organiser un réseau national de télévision sur les ressources à l'échelle du pays, en utilisant les installations de diffusion des réseaux de télévision éducative provinciale. Il indique que ces réseaux existent déjà et, dans bien des cas, cherchent du matériel de programmation. M. Halleran mentionne qu'il s'est donné comme tâche prioritaire d'encourager le public à soutenir la faune et il espère que les délégués feront de même. À son avis, le problème c'est qu'eux-mêmes, en tant que défenseurs des ressources, n'ont pas bien fait comprendre aux médias qu'ils manquaient une grande occasion de réaliser des articles intéressants en ne cherchant pas davantage à savoir ce qui se passe dans le domaine des ressources.

15. Groupe de discussion - Communiquer au sujet de la faune avec d'autres groupes d'intérêt et décisionnaires dans le domaine des ressources

M. Donald Dodds, de l'Université Acadia, anime la discussion d'un groupe d'experts en communications. Les membres du groupe sont : Bill Young, Association forestière canadienne de la Colombie-Britannique; Keith Smith, Centre de vulgarisation agricole (Manitoba); Monte Hummel, Fonds mondial pour la nature, Canada; et Roger Simmons, député provincial (Terre-Neuve). Ces messieurs ont présenté des moyens de mieux communiquer avec d'autres groupes d'intérêt dans le domaine des

ressources et avec des personnages politiques. Les rapports sont inclus dans le présent compte rendu.

16 Résumé du discours-thème et de la discussion

M. Donald Dodds résume le discours-thème et la discussion. Il fait remarquer qu'il en découle deux messages importants :

1) L'attitude du représentant de la faune, face aux autres, qu'ils soient agriculteurs, forestiers, personnages politiques ou utilisateurs, peut signifier un certain succès ou un échec total de la communication de ses idées.

2) Communiquer ses idées le plus tôt possible contribuera à améliorer les chances de succès, et communiquer ses idées trop tard est inefficace et contribue à accentuer le conflit entre lui et les personnes qu'il souhaite influencer.

Le résumé complet de M. Dodds est inclus dans le présent compte rendu.

17. Études de cas

J. Anthony Keith, SCF, préside la séance sur les études de cas. David Quinton, du réseau anglais de télévision de Radio-Canada (Terre-Neuve), présente l'historique du secteur de la chasse au phoque à Terre-Neuve et les problèmes auxquels il a fait face au cours des années. Tom Crowther fait une mise à jour du programme de pulvérisation des forêts au Nouveau-Brunswick. M. Crowther est propriétaire du Daily Gleaner et de l'Atlantic Advocate. Al Murray, gestionnaire de la faune depuis de nombreuses années, qui a récemment pris sa retraite du gouvernement de la Colombie-Britannique, présente un exposé sur le programme de lutte contre les loups de la Colombie-Britannique. Ces trois rapports sont inclus dans le présent compte rendu.

18. Relations publiques efficaces

Carl Radimer, rédacteur en chef d'Informart, expose avec soin aux participants les techniques à utiliser pour faire connaître leurs programmes, c'est-à-dire une utilisation efficace des relations publiques. Sa formule de succès RACE (rechercher, analyser, communiquer, évaluer) comprend les étapes suivantes :

1) rechercher en vue de déterminer l'opinion publique;

2) analyser les situations, en tenant compte des répercussions, des économies relatives, des intérêts du public;

3) communiquer au moyen des médias appropriés, afin d'atteindre les personnes neutres du public visé;

4) évaluer, tout au long du processus, afin de déterminer l'orientation de l'opinion publique.

Le rapport complet de M. Radimer est inclus dans le présent compte rendu.

19. Résumé de la conférence

M. Sandy Macaulay, de Canards Illimités Canada, entreprend la tâche fastidieuse de résumer les conclusions de la Conférence. Son résumé est inclus dans le présent compte rendu.

20. Choix des thèmes des Semaines de la conservation de la faune de 1986 et 1987

Ken Brynaert, vice-président administratif de la Fédération canadienne de la faune, présente à l'assemblée une mise à jour des activités de la Semaine de la conservation de la faune, entreprise par la Fédération en 1985. Le thème de 1986 doit porter sur la faune menacée d'extinction; cependant, le choix du libellé du thème est laissé à la discrétion de la Fédération. Le thème de 1987 doit englober le passé et l'avenir de la conservation au Canada puisque 1987 sera l'année du centenaire du refuge du lac Last Mountain, en Saskatchewan.

21. Choix du thème de la Conférence de 1986

Aucune décision n'a été prise, au cours de la Conférence, quant au thème de 1986. On a présenté aux secteurs de compétence une liste des thèmes possibles, en leur demandant de communiquer avec le secrétaire de la Conférence, d'ici le 31 juillet 1985, pour lui donner la liste de leurs priorités. Jusqu'à maintenant, aucun thème n'a été choisi pour la Conférence de l'année prochaine.

22. Composition du Comité de la programmation pour 1986

Le Comité de la programmation pour 1986 sera composé des personnes suivantes : le nouveau directeur général du Service canadien de la faune (président); Douglas Pollock, SCF (secrétaire); Bob Bell, ministère des Ressources renouvelables des Territoires du Nord-Ouest; Barry Meadows, ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick; Jim Walker, ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique; Ken Brynaert, Fédération canadienne de la faune; Gregg Sheehy, Fédération canadienne de la nature; David Neave, Habitat faunique Canada; Stew Morrison, Canards Illimités Canada; et David Gimmer, Ottawa Ducks Club. Le suppléant est Hugh Monaghan du ministère des Ressources renouvelables des Territoires du Nord-Ouest.

23. "Canadian Wildlife Administration"

La situation de la revue "Canadian Wildlife Administration" est actuellement à l'étude dans les divers secteurs de compétence. La Fédération canadienne de la faune envisage de s'occuper de la publication de la revue. La politique de rédaction et les exigences de publication préparées par le Manitoba sont incluses dans le présent compte rendu.

24. Mise à jour sur le Colloque national sur la conservation de la faune

Jean Cinq-Mars, SCF, présente une brève mise à jour des points à inclure à l'ordre du jour du colloque. Le mois de novembre a été proposé comme date possible. Sa mise à jour est incluse dans le présent compte rendu.

25. Mise à jour concernant la Convention de RAMSAR

Jim Patterson, SCF, présente cette mise à jour, qui est incluse dans le présent compte rendu.

26. Mise à jour concernant l'UICN

Ken Brynaert, Fédération canadienne de la faune, décrit brièvement certains des problèmes qui se sont posés lors de la réunion de novembre 1984 de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN). Son rapport est inclus dans le présent compte rendu.

27. Rapports sur les points saillants des programmes

Huit provinces et un territoire, de même que le Service canadien de la faune, ont présenté des rapports sur les points saillants de leurs programmes. La Nouvelle-Écosse, la Colombie-Britannique et le Yukon n'ont pas présenté de rapport. Des rapports ont également été soumis par l'US Fish and Wildlife Service et par des organismes non gouvernementaux nationaux. On a également reçu des comptes rendus de la CITES, du COSEWIC, du Comité administratif de recherche et de gestion de l'ours blanc et du Comité canadien de gestion des ongulés. Tous ces rapports sont inclus dans le présent compte rendu.

28 Mise à jour concernant la Stratégie mondiale de la conservation

M. David Munro annonce qu'une conférence internationale aura lieu à Ottawa du 31 mai au 5 juin 1986, au cours de laquelle on se penchera sur ce qui a été fait dans le monde pour mettre en oeuvre la Stratégie mondiale de la conservation. Ses commentaires sont inclus dans le présent compte rendu.

29. Rapport du Comité des recommandations

Dave Pike (Terre-Neuve et Labrador) remplace Hugh Monaghan (Yukon) à titre de président de la séance; 16 recommandations sont approuvées par l'assemblée.

30. Participants

Cette année, 119 participants se sont inscrits à la Conférence.

31. Dates des prochaines conférences

Les dates suivantes ont été confirmées, sauf dans un cas, pour les prochaines conférences :

1986 (du 16 au 19 juin) - Ottawa (Ontario);
1987 (du 15 au 19 juin) - Territoires du Nord-Ouest;
1988 - Colombie-Britannique *;
1989 - Terre-Neuve et Labrador;
1990 - Manitoba;
1991 - Nouveau-Brunswick.

* La Colombie-Britannique n'a pas encore confirmé qu'elle serait l'hôte de la Conférence de 1988.

DISCOURS D'OUVERTURE

L'honorable K. Streatch
Ministre
Ministère des Terres et des Forêts de la Nouvelle-Écosse

Au nom du Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, et tout particulièrement du ministère des Terres et des Forêts, j'ai le plaisir de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue en Nouvelle-Écosse, et plus particulièrement dans la magnifique ville historique de Halifax, pour votre 49e Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

Au moment de préparer votre voyage en Nouvelle-Écosse, je suppose que toutes sortes d'images vous sont passées par la tête, par exemple Peggy's Cove ou bien des pêcheurs sur un quai en train de réparer leurs casiers à homards et leurs filets de pêche ou encore le Bluenose fendant les flots avec à son bord tout un équipage de Néo-Écossais basanés. Vous n'aviez pas tort car tout cela constitue une partie essentielle de notre mode de vie et de nos traditions. Cependant, un autre facteur est probablement tout aussi important pour vous qui êtes des gestionnaires de la faune et des administrateurs des ressources fauniques du Canada : les trois quarts de la Nouvelle-Écosse sont couverts de forêts qui constituent pour les Néo-Écossais une source de revenus plus importante que la pêche ou l'agriculture. Ces forêts assurent également la subsistance de populations fauniques florissantes.

Il y a en Nouvelle-Écosse plus de 250 espèces fauniques, allant du gibier commun, comme le cerf de Virginie, à diverses espèces non considérées comme gibier, comme l'Aigle à tête blanche, et à des espèces menacées d'extinction, comme le Pluvier siffleur. Notre cerf de Virginie est probablement celui qui suscite le plus d'intérêt. L'année dernière, environ 96 000 permis de chasse au gros gibier ont été émis et environ 52 000 cerfs ont été capturés.

La plupart des familles de cette province entretiennent des liens étroits avec l'agriculture ou la foresterie, de sorte qu'elles connaissent bien les forêts et leur faune. Je n'ai donc pas été surpris par les résultats de Statistique Canada, présentés lors de la 47e Conférence fédérale-provinciale sur la faune, à Edmonton, sur "L'importance de la faune pour les Canadiens", indiquant que le Néo-Écossais consacrait beaucoup de temps et d'argent à la faune. En effet, il passe plus de temps à chasser que le Canadien moyen et dépense davantage pour ses activités de chasse. Même le non-chasseur passe plus de temps que le Canadien moyen à observer, photographier et nourrir la faune.

Dans l'ensemble, la Nouvelle-Écosse compte presque deux fois plus de chasseurs par habitant que la moyenne nationale. La faune est donc une ressource très importante pour nos résidents et nous avons quelques groupes très actifs qui s'intéressent à la gestion de la faune.

Habitats de la faune

Je suis très heureux de vous annoncer que le Gouvernement de la Nouvelle-Écosse vient tout juste d'approuver un document définissant les politiques provinciales relatives à la conservation de l'habitat de la faune en Nouvelle-Écosse. Reconnaissant que la gestion de la faune ne peut être envisagée séparément de la

gestion des terres et d'autres ressources, nous avons conçu ces politiques pour assurer l'utilisation de bonnes méthodes de gestion des terres, y compris la gestion des ressources à usages multiples et l'intégration des objectifs de la faune à la gestion des ressources à d'autres fins.

La mise en oeuvre d'une telle politique impliquera évidemment des efforts coopératifs de membres de nombreux domaines reliés aux ressources et c'est là que l'importance d'une communication efficace devient très évidente.

Par ailleurs, nous préparons actuellement une entente quinquennale de plusieurs millions de dollars avec Canards Illimités (CI) et Habitat faunique Canada en vue de mettre en valeur quelques-unes de nos terres humides les plus productives. Cette année marque le 20e anniversaire des travaux de Canards Illimités en Nouvelle-Écosse et nous sommes fiers d'être associés à cette excellente organisation. Jusqu'à maintenant, environ 7 825 hectares de terres humides ont été mis en valeur dans le cadre de 94 projets. Nous sommes satisfaits de ces projets et, bien sûr, nous avons hâte de mettre en oeuvre les propositions prévues pour les cinq prochaines années qui contribueront grandement à la mise en valeur de diverses espèces fauniques.

Pour ce qui est des animaux à fourrure, mon Ministère a reçu une aide considérable de l'Association provinciale de trappeurs qui fait un travail remarquable en fournissant des données et en aidant nos biologistes dans le cadre de divers projets. Cette organisation a aussi contribué grandement à l'élaboration d'un programme de formation des trappeurs que nous espérons pouvoir mettre en oeuvre en 1986.

La Fédération de la faune de la Nouvelle-Écosse, fondée en 1930, est le principal organisme qui représente les chasseurs et les pêcheurs sportifs. En outre, cet organisme se tient au courant des diverses activités se rapportant aux terres et aux eaux de la province et qui peuvent nuire aux populations de faune aquatique et terrestre. Elle fait chaque année des recommandations à mon Ministère et constitue un guide important pour la gestion de nos ressources fauniques aquatiques et terrestres. Ainsi, comme vous pourrez le constater, le succès de notre programme dépend largement du maintien d'un bon réseau de communications entre les divers intervenants gouvernementaux et le public que nous desservons.

Un des meilleurs exemples de cet échange d'information est le Comité de coordination des terres qui a été créé il y a environ cinq ans par le Conseil de planification composé de bénévoles, en collaboration avec mon Ministère. Ce comité, qui regroupe des propriétaires terriens et des utilisateurs des terres, étudie les questions d'intérêt commun, telles que la chasse, le piégeage et d'autres formes de loisirs de plein air. Il s'est récemment penché sur des questions aussi épineuses que l'utilisation de véhicules tout terrain, l'élimination des déchets toxiques, le code d'éthique des chasseurs et les détritus. Le comité essaie de trouver une solution convenant aux propriétaires terriens et aux utilisateurs des terres et présente ses recommandations au gouvernement qui les étudie. Cette façon de procéder s'est révélée très efficace, surtout quand on sait qu'une grande partie des terres de la province (environ 70 %) appartient à des intérêts privés.

Pour informer le public, le ministère des Terres et des Forêts dispose d'un groupe d'éducation en matière de ressources forestières qui produit des publications, des messages télévisés et radiodiffusés, des films et de la correspondance pour répondre aux demandes constantes du public au sujet de l'état de nos ressources fauniques.

Pour l'avenir, j'entrevois une collaboration encore plus étroite entre le public et le personnel professionnel oeuvrant dans le domaine de la gestion de la faune. Puisque la gestion des forêts est celle qui a le plus de répercussions sur la faune, les résultats des travaux de la Commission royale d'enquête de la Nouvelle-Écosse sur les forêts, qui ont été publiés ce printemps, constituent notre orientation future. Ils contiennent des recommandations indiquant que les futurs plans de gestion des forêts de la province doivent tenir compte de la faune et de son habitat. Nous croyons qu'il s'agit là d'une recommandation très importante, puisque la faune obtient ainsi une plus grande reconnaissance dans le cadre de la gestion à long terme de nos ressources provinciales.

Conclusion

En terminant, permettez-moi de vous souhaiter une conférence et des activités des plus réussies et des plus agréables.

Je crois que le thème de votre conférence "Communiquer au sujet de la faune" pose de nombreux défis et il fera probablement ressortir de vos entretiens toute l'importance du travail en commun du personnel des relations publiques, de l'éducation et de la gestion en matière de faune, en vue de s'assurer qu'on tient davantage compte des aspects reliés à la faune lors de la prise de décisions dans une société où chacun veut sa part dans la mise en valeur et l'affectation des ressources.

Merci encore de m'avoir donné l'occasion de vous souhaiter la bienvenue en Nouvelle-Écosse. J'espère que votre séjour sera des plus agréable et que vous repartirez la tête pleine de bons souvenirs.

L'honorable W. Mathews
Ministre de la Culture, des Loisirs et de la Jeunesse
Terre-Neuve

Nous sommes très heureux d'être ici et de pouvoir participer à la Conférence. Nous avons d'ailleurs une importante délégation qui comprend Frank Manual, sous-ministre de la Culture, des Loisirs et de la Jeunesse, Jim Inder, sous-ministre adjoint des Parcs, de la Faune et des Loisirs, Dave Pike, directeur de la Faune, James Tessier, mon chef de cabinet, et Dennis Minty, notre coordonnateur de l'éducation et de l'information.

Je pense que la présence de notre délégation est révélatrice de l'ampleur de nos activités et de l'importance que nous accordons, en tant que représentants du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, à nos ressources fauniques. C'est avec intérêt que nous participerons aux entretiens et aux délibérations avec d'autres ministres au sujet de nos préoccupations et de nos problèmes communs et c'est avec grand plaisir que nous participerons aux activités sociales de la Conférence.

La faune tient une grande place dans la vie de notre population, en particulier de nos autochtones qui dépendent de la faune et du gibier pour leur subsistance.

Dans notre province, nous avons un excellent groupe de gestion de la faune et, par conséquent, nos populations de gibier sont en très bon état. Bien sûr, nous cherchons toujours à nous améliorer; c'est pourquoi nous allons bientôt publier un livre vert qui sera distribué à la population, au grand public, pour connaître ses réactions (ses impressions sur la gestion de la faune dans la province) et aussi pour recevoir ses propositions quant aux moyens d'améliorer notre gestion de la faune.

Nous croyons que ce processus aura beaucoup de succès, puisque nous avons remarqué, au cours des dernières années, que le public était mieux sensibilisé à la question et qu'il manifestait, dans notre province, une meilleure collaboration, surtout en ce qui a trait à la gestion de la faune. Nous espérons donc que le processus nous permettra de connaître ses réactions sur les moyens d'accroître notre efficacité et, par conséquent, d'améliorer les populations de faune de la province.

Nous sommes donc très heureux de pouvoir passer les deux prochains jours de délibérations et de discussions avec vous.

L'honorable C. Maxwell
Ministre des Parcs et des Ressources renouvelables
Saskatchewan

Nous sommes très heureux d'être ici, Dennis Sherratt, directeur de la Faune, Alanna Koch, mon chef de cabinet, et moi-même.

En écoutant parler le ministre de la Nouvelle-Écosse, je me disais qu'il aurait bien pu parler de la Saskatchewan. En effet, il nous a entretenus d'agriculture, de foresterie et de faune et de leur importance pour sa province. Or, ces domaines ont bien sûr tout autant d'importance en Saskatchewan.

En ce qui a trait à la faune, j'aimerais mentionner une de nos réalisations en Saskatchewan, cette année. Nous avons adopté une Loi sur la protection de l'habitat vital de la faune et mis ainsi en réserve 500 000 hectares, en vertu de la Loi, ce qui signifie qu'ils ne peuvent être ni modifiés, ni vendus et qu'ils seront préservés pour la faune.

Le ministre de Terre-Neuve a parlé des conditions météorologiques. Je pense être le seul ministre ici qui ne devrait pas être habitué à ce temps, puisque je suis des Prairies. Nous aussi, nous avons hâte de participer aux activités sociales de la Conférence. Je ne sais pas si j'ai abordé tous les thèmes de la Conférence, monsieur le président, peut-être pas. Je vais toutefois m'arrêter ici.

Rapport de mise à jour

RAPPORT SUR LES MESURES PRISES À LA SUITE DES RECOMMANDATIONS DE LA 48e CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LA FAUNE

D.K. Pollock
Secrétaire, Conférence fédérale-provinciale sur la faune

Recommandation 1 (Remerciements pour l'hospitalité)

Que l'assemblée exprime ses remerciements au gouvernement de l'Ontario et à l'honorable Alan Pope, à John Sloan, à Douglas Roseborough, et à leur personnel, pour les mesures excellentes qu'ils ont prises et pour leur hospitalité à l'égard des délégués de la 48e Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

Mesure

Des lettres de remerciements ont été adressées à l'honorable Alan Pope, à John Sloan et à Douglas Roseborough. Recommandation exécutée.

Recommandation 2 (Remerciements pour la réception)

Que l'assemblée exprime ses remerciements à Environnement Canada et au Service canadien de la faune pour la réception offerte la veille de la Conférence.

Mesure

Une note de remerciements a été envoyée à B. Tétreault. Recommandation exécutée.

Recommandation 3 (Remerciements pour le repas de grillades)

Que l'assemblée exprime ses remerciements à la Fédération canadienne de la faune, à l'Ontario Trappers' Association et à l'Ontario Federation of Anglers and Hunters pour le repas de grillades de bison et de castor offert le mardi soir.

Mesure

Des lettres de remerciements ont été envoyées à la Fédération canadienne de la faune, à l'Ontario Trappers' Association et à l'Ontario Federation of Anglers and Hunters. Recommandation exécutée.

Recommandation 4 (Remerciements pour le petit déjeuner)

Que l'assemblée exprime ses remerciements à Canards Illimités (Canada) pour le petit déjeuner offert à tous les délégués le matin du 20 juin.

Mesure

Une lettre de remerciements a été adressée à Stew Morrison de Canards Illimités Canada. Recommandation exécutée.

Recommandation 5 (Remerciements aux organismes non gouvernementaux)

Que l'assemblée exprime ses remerciements aux organismes non gouvernementaux qui ont assisté à la 48e Conférence, pour leur inestimable participation.

Mesure

Des lettres de remerciements ont été envoyées à tous les membres des organismes non gouvernementaux qui ont participé à la Conférence. Recommandation exécutée.

Recommandation 6 (Remerciements à D.J. Robinson)

Attendu que M. Don Robinson a contribué activement pendant plus de 30 ans à la recherche et à la gestion dans le domaine de la faune, ainsi qu'aux travaux de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune,

en conséquence, les participants à la 48e Conférence fédérale-provinciale sur la faune demandent au Secrétaire de transmettre à M. Robinson leurs remerciements pour ses services et leurs meilleurs voeux pour sa retraite.

Mesure

Une lettre de remerciements a été envoyée à D. Robinson. Recommandation exécutée.

Recommandation 7 (Thème de la Conférence de 1985)

Attendu que la 48e Conférence fédérale-provinciale sur la faune a fait ressortir l'importance des communications et du soutien entre organismes et utilisateurs, et

attendu que des communications efficaces peuvent favoriser l'unité et la force essentielles à l'égard des questions fauniques importantes, et

attendu que les communications font partie intégrante du travail en équipe et découleraient naturellement du thème de la Conférence de 1984, et

attendu que les thèmes des conférences précédentes n'ont pas abordé ce sujet important, et

attendu que les gestionnaires, les administrateurs et les utilisateurs de la faune ont tout à gagner de l'amélioration et de la compréhension des techniques et des procédés de communication,

en conséquence, il est recommandé que la Conférence fédérale-provinciale sur la faune adopte comme thème pour 1985 "Communiquer au sujet de la faune".

Mesure

Des lettres demandant des suggestions pour l'établissement de l'ordre du jour de la Conférence et sur les conférenciers susceptibles d'être invités ont été envoyées à tous les divers secteurs de compétence intéressés, ainsi qu'aux organismes nationaux non gouvernementaux. Recommandation exécutée.

Recommandation 8 (Projet WILD)

Attendu que la Fédération canadienne de la faune a présenté un projet détaillé à tous les organismes s'occupant des ressources, ainsi qu'un rapport sommaire à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune concernant une stratégie nationale de mise en oeuvre du Projet WILD au Canada,

en conséquence, il est recommandé que toutes les provinces et tous les territoires, ainsi que tous les organismes non gouvernementaux nationaux intéressés, soient encouragés à devenir membres à part entière du programme canadien du Projet WILD.

Mesure

Des lettres ont été envoyées à tous les divers secteurs de compétence intéressés et aux organismes nationaux non gouvernementaux pour les encourager à participer au programme du Projet WILD. Recommandation exécutée.

Recommandation 9 (Thème de la Semaine de la conservation de la faune de 1985)

La Conférence fédérale-provinciale sur la faune recommande que le thème de la Semaine de la conservation de la faune de 1985 soit "Le secret de la conservation : une intendance judicieuse".

Mesure

Des lettres ont été envoyées à tous les secteurs de compétence et organismes intéressés pour les informer que le thème suggéré par la Fédération canadienne de la faune pour la Semaine de la conservation de la faune de 1985 avait été accepté à l'unanimité. Recommandation exécutée.

Recommandation 10 (Lignes directrices pour le programme de la Semaine de la conservation de la faune)

Il est recommandé que la Conférence fédérale-provinciale sur la faune accepte le rapport présenté par le Comité d'examen du programme de la Semaine de la conservation de la faune, tel que modifié le 19 juin 1984 par le Comité en consultation avec la Fédération canadienne de la faune.

Mesure

Des lettres indiquant que la Conférence fédérale-provinciale sur la faune avait convenu d'accepter le rapport révisé du Comité d'examen du programme de la Semaine de la conservation de la faune ont été envoyées à tous les intéressés. Recommandation exécutée.

Recommandation 11 (Institut de gestion de la faune du Canada)

Attendu que le groupe d'étude a été créé en vertu de la recommandation 12 de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1982, et

attendu que le groupe d'étude n'a pas rempli toutes ses fonctions,

en conséquence, il est recommandé que le mandat du groupe d'étude soit prolongé jusqu'à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1985 et qu'un rapport final soit préparé et distribué d'ici le 1er janvier 1985 à tous les secteurs de compétence et à tous les organismes non gouvernementaux nationaux pour étude en vue de prendre une décision lors de la Conférence de 1985.

Mesure

La première réunion des membres du Comité a eu lieu le 4 juillet 1984. En raison de certaines difficultés et contretemps imprévus, le rapport final n'a pu être préparé pour le 1er janvier 1985. Dans sa lettre du 18 février 1985 au Secrétaire de la Conférence, Bob Andrews, président du groupe d'étude, recommandait de ne pas porter cette question à l'ordre du jour de la Conférence de cette année (une copie de cette lettre a été envoyée à tous les secteurs de compétence des provinces et des territoires). Il préconisait d'aborder le sujet de la création d'un Institut de gestion de la faune du Canada à l'occasion de la Conférence des ministres de la Faune de novembre.

Recommandation 12 (Institut de gestion de la faune du Canada)

Il est recommandé que le rapport provisoire sur l'Institut de gestion de la faune du Canada soit distribué aux organismes non gouvernementaux qui en feront la demande. Il est en outre recommandé que le groupe d'étude étudie sérieusement les incidences qu'auraient les collectes de fonds de l'Institut sur les organismes non gouvernementaux nationaux et provinciaux existants; il est de plus recommandé que le rapport du groupe d'étude prévu pour janvier 1985 soit aussi distribué aux organismes non gouvernementaux qui assistent à la présente réunion à Timmins.

Mesure

Le rapport provisoire a été distribué sur demande, tel que prévu. Il a également été publié dans le Compte rendu de la Conférence de 1984. Comme le travail du groupe n'était pas terminé, la recommandation n'a pu être entièrement exécutée.

Recommandation 13 (Remerciements à J.E. Bryant)

Attendu que M. Joe Bryant a travaillé pendant de nombreuses années dans le domaine de la conservation de la faune, et

attendu que M. Bryant a pris sa retraite l'automne dernier pour réaliser son rêve d'étudier le droit de l'environnement,

en conséquence, les participants à la 48e Conférence fédérale-provinciale sur la faune demandent au Secrétaire d'adresser à M. Bryant leurs remerciements pour ses services dévoués et leurs meilleurs voeux de succès dans sa nouvelle entreprise.

Mesure

Une lettre de remerciements a été envoyée à Joe Bryant. Recommandation exécutée.

Recommandation 14 ("Canadian Wildlife Administration")

Attendu que plusieurs études et évaluations de l'utilité de la revue "Canadian Wildlife Administration" ont eu lieu depuis ses débuts en 1975, et

attendu que ces études ont toujours recommandé la poursuite de cette revue, son contenu étant orienté vers les aspects administratifs de la gestion de la faune, et

attendu que l'évaluation de la revue "Canadian Wildlife Administration" réalisée parallèlement à la présente Conférence fédérale-provinciale sur la faune a confirmé ce qui précède,

en conséquence, il est recommandé :

1) que la revue "Canadian Wildlife Administration", aussi nécessaire aujourd'hui, sinon plus, qu'au moment de son lancement en 1975, continue d'être un des moyens de diffusion de l'information au sujet des aspects administratifs de la gestion de la faune au Canada, y compris les lois, règlements, politiques, mesures organisationnelles, répertoires de personnel et autres renseignements du domaine de la faune,

2) que la politique de rédaction et les exigences de publication (basées sur les études et les évaluations faites jusqu'à maintenant) soient définies pour être présentées à tous les secteurs de compétence et aux organismes non gouvernementaux concernés et soient distribuées en 1984-1985 en vue d'être adoptées lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1985,

3) que le Manitoba, étant le dernier à avoir publié la revue, soit prié de diriger cette tâche, avec l'aide du Service canadien de la faune et, au besoin, d'autres secteurs de compétence,

4) que l'utilité de la revue "Canadian Wildlife Administration" soit examinée si la Conférence fédérale-provinciale sur la faune, telle qu'elle existe maintenant, est dissoute en faveur d'une "Conférence canadienne sur la faune" actuellement envisagée sous le parrainage d'un nouvel "Institut de gestion de la faune du Canada", et

5) que, conformément à l'ordre de roulement établi pour la production de la revue, l'Alberta soit priée d'assumer la publication du numéro de 1985 de "Canadian Wildlife Administration".

Mesure

Le Manitoba a terminé l'étude de la politique de rédaction et des exigences de publication et, à la demande de Rich Goulden, le document préparé à ce sujet sera distribué à tous les secteurs de compétence le premier jour de la Conférence. L'Alberta a publié le numéro de 1985 de la revue et la question figure à l'ordre du jour de la Conférence (Rich Goulden).

Recommandation 15 (Colloque sur les forêts et la faune)

Attendu que, à la suite de la recommandation 9 de la 46e Conférence, un colloque sur les forêts et la faune a eu lieu en Colombie-Britannique au printemps de 1984, et

attendu que le colloque a été jugé très fructueux sur le plan de l'étude des questions fondamentales en interaction et de l'encouragement d'une meilleure compréhension entre les gestionnaires des forêts et de la faune, et

attendu qu'il serait opportun et dans le meilleur intérêt des représentants de la gestion de la faune et des forêts d'entreprendre l'étude et la mise au point de technologies intégrées, et

attendu que l'occasion de le faire leur est offerte par la province de l'Ontario,

en conséquence, il est recommandé :

1) que les délégués à la Conférence appuient la tenue d'un tel colloque en Ontario, si possible au printemps de 1986,

2) que le colloque porte sur les recherches actuelles, les nouvelles technologies de gestion de la faune et des forêts et leurs incidences sur les pratiques de gestion intégrée,

3) que l'on demande à des spécialistes reconnus, surtout à des professionnels de la foresterie, de présenter des exposés et que ces exposés soient publiés,

4) que la participation soit libre,

5) que l'Ontario choisisse un comité d'organisation représentant les biologistes et les forestiers de tout le Canada provenant des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, d'organismes non gouvernementaux appropriés, de l'industrie forestière et du milieu universitaire, et

6) que le comité d'organisation recueille les fonds nécessaires auprès des participants en tentant d'en arriver à un financement indépendant, semblable aux mesures prises pour le colloque tenu en Colombie-Britannique.

Mesure

Le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario présentera un rapport de mise à jour pendant la Conférence.

Recommandation 16 (Lignes directrices pour le travail en équipe)

Attendu qu'il existe un besoin croissant de travail en équipe pour définir les possibilités et résoudre les conflits dans le domaine de la faune, et

attendu que les discussions, lors de la 48e Conférence fédérale-provinciale sur la faune, ont abouti à une bonne description des besoins, des possibilités et des formules de travail en équipe dans divers domaines de la gestion de la faune, et

attendu qu'il est important, pour tous les participants à la Conférence, de mieux connaître le travail d'équipe,

en conséquence, il est recommandé que la Direction de la faune de l'Ontario joue le rôle de chef de file et travaille avec les rapporteurs des ateliers à établir un rapport sur les résultats de ces discussions, et collabore avec la Fédération canadienne de la faune à la conception et à l'impression du rapport.

Mesure

Ce rapport a été publié à titre de publication hors-série de la 48^{e} Conférence fédérale-provinciale sur la faune et distribué à tous les secteurs de compétence concernés.

Recommandation 17 (Utilisation de la faune à des fins de subsistance)

Attendu qu'il est essentiel de maintenir une culture riche et diversifiée au Canada, et

attendu que le mode de vie des utilisateurs de la faune à des fins de subsistance est menacé par l'absence de mesures concernant certains jugements de valeur exprimés à l'échelle nationale et internationale,

en conséquence, il est recommandé que l'assemblée de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune reconnaisse que l'utilisation de la faune à des fins de subsistance est une utilisation légitime et importante de la faune au Canada et que le mode de vie des utilisateurs de la faune à des fins de subsistance est menacé.

Mesure

Cette recommandation a été portée à l'attention de tous les secteurs de compétence concernés et il leur a été demandé de prendre toutes les mesures jugées nécessaires.

Recommandation 18 (Dépendance des Canadiens à l'égard de la chasse et du piégeage)

Attendu que les tactiques de certains groupes oeuvrant contre la chasse et le piégeage perturbent la gestion des ressources fauniques canadiennes, ainsi que le gagne-pain et la dignité personnelle des utilisateurs autochtones et non autochtones, et

attendu qu'il est crucial que les Canadiens et leurs partenaires commerciaux étrangers soient conscients de la dépendance de nombreux Canadiens à l'égard de la chasse et du piégeage,

en conséquence, il est recommandé que l'assemblée reconnaisse l'importance du sujet et qu'elle en fasse part au président de la Conférence des ministres de la Faune qui aura lieu en septembre 1984.

Mesure

Cette recommandation a été portée à l'attention de l'honorable Alan Pope, président de la Conférence des ministres de la Faune. Une copie en a également été envoyée aux autres ministres de la Faune.

Rapport de mise à jour

HABITAT FAUNIQUE CANADA

D.J. Neave
Directeur administratif

Il y a environ six mois, j'avais demandé qu'on me réserve quelques minutes à l'ordre du jour, puisque Habitat faunique Canada semblait connaître quelques problèmes de démarrage. Il s'agissait en grande partie d'un manque de communication dans la définition du rôle de la Fondation et l'établissement de mécanismes de travail efficaces. Depuis, j'ai cru comprendre que ces problèmes étaient à peu près tous réglés, de sorte que je ne vais pas m'étendre sur l'évolution des relations de travail. Je vais plutôt prendre quelques minutes pour faire quelques annonces et parler de nos activités pour les mois à venir.

Premièrement, je tiens à vous présenter deux membres de l'équipe d'Habitat faunique Canada. Ken Cox est le coordonnateur de notre programme national. Si l'un ou l'autre d'entre vous avez des idées dont vous aimeriez parler avec lui, ce serait pour lui une bonne occasion de vous rencontrer. Le second est Wayne Roddick, notre gestionnaire des communications, que la plupart d'entre vous avez connu pendant sa carrière au Service canadien de la faune.

Deuxièmement, j'ai envoyé des exemplaires du Rapport annuel d'Habitat faunique Canada à beaucoup de gens, mais il y a ici d'autres exemplaires à votre disposition.

Troisièmement, il y a un certain nombre de projets internes à Habitat faunique Canada, pour lesquels nous avons besoin de votre aide. Nous prévoyons vous rencontrer personnellement pendant la Conférence pour vous parler de trois études. Si vous avez des propositions, j'espère que vous communiquerez avec nous. Les trois études internes portent sur l'évaluation socio-économique des terres humides, un programme pilote de réduction des hypothèques et un examen des points relatifs à l'habitat dans les rapports de situation des espèces menacées d'extinction publiés par le Comité sur le statut des espèces fauniques menacées d'extinction au Canada (COSEWIC).

Un commentaire sur le timbre de conservation de l'habitat. Je pense que bon nombre d'entre vous l'avez vu. Sinon, la meilleure personne à voir serait Wayne Roddick. Le lancement officiel du timbre est prévu le 1er août et nous prévoyons une réunion de la coalition Habitat le 31 juillet. Nous avons envoyé une lettre demandant des sujets pour l'ordre du jour et nous prévoyons y étudier la mise en oeuvre d'un programme pour la participation des organismes non gouvernementaux à la vente des timbres et de l'émission à tirage limité.

Enfin, permettez-moi de vous remercier pour toute l'aide et tout le soutien que vous nous avez accordés pour créer Habitat faunique Canada. Nous avons fait quelques erreurs, mais nous sommes maintenant bien partis. Je dois remercier tout particulièrement notre président, Stew Morrison, qui malheureusement n'a pu assister à la Conférence. Je tiens également à remercier deux membres du Conseil qui sont présents, Arthur Smith et Elmer Kure.

Rapport de mise à jour

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION (CITES)

B. Tétreault
Directeur général
Service canadien de la faune

Je suis convaincu que la plupart des participants savent que l'événement le plus important de la CITES au cours de l'année qui vient de s'écouler a été la cinquième réunion des Parties à la CITES, qui vient d'avoir lieu en Argentine. J'aimerais vous faire part de certaines des décisions les plus importantes pour les Canadiens, prises par les Parties à Buenos Aires, et de quelques-unes des recommandations qui ont été présentées depuis lors par les membres de la délégation canadienne pour les réunions futures.

En résumé, nous avons gagné sur la plupart des points intéressant les Canadiens, mais nous avons perdu la bataille du gerfaut et des grues.

Protection des animaux

Point d'intérêt particulier pour l'industrie, une résolution appuyant en principe un projet de "Convention pour la protection des animaux" a été rejetée par les Parties. Selon le Canada, cette résolution dépassait les pouvoirs de la CITES car l'endossement d'une convention qui n'a pas encore été rédigée correspond à peu près à signer un chèque en blanc. Les Parties ont appuyé le Canada et déclaré la résolution ultra vires par un vote de 42 contre 5. Les membres de la délégation étaient extrêmement heureux de l'appui accordé par les organismes non gouvernementaux sur ce point particulier.

Grues

Le Canada a clairement manifesté son désaccord avec la proposition du Royaume-Uni d'inclure toutes les grues non réglementées à l'Annexe II. Malgré nos arguments concernant l'absence d'activités commerciales relatives à la Grue canadienne et l'abondance de sa population, la proposition du Royaume-Uni a été acceptée par les Parties.

Phoques à capuchon

Le Canada s'est aussi opposé fortement à un projet suédois d'inclusion des phoques à capuchon à l'Annexe II, arguant que les données présentées étaient incomplètes et désuètes et que la chasse de cette espèce avait diminué considérablement. Grâce à de nouvelles données et aux arguments présentés par le Canada, les Parties ont rejeté la proposition par un vote de 29 contre 19.

Narvals

Comme dans le cas du phoque à capuchon, la proposition de la République fédérale d'Allemagne visant à faire passer le narval de l'Annexe II à l'Annexe I n'était pas appuyée par des données commerciales et biologiques à jour. Les nouvelles données présentées par le Canada et les arguments avancés par la délégation canadienne et les autochtones canadiens qui assistaient à la réunion ont convaincu les Parties de rejeter la proposition par un vote de 21 contre 20, avec 14 abstentions.

Gerfauts

Une des questions les plus controversées pour le Canada a été le gerfaut. Malgré les arguments valables avancés par les Canadiens contre l'inclusion des populations nord-américaines de gerfauts à l'Annexe I, la proposition danoise et norvégienne a été approuvée par un vote de 28 contre 13. Cela signifie que le commerce du gerfaut sauvage capturé à des fins commerciales ne peut être permis. Au cours d'une récente réunion de la délégation, après la conférence, les membres se sont longuement penchés sur les solutions qui s'offrent au Canada à la suite de cette décision défavorable. On a décidé d'entreprendre un sondage auprès de toutes les provinces et des deux territoires pour connaître leur opinion sur la possibilité d'émettre des réserves au sujet de l'inclusion du gerfaut sur la liste. Je crois comprendre que ce sondage a maintenant eu lieu. Nous avons jusqu'à la fin de juillet pour émettre nos réserves, si nous voulons nous prévaloir de notre droit en tant que Partie à la Convention.

Espèces très commercialisées

Au cours des deux dernières conférences, les espèces très commercialisées ont soulevé bien des débats. La délégation a identifié au moins 18 espèces pour lesquelles s'impose une mise à jour permanente des rapports de situation à l'échelle nationale. Il est essentiel que le Canada puisse réagir rapidement aux propositions étrangères qui touchent des espèces canadiennes et puisse justifier les pratiques canadiennes actuelles de gestion de ces espèces.

Renommée du Canada

Nous croyons que le Canada s'est acquis, au fil des ans, une bonne renommée internationale en ce qui a trait à la CITES et qu'il est maintenant très respecté par la plupart des Parties à la CITES. Au cours des quatre prochaines années, le Canada demeurera membre du Comité permanent de la CITES, comité qui s'occupe des activités de la CITES entre les conférences. En outre, le Canada présidera le sous-comité chargé des lignes directrices de la CITES concernant le transport des animaux vivants. Cependant, la marque la plus révélatrice de l'estime dans laquelle est tenue le Canada a été la majorité remarquable qu'a obtenu au premier scrutin son offre d'être l'hôte de la Conférence 1987 de la CITES.

Délégation canadienne

Je crois sincèrement qu'une des raisons pour lesquelles le Canada a réussi à se bâtir une aussi bonne renommée réside dans la valeur des délégations canadiennes

qui ont assisté aux conférences. Nous avons toujours envoyé des personnes très compétentes, techniquement qualifiées et capables de présenter de façon convaincante les arguments nécessaires pour faire pencher la balance en faveur du point de vue canadien, tout au moins la plupart du temps.

Pour cette raison, j'aimerais faire part de plusieurs des recommandations que m'ont faites les membres de la délégation depuis la conférence :

1) La première et la plus importante est que nous devrions maintenir et améliorer les relations étroites qu'ont établies les délégations antérieures avec les organismes non gouvernementaux. De fait, nous aimerions, pour la prochaine réunion, entamer le processus de consultation encore plus tôt que jusqu'à maintenant.

2) Étant donné que la personnalité des membres peut jouer un rôle important quant à l'efficacité des efforts de représentation canadiens, il conviendrait peut-être de songer à établir un système d'examen impartial des candidatures proposées aux postes d'observateurs avant de faire inscrire les noms au Secrétariat de la CITES.

3) La préparation et la distribution du matériel technique devraient être faites bien avant la réunion internationale.

4) Les positions et les préoccupations canadiennes devraient être négociées autant que possible avant le départ de la délégation du Canada.

5) Les rôles, attentes et obligations de la délégation canadienne et des organismes non gouvernementaux devraient être débattus avant leur arrivée à la réunion internationale.

6) Le Canada doit participer activement aux activités de la CITES, à l'échelle internationale, au cours des deux années qui séparent les réunions.

7) Nous devons accorder un soutien approprié au programme canadien de la CITES entre les réunions internationales.

8) Nous devons commencer dès maintenant les travaux relatifs aux questions d'intérêt canadien pour la prochaine réunion internationale, notamment :
   - les gerfauts;
   - les grues; et
   - les mammifères marins.

Permettez-moi de terminer cette longue liste de recommandations par celles qui, à mon avis et selon la délégation, sont les plus importantes :

9) Il faut absolument améliorer les règles de procédure. Il faut améliorer le mode de scrutin, modifier la structure de la réunion et établir des procédures de discussion plus équitables. Bien sûr, la valeur des nouvelles règles de procédure dépend toujours du président, de sorte qu'il faut choisir avec soin celui ou celle qui assumera la présidence.

10) Il faut trouver un financement extérieur pour les délégations qui ne peuvent se financer elles-mêmes. De plus en plus, les délégations bénéficient d'un financement extérieur; malheureusement, ces fonds sont la plupart du temps

liés à certaines obligations. Si les délégations ne peuvent voter librement, la crédibilité de la CITES sera menacée.

Si ces deux problèmes ne sont pas résolus, la valeur de cet accord international pourrait être mise en jeu.

Conclusion

À mon avis, en étant l'hôte de la Conférence 1987 de la CITES, le Canada aura une occasion unique d'expliquer aux autres Parties ses techniques et sa philosophie de gestion de la faune. Nous attendons plus de 70 pays et de 125 organismes nationaux et internationaux. Cependant, si nous voulons que cette conférence soit un succès, elle doit être bien préparée et ces préparatifs doivent commencer dès maintenant.

Commentaires sur le rapport de mise à jour de la CITES

K.A. Brynaert (Fédération canadienne de la faune) se dit heureux d'apprendre que la question des réserves a été soumise aux provinces. Il mentionne qu'il y a là un principe qui vaut pour tous les sujets abordés dans le rapport de Bert Tétreault. La question du gerfaut est un exemple de vote strictement basé sur l'émotivité; les données scientifiques présentées par le gouvernement territorial étaient, de l'avis de tous les scientifiques auxquels il a parlé, concluantes mais la décision a été prise à l'encontre de cette information scientifique. Il propose aux provinces, quand vient le moment de prendre une décision au sujet des réserves, d'envisager la question sur le plan du principe. À son avis, il faudrait exprimer des réserves.

G. Sheehy (Fédération canadienne de la nature) indique qu'il n'a jamais été convaincu par l'argument selon lequel le maintien du Gerfaut nord-américain à l'Annexe II ne constituait pas une menace au commerce des oiseaux européens qui pourraient être confondus avec les oiseaux nord-américains ou présentés comme des oiseaux nord-américains dans le cadre d'activités commerciales. Il a lu les documents de base concernant la proposition relative au gerfaut et ils lui ont semblé bien préparés et bien écrits. De son point de vue, il n'était pas facile de trancher au niveau des détails. Il n'est pas encore convaincu que la position canadienne était la bonne.

J. Berryman (Association internationale des organismes de protection de la faune aquatique et terrestre) commente la remarque de M. Tétreault au sujet des règles de procédure et du financement des gouvernements qui ne peuvent se financer eux-mêmes. Son Association est d'avis que ces gouvernements ont leur place, mais se préoccupe également de la capacité des organismes non gouvernementaux d'influencer le vote légitime des Parties qui en sont arrivées à certaines conclusions par des processus scientifiques et des méthodes très ouvertes et publiques. À son avis, son Association demanderait au Congrès, à qui la même question a déjà été posée par d'autres organismes, des audiences d'examen à ce sujet. Il souligne que les États sont certainement d'accord avec les préoccupations exprimées et seraient prêts à se joindre au Canada pour tenter d'y apporter une solution.

Rapport de mise à jour

PLAN NORD-AMÉRICAIN DE GESTION DES OISEAUX AQUATIQUES

J.H. Patterson
Service canadien de la faune

C'est pour moi un plaisir d'annoncer que la première ébauche du Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques a été rédigée par les États-Unis et le Canada et distribuée à tous les ministres provinciaux et territoriaux chargés de la Faune, au nom du ministre de l'Environnement. Aux-États-Unis, elle a été distribuée, au nom du Secrétaire de l'Intérieur, à tous les États et à tous les membres des conseils des voies migratoires.

Après l'examen et les commentaires des ministres et des conseils des voies migratoires, le Plan sera révisé en septembre par le Comité directeur canado-américain et présenté au public au Canada et aux États-Unis afin de connaître son opinion. À la suite de ce processus de révision, le Comité directeur préparera la version finale du Plan en janvier-février; nous prévoyons qu'il sera approuvé par le Secrétaire et le Ministre en mars 1986. Il s'agira d'un accord officiel entre les deux pays en vertu de la Convention concernant les oiseaux migrateurs.

Le Plan aborde les problèmes de conservation et de gestion des oiseaux aquatiques d'importance continentale. Il ne décrit pas tout ce qu'il faut savoir et faire au sujet de la sauvagine. Il porte plutôt sur les programmes importants des deux pays, auxquels participent tous les paliers de gouvernement et le secteur privé. Il constitue un cadre de collaboration internationale sur les sujets d'importance internationale reliés aux populations et à leurs habitats. Il expose des objectifs précis pour les populations et leurs habitats, ainsi que les moyens de les atteindre. Le Plan s'étend sur une période de quinze ans et il sera révisé et modifié, au besoin, tous les cinq ans. Il prévoit également la création d'un Comité consultatif nord-américain des oiseaux aquatiques qui sera composé de représentants fédéraux, provinciaux et des États et qui aura pour tâche de surveiller sa mise en oeuvre. Parallèlement, un Conseil consultatif canadien des oiseaux aquatiques sera créé, au Canada, avec des représentants des provinces, des territoires et du gouvernement fédéral. Nous envisageons également une participation importante du secteur privé.

L'élaboration de ce Plan, au Canada, représente une importante réalisation dans le domaine de la gestion coopérative de la faune. Les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral y ont pleinement participé, de même que les principaux organismes non gouvernementaux. Leur participation a d'ailleurs été très constructive et très utile; je tiens à le mentionner. Le Plan arrive à un moment intéressant. Nous venons de sortir d'une grande sécheresse, dans les Prairies canadiennes, qui a eu des répercussions importantes sur les populations d'oiseaux aquatiques. Le Canard noir montre des signes d'affaiblissement : sa population est à la baisse. La question de la chasse de subsistance en Alaska est débattue ouvertement. Certains vous diront que c'est un moment difficile pour préparer un plan, vu les circonstances. Je vois les choses d'une autre façon : si le Plan veut être un outil efficace, il devra apporter des solutions rationnelles à ces problèmes et les résoudre, de sorte que je vois là l'occasion d'élaborer un plan continental véritablement réaliste et utilisable.

Remerciements

Comme je l'ai déjà mentionné, le Plan résulte d'une pleine participation du Canada et des États-Unis. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier les membres du Comité directeur canadien : Bob Andrews, de l'Alberta, qui représentait les provinces de l'Ouest; Kevin Lloyd, des Territoires du Nord-Ouest, qui représentait les territoires; et Dough Roseborough, de l'Ontario, avant sa retraite, qui représentait les provinces de l'Est. Au cours d'une étape antérieure du processus, Bob Bell représentait les Territoires du Nord-Ouest, avec les autres membres, pour la préparation du Plan canadien de gestion des oiseaux aquatiques, incluant les plans d'action provinciaux. Je tiens aussi à remercier les provinces pour leur travail lors de la préparation des plans régionaux qui ont énormément contribué au produit final. J'aimerais aussi remercier Bob Bailley, qui est actuellement coordonnateur du plan de gestion des oiseaux aquatiques, et Sandy Macaulay qui, pendant un an et demi au SCF, a mené d'une main de maître la préparation du plan final canadien de gestion des oiseaux aquatiques. Je m'en voudrais d'oublier George Finney, du SCF, dont la participation, pendant quelque temps, a été très utile. Enfin, tout ceci est le résultat d'un effort coopératif du Canada et des États-Unis.

Rapport de mise à jour

COLLOQUE SUR LA FORESTERIE ET LA FAUNE

D. Hagan
Direction de la faune de l'Ontario

L'an dernier, notre sous-ministre de l'époque, M. John Sloan, nous avait engagés à organiser le prochain Colloque sur la foresterie et la faune, qui fera suite à celui qui a eu lieu à Vancouver en 1984. Nous avons commencé nos préparatifs en ce sens; cette conférence portera particulièrement sur les problèmes de la forêt boréale et, pour cette raison, elle aura lieu, nous l'espérons, à Thunder Bay, au coeur même de l'activité forestière dans le nord de l'Ontario. Nous avons formé un comité directeur et les membres choisis ont à peu près tous accepté d'en faire partie; il est présidé par Tim Millard, notre coordonnateur administratif du Groupe des loisirs de plein air. Les autres membres sont Ken Armson, coordonnateur administratif des Forêts en Ontario, Larry Douglas, directeur du Secrétariat des politiques et de la planification de l'Ontario, Monte Hummel, président du Fonds mondial pour la nature (Canada), et Joe Bird, président de l'Association des industries forestières de l'Ontario.

Le colloque n'aura pas lieu avant le mois de mai 1987. Nous avons constaté qu'il serait difficile et même insensé d'en prévoir la tenue à une date antérieure, en raison du travail que représente l'organisation d'un rassemblement si important et si complexe. En outre, il y aura un Congrès national sur les forêts en avril 1986, avec lequel nous rivaliserions d'intérêt auprès du personnel forestier de l'Ontario et d'ailleurs. Toutefois, ce retard ne ralentira en rien le rythme auquel les activités de gestion de la faune sont étudiées en Ontario et sont incorporées aux pratiques de gestion des forêts. Nous espérons avoir, au moment de la conférence, beaucoup de bonnes nouvelles à vous annoncer, par exemple au sujet des lignes directrices pour la gestion de la faune dans les forêts boréales. L'Ontario est en train d'officialiser ce processus de négociation et de conciliation au niveau des plans d'exploitation forestière. Nous trouvons ce système très intéressant.

Récemment, toujours en Ontario, nous avons signé une Entente canado-ontarienne de mise en valeur des ressources forestières qui tient compte de l'importance des concepts d'usages multiples; plus de 500 000 $ ont été réservés à l'élaboration et à la démonstration de pratiques favorisant la gestion intégrée des forêts. Les propositions relatives à la faune pourront obtenir une part raisonnable de ce montant. Nous espérons également qu'à cette date notre Loi provinciale sur l'évaluation de l'environnement contiendra des dispositions concernant les activités forestières. Il y a de nombreux travaux en ce sens, tant en Ontario qu'ailleurs. Le colloque nous donnera également l'occasion de nous mettre mutuellement au courant des événements et de l'évolution dans nos divers secteurs de compétence.

J'invite le plus grand nombre possible d'entre vous à nous retrouver à Thunder Bay en mai 1987.

Commentaires sur le Colloque sur la foresterie et la faune

G. Sheehy (Fédération canadienne de la nature) signale que le Comité directeur ne compte aucun représentant fédéral. Il propose, s'il n'est pas trop tard, que l'Ontario envisage la possibilité d'ajouter un membre du Service canadien des forêts (SCF) ou du nouveau ministère d'État aux Forêts. Il explique qu'il a eu quelques contacts avec le nouveau Ministre et le SCF, depuis que ce dernier ne fait plus partie d'Environnement Canada, et qu'il a ainsi appris que la faune n'était à peu près pas incluse dans leurs plans pour le moment, alors qu'à son avis elle devrait y avoir sa place. Il pense que le problème pourrait être réglé partiellement si l'Ontario envisageait la possibilité d'ajouter un membre du SCF ou du nouveau ministère d'État au sein du comité directeur.

Toujours au sujet des colloques sur la foresterie et la faune qui, à son avis, valent les efforts déployés, il propose qu'ils mettent toutes leurs idées en commun pour travailler à des activités qui vont au-delà du colloque. Il est très important qu'ils donnent suite aux recommandations de ces conférences et s'assurent qu'elles sont mises en oeuvre entre les réunions.

D. Hagan (Direction de la faune de l'Ontario) remercie M. Sheehy de ses propositions. Il ajoute qu'il y aura bien d'autres comités, par exemple un comité d'organisation, des sous-comités des programmes, etc. Il y aura donc, en plus du Comité directeur, beaucoup d'occasions de participation.

Rapport de mise à jour

INSTITUT DE LA FOURRURE DU CANADA (IFC)

R. Gilbert
Directeur général

Depuis notre assemblée à Timmins, l'an dernier, l'Institut a accompli certaines réalisations dont notre président, R.C. Goulden, m'a demandé de vous faire part, tout en vous transmettant ses regrets les plus sincères de ne pouvoir vous présenter lui-même ce rapport.

En 1984, nous avons conclu avec le gouvernement albertain une entente en vue de la création, au Centre environnemental de l'Alberta à Vegreville, de l'installation de mise au point de pièges la plus perfectionnée du monde. Ce projet va bon train. Nous avons récemment embauché un chargé de projet, un ingénieur à la conception et un technicien. Un ou deux autres collaborateurs les rejoindront bientôt. Des enclos d'attente et d'essai sont en voie de construction sur notre domaine de deux hectares et nous procédons à l'achat d'un système perfectionné de contrôle vidéo. Nous disposons maintenant des bureaux et des laboratoires nécessaires et nous comptons mettre toute l'installation en service dès cet automne. Notre priorité consiste à mettre au point un système de piégeage qui permettrait la prise d'animaux à fourrure de la façon la moins douloureuse possible.

Par ailleurs, dans le domaine de la recherche, l'IFC vient de conclure une entente avec les professeurs John Tester et Ulysses Seal, de l'Université du Minnesota. Secondés par une équipe compétente, ces deux chercheurs de notoriété internationale réaliseront un programme visant à mesurer le stress subi par les animaux piégés vivants.

Soucieux de l'importance décisive que revêt la formation des trappeurs pour l'exploitation efficace et non cruelle des réseaux de pièges, nous avons mis sur pied un comité officiel de trappeurs, chargé d'évaluer les programmes existants de formation des trappeurs, dans l'ensemble du pays, et de recommander des programmes novateurs permettant de tirer le meilleur parti des ressources disponibles.

Dans le domaine de l'information publique, la principale réalisation de l'année écoulée a été la décision d'engager un président à temps plein pour notre Comité d'information publique. J'ai l'honneur de vous annoncer, en primeur, que M. Kirk Smith, ancien directeur général de l'Association des chasseurs de phoques du Canada, assumera bientôt la responsabilité des programmes d'information publique de l'Institut, tant au Canada qu'à l'étranger. Kirk assiste à la conférence et j'espère que nous aurons l'occasion de rencontrer tous les participants à la Conférence d'ici la clôture.

Au cours de l'année écoulée, nous avons monté un kiosque d'information publique et rédigé une brochure pour expliquer les buts et les objectifs de l'Institut. Le kiosque a servi pour la première fois lors du Salon international de la fourrure, qui a connu un succès retentissant à Montréal. La brochure, pour sa part, a été largement diffusée au Canada, aux États-Unis et en Europe. Nous planifions actuellement d'autres initiatives semblables du genre qui sont en cours de planification et nous comptons offrir à nos divers publics une documentation plus complète d'ici l'automne.

Relations avec d'autres groupes

Comme vous le savez sans doute, nous sommes bien appuyés, tant financièrement que philosophiquement, par la Fédération internationale du commerce de la fourrure (FICF). Un bon ami de l'Institut, Arthur Frayling, est d'ailleurs des nôtres aujourd'hui et je tiens encore une fois à le remercier de son appui constant. Rich Goulden a représenté l'Institut lors de la dernière Assemblée générale annuelle de la FICF et en a profité pour s'entretenir avec les responsables de la Section écologie, responsable de l'information publique à la FICF; ces entretiens ont porté sur d'éventuelles collaborations en matière d'information du publique.

Des représentants de l'IFC ont participé récemment à l'assemblée annuelle de la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux, à Regina. Ils y ont exposé nos buts et objectifs, car nous croyons qu'une participation auprès de groupes semblables favorise une apprêciation de nos problèmes, de nos préoccupations et de nos efforts.

Nous avons également établi un groupe de liaison Canada-États-Unis, chargé d'étudier des dossiers communs et d'élaborer des programmes de collaboration avec les milieux américains des affaires, des syndicats, des trappeurs et des gestionnaires de la fourrure.

La Commission royale d'enquête sur la chasse aux phoques, présidée par le juge Albert Malouf, tenait récemment des audiences à Pangnirtung, sur l'île de Baffin. L'IFC s'y est fait entendre à l'occasion d'un exposé sur l'importance historique, culturelle et économique de la chasse aux phoques pour les peuples de l'Arctique.

Mais revenons au domaine de l'information publique. Deux réunions tenues récemment auront, à notre avis, une importance considérable pour la démarche de l'industrie canadienne de la fourrure en matière de communications à long terme. Lors d'une réunion tenue à Ottawa en mai dernier, il a été entendu que l'Institut de la fourrure du Canada jouerait un rôle de premier plan dans l'établissement, d'ici l'automne, d'une stratégie et d'un plan de communication, avec un budget à l'appui, qui permettraient de formuler et de recommander une démarche à long terme des secteurs privé et public en contrepoids à la campagne menée contre notre industrie par le mouvement pour les droits des animaux. Parmi les organismes participant à cette importante réunion, on retrouvait les ministères fédéraux des Affaires extérieures, des Affaires indiennes et du Nord canadien, ainsi que de l'Environnement, des groupes d'autochtones, les secteurs secondaire et tertiaire de notre industrie, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, des trappeurs et, bien sûr, l'Institut de la fourrure du Canada. C'est manifestement à nous qu'a été confiée la responsabilité de recommander un programme de communication perfectionné, national et international. Nous n'avons pas accepté cette responsabilité à la légère, mais plutôt avec énormément d'enthousiasme.

Au début du mois, et dans la foulée de la réunion du mois de mai, des représentants de l'Institut ont passé deux jours à Ottawa pour rencontrer des personnages politiques importants. Nous nous sommes présentés, nous avons exposé notre stratégie à court terme en vue de concevoir un plan de communications à long terme, et nous avons demandé un soutien pour notre initiative. Nous avons expressément demandé que toute mesure gouvernementale à long terme soit reportée jusqu'à l'automne, pour donner aux responsables politiques l'occasion de passer nos recommandations en revue. Nous sommes reconnaissants du soutien et de la compréhension témoignés par ce groupe de chefs politiques.

Les mois à venir

L'Institut de la fourrure du Canada publiera bientôt son premier Rapport annuel d'exploitation qui contiendra un jeu complet d'états financiers et les rapports de nos comités. Si la production de ce document a été quelque peu retardée par l'hiatus entre le départ de mon prédécesseur et ma nomination, nous nous engageons à le publier dorénavant tous les ans avant l'Assemblée générale annuelle.

En qualité de directeur général, mes priorités au cours des prochains mois consisteront à lever des fonds, notamment pour le secteur de l'information publique. Bien que nous soyons bien servis par un certain nombre de nos commettants, d'autres, à notre avis, devraient accroître leur apport. Enfin quelques-uns n'ont pas encore pris le premier grand engagement financier essentiel au bien-être futur de l'industrie.

Je tâcherai également de rencontrer nos commettants d'un bout à l'autre du Canada - les trappeurs, gestionnaires de la fourrure, responsables politiques, détaillants et fabricants - dans la mesure du possible. À mon avis, il est très important que l'Institut de la fourrure du Canada établisse et maintienne une communication directe avec ses membres, de quelque milieu qu'ils soient.

Je vous suis très reconnaissant de l'occasion que vous m'offrez de présenter cet exposé et je vous demande de continuer à appuyer nos efforts en faveur de la première industrie du Canada.

Rapport de mise à jour

SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE (SCF)

B. Têtreault
Directeur général

On m'a demandé de présenter un rapport de mise à jour des travaux du SCF au cours de l'année écoulée. Vous savez probablement que le SCF a perdu 22 % de ses ressources le 9 novembre 1984. Ce fut un véritable choc pour nous tous et, depuis lors, il nous a fallu repenser notre mandat. À la suite de ces coupures, nous avons entrepris une réorganisation et une réorientation des programmes du SCF. Je n'entrerai pas dans les détails des coupures; je préfère passer en revue les réalisations de cette année et faire quelques commentaires sur l'orientation principale des activités du SCF à l'avenir.

Perspective d'Environnement Canada

À la suite du changement d'administration, la progression de "l'ancienne" politique fédérale de la faune a été suspendue. Cependant, un nouveau document expliquant la perspective d'Environnement Canada sur la gestion de la faune au Canada a été préparé. Ce document explique la nouvelle orientation du SCF après l'annonce des coupures. De nouveaux projets sont proposés en fonction des domaines d'activité du Ministère, à savoir les oiseaux migrateurs, les espèces menacées et menacées d'extinction, la faune des parcs nationaux et d'autres questions d'ordre national et international. Un plan d'action du SCF a été approuvé et servira de guide pour les activités à court terme du SCF.

Politique fédérale de la faune

Une nouvelle politique fédérale de la faune est en préparation, à laquelle seront intégrées certaines des nouvelles propositions et activités définies dans la perspective du ministère de l'Environnement sur la gestion de la faune au Canada; cette politique tient maintenant compte des nouveaux projets et du nouvel esprit de collaboration avec les provinces, les territoires et les organismes non gouvernementaux.

Habitat faunique Canada

Habitat faunique Canada a maintenant sa charte et son Conseil d'administration. On a élaboré des programmes, des politiques et établi les priorités de la Fondation. Habitat faunique Canada a été officiellement inauguré le 22 novembre 1984, tandis qu'on lancera un nouveau timbre sur l'habitat au début d'août. Je n'entrerai pas dans les détails ici, puisque Dave Neave vous a déjà donné un compte rendu à ce sujet.

Valeur de la faune pour les Canadiens

Le Comité fédéral-provincial des directeurs de la faune a accepté en 1984 de faire une analyse approfondie des résultats de l'Enquête sur l'importance de la

faune pour les Canadiens. Ces trois rapports seront publiés au cours des neuf prochains mois.

Espèces menacées d'extinction

On prépare actuellement une nouvelle proposition concernant les espèces menacées d'extinction, conformément aux changements rendus nécessaires par notre nouvelle orientation. Nous avons publié un document d'étude expliquant la perspective du ministère de l'Environnement sur la conservation de la faune menacée d'extinction au Canada, qui a été distribué aux provinces, aux territoires et aux organismes non gouvernementaux pour qu'ils l'étudient.

Études sur l'ours blanc

Les études précises concernant l'influence sur les ours blancs de l'état des glaces, de la répartition et de l'abondance des phoques, et des polynies se sont poursuivies. On a aussi continué à surveiller les populations d'ours blancs, tout en faisant des travaux de marquage et de recapture des ours marqués dans les zones de polynies.

On a préparé un accord de recherche sur l'ours blanc du bassin de Foxe, du détroit d'Hudson, de la baie d'Hudson, de la baie James, de la baie d'Ungava et de la mer du Labrador, qui a été soumis aux différentes parties. Nous remercions le Manitoba d'avoir dirigé cet effort coopératif.

Piégeage humanitaire

Le Comité directeur interministériel sur le piégeage humanitaire, dont Environnement Canada assurait la présidence et le secrétariat, s'est réuni régulièrement pour faciliter la prise de décisions plus efficaces. Un Comité administratif, composé de représentants des ministères de l'Environnement, des Affaires extérieures, des Affaires indiennes et du Nord canadien et de deux organisations d'autochtones, a été créé. On a aussi nommé un coordonnateur du piégeage humanitaire.

Environnement Canada a versé 395 000 $ à l'Institut de la fourrure du Canada, sur les 1,5 million $ qu'il s'est engagé à fournir sur une période de quatre ans, plus précisément pour la recherche et le développement de dispositifs de piégeage humanitaire.

On a d'ailleurs commencé à construire une installation pour la mise au point et l'évaluation des dispositifs de piégeage humanitaire au Centre environnemental de l'Alberta, à Vegreville, et elle sera entièrement en service d'ici l'automne 1985.

Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques

Le Comité directeur canado-américain pour l'élaboration d'un Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques s'est réuni cinq fois au cours des sept derniers mois. Les négociations progressent très bien et la première ébauche du plan a été rédigée. Le plan initial vise à fournir un cadre global, à l'échelle inter-

nationale, pour la gestion conjointe des oiseaux aquatiques en fixant des objectifs pour les populations et en proposant des méthodes destinées à résoudre les problèmes d'intérêt international. Cette ébauche sera envoyée officiellement aux ministres et aux secrétaires des provinces, des États, des territoires et des Conseils des voies migratoires dans les jours qui viennent. Les commentaires adressés par ces organismes de gestion seront incorporés à l'ébauche qui sera soumise à l'opinion publique en septembre 1985.

Protocole

Le protocole permettant d'amender les dispositions se rapportant à la chasse à des fins de subsistance de la Convention de 1916 concernant les oiseaux migrateurs a été signé par le Canada et les États-Unis en 1979, mais n'a pas encore été ratifié par les États-Unis à cause de l'opposition à certaines formulations générales. Pour en arriver à un nouvel accord, les deux pays ont préparé un nouveau document d'étude qui servira de base aux consultations publiques aux États-Unis et au Canada.

Programme d'Amérique latine

Après cinq ans d'existence, les entretiens ont enfin commencé avec l'Argentine en vue de favoriser des échanges techniques pour les travaux à réaliser dans l'Antarctique.

Le SCF a parrainé les travaux d'un scientifique canadien chargé de faire des études reliées aux effets du feu sur les systèmes écologiques des îles Galapagos.

Le Bureau international de recherches sur la sauvagine (BIRS) coordonne un programme de deux ans visant à classer et à évaluer les principales terres marécageuses de chaque pays en Amérique du Sud. Les résultats ont été présentés lors de la première réunion sud-américaine du BIRS, en février 1985. Des lettres d'agrément ont été signées avec le Brésil, le Venezuela, l'Équateur et le Pérou.

Programme de protection de la Grue blanche d'Amérique

Dans le cadre des efforts continus de protection et de sauvegarde de la Grue blanche d'Amérique, un mémoire d'entente a été signé par le Canada et les États-Unis. On a également préparé un Plan canadien de rétablissement de la Grue blanche d'Amérique.

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

J'ai eu l'honneur de diriger la délégation canadienne à la cinquième réunion de la Conférence des Parties, qui a eu lieu à Buenos Aires du 22 avril au 3 mai. L'équipe canadienne composée de 13 membres comprenait le ministre des Ressources renouvelables des Territoires du Nord-Ouest, le député de l'Est de l'Arctique et des représentants d'Environnement Canada, du gouvernement du Manitoba, de l'Université de Toronto, du ministère des Pêches et des Océans, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et du Secrétariat d'État aux Affaires extérieures.

En plus de cette délégation officielle, une vingtaine de personnes représentaient les organismes non gouvernementaux canadiens suivants : Le Sierra Club du Canada, l'Animal Protection Institute of Canada, la Compagnie de la baie d'Hudson, l'Institut de la fourrure du Canada, l'Inuit Tapirisat du Canada, la Fédération canadienne de la faune, le Conseil canadien de la fourrure, le Conseil national des autochtones du Canada, la nation Déné et l'Association des chasseurs de phoques du Canada.

Six pays, dont le Canada, ont offert d'être l'hôte de la sixième réunion de la Conférence des Parties. L'offre du Canada a été acceptée par un vote majoritaire au premier tour de scrutin. La prochaine réunion aura donc lieu au Canada en 1987.

Loi sur l'importation, l'exportation et le transport interprovincial de la faune

Une présentation au Cabinet, visant à créer une loi, a été rédigée en vue d'être présentée au ministère de la Justice pour qu'il se charge de la rédaction du texte de loi. Les consultations se poursuivent avec les provinces et les territoires.

Avenir

Au cours de l'année qui vient, le SCF entreprendra une grande réorganisation et réorientation de ses programmes, conformément au changement de gouvernement.

Plans et programmes

Parmi les activités prévues, citons le Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques, un nouveau programme concernant les espèces menacées d'extinction, l'élaboration d'une politique fédérale de la faune, la conclusion d'un nouvel accord avec les États-Unis au sujet du protocole de la Convention concernant les oiseaux migrateurs, la préparation du Congrès ornithologique international qui aura lieu à Ottawa l'année prochaine, la conclusion d'un accord avec l'Alberta, la mise en oeuvre du Mémoire d'entente concernant la Grue blanche d'Amérique, la mise en oeuvre de programmes de mise en valeur, en collaboration avec les provinces et les territoires, pour le bison d'Athabaska, le renard véloce et le Faucon pèlerin, l'établissement de trois nouveaux refuges d'oiseaux migrateurs dans l'Arctique, la poursuite de l'instauration d'échanges techniques et de programmes de recherche et de gestion conjointe avec les pays d'Amérique latine, concernant des espèces communes, la Convention de Ramsar de 1987-1988, pour n'en citer que quelques-unes.

Dans le cadre de sa nouvelle orientation, le thème de partage des responsabilités d'Environnement Canada stimulera la collaboration avec les provinces et les territoires et divers organismes non gouvernementaux. Certains de ces projets ont déjà été mis en oeuvre. Nous venons tout juste de créer un nouveau Fonds pour la toxicologie faunique, en collaboration avec le Fonds mondial pour la nature. Bien sûr, nos liens avec Habitat faunique Canada sont bien connus. Nous envisageons de nouveaux travaux coopératifs concernant les espèces menacées d'extinction. De nouvelles ententes seront conclues avec l'Alberta, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Au cours du colloque sur la conservation de la faune qui aura lieu en

novembre, cette année, nous étudierons diverses possibilités de financement de la conservation de la faune et de son habitat.

Personnel

Enfin, j'ai apprécié mon séjour au Service canadien de la faune mais je devrai le quitter pendant dix mois pour suivre des cours au Collège de la Défense nationale, à Kingston. L'objet de ces cours est de favoriser une meilleure compréhension du Canada face aux autres nations. Cette formation permet de mieux se préparer en vue de traiter les problèmes canadiens et de négocier avec d'autres pays. Je pars convaincu que l'extrême dévouement et la détermination de mon personnel continueront de faire progresser les programmes de manière efficace.

Je crois fermement que mon personnel aborde les activités de l'organisation dans une perspective régionale et nationale et je suis certain que nous avons profité de certains des échanges qui ont eu lieu au cours des dernières années. Par exemple, grâce au Programme de permutation des cadres, nous avons profité de nouvelles idées stimulantes qui ont fait de la Fondation Habitat faunique Canada une réalité et qui nous ont donné une base valable pour les pourparlers avec les provinces, les territoires et les États-Unis en vue de rédiger le Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques.

Les excellentes relations que nous avons pu établir avec divers organismes non gouvernementaux nous permettent d'envisager différemment les travaux coopératifs à l'avenir. Les mois qui viennent seront difficiles pour nous tous, mais je suis certain que le Service canadien de la faune en ressortira plus fort.

Commentaires à propos du rapport sur les points saillants du SCF

M. Prime (Division de la faune de la Nouvelle-Écosse) signale que la Nouvelle-Écosse a été très heureuse de collaborer avec M. Tétreault et de travailler sous sa direction. Il ajoute qu'il a dû y avoir beaucoup de nouveaux développements et il souhaite à M. Tétreault beaucoup de succès dans ses nouvelles entreprises.

G. Sheehy (Fédération canadienne de la nature) mentionne qu'il lui semblerait approprié, dans le contexte de leur thème "Communiquer au sujet de la faune", de présenter une recommandation au gouvernement fédéral pour que les programmes du SCF qui ont été coupés soient remis en oeuvre. Il ajoute qu'ils peuvent tous essayer séparément de communiquer ce message. Les trois ministres ayant quitté la conférence, il demande à leur personnel de les persuader de parler au ministre fédéral. À son avis, ils pourraient avoir beaucoup de poids s'ils font part de leurs préoccupations au sujet des coupures dans les programmes de recherche sur la faune et de l'absence de programmes de remplacement.

Rapport de mise à jour

US FISH AND WILDLIFE SERVICE

D. Minnich
Sous-directeur associé, Gestion de la faune

Depuis la dernière Conférence fédérale-provinciale sur la faune, l'United States Fish and Wildlife Service (USFWS) a participé à un certain nombre de grandes activités concernant les ressources, susceptibles d'intéresser les Canadiens.

Gestion des oiseaux aquatiques

Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques

Nous avons travaillé avec le SCF à la mise au point d'un Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques en vue d'améliorer nos méthodes coopératives de gestion des canards et des oies et bernaches. Une première ébauche sert de guide pour les mesures de gestion dont l'application exige une collaboration internationale. Ainsi, la plupart des canards nord-américains sont produits au Canada, de sorte que le Plan prévoit des entreprises conjointes avec le Canada visant à protéger et à gérer l'habitat de reproduction du canard au Canada et aux États-Unis. Nous procédons actuellement à la révision du Plan pour en assurer une plus large distribution et nous espérons même inviter le Mexique à y participer d'ici peu.

Règlements de stabilisation de la chasse

Un programme quinquennal de stabilisation des saisons de chasse au canard et des limites de prises, réalisé en collaboration avec le SCF et les provinces des Prairies, se termine cette année. Les données recueillies au cours de cette période sur les populations reproductrices et la production, sur les activités et le succès des chasseurs, sur les facteurs influençant l'activité et le succès des chasseurs, sur le taux de survie annuel et saisonnier des canards, sur le répertoire de l'habitat de reproduction et sur les taux de recrutement des canards qui nichent dans les prairies canadiennes et américaines seront analysées pour nous permettre de mieux comprendre la relation entre les règlements et le nombre de canards. Une attention particulière sera accordée au rôle relatif de la mortalité non attribuable à la chasse et aux effets de la chasse sur les populations de canards. En 1986, nous espérons pouvoir publier les résultats de ces études et réévaluer nos principes de base concernant la gestion de l'exploitation des canards.

Gestion du Canard noir

La situation de la population de Canards noirs continue d'être un important sujet de préoccupation aux États-Unis. Le répertoire d'oiseaux aquatiques réalisé au milieu de l'hiver, en janvier 1985, a révélé une baisse de 2 % le long de la voie migratoire de l'Atlantique et de 6 % le long de celle du Mississipi, par rapport aux évaluations de la population de Canards noirs de 1984. Ces données représentent une baisse de 8 % par rapport à la moyenne décennale dans la voie migratoire

de l'Atlantique mais, pis encore, une chute de 38 % le long de la voie migratoire du Mississipi. D'après les dénombrements hivernaux, la population serait inférieure d'à peu près 40 % à celle du milieu des années 60.

Il est peu probable que l'on réussisse à comprendre les problèmes que connaissent les Canards noirs en s'arrêtant à un seul facteur. Par conséquent, en plus de nos efforts visant à mieux connaître les facteurs qui influencent le taux de mortalité, il faudrait adopter une méthode globale d'étude détaillée des autres facteurs (association avec l'habitat, capacité de reproduction, adaptation physiologique, etc.). Ces études devraient nous permettre de mieux comprendre la relation entre les Canards malards et les Canards noirs. À l'heure actuelle, l'USFWS et le SCF préparent un plan d'étude spécial pour les Canards noirs. Ce plan d'action définira les relevés, les recherches et les travaux de baguage nécessaires et assurera la coordination des activités futures. Nous sommes heureux de travailler en collaboration étroite avec le SCF, afin d'améliorer nos connaissances et notre capacité de gestion du Canard noir.

Ressources halieutiques

Politique en matière de pêche

La période de mai 1984 à avril 1985 a été témoin de réalisations importantes et d'introspection pour le Programme des ressources halieutiques de l'USFWS. Au cours de l'année, le Service a redéfini ses orientations en matière de ressources halieutiques. Cette réflexion s'est faite dans le cadre des restrictions financières et du réexamen général, à l'échelle du gouvernement, des relations entre le Gouvernement fédéral et les États. Voici les quatre nouveaux objectifs principaux du Service en matière de pêche :

- rétablissement des ressources halieutiques nationales importantes décimées;
- correction de la réduction des activités de pêche causée par l'aménagement des eaux au niveau fédéral;
- gestion des pêches sur les terres fédérales et sur celles des Indiens;
- maintien du rôle de chef de file du gouvernement fédéral en matière de gestion scientifique des ressources halieutiques nationales.

Ces quatre domaines ne constituent pas de nouvelles orientations de l'USFWS mais indiquent simplement que le Service, à partir de maintenant, centrera ses ressources et ses moyens sur les ressources halieutiques dont il a clairement la charge.

Pêche dans les Grands lacs

Dans les Grands lacs, les efforts soutenus entrepris de longue date avec le Canada se sont poursuivis, les États, les provinces et les gouvernements nationaux ayant mis l'accent sur le rétablissement des ressources halieutiques, particulièrement du touladi. La lutte contre la lamproie marine continue d'avoir la priorité, ainsi que l'évaluation des ressources, le repeuplement artificiel et l'application des règlements.

Le premier rapport exhaustif sur la pêche dans les Grands lacs, basé sur les données combinées des relevés nationaux de chasse et de pêche du SCF et de l'USFWS, vient tout juste d'être achevé. La Commission des pêcheries des Grands lacs, composée de représentants canadiens et américains, publiera ce rapport au cours des mois à venir. Le document contient des données tirées des deux relevés nationaux sur les pêcheurs et le nombre de jours de pêche, leurs dépenses et les espèces les plus recherchées.

Pêche au saumon

La collaboration internationale pour la gestion des populations de saumon du Pacifique nord-ouest a fait des progrès considérables puisque les États-Unis et le Canada se sont enfin entendus sur un traité d'nterception du saumon; 17 centres piscicoles du Service et des installations connexes produisent du saumon à des fins de rétablissement et de compensation sur la côte du Pacifique.

En outre, l'USFWS déploie d'importants efforts pour le rétablissement du saumon de l'Atlantique dans tous les États de la Nouvelle-Angleterre. En ce moment, le principal problème international qui nuit au rétablissement du saumon de l'Atlantique est la pêche commerciale en haute mer. On semble cependant en bonne voie de réduire ces répercussions.

Espèces menacées d'extinction

Listes

Au cours de l'année écoulée, l'USFWS a inclus 55 espèces aux listes d'animaux qui ont besoin de protection, a fait passer trois espèces menacées d'extinction sur la liste des espèces menacées et a retiré quatre espèces de la liste des espèces menacées et menacées d'extinction.

De plus, l'USFWS a accéléré les travaux sur son système d'information sur les espèces menacées d'extinction (ESIS), base de données informatisée grâce à laquelle toute personne autorisée disposant d'un terminal informatique aura accès à des données administratives et biologiques détaillées, ainsi qu'à des renseignements sur la répartition. Le système devrait être en service en 1986.

Les efforts accélérés déployés en vue de rétablir des espèces ont entraîné l'élaboration et l'approbation de 67 plans de rétablissement d'espèces incluses sur les listes (augmentation de 60 % du nombre de plans de rétablissement). L'USFWS a aussi établi une catégorie de "populations expérimentales", pour les espèces inscrites, qui assure une plus grande souplesse de gestion pour la réintroduction et favorise la collaboration entre l'administration fédérale et celles des États. Par ailleurs, l'USFWS a collaboré avec le SCF à la mise au point d'un mémoire d'entente définissant clairement les obligations de l'USFWS et du SCF dans le cadre de la conservation et de la gestion de la Grue blanche d'Amérique.

Habitats

Importance accrue de la protection de l'habitat

Au cours de l'année écoulée, l'USFWS a évalué l'information biologique sur les besoins d'habitat d'hivernage, de migration et de reproduction des oiseaux aquatiques et d'autres oiseaux migrateurs. Nous avons élaboré un plan détaillé en vue d'acquérir ou de protéger les habitats de reproduction des oiseaux aquatiques dans les prairies de nos États du Nord, dans le delta du Mississipi et sur la côte du Golfe, dans la vallée centrale de la Californie et dans les marais de la côte Est, et ailleurs au pays, afin de maintenir des populations saines d'oiseaux aquatiques migrateurs. Nous espérons pouvoir intégrer ce programme aux programmes semblables du Canada et du Mexique de façon à pouvoir protéger les habitats de la sauvagine dans toute l'Amérique du Nord.

Conservation des terres humides

Pour souligner l'importance de la protection de l'habitat en terres humides, l'USFWS est heureux d'annoncer que les États-Unis ont pris des mesures pour accéder à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat de la sauvagine. Cette démarche confirme notre engagement à l'égard de la conservation des terres humides et nous permettra de collaborer avec d'autres pays qui cherchent à préserver leurs importantes ressources de terres humides. Nous espérons pouvoir renforcer notre collaboration avec d'autres pays membres de l'hémisphère occidental, particulièrement avec le Canada.

Recherche

Surveillance des populations de Canards noirs

La première année du relevé aérien expérimental par bandes du Canard noir dans les habitats côtiers de l'Atlantique vient de se terminer. Les relevés ont été réalisés par quatre équipes (un pilote et deux observateurs) de l'USFWS opérant séparément dans une zone allant de la frontière du Nouveau-Brunswick jusqu'à Savannah, en Géorgie. Le total, pour la voie migratoire, a été de 216 658, avec un intervalle de confiance de 95 % pour 205 000 à 228 000 oiseaux. Les résultats du relevé nous semblent satisfaisants puisqu'une évaluation de la population 1983-1984 de Canards noirs qui passent l'hiver dans les habitats côtiers a pu être obtenue pour la première fois.

Pluies acides

La coordination entre le programme de recherche sur les pluies acides de l'USFWS et du SCF se poursuit toujours. Les projets coopératifs précis pour 1984 et 1985 incluaient des échanges courants d'informations tirées de recherches sur les répercussions des pluies acides sur la faune aquatique et terrestre et sur son habitat, en particulier sur des aspects tels que le chaulage comme mesure corrective, la recherche et les incidences des pluies acides sur les espèces délicates comme le saumon de l'Atlantique, les poissons des eaux intérieures et les oiseaux aquatiques migrateurs. Cet échange est particulièrement utile pour le programme national d'évaluation des pluies acides (NAPAP). Les chercheurs canadiens ont également joué un rôle important lors du colloque sur les pluies acides de l'American Fisheries Society, parrainé conjointement par le Canada et les États-Unis (août 1984). Le compte rendu du colloque est en préparation.

Un chercheur-entrepreneur canadien a participé à un atelier en vue d'élaborer un guide qu'utiliseraient les États collaborateurs pour établir leurs propres projets de chaulage pour contrer les effets des pluies acides, aider les recherches et contrôler les plans. Les États du Massachusetts, du Minnesota, de New York, du Tennessee et de la Virginie Occidentale participeront au programme à compter de 1985.

La New York Cooperative Fish and Wildlife Research Unit fait des évaluations intensives et extensives de la neutralisation des lacs en vue de contrer les effets des pluies acides. Elle cherche des moyens de rétablir les ressources halieutiques dans les lacs acidifiés, de protéger et d'améliorer les populations de poissons menacées par les pluies acides et de déterminer les possibilités de mise en oeuvre de programmes de chaulage comme pratique de gestion provisoire. Les recherches se font dans la région des Adirondacks de l'État de New York.

Étude du caribou par télémétrie

L'utilité d'un système de télémétrie par satellite pour le caribou a été évaluée. Au cours des premiers essais, le caribou a pu être surveillé dans des enclos et sur le terrain; on a pu suivre les mouvements précis d'une migration dépassant 1 000 km, sur un des territoires les plus reculés du Canada et des États-Unis. Le système est maintenant opérationnel et dix émetteurs ont déjà été installés. Pour ce projet, l'USFWS travaille en étroite collaboration avec le SCF et deux administrations provinciales.

Écologie de l'ours blanc

Plusieurs études sont en cours relativement à l'écologie de l'ours blanc. Sur des périodes de deux à trois ans, plusieurs ours blancs traversent séparément la mer de Beaufort, en longueur et en largeur, occupant des zones de 130 000 à 260 000 km^2. Du point de vue de la gestion, la mesure dans laquelle les États-Unis et le Canada se partagent les ours blancs dans la mer de Beaufort est importante. Si les données de marquage et de récupération des marques laissaient croire que l'échange d'ours blancs entre l'Alaska et le Canada pouvait être aussi bas que 5 %, nous savons maintenant que la plupart des ours qui se trouvent le long de notre pente septentrionale passent beaucoup de temps au Canada. L'année dernière seulement, 14 tanières de mise bas d'ours blancs ont pu être repérées grâce à la radiotélémétrie, dont 12 se trouvaient sur la glace de pack de l'Extrême Arctique, très loin de nos rivages. Des analyses récentes montrent que la population d'ours blancs diffère peu de ce qu'elle était en 1957 et qu'il n'y a eu aucune tendance importante à la hausse ou à la baisse depuis 1972.

Mortalité de la Grue blanche d'Amérique

Entre le 17 septembre et le 4 novembre 1984, sept Grues blanches d'Amérique sont mortes du virus de l'encéphalite de l'Est. Deux mâles et cinq femelles ont ainsi été perdus, y compris la femelle de 16 ans d'un couple de reproducteurs et des non-reproducteurs âgés de un à cinq ans. Des vétérinaires du Centre de recherche sur la faune de Patuxent ont déployé des efforts intensifs en vue d'isoler et d'identifier la cause du décès des Grues blanches d'Amérique avec l'aide de vétérinaires et de biologistes du Laboratoire national de santé de la faune, du Centre de lutte contre les maladies (Fort Collins), du Laboratoire du Service

vétérinaire national du ministère de l'Agriculture des États-Unis (Ames, Iowa), du Parc zoologique national, de l'Armée américaine (Fort Detrick), du ministère de l'Agriculture du Maryland et de l'Université du Maryland. Depuis le mois de novembre, moment où la maladie a pu être diagnostiquée, les efforts ont porté sur l'établissement d'un programme de prévention d'épidémies futures. Un vaccin fourni par l'Armée américaine (Fort Detrick) a provoqué de bonnes réactions d'immunité lors des essais préliminaires sur des Grues canadiennes et une Grue blanche d'Amérique. Le 20 mars, on a vacciné les Grues blanches d'Amérique qui n'avaient pas été exposées précédemment au virus. En outre, le personnel du ministère de l'Agriculture du Maryland et l'Armée américaine (Fort Meade), avec l'aide du Centre de recherches sur la faune de Patuxent, tenteront de faire une lutte biologique aux moustiques porteurs de la maladie.

Recherche sur les pêches

L'USFWS a récemment mis au point de nouvelles méthodes analytiques de contrôle des traitements lampricides. De plus, on évalue présentement une technique de libération de mâles stériles comme moyen possible d'améliorer la lutte contre la lamproie marine.

Les chercheurs de l'USFWS, dans le domaine des pêches, ont aussi défini de nouvelles lignes directrices en matière de température pour la production du touladi. Par ailleurs, ils ont mis au point un nouveau dispositif de contrôle de la qualité de l'eau, intégré au circuit d'alimentation en eau, pour les centres piscicoles. Le Laboratoire national de recherches sur les pêches des Grands lacs prépare un modèle d'indice de la qualité de l'habitat du touladi, pour les Grands lacs. Le modèle portera sur les besoins d'habitat de frai des poissons des Grands lacs. En effet, le frai est actuellement un facteur limitatif du poisson.

Application des règlements

Opération faucon

Depuis de nombreuses années, l'USFWS travaille en étroite collaboration avec les bureaux d'application des règlements de toutes les provinces et du SCF. Une importante enquête sur la faune se distingue des autres efforts coopératifs des deux pays en vue d'éliminer le commerce illégal de la faune. "L'opération faucon" a été entreprise aux États-Unis en 1981, à titre d'enquête secrète visant à réduire la prise, la vente et le transfert illégaux de rapaces. En 1984, des coupables ont été identifiés dans 14 États, ainsi qu'en République fédérale d'Allemagne, en Finlande, en France, en Angleterre et au Canada. L'enquête canadienne, réalisée à partir de l'Ontario, a commencé peu après son pendant américain. À l'automne 1982, il est apparu que les enquêtes canadienne et américaine visaient non seulement les mêmes espèces d'oiseaux rapaces, mais également les mêmes coupables. Par conséquent, depuis la fin de 1982 jusqu'à aujourd'hui, l'enquête a été menée conjointement avec grand succès.

Le 29 juin 1984, dans le cadre d'une action d'application des règlements étroitement coordonnée, plus de 300 agents d'application de la loi de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Yukon, de 14 États et de l'USFWS ont délivré plus de 70 mandats de perquisition contre des accusés impliqués dans la commercialisation illégale de rapaces. Depuis lors, 19 mandats d'arrêt ont été délivrés au Canada seulement. Aux États-Unis, quelque 52 personnes ont été accusées,

9 cas distincts étant en instance. Les peines imposées jusqu'ici incluent plus de 200 000 $ d'amendes, deux années de prison et plus de 42 années de liberté surveillée. Cette enquête qui se poursuit devrait permettre d'identifier d'autres coupables au Canada et aux États-Unis.

Ce sont là quelques-unes des principales réalisations parmi les activités de l'USFWS, dont une bonne partie ont été ou sont réalisées en collaboration avec nos collègues canadiens. Nous espérons pouvoir poursuivre cette collaboration et faire des progrès dans les principaux domaines d'intérêt commun au cours de l'année qui vient.

Discours-thème (1)

PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER

J.Y. Hickman
Ancien président, Fédération canadienne de la faune
Président

Poursuivons maintenant avec notre thème "Communiquer au sujet de la faune". Je serai votre président pour cette séance. Au nom de la Fédération canadienne de la faune, de ses administrateurs et de ses membres, je tiens à souhaiter à tous les participants et aux organisateurs une conférence des plus réussie. J'aimerais aussi souligner l'absence de notre président nouvellement élu Don Hayden, de Calgary, qui a décidé pour des raisons d'économie de ne pas assister à ces séances pour deux raisons évidentes; la première, notre vice-président administratif, Ken Brynaert, est présent et la deuxième, la Nouvelle-Écosse est ma province d'origine; or il semblait juste, pour l'organisme et ceux qui en font partie, que nous limitions notre participation à ces deux personnes. Cependant, notre président se joint à moi pour souhaiter aux organisateurs de la Conférence un immense succès.

J'apprends rapidement qu'en tant qu'ancien président, on n'est plus présenté mais on fait des présentations. Dans ce cas, j'ai l'honneur, cet après-midi, de présenter le conférencier qui prononcera le discours-thème. Je tiens à signaler, comme vous le savez probablement tous, qu'un discours-thème sert à donner le ton et à définir le thème d'une conférence de cette nature, de sorte que le conférencier principal est le catalyseur qui assure le lien entre les diverses positions présentées par chaque délégué et chaque participant pendant la conférence.

Michael Halleran a travaillé comme journaliste, autant pour les médias écrits que parlés et, dans le second cas, il a été pendant 12 ans producteur de documentaires sur les ressources et la conservation pour le réseau anglais de Radio-Canada. Il est devenu pigiste en 1980 et, depuis lors, a travaillé pour des organismes de ressources provinciaux et fédéraux à titre de conseiller en communications. Il travaille en ce moment à contrat pour la Fédération de la faune de la Colombie-Britannique qui est le plus grand organisme de conservation de la province. Il est chargé de toutes les communications, y compris de la production d'une revue trimestrielle et d'une série éducative télévisée de 13 semaines sur les ressources de la Colombie-Britannique. Ce sera aujourd'hui la troisième fois qu'il s'adresse à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune puisqu'il l'a fait précédemment à Winnipeg en 1977 et à Regina en 1979.

Discours-thème (2)

COMMUNIQUER AU SUJET DE LA FAUNE

M. Halleran
Fédération de la faune de la Colombie-Britannique

Le principal message que j'ai à vous livrer est que notre seul espoir d'assurer, si ce n'est d'améliorer, les perspectives de la faune au Canada aujourd'hui, repose sur une gestion plus intensive. Le public n'est à peu près pas sensibilisé à ce fait. Il n'a pas compris que beaucoup de populations fauniques diminueront même avec une gestion plus intensive, mais périront certainement sans elle.

Je regrette qu'il soit aussi nécessaire d'inclure présentement les groupes de défense des droits des animaux, parce que ces groupes réussissent à convaincre la presse, le public et les hommes politiques que la gestion moderne de la faune est mal accueillie et peut-être même inutile.

Avec un meilleur appui du public, nous pourrions être beaucoup plus positifs face à l'avenir. C'est-à-dire que si on nous permettait d'appliquer le type de gestion nécessaire, y compris les dispositions concernant l'habitat, les populations fauniques de notre pays pourraient être maintenues pour les générations à venir. De fait, des programmes appropriés suffiraient non seulement à stopper la diminution de certaines populations fauniques, mais permettraient de les améliorer et d'en accroître le nombre dans bien des cas. Le public n'a pas encore compris cela. Si l'on ne fait rien, j'entrevois une grande tragédie dans le domaine de la faune au Canada. Elle ne sera pas attribuable à la surexploitation ou à une mauvaise utilisation de l'habitat par l'industrie, parce que nous pouvons limiter totalement la première et influencer largement la seconde. Elle sera plus certainement due à la négligence. À mon avis, cette tragédie se produira parce que l'appui nécessaire à la gestion, et j'emploie le mot appui dans son sens le plus large, sera inexistant. Les organismes de faune auront de moins en moins d'influence sur la prise des décisions de gestion, à mesure que les groupes de défense des droits des animaux prendront de l'ampleur.

Mon exposé est donc basé sur la ferme conviction que la gestion intensive de la faune devrait exister depuis longtemps au Canada, qu'elle subira probablement l'opposition des groupes de défense des droits des animaux et d'autres personnes, et que seul un programme de communications très perfectionné et très équitable pourra réussir à contrer les campagnes des groupes de défense des droits des animaux. Bien sûr, vous vivez peut-être dans une région du Canada où ces problèmes ne se posent pas. Dans ce cas, je vous envie beaucoup.

L'ère de la gestion intensive

Il est certain que nous avons commencé le siècle par une forme classique de gestion extensive de la faune au Canada. L'utilisation des ressources fauniques était peu réglementée il y a 100 ans; il existait une chasse commerciale légale, le secteur du piégeage était florissant et la chasse sportive était à peu près accessible à tout le monde. Les choses ont bien changé. La chasse à des fins commerciales est interdite depuis longtemps, bien qu'il existe encore un secteur viable des services de guides dans de nombreuses régions du Canada. Le piégeage n'a pas réussi à détruire les ressources d'animaux à fourrure en près de 400 ans

d'exploitation. La chasse par les citoyens se perpétue dans la plupart des régions du pays. Les populations de gros gibier sont en difficulté dans certains endroits, se portent assez bien dans d'autres et sont étonnamment abondantes ici et là. On peut dire sans se tromper que, dans l'ensemble, les populations de gros gibier au Canada ont besoin de gestion, mais sont essentiellement intactes. Cela est vrai pour les animaux à fourrure.

Étant donné l'orientation actuelle de notre société, il semblait inévitable de voir se répandre, à la fin du siècle, des pratiques de gestion intensive de la faune. C'est ce vers quoi nous tendons en ce moment, tandis que les autres secteurs des ressources (pêches, foresterie, etc.) sont déjà bien avancés en ce sens. D'ailleurs, on ne s'y oppose pas pour les autres ressources, mais on s'y oppose pour la faune.

Depuis quelques années, le processus d'utilisation intégrée des ressources est de plus en plus accepté comme formule de règlement des problèmes d'utilisation des terres entre les divers groupes d'intérêt dans le domaine des ressources renouvelables, particulièrement dans l'Ouest. Dans les cas où elle a connu la plus belle réussite, la gestion intégrée des ressources était basée sur l'hypothèse qu'un certain processus de compromis est essentiel pour la planification moderne des ressources. Le fait de réaliser la nécessité des compromis dans l'avenir vient habituellement au moment où les défenseurs des ressources abandonnent leurs efforts traditionnels, mais souvent futiles, de maximisation de leurs objectifs précis en matière de ressources.

Gestion intégrée des ressources

Pour en arriver à ce point de sensibilisation, il faut avoir atteint un niveau assez élevé de perfectionnement en matière de gestion et abandonner ce qu'on pourrait appeler le principe du "moi d'abord". Ce principe échoue généralement de toute façon quand les défenseurs d'un objectif unique en viennent à se rendre compte que la maximisation d'une seule utilisation de la ressource ne se fait qu'aux dépens des autres. Cela vaut autant pour une utilisation que pour toutes les autres.

La progression de ce processus de planification peut aussi exiger l'abandon (ou tout au moins la révision) de la conviction qu'une ressource est plus "spéciale" que les autres, conviction que bien des gestionnaires des ressources acquièrent pendant leurs années d'études universitaires. La gestion intégrée des ressources, dans certains milieux, est presque devenue une discipline distincte. Son succès dépend habituellement du nombre des divers "intérêts spéciaux" prêts à sacrifier une partie du rendement maximal soutenu afin d'envisager globalement l'ensemble des utilisations plutôt qu'une seule. C'est là une perspective à tout le moins plus écologique et certainement, dans la plupart des cas, plus équitable.

La gestion intégrée des ressources a connu des succès spectaculaires dans l'Ouest, surtout en Colombie-Britannique. Le procédé est encore assez nouveau, de sorte que les méthodes ou même la terminologie ne sont pas encore très normalisées, sans parler des publications. Il s'agit encore d'un apprentissage sur le tas, pour la plupart des personnes dans le domaine des ressources, puisque les programmes d'étude n'offrent pas de cours sur le sujet.

L'absence de cours signifie pour les forestiers, les biologistes et les agronomes qu'ils doivent d'abord rejeter certaines des techniques de gestion spécialisées apprises à l'université et aborder de façon plus générale les problèmes des ressources du monde réel. Certains y arrivent mieux que d'autres, mais j'ai pu observer que cette réaction ne suit aucune tendance particulière. Certains forestiers le font naturellement, des biologistes de même. Mais l'inverse est aussi vrai. En outre, son succès dépend autant de certaines aptitudes sociales que d'aptitudes techniques, la plus importante de toutes étant la communication.

Même si j'ai mentionné les succès spectaculaires de la gestion intégrée, notre enthousiasme est en grande partie suscité par le potentiel de la méthode. Nous savons très bien qu'elle a de nombreuses faiblesses. Tous ceux d'entre nous qui ont encouragé la collaboration entre les groupes d'intérêt du secteur des ressources, plutôt que la confrontation qui était si fréquente, l'ont fait avec la conviction qu'il serait beaucoup plus productif de résoudre nos problèmes par la négociation et les compromis que par des invectives par l'entremise de la presse. J'en suis toujours convaincu.

Évidemment, il y aura toujours place pour la défense de la position d'une seule ressource, surtout lorsqu'il est évident que les autres secteurs des ressources refusent d'accepter que nous soyons tous dans le même bateau. Il pourrait aussi y avoir des situations précises où la valeur d'une ressource est tellement grande qu'il n'y aurait aucun sens à la compromettre indûment pour d'autres utilisations de moindre importance qui pourraient tout aussi bien être satisfaites ailleurs. Il y en a évidemment qui ne sont pas d'accord avec moi, mais il y en a de plus en plus qui le sont.

La première et la meilleure

On pourrait donner comme exemple de cette situation un territoire d'hiver de première catégorie, tellement bien situé qu'on envisagerait de le consacrer à "la première et la meilleure utilisation", dans ce cas la faune. Toutefois, pour que cette idée obtienne un appui universel, il faut bien comprendre que quand "la première et la meilleure utilisation" est la foresterie, les pêches ou les parcours, la même situation devrait s'appliquer. C'est là qu'entre en jeu l'élément de compromis. C'est là qu'on découvre si les partenaires du compromis sont vraiment à la recherche d'une solution.

Encore une fois, je tiens à mentionner que la communication est un des éléments les plus importants d'un compromis réussi dans le domaine des ressources. J'entends par là la communication dans son sens le plus large, c'est-à-dire que chacun des partenaires du compromis doit être prêt à écouter attentivement.

Sur le versant ouest des Rocheuses (et je pense dans tout le Canada), il y a encore beaucoup de gens qui refusent de croire que l'époque de la surabondance est maintenant révolue. En fait, chacun s'en rend compte à un moment différent de sa vie, quand il se trouve dans une situation qui lui fait voir le côté inéluctable de la situation. Naturellement, chacun réagit à sa façon. Pour certains, apprendre que toutes nos ressources renouvelables sont entièrement utilisées (quand ce n'est pas surutilisées) les amène à chercher encore plus loin et à se cantonner davantage dans leurs efforts en vue de maximiser un intérêt particulier. Je suis certain que vous vous êtes déjà tous trouvés dans cette situation.

Par expérience, j'ai appris que les personnes les plus réalistes, raisonnables et avant-gardistes des groupes d'intérêt dans le domaine des ressources sont habituellement celles qui optent pour les compromis. À l'opposé, ce sont les personnes les plus militantes qui tiennent aux traditions ancestrales du "moi d'abord". Ces personnes ne sont pas toutes dans les secteurs industriels. Les défenseurs les plus radicaux des droits des animaux et certains environnementalistes font aussi partie de cette dernière catégorie.

Malgré quelques échecs antérieurs, la perspective des compromis dans le domaine des ressources ne m'inquiète pas du tout. En général, ils donnent très souvent des résultats positifs. Je dois cependant avouer que la volonté de collaborer et d'éviter les confrontations est considérée par d'autres défenseurs des ressources coomme un signe de faiblesse et joue donc au détriment du processus. Je ne l'avais pas prévu, mais c'est ce qui est arrivé. En outre, en faisant état de ces sentiments négatifs, les médias ont joué un rôle destructeur décisif. Il est apparu que dans bien des conflits touchant les ressources dans lesquels les médias ont joué un rôle important, le processus a bénéficié davantage aux médias qu'aux ressources.

Un bon reportage en profondeur est avantageux pour le processus, mais les articles à sensation rapportant les paroles de quelqu'un, la plupart du temps déformées pour en faire ressortir le côté dramatique, sont improductifs ou même pire.

Terrain d'entente

Lors de mes travaux réalisés en Colombie-Britannique et depuis plusieurs années, j'ai toujours été un fervent de l'amélioration des relations entre tous les gestionnaires et les utilisateurs des ressources. Ceci est particulièrement vrai pour le poisson, la faune et les forêts. La Colombie-Britannique étant une province boisée, rien n'est plus naturel que de voir coexister les poissons, la faune et les arbres. Ainsi, quand nous cherchons à établir des relations plus étroites avec d'autres utilisateurs des forêts, nous cherchons littéralement un "terrain d'entente".

C'est parfait et j'en suis ravi. J'ai connu les confrontations des années 60. Étant alors un membre des médias entièrement voué à la conservation, j'ai souvent utilisé la voie des médias pour lancer des avertissements publics au sujet des dangers que présentaient les tendances de beaucoup de programmes relatifs aux ressources. C'est là une attitude qui s'est révélée assez dangereuse. Un journaliste qui vient publiquement au secours de la faune, des parcs, des espaces sauvages, des rivières et autres et qui met un peu de pression sur les défenseurs d'une utilisation unique, comme les exploitations hydro-électriques et minières, peut s'attendre à des représailles organisées et implacables.

Quand s'est présentée l'occasion d'exploiter certains nouveaux systèmes et de développer l'idée du terrain d'entente auquel je faisais référence, certains d'entre nous en ont tout de suite profité. Je ne l'ai jamais regretté. Le climat qui règne maintenant entre les groupes d'intérêt dans le domaine des ressources renouvelables en Colombie-Britannique est meilleur que jamais. Cependant, quand il s'agit de la faune en particulier, je vois faiblir le processus. Je pense qu'il nous faut accepter le fait que, pour à peu près les mêmes raisons dans toutes les régions du Canada, la cause de la gestion de la faune a peu de chances de réussir parce qu'elle est trop mal soutenue.

Je puis vous donner de nombreux exemples. Notre gouvernement national accepte de financer toute une gamme de programmes provinciaux dans les domaines des forêts, des parcours, des pêches, mais pas dans le cas de la faune. Il suffit de voir comment notre service national de la faune a été traité récemment pour constater qu'il y a encore beaucoup à faire pour convaincre les autorités. On a vu que nos députés étaient prêts à se laisser convaincre par les campagnes des groupes de défense des droits des animaux, comme la campagne pour la défense des phoques, mais les appels à l'amélioration des soins (de la gestion) de toutes les espèces de faune sont restés largement sans réponse.

Malheureusement pour nous et pour la cause que nous défendons, le soutien du public pour les programmes fauniques ne va pas grandissant. Dans bien des cas, il semble même qu'il faiblisse. Les plus ardents défenseurs de la faune au Canada ne demandent pas plus de gestion, mais moins; ils se trouvent ainsi à nuire à la cause de la gestion et à sa légitimité en tant que pratique scientifique et sociale. Les anti-chasseurs et les anti-trappeurs sont devenus d'excellents "chasseurs de manchettes". Si certains d'entre eux sont fermement engagés à l'égard de la faune, ils ont une bien piètre opinion de ce qu'il faut faire pour la protéger.

Incompréhension

Par mes allusions aux médias, je ne voudrais pas qu'on pense que je suis contre la liberté de presse, mais qu'en n'étant au courant que des aspects dramatiques du débat sur la faune, le public n'a pas compris l'essence même du problème. Évidemment, les actes outrageants et les accès d'irresponsabilité des défenseurs des "droits" de la faune se vendent mieux, beaucoup mieux même que des articles et des annonces publicitaires sur des programmes de gestion efficaces.

Dans certaines régions du Canada, les médias semblent même s'être totalement ralliés aux anti-chasseurs et aux anti-trappeurs. Les articles en faveur de la chasse ou du piégeage sont à peu près inexistants. Tout ce qui est présenté à la télévision est tellement déformé que cela en est presque embarrassant pour quiconque comprend bien le comportement des animaux sauvages.

Les anti-chasseurs disent être poussés par leur engagement à l'égard de la faune. Pourtant, bien des chasseurs et des gestionnaires consacrent leur vie au même but, mais les anti-chasseurs et d'autres membres du "secteur de la protestation" rejettent tout ce que j'ai fait et tout ce que vous avez fait. Je leur envie leur simplicité enfantine. Il y a une longue liste d'activités industrielles qui menacent la gestion de la faune; à cette liste, il faut maintenant ajouter "le secteur des protestataires".

Dans toute l'Amérique du Nord, il y a beaucoup de documents sur les effets d'un siècle de chasse. Le cerf de Virginie est plus abondant maintenant qu'il y a 75 ans. Ceci est aussi vrai du wapiti, de l'antilope et du cerf mulet, tout au moins dans l'Ouest. Dans certaines régions, l'ours noir et le castor ont prospéré au point de devenir une vraie nuisance. Quelques espèces causent bien sûr des problèmes dans certaines régions, mais rien qu'on ne puisse résoudre par une bonne gestion intensive.

Les dépenses publiques pour la faune constituent une autre illustration plutôt tragique du manque de popularité des programmes de gestion de la faune. En Colombie-Britannique, où les dépenses provinciales annuelles totales s'élèvent à envi-

ron 8 milliards $, moins de 8 millions sont consacrés à la gestion de la faune. Ce n'est pas tout : le montant perçu des chasseurs, par les droits de permis ou autres, est supérieur aux sommes dépensées pour la gestion de la faune. C'est dire que les dépenses du gouvernement provincial pour la faune sont à peu près nulles en Colombie-Britannique. Dans cette province tout au moins, les chasseurs paient pour la gestion de la faune; tous les autres, y compris les anti-chasseurs, en profitent gratuitement.

Les populations fauniques n'obtiennent pas la gestion à laquelle elles ont droit et les anti-chasseurs et les groupes de défense des droits des animaux réussissent à rendre la gestion de la faune peu populaire sur la scène politique.

De toute cette situation ressort le spectre de la gestion par pression. À mesure que celle-ci accumule les succès, les gestionnaires des ressources (quels qu'ils soient) sont forcés de suivre les directives du groupe de pression le plus puissant, au lieu des enseignements scientifiques de leur propre profession. Dans n'importe quelle situation reliée aux ressources, quand les groupes de pression mènent le bal, les gestionnaires perdent leur aptitude à gérer. Nous savons tous quels dangers cela représenterait si les grandes sociétés industrielles utilisaient leur pouvoir de pression pour mettre en danger les ressources publiques. Pourtant, le résultat n'est pas moins dangereux quand son instigateur est un groupe d'environnementalistes radicaux. Les groupes de pression radicaux peuvent exiger en toute impunité. Ils n'ont jamais à craindre les conséquences de leurs actes. Ils n'ont que leurs propres intérêts limités à considérer et ils ne rendent compte à personne.

Vous me voyez en train de défendre la gestion scientifique des ressources par opposition à la gestion par pression. Cela ne signifie pas que je suis tout à fait d'accord avec tout ce que les gestionnaires me disent. Loin de là. Je ne suis pas tout à fait convaincu que la gestion intensive appliquée soit la solution automatique à tous nos problèmes de faune. À long terme, il faudra une prise de conscience de la population et un certain code d'éthique, l'acceptation d'une attitude de gestion. En l'absence de ces critères, et idéalement en plus de ceux-ci, la gestion est la voie essentielle à suivre. Les gestionnaires ont les mains liées quand leurs programmes sont dictés par la pression. De la même façon, ils ont les mains liées quand nous ne leur donnons pas suffisamment de fonds.

Droits des animaux et gestion

Si l'on veut bien comprendre ces problèmes, il faut d'abord connaître l'histoire du mouvement de défense des droits des animaux et du mouvement anti-chasse qui constituent, ensemble, la plus grande menace aux programmes légitimes concernant la faune. Il est très paradoxal, pour ceux d'entre nous qui consacrent leur vie à la gestion de la faune, que nous ayons le plus à craindre de ceux qui disent "se préoccuper" de la faune plus que nous. De toute évidence, il nous faut mieux définir les impératifs de la gestion intensive de la faune et les difficultés auxquelles nous faisons face pour essayer d'obtenir le soutien législatif dont nous avons besoin.

On semble voir, dans les campagnes des groupes de défense des droits des animaux, certains éléments de culpabilité collective. Tout en reconnaissant le danger de catégoriser, j'aimerais quand même faire ressortir quelques dénominateurs communs qui semblent exister chez ces groupes. La plupart de leurs membres semblent avoir moins de 30 ans. Ils viennent à peu près tous de la ville et non pas de la campa-

gne. Presque tous sont conscients que la faune, ainsi que les conditions environnementales générales, ont subi les dures répercussions des activités industrielles de l'homme. Enfin, la plupart d'entre eux savent que les actes qui soulèvent l'opinion publique, s'ils ne sont pas illégaux, attirent souvent davantage l'attention des médias que les protestations passives ou les projets positifs pour la faune. Ils savent presque tous que la presse ne pourra résister à couvrir un événement spectaculaire organisé à leur intention.

Il y a parmi eux ceux qui se rallient naturellement à n'importe quelle cause qui leur offre l'espoir d'une grande visibilité ou d'une bonne publicité. Il serait bien agréable de penser que ces personnes sont étrangères au mouvement de la faune, mais nous savons tous qu'elles ne le sont pas. Nous avons même vu certains personnages politiques tenter d'utiliser ce sentiment public à leur avantage. Je trouve cette attitude particulièrement déplaisante.

Toute cette situation m'attriste profondément. J'ai passé ma vie à travailler pour obtenir un meilleur soutien public pour la faune, pour toute la philosophie de la conservation. Je me trouve aujourd'hui dans l'obligation de consacrer beaucoup d'énergie à contrer les actes de ceux qui prétendent avoir les mêmes objectifs que moi, c'est-à-dire une meilleure situation pour la faune. Je crains que beaucoup d'entre eux aient simplifié le problème à l'extrême et perçoivent qu'une population chassée est automatiquement menacée et qu'une population non chassée est automatiquement en sécurité. Mais à part une réalité statistique évidente selon laquelle les espèces chassées sont en bien meilleure posture que les espèces non chassées, cette prémisse ne tient absolument pas compte des relations vitales de l'habitat.

Bien des défenseurs des animaux à qui j'ai parlé semblent d'avis que si nous "gérons" la faune, nous les "dérangeons". Nous les forçons à faire des choses qu'ils ne voudraient pas faire autrement. Cependant, la plupart d'entre eux ne se rendent pas compte que, dans la plupart des régions du Canada, il vaudrait mieux manifester son intérêt pour la faune par un accroissement de la gestion plutôt que par une diminution. Ce n'est pas là le message que véhiculent les groupes de défense des droits des animaux. Ce n'est pas celui qui est exprimé dans le "Monde merveilleux de Disney".

Utilisation implique gestion

Il est à peu près certain que le succès des groupes pour l'abolition de la chasse aux phoques les amènera à se lancer à l'assaut du piégeage; c'est d'ailleurs déjà commencé. Je me suis toujours douté que ces groupes ne cherchaient pas à mettre au point "un piège non cruel", mais à faire cesser complètement le piégeage. Pourtant, il ne fait aucun doute que l'interdiction du piégeage au Canada aurait des conséquences sociales radicalement négatives, quand on sait qu'il y a au pays des milliers de familles, indiennes et autres, pour lesquelles le piégeage est une importante source de revenus.

Comme c'est le cas pour la chasse, l'utilisation de la faune exige une certaine gestion. Devant les progrès de l'industrie, il faut une gestion plus intensive. Nous avons prouvé que les espèces piégées et chassées peuvent supporter des niveaux assez élevés d'utilisation intensive si elles sont bien gérées. Le fait que la plupart des espèces chassées ou piégées soient en assez bon état ne semble pas les convaincre. Attention au danger de la simplification à l'extrême. La gestion

de la faune est devenue une science vulnérable. Elle est bien imparfaite à maints égards, car elle doit composer avec beaucoup d'inconnues et de variables. Il est donc facile d'en identifier les lacunes, même quand on est un simple amateur, et à les monter en épingle à son gré.

La gestion de la faune doit souvent laisser de côté l'animal individuel pour veiller plutôt au bien-être de la population. C'est là que l'on retrouve la différence fondamentale entre le gestionnaire de la faune et le défenseur des droits des animaux. Bien souvent, le gestionnaire n'a d'autre choix que de s'occuper du "plus grand bien-être pour le plus grand nombre". Si vous vous préoccupez de quelques animaux en particulier, il est certain que cette façon de procéder ne vous satisfera pas et si vous cherchez des moyens d'attaquer le processus, vous trouverez là ses points faibles.

Tous les programmes de gestion doivent être basés sur le principe que le bien-être de la population (de l'espèce) est plus important que la situation de quelques membres seulement. Dans le cas des populations fauniques, la mort de quelques individus ne suppose pas automatiquement la mort de la population ou de l'espèce. En fait, c'est l'opposé qui peut se produire. Cette situation est d'ailleurs particulièrement évidente dans le cas des "prédateurs". Il peut y avoir trop peu d'animaux sauvages ou trop. Le processus par lequel on tente d'en arriver à un équilibre est appelé "gestion".

En Colombie-Britannique, il y a présentement un puissant groupe d'éleveurs qui fait des pressions en vue de réduire le nombre de certains animaux qui font "concurrence" aux vaches. Je n'ai jamais entendu parler d'un groupe de défense des droits des animaux qui serait venu à la défense de la faune dans un cas semblable. Pourtant, la situation est à peu près la même pour toutes les menaces envers l'habitat.

Exemples

J'aimerais me servir encore une fois de l'analogie avec les éleveurs pour vous donner un exemple réel de situation où il faut choisir entre l'individu et la population. Imaginez un élevage type en montagne, en Colombie-Britannique, sur un vaste ranch que je connais très bien. Le rassemblement à l'automne se fait de cette façon : le pays est vaste, l'accès difficile, limité aux déplacements à cheval; le cavalier commence sa journée en rassemblant quelques vaches et, à mesure que la journée se passe, il en rassemble de plus en plus; à midi, il peut en avoir jusqu'à 200 ou au contraire seulement 30.

De nombreux facteurs, comme les marécages, les forêts denses, le terrain abrupt, rendent parfois très difficile le contrôle de ces animaux. Après un été en montagne ou dans les territoires alpins, ils sont parfois assez sauvages. Pour diverses raisons, certains animaux quittent le troupeau. Ils reviennent en arrière, se souvenant des verts pâturages de l'été ou de l'image d'un veau perdu ou encore d'un chemin différent emprunté l'année précédente pour retourner à la ferme. Il est certain que le cavalier fera un effort pour les ramener dans le troupeau mais, dans l'intérêt de la majorité, il devra à un moment ou à un autre les laisser aller. Dans certaines situations, comme dans les pâturages de haute montagne, les laisser derrière correspond à peu près à une condamnation à mort. Ils mourront probablement de faim ou encore victimes des loups; un très petit nombre pourra survivre jusqu'au printemps ou retrouver son chemin jusqu'à la ferme, mais c'est peu probable.

C'est là un bon exemple de la "cruauté" de l'élevage en montagne. Peut-être que les défenseurs des droits des animaux découvriront cette facette un jour. Mais notre cavalier, cherchant à être pratique, a pris une décision de gestion réfléchie : il a porté un jugement de valeur basé sur la logique et sur l'information disponible. Il ne s'est même pas préoccupé des critères de moralité des citadins. Son objectif est de redescendre de la montagne avec la plus grande population possible de vaches en bonne santé, sachant que certains membres de cette population périront par suite de ses actes. Se préoccuper de l'ensemble de la population ne devrait pas être considéré comme un manque d'intérêt pour quelques individus.

L'observateur des ressources (par opposition au gestionnaire des ressources) n'a pas à faire ce genre de choix, de sorte qu'il est libre de les condamner.

La transplantation d'un grand nombre d'animaux dans de nouveaux habitats est un autre exemple du même genre. Même après des études approfondies afin de déterminer si le nouvel habitat a les éléments nécessaires pour satisfaire les exigences de l'espèce concernée, il faut quand même être prêt à accepter quelques pertes. Les animaux peuvent être blessés lors de la capture ou du transport ou de la mise en liberté. Il faut cependant mesurer ces pertes par rapport aux avantages tirés de l'établissement d'une nouvelle population, un bien évident pour l'espèce. Alors, que faire? Il faut planifier le plus soigneusement possible et passer aux actes. Vos défenseurs loueront vos efforts; vos critiques vous accuseront de vouloir vous substituer à Dieu.

Nous devons donc tous rechercher des moyens de convaincre le public que, dans presque tout le Canada aujourd'hui, la gestion extensive de la faune, qui consiste à établir des saisons, à réglementer les prises et à compter sur la "vigueur naturelle" pour la survivance de la population, n'est pas suffisante. Les pressions exercées par l'expansion humaine et industrielle, en dehors de toute activité de chasse ou de piégeage, exigent que nous compensions par une gestion plus intensive.

Quelle sombre perspective. Nous voilà tenus de tenter de convaincre le public que depuis longtemps nous aurions dû commencer une gestion intensive, alors qu'on leur répète de tous côtés que la gestion elle-même est indésirable ou tout à fait inutile et que la meilleure façon d'assurer l'avenir des populations est de les "laisser en paix". Vous savez comme moi que cela n'a pas de sens.

Il est évident que notre plus grande erreur, en tant que défenseurs de la gestion, est d'avoir déployé trop d'efforts pour mieux connaître les techniques de gestion et d'avoir négligé la nécessité d'obtenir l'appui du public. Ainsi, au moment où ces programmes sont le plus nécessaires, ils sont plus que jamais remis en question. J'arrive maintenant à la conclusion de mon exposé et à l'étude des points plus directement reliés au thème de votre conférence, à savoir la nécessité d'être des communicateurs plus efficaces au sujet de la faune.

La communication

Il ne fait pas de doute que les détracteurs de la gestion réussissent à transmettre leur message plus efficacement que nous. Quel que soit votre avis au sujet du programme de lutte contre les loups de la Colombie-Britannique, il est évident que les actes spectaculaires de séduction des médias feront bien davantage les

manchettes que des programmes de gestion réfléchis, même bien documentés, surtout quand il s'agit de sujets controversés comme la lutte contre les prédateurs.

La Fédération de la faune de la Colombie-Britannique, dont je fais partie, a au cours de l'année dernière travaillé à une centaine de projets pratiques de mise en valeur de la faune aquatique et terrestre. Il y a eu des activités d'amélioration de l'habitat (dans certains cas l'achat d'habitats, avec l'aide d'Habitat faunique Canada et d'autres organismes), des programmes de nourrissage du gros gibier en hiver, la transplantation de gros gibier et diverses collectes de fonds qui, dans certains cas, ont permis de récolter des dizaines de milliers de dollars. La liste est beaucoup trop longue pour les énumérer tous ici.

La plupart des médias n'y ont rien trouvé d'intéressant. Pourtant, je crois que le public, les citoyens ordinaires, ne sont pas aussi ennuyés par les succès de la gestion de la faune aquatique et terrestre. Mais, pendant tout ce temps, les articles contre la chasse et le piégeage foisonnent. La réponse me semble évidente. Puisque les médias ne chercheront pas, d'eux-mêmes, à établir un meilleur équilibre des articles traitant de la faune, nous devons nous-mêmes, défenseurs de la gestion de la faune, organismes ou autres, en prendre l'initiative.

Certaines industries, dans le domaine des ressources, surtout celles dont l'image est plus ou moins bonne, jugent qu'il faudrait consacrer entre 5 et 10 % de l'ensemble des frais d'exploitation à la publicité. Pour d'autres, le pourcentage est encore plus élevé. Dans l'ensemble, la plupart des organismes de gestion de la faune s'attendent à ce que les médias se chargent de leurs communications. Ce genre de "communication par communiqué" en dit habituellement davantage sur l'aspect politique de la gestion que sur le côté pratique. Le Vancouver Sun, permettez-moi de vous le rappeler, est le deuxième quotidien de langue anglaise au Canada. J'y ai travaillé pendant un certain temps. Je me souviens de certaines journées où nous recevions 50 communiqués à la salle de presse en une seule journée. Oui 50. Personne ne les lisait tous. La plupart se retrouvaient au panier. C'est d'ailleurs ce que méritaient une bonne partie d'entre eux.

Je vous propose de déterminer la partie des budgets de vos organismes qui est affectée aux communications, par rapport aux autres aspects de la gestion. Vous vous rendrez probablement compte que, pour consacrer plus d'argent aux programmes d'information du public, vous devrez embaucher un biologiste de moins ou un agent de conservation de moins. Peut-être avez-vous surtout besoin d'agents de "conversation", c'est-à-dire de personnes qui faciliteront le travail des autres employés.

Peut-être vous faudra-t-il trouver des moyens d'obtenir l'appui de vos groupes clients du secteur public? Il y a dans chaque province canadienne un homologue de la Fédération de la faune de la Colombie-Britannique; n'hésitez pas à les utiliser. L'organisme national, la Fédération canadienne de la faune, peut vous donner une perspective nationale. Elle peut se charger de la promotion directe, si vous en êtes incapables.

En Colombie-Britannique, la Fédération de la faune a ses propres séries télévisées. Nous avons chaque année au programme 13 émissions de télévision originales d'une demi-heure au réseau provincial de télévision éducative. Ces émissions portent sur tous les aspects de la gestion des ressources renouvelables. Elles portent sur la faune, mais aussi sur les pêches, les parcours et la foresterie, ainsi que sur les activités récréatives publiques et l'utilisation générale des

terres. Nous ne lançons pas d'enregistrements vidéos spectaculaires au public. Nous préparons des émissions bien recherchées qui indiquent aux téléspectateurs l'état des ressources dont ils dépendent. Si l'on compte les reprises, nous sommes en ondes 39 semaines par année, aux heures de pointe, et nous rejoignons des centaines de milliers de personnes. Notre auditoire se chiffre à environ 200 000 foyers par émission.

Peut-être devriez-vous tenter un tel accès télévisé dans votre région. Si vous voulez des "échantillons" de nos émissions pour susciter l'intérêt d'un réseau, nous serons heureux de vous en prêter des copies. Je pense qu'il serait assez intéressant de songer à organiser un réseau national de télévision sur les ressources, d'un océan à l'autre, en utilisant les installations de diffusion des réseaux provinciaux de télévision éducative. Ils existent déjà et la plupart d'entre eux sont à la recherche de matériel pour des émissions. Des programmes d'échange de cette nature se font déjà dans d'autres domaines au Canada : pourquoi pas sur la faune ou d'autres ressources naturelles?

Permettez-moi de vous demander quels efforts vous avez déployés pour montrer au réseau national de télévision du Canada, Radio-Canada, que la gestion de la faune au Canada mérite plus que des reportages sur les "conflits". Si Radio-Canada peut consacrer une émission hebdomadaire à l'agriculture, pourquoi pas une mini-série sur la faune?

On pourrait aborder la presse écrite de la même façon. La Fédération de la faune de la Colombie-Britannique publie une revue trimestrielle ("BC sportsman") dont le tirage atteint 25 000 à 30 000 exemplaires et dans laquelle nous exposons notre opinion sur la conservation des ressources. Évidemment, les médias n'assureront pas ce genre de couverture en tant que service public. La nouvelle n'est pas un service public. Il existe toute une panoplie de brochures nationales sur les forêts et les pêches au pays, mais à peu près rien sur la faune.

Visibilité

Devant les protestations intensives et étalées publiquement au sujet de la façon dont la faune est administrée au Canada aujourd'hui, il faut préparer une réponse bien visible. À l'heure actuelle, il n'y en a à peu près pas.

Le défenseur moderne de la conservation doit aussi être réaliste. Il faut tous nous rendre compte que, dans un pays où la croissance est tout à fait libre, où le progrès se mesure à la longueur des nouvelles autoroutes ou au nombre de nouveaux emplois dans l'industrie ou au nombre d'hectares labourés, la situation de la faune exige et mérite une plus grande visibilité. Personne ne peut vous garantir que votre cause, celle de la sécurité de la faune, recevra plus d'attention à l'avenir qu'elle n'en a eue dans le passé. Et à moins que vous n'y travailliez personnellement et avec acharnement, elle n'en aura jamais.

Je ne voudrais pas vous laisser sous l'impression que je ne suis pas satisfait de la situation en Colombie-Britannique. Je suis tout simplement terrifié par beaucoup de choses dans cette province de "mégaprojets". Mais même si les dépenses publiques nettes pour la faune sont nulles en Colombie-Britannique, nous réussissons à faire des progrès. La Fédération de la faune y arrive en utilisant l'argent des chasseurs pour la gestion et l'habitat. Nous y arrivons aussi grâce aux groupes de sportifs qui consacrent bénévolement des milliers d'heures de travail

à réaliser des projets touchant la faune (et la pêche). Nous finançons beaucoup de programmes que le gouvernement refuse de financer.

Ainsi, ces situations ont des effets étranges; de nouvelles alliances sont en train de se créer. Les guides et les trappeurs commencent à travailler à des projets conjoints en vue de protéger le "terrain d'entente" dont j'ai déjà parlé. Nous recevons une réponse encourageante, et même enthousiaste, du milieu de la foresterie. Il peut y avoir des différences entre nous quant à la répartition des parts du gâteau, mais il ne peut y avoir de différences sur le plan de la qualité du travail accompli avec le patrimoine foncier et sur le plan de la gestion. Nos ennemis, nos détracteurs, créent eux-mêmes le climat qui favorise ces nouvelles alliances.

Il n'est pas nécessaire de mettre fin à la chasse, aux activités des guides et au piégeage afin de préserver la faune au Canada. Ce qu'il faut, c'est faire face à nos détracteurs ensemble, dans un climat d'union et de raison. Collectivement, nous réussirons mieux à essuyer les attaques de nos opposants et collectivement nous pouvons mieux défendre l'habitat et les autres aspects essentiels à la faune du Canada.

Je vous laisse sur cette réflexion : vous êtes, vous-mêmes et vos organismes, les gestionnaires, mais vous êtes également les gardiens officiels d'un élément très précieux de notre patrimoine national, les grandes populations fauniques du Canada. Elles sont connues et appréciées dans le monde entier pour leur diversité et leur caractère unique. Ces ressources méritent davantage que ce qu'elles obtiennent à l'heure actuelle. Ma priorité vise à améliorer le soutien du public à leur égard et j'espère que vous ferez de même.

Discours-thème (3)

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

J.Y. Hickman (Président de la séance) fait remarquer que la gestion intensive de la faune, de par sa nature, entraîne des conflits émotifs. Il demande au conférencier si, à son avis, certains médias aggravent généralement la situation ou s'ils servent simplement à faire ressortir rapidement des questions et des arguments latents qui sommeillent dans l'esprit du public qui ne s'occupe pas de gestion. Autrement dit, il demande si les gens de la presse sont les véritables coupables ou si, les problèmes existant déjà, ils servent tout simplement à les mettre en évidence pour que le public trouve lui-même les solutions.

M. Halleran (conférencier) répond que, tout d'abord, la réaction constante des médias (il est en mesure de la dire puisqu'il a été journaliste pendant 20 ans pour la presse écrite et la télévision, et non seulement dans le domaine des ressources, mais dans ceux de la nouvelle, du crime, de la politique, etc.) qui se plaignent toujours de n'avoir pas assez d'information pour exposer la situation d'une autre façon est une bonne excuse. Cependant, il ne faut pas oublier que, dans la plupart des cas, les journalistes n'ont pas l'occasion de se spécialiser dans des sujets reliés aux ressources, que ce soit dans les domaines des forêts, des pêches ou de la faune ou dans n'importe quel autre domaine.

Ces ressources, surtout dans l'Ouest, étaient prises pour acquis parce que, dans bien des cas, les rédacteurs en chef et les propriétaires des grands quotidiens, sans parler des principaux réseaux de télévision ou même des stations régionales, avaient appris à l'école ce qu'était la dépendance à l'égard de la gestion des ressources. Il ne sert à rien d'attaquer un article rédigé par un journaliste indépendant à moins d'être certain que le journaliste a volontairement mal fait son travail. Le problème c'est qu'eux-mêmes, en tant que défenseurs des ressources, n'avaient pas réussi à convaincre les médias qu'ils rataient une bonne occasion de présenter des articles passionnants en ne s'intéressant pas à ce qui se passait dans le domaine des ressources.

J.Y. Hickman mentionne qu'il a lui-même été dans les deux camps, puisqu'il a été longtemps gestionnaire privé de la faune avant de faire partie de mouvements fauniques pour tenter d'améliorer la situation de la faune dans ce pays. M. Halleran a mentionné, au cours de son discours, qu'au moins les chasseurs paient leurs privilèges de chasse en acquittant des droits de permis, etc. Il se demande si M. Halleran pense que les chasseurs paient aujourd'hui leur part convenable. Bien sûr, ils achètent de la nourriture, des services de transport, des vêtements, du matériel et des logements, mais tout ceci est en soi une récompense. Autrement dit, il leur faut manger de toute façon, qu'ils soient à la chasse ou à la maison. Mais il se demande si les droits de permis, comme on les connaît au Canada et en Colombie-Britannique, sont suffisants. Il est certain que tous les chasseurs et les pêcheurs ne reviennent pas nécessairement avec une prise. Il pense en particulier à ceux de sa province, la Nouvelle-Écosse, où le nombre de cerfs tués chaque année (légalement) atteint près de 40 000 têtes. Le droit de permis de chasse au gros gibier en Nouvelle-Écosse est de 15 $, mais il n'ose pas donner de valeur au cerf, puisqu'il n'en a pas abattu lui-même. Il se demande si M. Halleran pense que les chasseurs paient suffisamment.

M. Halleran juge que le meilleur moyen de répondre à la question est de signaler qu'en Colombie-Britannique, il y a une surprime de 3 $ pour les permis de chasse, de guide et de piégeage. Cette surprime existe parce que la Fédération de la faune l'a exigée. Cet argent sert spécifiquement à la gestion et à l'amélioration de l'habitat. Pour le moment, la Fédération pour laquelle il travaille tente de faire hausser la surprime à 5 $. Il ne pourrait dire exactement combien dépense le chasseur moyen en Colombie-Britannique au cours d'une excursion de chasse, mais leur système est un peu différent de celui de la Nouvelle-Écosse. En Colombie-Britannique, un permis coûte 10 $ plus des frais pour chaque espèce chassée : tant pour le wapiti, tant pour l'orignal, tant pour le grizzli, etc. Il connaît bien des personnes qui paient 100 $ par année pour obtenir un permis de chasse et certaines d'entre elles jugent que c'est suffisant.

Ils ont aussi essayé d'établir une sorte de fonds Pittman-Robertson; ce serait peut-être une bonne idée à l'échelle nationale, c'est-à-dire une taxe sur les articles de sport qui serait réinjectée dans la gestion de l'habitat. La surprime pour les oiseaux migrateurs, qui viendra aider à financer Habitat faunique Canada, est une bonne idée. D'après lui, les chasseurs sont prêts à payer davantage. Cependant, ils veulent que cet argent retourne à la ressource et non pas dans les recettes générales d'un gouvernement provincial qui s'en servirait pour faire des routes ou autre chose du genre.

K.A. Brynaert (Fédération canadienne de la faune) fait remarquer que le conférencier a soulevé un point important au sujet du mouvement de défense des droits des animaux, à propos des événements spectaculaires qu'ils ont créés dans les médias. Une des difficultés à laquelle ils se heurtent, et peut-être que M. Halleran pourrait leur donner quelques conseils, c'est qu'ils réagissent rarement à ces événements. Ils sont capables de faire des déclarations étranges sur la chasse au phoque ou quelque autre sujet et il n'y a jamais de réponse. Ce n'est pas tellement les médias qu'il critique vraiment, mais le fait qu'ils présentent seulement un côté de la médaille. La Fédération de la faune étudie la possibilité de constituer une liste de personnes qui seraient prêtes à aller expliquer à la presse l'envers de la médaille. À son avis, c'est un domaine qui a été véritablement négligé.

M. Halleran est évidemment d'accord avec M. Brynaert. Son commentaire est approprié; il a d'ailleurs dit, vers la fin de son exposé, qu'il était évident que les médias n'allaient pas faire leur travail pour eux. Par conséquent, il leur faut trouver des moyens d'arriver à leurs fins. Il donne comme exemple le message de "l'incendie de forêt". D'après lui, c'est le meilleur exemple d'un message au sujet des ressources qui est transmis à tous les niveaux de la collectivité.

Le programme de mise en valeur des salmonidés, en Colombie-Britannique, est un programme fédéral-provincial largement financé. Tout le monde dans la province connaît ce programme et pourtant ce n'est par parce que les médias en ont parlé. C'est parce que ceux qui appuient le programme et qui le défendent l'ont eux-mêmes fait connaître aux citoyens, et c'est aussi ce qu'ils devront faire eux-mêmes. S'ils ne trouvent pas de moyens d'y parvenir, que ce soit par l'entremise d'un expert-conseil ou par la constitution d'une sorte d'alliance nationale de la communication (les solutions sont nombreuses), ils finiront par administrer la faune sur des terres de plus en plus petites et les seules vraies décisions scientifiques seront prises par d'autres.

Évidemment, cette solution lui paraît inacceptable parce que les ressources méritent mieux que cela. Les médias feront leur part. Il n'est d'ailleurs ni raisonnable, ni légitime, peut-être même pas juste, de penser qu'ils pourront les convertir instantanément à leur cause. Laissez-les faire leur travail comme ils le jugent mais, parallèlement, les défenseurs de la gestion de la faune, les organismes gouvernementaux et les organisations publiques doivent devenir eux-mêmes de meilleurs communicateurs. Son groupe arrive à rejoindre 200 000 foyers par semaine en Colombie-Britannique grâce à des programmes positifs de gestion des ressources. Ils n'ont pas à subir la censure d'un comité de rédaction. Ils ont toute liberté pour la production des émissions de télévision, tout comme ils l'avaient à Radio-Canada il y a des années, et c'est ainsi qu'ils produisent les émissions.

Ils ne tranchent pas les questions et ne décident pas qui devrait utiliser le bois et qui devrait utiliser tel pâturage ou telle population faunique. Ils parlent des ressources : quelles sont les répercussions sur les ressources? Qu'arrive-t-il au saumon en Colombie-Britannique, ou à l'orignal, ou au wapiti, ou aux arbres ou au sol arable? Ce sont là les questions fondamentales. Un jour, il en est certain, on commencera à se rendre compte qu'ils constituent eux-mêmes une présence importante à long terme dans le milieu de la faune. Ce revirement ne se fera pas en un jour, mais ils ont déjà une certaine endurance et une certaine crédibilité; ils sont organisés et ont, dans une certaine mesure, la science de leur côté. Ils affichent même quelques succès. Tout ce qu'il leur faut, c'est de la motivation.

D. Minty (coordonnateur de l'éducation et de l'information de Terre-Neuve) est intrigué par l'attitude de M. Halleran face aux messages vidéo. D'après lui, ils constituent une assez bonne technique de communication. Certaines entreprises de publicité et toutes les sociétés canadiennes les utilisent. Ils sont à la mode. D'après lui, on devrait peut-être les utiliser un peu plus comme moyen de communication dans le domaine de la faune.

M. Halleran mentionne que le message le plus utilisé au sujet de la faune à la télévision est la série de messages de 30 et de 60 secondes sur la Faune de l'arrière-pays du SCF. Il n'aime pas la voix du narrateur, mais ils sont largement utilisés, en grande partie parce qu'ils sont visuellement intéressants et inoffensifs, qu'ils apportent de l'information et que les postes de télévision, d'un bout à l'autre du pays, peuvent les utiliser pour remplacer une publicité annulée à la dernière minute. Ils sont tous en mesure de faire la même chose d'une façon légèrement différente et c'est ce qu'on va tenter de faire en Colombie-Britannique, puisqu'il produira lui-même trois commerciaux de 30 secondes sur la conservation de la faune. Ces commerciaux seront proposés aux stations de télévision pour qu'elles les utilisent à leur convenance. Il ne proposera pas de payer du temps d'antenne parce qu'il ne peut concurrencer la publicité des entreprises de cigarettes et d'automobiles, mais les stations de télévision les auront en main et pourront les utiliser à leur guise.

À son avis, c'est une méthode appropriée et non un message insultant. Les ressources peuvent se vendre elles-mêmes si elles sont présentées dans une perspective appropriée. Ils ont suffisamment d'exemples de succès pour démontrer qu'on peut y arriver. Bon nombre des populations de faune chassées en Colombie-Britannique ont commencé à augmenter : les populations de wapitis augmentent au point

où certaines collectivités leur demandent de faire quelque chose parce qu'il y en a trop. Les castors et les grizzlis sont aussi en très bon état en Colombie-Britannique. Il y a des problèmes, bien sûr, mais ils ont montré qu'ils pouvaient arriver à quelque chose. Ce sont là des informations qui valent la peine d'être transmises; ce sont des messages positifs qu'il faut transmettre plutôt que des attaques. Il faut laisser Watson et Greenpeace agir comme bon leur semble et ne pas engager de débat public avec eux. Il a d'ailleurs été invité et a refusé.

Débat : Communiquer au sujet de la faune (1)

PRÉSENTATION DE L'ANIMATEUR DU DÉBAT

J.Y. Hickman
Ancien président
Fédération canadienne de la faune

La deuxième partie de cette séance sera un débat intitulé "Communiquer au sujet de la faune avec d'autres utilisateurs des ressources et des décisionnaires".

L'animateur de cette séance, M. Donald G. Dodds, est né dans une ferme dans l'État de New York. Après avoir travaillé dans plusieurs domaines, comme camionneur, vendeur, ouvrier de pépinière et ouvrier agricole, il s'est inscrit au Collège de foresterie de l'État de New York en 1949. Il est allé à l'Université Cornell en 1951 pour y suivre des études en sciences, en éducation et en sciences fauniques.

En 1953, il a accepté un poste pour la province de Terre-Neuve et il a terminé ses recherches de maîtrise sur l'orignal en 1955. Cette année-là, il est devenu le premier biologiste de district de Terre-Neuve et, avec le capitaine Harry Walters et Douglas H. Pimlott, il a contribué à élaborer le programme faunique de la province. Entre temps, ses études sur le lièvre d'Amérique de Terre-Neuve lui ont permis d'obtenir son doctorat de l'Université Cornell en 1960. La même année, il fut nommé biologiste du gros gibier en Nouvelle-Écosse, pour ensuite devenir directeur adjoint et directeur intérimaire de la faune. Il a aidé le regretté Clarence Mason et M. van Nostrand, ainsi que d'autres personnes, à organiser la Division de la faune du ministère des Terres et des Forêts et il a accompli les premiers travaux qui ont abouti au zonage pour le cerf, dans la province, et à la reprise de la saison de chasse à l'orignal en 1964, à la suite de sa fermeture en 1937.

À l'Université Acadia, il a créé le programme d'écologie animale et faunique, devenant le premier conférencier invité en 1961 et le premier professeur à temps plein en 1964. Avec Austin Smith, il a permis à quelque 30, maintenant probablement 50 étudiants d'obtenir leur maîtrise en sciences et à plusieurs autres étudiants de se spécialiser en gestion de la faune. En 1975, il a été nommé doyen des sciences de cette université. Il est l'auteur de quelque 50 communications professionnelles et de nombreuses colonnes dans les journaux, de nouvelles et d'articles. Son ouvrage, intitulé "Wild captives", a été publié par Macmillan of Canada en 1965.

Malgré tout cela, il a trouvé le temps d'être un des administrateurs de la Canadian Society of Wildlife and Fisheries Biologists. Il a été cofondateur de la section de l'Atlantique avec D.S. Wright. Il a été le président de la section du Nord-Est de la Société de la faune, président du Conseil des ressources de la Nouvelle-Écosse, administrateur de l'Association canadienne du milieu humain et d'Oxfam Canada et coprésident du Programme biologique international pour les Maritimes. Il a fait partie de nombreux comités organisationnels et techniques dans les domaines de la faune et des forêts, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement, il a travaillé à des projets d'aménagement concernant la faune et l'utilisation des terres à Rome, en Zambie et au Kenya. Depuis 1973, il est président d'Eastern Ecological Research Limited, firme d'experts-conseils en matière d'environnement, et professeur de biologie à l'Université Acadia.

Débat : Communiquer au sujet de la faune (2)

COMMENTAIRES DE L'ANIMATEUR

D. Dodds
Université Acadia

J'ai été très heureux d'entendre le conférencier principal, au cours de son discours-thème, mentionner un des points qui auraient pu être inclus dans ce débat : "Communiquer avec les médias". C'est un des sujets que nous avons laissés de côté et que j'aurais pu choisir. Cependant, Michael Halleran a bien cerné le problème et je suis certain que les idées qu'il a énoncées seront reprises dans les jours à venir.

Foresterie

Au cours de ce débat, nous nous pencherons sur plusieurs domaines de communication avec les personnes qui travaillent dans des domaines liés aux ressources, ainsi qu'avec les utilisateurs, c'est-à-dire la clientèle. Tout d'abord, la foresterie, qui est une des utilisations prioritaires sur une grande partie des terres canadiennes dont dépend la faune. Une utilisation prioritaire peut se traduire, dans certaines régions, par des aménagements ou des programmes d'utilisation des terres qui entraînent une perte de la faune. Ce n'est pas le cas en foresterie; cette utilisation pourrait même amener une amélioration des populations fauniques de certaines espèces et de certains groupes d'espèces. Par conséquent, il est très important de communiquer avec les personnes qui travaillent dans le domaine de la foresterie.

Notre premier conférencier vous entretiendra de cet aspect de la communication avec les forestiers et les gestionnaires des forêts. Je suis heureux de vous annoncer que c'est Bill Young qui parlera de ce sujet. Il est président de l'Association forestière canadienne de la Colombie-Britannique qui sera bientôt rebaptisée l'Association de la foresterie de la Colombie-Britannique. Jusqu'en juin 1984, Bill était forestier en chef au ministère des Forêts de la Colombie-Britannique. Il est né, a grandi, a étudié et a travaillé en Colombie-Britannique.

Agriculture

Après les forêts, nous passerons à l'agriculture, qui est une priorité en matière de gestion des terres dans bien des régions de la Nouvelle-Écosse. Ici, l'agriculture touche des superficies beaucoup moins importantes que dans d'autres provinces, mais parce que c'est une utilisation prioritaire dans ces régions et parce qu'il s'agit d'une utilisation totale, à gestion intensive, elle laisse une faible marge de manoeuvre aux gestionnaires de la faune.

Keith Smith nous entretiendra de cet aspect des communications. Il est né au Manitoba, est diplômé en agriculture de l'Université du Manitoba et a un diplôme en vulgarisation de l'Université du Wisconsin. Il travaille au ministère de l'Agriculture du Manitoba depuis une trentaine d'années en tant que représentant agricole et agent d'information. Depuis six ans, il est principal au Centre de vulgarisation agricole, qui est un centre de formation pour adultes en milieu

rural. Il a aussi une certaine expérience outre-mer et il a travaillé, en 1978-1979, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à Washington (D.C.).

Groupes d'utilisateurs

Nous avons atteint un point, dans nos professions, où nous nous rendons compte qu'il existe une diversité considérable d'utilisateurs, qu'on qualifie parfois de publics, qui représentent tout le spectre des groupes mentionnés par le conférencier principal, depuis les groupes de défense des droits des animaux jusqu'aux chasseurs "machos". En effet, ces groupes sont très nombreux. Les utilisateurs sont tous des personnes à qui nous devrions accorder une certaine attention et avec lesquels nous aurons à communiquer beaucoup mieux que nous ne le faisons maintenant.

Monte Hummel nous parlera du problème des communications avec les utilisateurs. Il a là une tâche difficile. Cependant, pour ceux qui le connaissent, vous savez pertinemment bien qu'il s'en tirera très bien. Il a été élevé, dit-il lui-même, dans un camp de travailleurs hydro-électriques dans le nord de l'Ontario. Il a une maîtrise en philosophie, une maîtrise en foresterie, assez intéressant n'est-ce pas, et il est président du Fonds mondial pour la nature (Canada).

Politique

De nos jours, ceux d'entre nous qui travaillent dans la Fonction publique tentent souvent de communiquer avec leurs représentants politiques, surtout si ce représentant se trouve être le ministre pour lequel ils travaillent. Bien d'autres personnes tentent de communiquer aussi avec eux. Roger Simmons nous parlera de la façon de communiquer nos intérêts fauniques aux représentants élus. Il est membre de l'Assemblée législative de Terre-Neuve. C'est un ancien député et il a été secrétaire parlementaire d'un ancien ministre d'Environnement Canada.

Débat : Communiquer au sujet de la faune (3)

COMMUNIQUER AVEC LES FORESTIERS

W. Young
Président
Association forestière canadienne de la Colombie-Britannique

Je suis très heureux d'avoir été invité à participer à la 49e Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Je suis surtout heureux de pouvoir parler des relations entre les spécialistes des forêts et de la faune, puisque je suis convaincu qu'il n'y a pas deux partenaires plus naturels dans les programmes de gestion intégrée des ressources que le biologiste de la faune et le forestier. Nous nous préoccupons tous deux de la conservation du même patrimoine foncier. Il n'y a aucune restriction à l'intégration de l'habitat de la faune et des ressources forestières. Nous avons la possibilité d'intégrer efficacement les programmes de recherche sur la faune et sur les forêts au profit des deux ressources. Nous pouvons même "manipuler" l'habitat par la coupe du bois et les pratiques sylvicoles au profit des ressources fauniques, sans grandes répercussions négatives sur les ressources forestières.

Un de mes amis parle souvent des biologistes de la faune et des forestiers. D'après lui, il importe peu de savoir qui est le lanceur ou qui est le frappeur, du moment que nous nous préoccupons de l'entretien du même terrain de jeu.

En commençant, permettez-moi de souligner un point sur lequel nous sommes tous d'accord, à savoir que la gestion intégrée des ressources au Canada est beaucoup plus complexe qu'une simple intégration des divers intérêts fauniques et forestiers. Bien sûr, il faut tenir compte d'autres préoccupations, des ressources halieutiques, des ressources forestières récréatives, des ressources esthétiques et des ressources terrestres réservées au bétail (tout au moins dans l'ouest du Canada), sans compter les préoccupations physiques telles que la stabilité des sols, la topographie, le climat et d'autres sujets du même genre. En fait, dans une grande partie du Canada, la diversité des ressources, la topographie et le climat sont tels qu'en comparaison aucun autre pays, à l'exception peut-être de notre cousin du Sud, ne connaît des défis d'intégration des ressources aussi complexes. Ainsi, mes observations au sujet de la relation forêt-faune tiennent compte du fait que ces deux ressources ne sont qu'une partie seulement du vaste spectre des ressources.

Cela dit, je vais m'étendre plus particulièrement sur le sujet qui m'a été proposé par le président du programme, c'est-à-dire comment le gestionnaire de la faune peut le mieux communiquer ses intérêts, ses préoccupations et ses recommandations aux éléments pertinents du milieu forestier.

J'ai divisé ma présentation en plusieurs parties : où, quand et comment communiquer et quel genre de communication peut exister entre les représentants des forêts et de la faune. Je vais donc répondre à ces quatre questions :

1) où, c'est-à-dire à quel niveau, le milieu forestier doit-il intégrer les préoccupations fauniques?

2) quand les préoccupations fauniques devraient-elles être intégrées par le milieu forestier?

3) quel genre de préoccupations fauniques le milieu forestier doit-il chercher à intégrer?

4) comment communiquer au milieu forestier les préoccupations fauniques?

Où le milieu forestier doit-il intégrer les préoccupations fauniques?

Chaque province a ou devrait avoir un système hiérarchique de planification des ressources. Ce système devrait au moins comprendre les trois niveaux suivants.

Niveau 1 - Programme provincial

C'est à ce niveau que les buts et objectifs provinciaux concernant la foresterie et les autres ressources devraient être définis et approuvés. En outre, c'est au niveau du programme provincial que les priorités et théories du gouvernement devraient être incorporées à la planification. Si la gestion de la plupart des ressources naturelles relève des provinces, je sais qu'il y a d'importantes exceptions et que les buts et objectifs nationaux doivent parfois être intégrés au programme provincial. Dans notre province, la principale exception touche les salmonidés; le fleuve Fraser est reconnu comme l'un des plus importants cours d'eau à saumons au monde.

Niveau 2 - Programme de l'unité de gestion

C'est à ce niveau, dans le cadre du programme provincial, que les buts et objectifs sont définis pour des unités de gestion précises.

Niveau 3 - Programme opérationnel

C'est dans le cadre de ce programme que sont définies les exigences précises des plans d'exploitation forestière ou des plans de coupe.

Voilà donc les niveaux où peut se faire l'intégration des préoccupations fauniques. Dans les paragraphes qui suivront, j'ai l'intention de montrer que les préoccupations fauniques doivent être intégrées à ces trois niveaux de planification. En outre, j'espère pouvoir faire ressortir les résultats indésirables que peut entraîner l'intégration de ces préoccupations au dernier niveau de planification seulement.

Quand le milieu forestier doit-il intégrer les préoccupations fauniques?

Le moment de l'intégration des recommandations au milieu forestier est vital. Par exemple, l'intégration des préoccupations fauniques au niveau 3 seulement, c'est-à-dire au niveau de planification de l'exploitation forestière, sans aucune référence aux deux autres niveaux hiérarchiques supérieurs, n'entraîne que des frustrations et de mauvaises réactions. J'ai cependant le regret de constater que c'est ce qui arrive trop souvent.

Le problème est particulièrement crucial quand on sait que le niveau 1, c'est-à-dire le niveau de planification du programme provincial, reflète les priorités et la philosophie du gouvernement. L'intégration au niveau de planification du programme opérationnel place le biologiste de la faune au même rang que les nombreux

groupes de pression qui tentent de faire reconnaître leurs intérêts. Ce qui est plus grave encore, c'est que les biologistes de la faune de l'organisme provincial pourraient se trouver à faire des pressions contre les priorités de leur propre gouvernement.

Tout irait beaucoup mieux si le biologiste de la faune participait au processus de planification aux trois niveaux plutôt que d'être considéré comme faisant partie des groupes de pression ou, pire, comme une contrainte.

Il y en a parmi vous qui me répondront qu'ils ne sont jamais invités à participer au processus de planification. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il y aurait peu de progrès accomplis sur le plan de la planification intégrée des ressources si nous attendions tous des invitations. Autrement dit, c'est une avenue à double sens à laquelle il n'y a qu'une solution : invitez-vous vous-même.

En somme, il est essentiel que les préoccupations fauniques soient intégrées aux trois niveaux, c'est-à-dire :

1) au niveau du programme provincial pour que les buts et objectifs provinciaux de production de bois d'oeuvre reflètent les buts et objectifs provinciaux et nationaux concernant la faune;

2) au niveau de l'unité de gestion pour que la définition des taux d'exploitation du bois d'oeuvre d'une région reflète les buts et objectifs régionaux et locaux concernant la faune;

3) au niveau opérationnel, ou de l'approbation de l'exploitation forestière, afin qu'on contrôle les résultats pour s'assurer que les objectifs fauniques sont atteints. En outre, quand le processus de contrôle indique des lacunes, les plans des unités de gestion et les plans provinciaux devraient être révisés de temps à autre.

Bien sûr, je n'ai pas besoin d'ajouter que la gestion des forêts et la gestion de la faune sont des processus dynamiques et que l'intégration périodique doit être un processus continu. D'après moi, l'examen des programmes provinciaux et des programmes des unités de gestion devrait avoir lieu au moins tous les cinq ans, les nouveaux buts et objectifs tenant compte des ajustements nécessaires selon les résultats du processus de contrôle.

Quel genre de préoccupations fauniques le milieu forestier doit-il chercher à intégrer ?

Programme provincial (niveau 1)

C'est à ce niveau que les plans provinciaux concernant les espèces fauniques devraient être élaborés, incluant une définition des besoins en habitat de chacune. Cette information est essentielle à l'établissement des objectifs de production de bois d'oeuvre qui ont une influence directe sur le taux d'exploitation ou la coupe annuelle admissible (CAA) d'une unité de gestion, de même que sur le plan local d'exploitation forestière. En outre, les plans concernant les espèces fauniques peuvent influencer directement les plans provinciaux d'exploitation forestière, de sylviculture et de gestion des parasites ou subir leur influence. Le point le plus important, cependant, c'est que c'est au niveau provincial de

planification que devraient être intégrées les philosophies et les priorités gouvernementales, nationales et provinciales.

Ainsi, comme je l'ai mentionné plus tôt, il est beaucoup trop tard, au niveau 3, soit au niveau du plan d'exploitation forestière, pour intégrer ce type d'information et de préoccupation à la foresterie.

Unité de gestion (niveau 2)

C'est au niveau de l'unité de gestion que les buts et objectifs provinciaux de production du bois d'oeuvre, de sylviculture et de gestion des parasites sont appliqués aux unités de gestion. Parallèlement, les objectifs concernant les espèces fauniques et les besoins en habitat devraient l'être également. Comme pour le programme provincial de planification intégrée (niveau 1), ce processus au niveau 2 devrait se faire par écrit. En fait, les besoins et l'intégration des préoccupations fauniques et forestières devraient être mentionnés dans un plan officiel pour l'unité de gestion, en vue d'éviter tout malentendu.

La diversité des forêts, la diversité de la faune et l'écosystème lui-même peuvent entraîner des restrictions précises sur le taux d'exploitation du bois d'oeuvre. Par ailleurs, l'établissement d'une relation acceptable entre les programmes des forêts et de la faune peut tout simplement dépendre de l'établissement d'un échéancier acceptable et, ainsi, devrait avoir très peu sinon pas de répercussions négatives sur le taux d'exploitation du bois d'oeuvre ou la CCA de l'unité de gestion. La gestion du caribou des montagnes en Colombie-Britannique est un bon exemple du premier cas, puisque les besoins en habitat de l'espèce pourraient avoir des répercussions importantes sur la CCA du bois d'oeuvre. Par ailleurs, la gestion des hardes de wapitis et leurs besoins en habitat dans la partie est du bassin de la Kootenay ont peu d'effets négatifs sur la production de bois d'oeuvre (j'aimerais pouvoir en dire autant du wapiti et du secteur de l'élevage).

En plus des exemples de restrictions spécifiques et d'établissement d'un échéancier acceptable, il y a des situations où l'exploitation forestière et la sylviculture profitent à la fois aux forêts et aux ressources fauniques. Un bon exemple de sylviculture serait l'espacement des fourrés de sapins de Douglas et de pins Ponderosa dans le sud de la Colombie-Britannique. Ce programme de sylviculture a des effets bénéfiques pour la production de bois d'oeuvre et les ressources fauniques, sans oublier les avantages pour le bétail d'élevage et les éleveurs.

Ce sont tous ces genres de restrictions et de possibilités qui devraient être mentionnés dans le plan de gestion de l'unité de gestion, compte tenu, bien sûr, des buts et objectifs provinciaux approuvés.

Plans d'exploitation forestière (niveau 3)

J'ai mentionné plus tôt que le rôle du gestionnaire de la faune à ce niveau en serait surtout un de contrôle. Si l'intégration provinciale a eu lieu et si les plans établis au niveau de l'unité de gestion définissent la relation entre les objectifs de faune et d'exploitation forestière, ainsi que les besoins en habitat, pourquoi l'étape de planification de l'exploitation forestière, de même que les programmes de sylviculture qui suivront, ne seraient-ils pas relativement aisés à mettre en oeuvre dans un processus intégré?

Cela dit, je ne suis tout de même pas assez naïf pour croire que les plans d'exploitation forestière et les plans de sylviculture se déroulent sans problèmes pour les ressources fauniques. Il reste que, s'il y a des problèmes, je crois que c'est en grande partie parce qu'il y a eu peu ou pas d'intégration de la faune aux niveaux de la province et de l'unité de gestion. Quand les besoins en habitat et les besoins de la faune sont communiqués seulement dans le contexte du troisième niveau (plans d'exploitation forestière), il n'est pas surprenant que les résultats ne soient pas satisfaisants.

Comment communiquer au milieu forestier les préoccupations fauniques?

Par cette question, je ne demande pas si les moyens de communication devraient être oraux ou écrits. Je parle plutôt des attitudes, qui sont tout aussi importantes si ce n'est plus importantes que l'information technique pour l'établissement des communications nécessaires à la réalisation d'un plan intégré des ressources fauniques et forestières. Puisqu'il faut être deux pour conclure une entente, ma référence aux attitudes personnelles dans le domaine de la gestion des ressources s'applique tout autant au gestionnaire et à l'utilisateur de la faune et des forêts qu'à tout autre milieu de ressources.

L'automne dernier, j'ai mis au point une échelle de mesure des attitudes en gestion des ressources que j'ai appelée l'Échelle de Young (oui, elle a même été brevetée en Colombie-Britannique). Je n'ai pas le temps cet après-midi de vous expliquer en détail cette échelle de mesure des attitudes. Fondamentalement, cependant, c'est une méthode, ou plutôt un outil, d'évaluation et de classement des utilisateurs et des gestionnaires des ressources en fonction de leurs attitudes face aux ressources. Des valeurs numériques sont attribuées aux attitudes et aux traits de personnalité tels que : Cette personne est-elle un fonceur ou un bâtisseur? A-t-elle ou non le sens de l'humour? (Avez-vous déjà entendu parler d'une personne qui aurait une bonne attitude face aux forêts, à la faune ou à l'intégration et qui n'aurait pas le sens de l'humour? Pour ma part, je n'en connais pas.) Ensuite, s'agit-il d'une personne positive ou négative, d'une personne dynamique ou d'un simple gueulard (comme je les appelle)? Il y a d'autres questions, mais quand on additionne ces valeurs numériques, on obtient une cote de succès pour la réalisation d'un consensus satisfaisant sur les questions de gestion des ressources.

Par exemple, des représentants du milieu de la faune et des forêts dont la cote, selon l'échelle de Young, est élevée devraient facilement en arriver à un consensus sur les questions d'intégration des forêts et de la faune. Par ailleurs, si l'un des deux ou les deux ont une cote faible, mieux vaut tout oublier. Il faudra trouver un autre processus parce que ces deux personnes (le forestier et le biologiste de la faune) ont des cotes d'attitudes qui ne leur permettront jamais d'arriver à un consensus. Il y aura plutôt un gagnant et un perdant, ce qui ne correspond pas du tout à la définition de l'intégration de la faune.

Résumé

J'ai tenté d'expliquer sommairement le genre d'information nécessaire pour arriver à une intégration des programmes de gestion de la faune et des forêts. Tout aussi importante que l'information elle-même est l'identification du niveau de planification auquel les plans des forêts et de la faune seront intégrés. Il me faut le répéter encore une fois. Enfin, l'attitude des principaux intervenants

dans le processus (gestionnaires et utilisateurs) à l'égard du processus de gestion intégrée des ressources est un élément tout aussi important que les autres.

Pour terminer sur une note positive, il suffit de jeter un regard en arrière dans le temps pour se rendre compte des pas de géant que nous avons tous accomplis dans le domaine des communications entre les forestiers et les biologistes de la faune et de l'élaboration d'une philosophie d'intégration des ressources. Ainsi, prenez mon cas : quand j'étais à l'université (il n'y a quand même pas un siècle), on ne m'a jamais parlé des utilisations multiples, des utilisations intégrées, des co-utilisations ou de quelque autre expression utilisée aujourd'hui. En fait, ces expressions n'ont jamais été mentionnées pendant mes études; il y a vingt ans, je ne savais même pas ce qu'était un biologiste de la faune, encore moins quels étaient les besoins en habitat du wapiti, du caribou, du cerf mulet ou de l'orignal, peut-être bien de l'orignal parce que je vivais à cette époque dans le centre-nord de la Colombie-Britannique. Aujourd'hui, toutefois, au moins dans ma province et ailleurs j'en suis sûr, même le plus endurci des exploitants forestiers a une idée de la relation entre les programmes concernant les forêts et la faune. La même situation vaut pour les tenants de la préservation qui crient à l'assassin chaque fois qu'un arbre est abattu au Canada.

Nous avons donc fait bien des progrès sur le plan de la compréhension, de l'intégration et de la communication des intérêts de la faune et des forêts. Mais le temps ne nous est pas favorable puisque les beaux jours de la surabondance des ressources sont terminés et que les pressions de plus en plus grandes exercées sur les ressources forestières, les ressources fauniques et la base qui les soutient sont maintenant des réalités inévitables.

Je suis convaincu que les habitants de chacune des provinces de notre pays veulent que les ressources forestières continuent à produire de multiples avantages pour la société, y compris le maintien d'une industrie forestière viable et de ressources fauniques diversifiées. Si les jours de la surabondance ne sont plus et si rien n'est gratuit, c'est aux gestionnaires et aux utilisateurs des forêts et de la faune qu'il revient de s'assurer que les ressources forestières, au sens le plus large, sont administrées et renouvelées de façon appropriée au profit de la production de bois d'oeuvre et de la production faunique. D'après moi, le moyen le plus rapide et le plus efficace d'y arriver est d'élargir les lignes d'intercommunication à tous les niveaux.

Débat : Communiquer au sujet de la faune (4)

COMMUNIQUER AVEC LES AGRICULTEURS

R.K. Smith
Principal, Centre de vulgarisation agricole
Brandon (Manitoba)

Je vous remercie de m'avoir invité à participer à cette Conférence et en particulier de me permettre de me joindre aux autres participants au débat pour étudier cet aspect précis que sont les relations avec d'autres groupes d'intérêt et décisionnaires du domaine des ressources, quand il faut communiquer au sujet de la faune.

On se méfie toujours des conférenciers qui commencent leur allocution par des excuses, mais vous savez sans doute que a) je ne suis pas un gestionnaire de la faune et b) je ne suis pas non plus un agriculteur, mais c) dans le cadre de mon travail j'ai a communiquer régulièrement avec les agriculteurs. En outre, je tiens à signaler qu'étant le seul participant au débat qui vient de l'ouest de la vallée de l'Outaouais et de l'est des Rocheuses, j'aurai recours à des exemples des Prairies, et plus précisément du Manitoba.

Les terres agricoles et leur utilisation

Les communications au sujet de la faune varient beaucoup d'une région à l'autre du Canada. C'est surtout dans l'Ouest, je pense, que les propriétaires de terres agricoles privées demeurent une entité dominante. Dans une bonne partie du Canada, l'agriculture est devenue une occupation à temps partiel et ceux qui n'en tirent qu'une partie de leurs revenus ont souvent un attachement différent à la terre et une attitude différente face aux politiques qui en régissent l'utilisation.

Il ne fait aucun doute que la base pédologique du pays est menacée. Nous sommes le deuxième plus grand pays au monde; pourtant, moins de 5 % de la superficie du Canada, à cause du climat et du genre de sol, est réellement cultivée et ces 5 % sont répartis d'un océan à l'autre (Comité permanent de l'agriculture, des pêches et des forêts, 1984). La plupart des terres de première catégorie, les meilleures pour l'agriculture, peuvent d'ailleurs être observées par temps clair à partir de la Tour du CN, à Toronto. Nous vivons dans une société qui approuve totalement les politiques d'alimentation bon marché et, en tant que Canadiens, nous sommes en concurrence avec la machine alimentaire géante des États-Unis à côté desquels nous vivons et où la préservation de la petite exploitation agricole familiale reçoit encore moins d'attention qu'ici au Canada.

Aujourd'hui, ce sont les agriculteurs les plus efficaces qui survivent. Or, l'efficacité suppose une grande exploitation, de la grosse machinerie, des monocultures et l'utilisation accrue des herbicides et des pesticides. Les agriculteurs hommes d'affaires efficaces et modernes d'aujourd'hui ne sont pas contre la conservation ou la préservation de la faune, ils sont plutôt pour leur propre survie. Personne n'a pu leur prouver que les résultats à long terme d'une "bonne" agriculture, mettant l'accent sur la culture sans labour, les brise-vent, les légumineuses en culture de rotation, etc, leur permettront de payer leurs intérêts à court terme, leurs factures de combustible et leurs taxes foncières.

Nous continuons de retirer nos meilleures terres agricoles de la production. Toutes les heures, les États-Unis perdent 90 ha de terres agricoles servant à la production alimentaire pour des projets de maisons en rangées, de centres d'achats et d'exploitation houillère (Sampson, 1981). Avant de nous en rendre vraiment compte, ici même au Canada, nous avons perdu entre 1961 et 1976 plus de 1,4 million ha de terres cultivées qui ont été utilisées pour des autoroutes, des centres d'achats et des lotissements, c'est-à-dire la superficie de l'Île-du-Prince-Édouard, et ce n'est pas terminé. Si vous pensez que ces autres utilisations n'augmentent pas les pressions sur les terres moins productives, vous vous leurrez.

Les pressions futures exercées sur les habitats de la faune qui restent vont aussi augmenter. Les agriculteurs doivent accepter une partie du blâme. Au Manitoba, ils ont leur part de responsabilité à l'égard du problème. Chaque année, 130 km^2 de terres humides et 260 km^2 de terres boisées sont perdues au Manitoba et la majorité à l'agriculture. Les gestionnaires de la faune me disent que malgré le mythe de la "grande machine faunique du Nord", la plus grande variété et le plus grand nombre d'espèces de faune sont originaires du Manitoba agricole.

Nous sommes ici pour parler de communication et un certain nombre de personnes ont déjà mentionné ce qu'il fallait faire. Je crois que nous devrions commencer à communiquer davantage entre nous. J'ai pensé qu'il pourrait être intéressant de vous faire entendre des Manitobains auxquels j'ai parlé récemment, des gestionnaires de la faune, des agriculteurs et quelques représentants des médias, au sujet de l'amélioration des communications avec les agriculteurs.

Commentaires tirés d'enregistrements vidéo

Commentateur :

> On sait très bien que les gestionnaires de la faune et les gestionnaires agricoles ne se comprennent pas toujours. Comment peuvent-ils mieux communiquer? C'est la question que nous avons posée à Bob Sopuck, agriculteur et auparavant biologiste de la faune au gouvernement fédéral. Maintenant, il exploite une ferme juste au sud du Parc national du mont Riding, au Manitoba, et il est convaincu que certains gestionnaires professionels de la faune sont trop loin de la réalité pour la comprendre.

Bob Sopuck - agriculteur :

> Le problème, c'est que les professionnels de la faune ne se rendent pas vraiment compte des pressions que les prix exercent sur les agriculteurs, de sorte qu'ils n'arrivent pas à communiquer les vraies valeurs de la faune au milieu agricole. À mon avis, il est évident que si nous voulons préserver l'habitat de la faune sur les terres privées, le fardeau de la ressource doit passer de ceux qui paient pour la production de la faune à ceux qui disent en être les propriétaires, c'est-à-dire principalement le public. Plusieurs plans ont été mis au point jusqu'à maintenant pour mettre ce principe à l'essai, par exemple des réductions de taxes, l'affermage forfaitaire d'habitats de la faune de première qualité, etc. Les agriculteurs ne répondront aux mesures d'incitation que si la société tient réellement à préserver l'habitat de la faune sur les terres privées.

Ainsi, si les professionnels de la faune espèrent apporter des changements réels et concilier la faune et l'agriculture, ils feraient mieux de se renseigner sur les aspects économiques qui influencent l'agriculture et sur les décisions de gestion des terres qui touchent la faune.

Commentateur :

Quelles sont les décisions de gestion des terres que doivent prendre les agriculteurs? Dans le cas de Bob Hicks de Souris (Manitoba), il s'agit de la protection de ses fraises. Les activités "d'auto-cueillette" de Bob ne représentent qu'une partie de son entreprise agricole, mais il n'est pas très heureux des dommages que lui ont causés, au cours des dernières années, les cerfs de Virginie.

Bob Hicks - agriculteur :

Le problème que posent les cerfs, pour nous et pour les fraises, c'est l'étendue des dommages qu'ils causent en hiver. Ils viennent dans les parcelles et, avec leurs pattes, déplacent la paille sur le sol, retirant ainsi la couverture protectrice des fraises. S'il ne neige pas et s'il continue de venter, les couronnes gèlent et les fraisiers meurent. Les cerfs sont difficiles à éloigner autrement qu'en les tuant.

Cette année, les responsables de la faune ont institué un programme de nourrissage à divers endroits. Ce programme a été appliqué parallèlement à nos tactiques d'effarouchement et ces mesures ont réussi à les éloigner. Le programme de nourrissage nous a certainement été profitable. Je n'ai jamais cru que ce programme avait été mis au point entièrement à notre intention. J'ai toujours pensé qu'il avait été conçu pour maintenir la population de cerfs et que le fait qu'il nous soit profitable était bien accessoire. Je pense que tout programme conçu pour profiter à un certain groupe de personnes, qu'il s'agisse de chasseurs ou d'environnementalistes, devrait être assumé par ceux qui en tirent avantage.

Commentateur :

La chasse payante serait-elle une solution? Jim Irwin a déjà travaillé comme biologiste de la faune en Ontario. Maintenant, il possède un ranch au Manitoba et il voit les choses sous un angle différent. Il pense que les agriculteurs pourraient mieux protéger l'habitat s'ils en retiraient des avantages directs.

Jim Irwin - propriétaire de ranch :

Vous savez, j'ai déjà été chasseur et pêcheur et je me suis toujours intéressé à cet aspect. Il me semble que, quand je regarde les biologistes aujourd'hui, de mon point de vue, ils ont l'air de protéger leurs propres intérêts plutôt que d'essayer de voir les choses globalement et de trouver ce qui est le mieux pour chacun. Nous en viendrons un jour à payer pour chasser, mais j'espère que la situation ne sera jamais la même qu'en Europe où seules les personnes très riches peuvent se permettre de chasser. Je pense qu'on pourrait améliorer la gestion de la faune si on introduisait l'idée de payer pour chasser. Les agriculteurs commenceraient à intégrer la gestion de la faune à leurs pratiques agricoles, qui ont beaucoup de ramifications sur le plan de la conservation des sols, laissant les arbustes repousser et évitant de drainer les marécages, les considérant comme une ressource sur leur ferme.

Commentateur :

De toute évidence, le gestionnaire de la faune et l'agriculteur ne communiquent pas très bien. Ron Arnst a vécu en Saskatchewan et au Manitoba toute sa vie et communique depuis des années avec des familles d'exploitants agricoles sur les ondes de stations radiophoniques.

Ron Arnst - commentateur radiophonique :

Je pense que la communication avec les agriculteurs est une question de niveau. Il n'y a rien que les agriculteurs détestent plus que quelqu'un qui leur parle avec condescendance, en particulier au sujet de l'utilisation des terres. La plupart des agriculteurs actuels ont grandi sur la terre qu'ils exploitent maintenant. Ils sont donc convaincus, à juste titre je pense, que personne ne peut savoir mieux qu'eux comment utiliser cette terre. Vous ne pouvez donc pas arriver chez eux avec une attitude de citadin guindé et leur dire de faire ceci ou cela, leur expliquer ce qui est bien, ce qui est bon, ce qui est mauvais; vous risquez alors de vous retrouver rapidement de l'autre côté de la clôture.

Je pense que l'important, c'est de savoir à qui on parle. Ce sont des gens qui n'ont pas seulement un intérêt financier dans la terre, mais un intérêt vital. C'est une relation très personnelle. Il peut sembler étrange de dire de quelqu'un qu'il a une relation personnelle avec un champ en jachère, mais c'est ainsi. La plupart des agriculteurs que je connais ont la même relation avec leur terre. Ce n'est pas seulement une ferme, ce n'est pas seulement un moyen de gagner sa vie, et quand vous leur parlez de leur façon de vivre et de leurs pratiques, c'est très différent d'une conversation sur la façon de conduire un camion ou de vendre des chaussures. Il faut donc, quand vous parlez aux agriculteurs, le faire à leur niveau (j'ai horreur de cette expression parce qu'on dirait qu'il faut s'abaisser à ce niveau); mais vous ne pouvez pas leur parler, vous devez parler avec eux. C'est un véritable exercice de communication, cela ne fait aucun doute.

Commentateur :

L'émission de radio de Ron Arnst est un moyen de communiquer avec les agriculteurs. Miles Phillips, du "Boissevain Recorder", pense que son journal en est un autre.

Miles Phillips - rédacteur en chef d'un hebdomadaire :

Bien sûr, je pense que le meilleur moyen de communiquer avec le public est le journal local. C'est certainement une très bonne méthode puisqu'il rejoint tous les foyers d'une collectivité donnée. Je proposerais donc de passer par les journaux locaux. La meilleure méthode est sans aucun doute une rubrique hebdomadaire semblable à celle dont dispose le district de conservation ou le représentant agricole ou l'expert en économie familiale; ce serait probablement le meilleur moyen d'atteindre le public.

Il est préférable que ce soit court, bien entendu, puisque personne ne lira une rubrique trop longue. Aujourd'hui, les gens sont bombardés de mots et, quand l'article est trop long, ils ne le commencent même pas : il vaut donc mieux être bref. Il faut aussi que ce soit un sujet régulier, parce qu'il n'y a rien de pire qu'une rubrique qui n'est pas publiée une semaine et qui est

deux fois plus longue la semaine suivante. Pensez donc à quelque chose de court, de régulier et qui fait référence à des gens de l'endroit. En effet, si vous pouvez mentionner les gens du milieu qui ont fait quelque chose pour la conservation de la faune, les lecteurs n'y trouveront que plus d'intérêt.

Commentateur :

Voici maintenant Wayne Cowan qui nous présente son point de vue de biologiste.

Wayne Cowan - biologiste :

Toutes les fois que j'ai travaillé avec des agriculteurs et que j'ai tenté d'obtenir d'eux quelque chose, j'ai toujours essayé de trouver un moyen de collaboration, quelque chose que je pourrais faire pour eux à titre personnel ou par mon entreprise et ayant des avantages pour les oiseaux aquatiques et la faune en général, ainsi que leur habitat, mais aussi quelques avantages fondamentaux pour l'agriculteur. Bon nombre des techniques que nous utilisons depuis quelques années présentent des avantages financiers ou économiques importants pour l'agriculteur, par exemple la culture de blé d'hiver que nous aidons les agriculteurs à mettre à l'essai sur leurs terres. Nous fournissons le semoir, par exemple, coût important pour une petite superficie et que les agriculteurs ne veulent pas assumer eux-mêmes seulement pour apprendre une technique. Si tout va bien, et c'est souvent le cas, ils vont alors faire l'acquisition d'un semoir et commencer à cultiver du blé d'hiver. Cette culture leur offre beaucoup d'avantages, nous le savons tous, mais en même temps elle profite aux oiseaux aquatiques et à la faune en général : pour l'habitat, les aires de nidification, les aires de nourrissage et l'abri.

Commentateur :

Lawrence Kelly, de Canards Illimités, négocie depuis 33 ans avec les agriculteurs des ententes concernant les terres et presque tous les projets de CI dans le territoire de Lawrence se trouvent sur des terres agricoles privées, de sorte qu'il doit certainement s'y prendre de la bonne façon.

Lawrence Kelly - technicien dans le domaine de la faune :

Jamais je ne vais voir un agriculteur pour lui annoncer après cinq minutes qu'il lui faut signer ceci ou cela. Je commence d'abord par apprendre à le connaître et par me faire connaître pour qu'il me fasse confiance. J'ai appris cela par expérience en voyant les vendeurs itinérants venir à la maison. S'ils commencent par dire "je suis vendeur itinérant et je vends telle et telle chose", il est certain que je n'en voudrai pas, même si je ne sais pas ce que c'est. Il faut donc qu'il y ait des avantages pour l'agriculteur à certains égards. Pour la plupart d'entre eux, mais pas tous. Il y a encore bien des agriculteurs qui aiment la faune et la traitent avec grand respect.

Il faut qu'il y ait d'autres avantages à venir pour les agriculteurs, je parle ici d'argent, parce qu'ils traversent une mauvaise période et il ne semble pas y avoir de solution. La plupart des agriculteurs sont dans une situation difficile et même les mieux établis peuvent tout juste y arriver. Si on leur payait seulement les taxes sur une partie des arbustes pour le cerf, ainsi que pour les oiseaux aquatiques et d'autres espèces de faune, seulement les taxes, je suis certain qu'ils en laisseraient beaucoup. Mais je pense que les Canadiens, dans leur ensemble, les citoyens canadiens qui travaillent à la ville

ou à la campagne, ont une dette envers la faune et devraient la respecter, pas seulement les agriculteurs.

(Fin du vidéo)

Voilà ce que tous ces gens avaient à dire. Je ne peux pas être en désaccord avec leurs positions. Il est donc évident que la situation est grave.

Quelques points de réflexion

J'aimerais vous proposer, en tant que gestionnaires de la faune, de réfléchir aux points suivants :

1) N'oubliez pas que les aspects esthétiques sont bien beaux, mais que ce sont les faits qui frappent. Augmenter le drainage et le défrichage diminue l'humidité du sol arable pour les cultures et le niveau d'eau dans les puits des fermes. C'est vrai et les agriculteurs le savent. Pourquoi ne le leur rappelez-vous pas?

2) Encouragez les techniques de conservation comme la culture sans labour. On a de plus en plus de preuves que cette méthode peut être adoptée par la plupart des agriculteurs. Elle entraîne une réduction de la machinerie (et de la taille des machines) nécessaire et moins d'allers et retours dans les champs avec le matériel. Elle permet aussi d'améliorer l'habitat de nidification et de limiter l'érosion du sol.

3) Travaillez à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau. La conservation du sol a des avantages pour la faune, mais elle favorise également l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air pour tout le monde, y compris pour l'agriculteur.

4) Insistez sur la valeur de la faune. L'agriculteur connaît-il l'importance de maintenir un bon équilibre entre l'agriculture et l'habitat de la faune? S'il ne la connaît pas, expliquez-la lui.

5) Remettez en cause certaines politiques sacrées du domaine de l'agriculture canadienne. Par exemple, le système des contingents de grains a des avantages pour les agriculteurs qui cultivent chaque pouce de terre. Demandez aux personnages politiques et aux bureaucrates de réexaminer ces politiques.

6) Encouragez la recherche qui améliorera la production de la faune. La plupart des travaux de recherche dans le domaine agricole visent à accroître l'exploitation de notre patrimoine foncier : recherche des rendements les plus élevés, utilisation maximale de l'ammoniac, des herbicides pour lutter contre les mauvaises herbes, etc. Les facultés d'agriculture ne peuvent compter entièrement sur le financement gouvernemental et se tournent vers des entreprises commerciales pour obtenir un appui à la recherche. Faites des représentations et encouragez les électeurs urbains (les électeurs agricoles aussi, mais n'oubliez pas qu'il n'y en a qu'un pour 20 électeurs urbains) à appuyer la recherche sur les céréales qui fixent leur propre azote et sur la mise au point et l'essai de matériel qui assure un meilleur ensemencement et engraissement dans un système sans labour.

7) Faites des pressions auprès des personnages politiques pour qu'ils collaborent avec des organismes comme la Manitoba North Dakota Zero Tillage Farmers' Association, qui tente de réduire les restrictions par brevet applicables aux glyphosphates, pratique qui maintient le prix du produit élevé et interdit son utilisation par l'agriculteur (le glyphosphate est un herbicide de contact, essentiel aux labours de conservation).

8) Enfin, aidez l'agriculteur à réserver des terres pour la faune. Ils ne sont généralement pas contre cette idée, ils n'aiment tout simplement pas obtenir une faible rémunération ou très peu de reconnaissance.

Comment communiquer avec l'agriculteur?

Il y a plusieurs façons de communiquer. On vous en a parlé plus tôt; voici quelques autres idées :

1) Parlez directement au public agricole. Renseignez-vous sur leur travail, rendez-leur visite sur leur ferme et montrez-leur que vous avez appris quelque chose. Wayne Cowan, je pense, est un exemple de personne dont le premier diplôme ou le premier intérêt était la biologie et non pas l'agriculture, mais il s'est fait un point d'honneur d'apprendre les pratiques agricoles et les méthodes de production des cultures.

2) Parlez à ceux qui représentent les agriculteurs. Le conseiller municipal local pourrait peut-être vous aider en expliquant aux contribuables de son quartier le projet qui vous tient à coeur.

3) Assurez-vous que les agriculteurs sont représentés au sein de votre organisme de faune. Il est facile de nommer des agriculteurs qui chassent. Essayez plutôt de trouver deux ou trois agriculteurs pour lesquels l'agriculture est une entreprise et trouvez le moyen d'en faire des membres de votre conseil pour écouter ce qu'ils ont à dire.

4) Encouragez les programmes locaux de protection des droits des agriculteurs, par exemple les permissions écrites pour chasser, etc.

5) Assurez-vous que les agriculteurs ont bien compris que les gestionnaires de la faune ne sont pas opposés à l'agriculture mais plutôt en faveur de la conservation et félicitez-les pour leurs efforts de préservation d'habitats de la faune.

6) Si vous écrivez un article ou préparez une émission à propos d'une nouvelle technique de conservation à la ferme, assurez-vous d'interroger les agriculteurs qui y ont participé et veillez à ce qu'ils aient leur place dans l'article ou l'émission.

7) Ayez recours aux médias locaux mais utilisez-les à bon escient. Permettez-moi de vous donner un exemple personnel. Je demeure à 11 milles au nord-ouest de Brandon, sur une terre agricole qui a été détachée d'une très grande ferme céréalière, il y a longtemps. Il y avait là une très belle rangée d'ormes, de frênes et de caragans, servant de brise-vent et protégeant la route, que j'emprunte tous les jours pour aller au travail, contre l'accumulation de neige. Un jour, au retour du travail, quelle ne fut pas ma surprise de voir un

bulldozer en train de niveler le brise-vent. Vous imaginez sans doute mon émoi, j'étais hors de moi. Le conducteur du bulldozer avait simplement été embauché par l'agriculteur. Quand j'en vins à le sortir presque de sa cabine, il me fit remarquer qu'il faisait seulement son travail. Je partis donc en quête de mon appareil photo pour prendre quelques clichés.

C'est alors que je communiquai avec le Manitoba Co-operator, un hebdomadaire distribué dans presque tous les foyers agricoles du Manitoba. Ils acceptèrent de publier une photo dont la légende indiquait que cette rangée d'arbres adultes, dans la région de Brandon, venait récemment d'être détruite pour faciliter les mouvements des grosses machines et ajouter quelques acres à cultiver; cependant, la route située à proximité serait probablement fermée par la poudrerie l'hiver suivant, tandis que le champ avait perdu toute sa protection. Juste au-dessous de la photo, il y en avait une autre que j'avais prise plus tôt donnant des exemples de ce qui pouvait être fait. C'était une photo d'un agronome spécialiste en conservation, Glen Shaw, qui est maintenant membre de la PFRA, à Saskatoon. Glen était en train de faire une expérience d'espacement pour les brise-vent dans le cadre de laquelle il enlevait certains des caragans pour laisser le vent souffler entre les arbes, permettant une répartition plus égale de la neige dans le champ. Il est probable que si nous avions pu informer l'agriculteur de cette technique, il aurait laissé le brise-vent en place. De toute façon, l'article n'accusait pas directement l'agriculteur, mais donnait des exemples de ce qu'il aurait pu faire. C'est une façon, je pense, d'utiliser les médias efficacement.

J'aurais quelques mots à ajouter. En tant que gestionnaires de la faune, vous devriez encourager les politiques agricoles globales qui récompensent les agriculteurs qui exploitent un peu moins leurs terres, qui les maintiennent dans un bon état de fertilité, qui réservent des terres, politiques qui leur assureraient un niveau de vie comparable à celui des agriculteurs qui cultivent intensivement chaque acre. Les gestionnaires de la faune peuvent travailler avec les spécialistes de la conservation des sols et avec les agronomes, les décisionnaires et les agriculteurs pour intégrer ce genre de plans.

N'oubliez pas que la plupart des agriculteurs savent comment cultiver pour assurer une meilleure conservation, mais ils sont forcés, par les faibles marges de profit, à rechercher un rendement de plus en plus élevé à court terme afin de rester sur leurs terres.

Bibliographie

Comité permanent de l'agriculture, des pêches et des forêts, 1984. Nos sols dégradés - Le Canada compromet son avenir. Rapport sur la conservation des sols présenté au Sénat du Canada.

Sampson, R. Neil. 1981. Farm land or wasteland. Rodale Press.

COMMUNIQUER AVEC LES UTILISATEURS - FAUNE, INTOLÉRANCE ET MESURE

M. Hummel
Président, Fonds mondial pour la nature (Canada)

Je passe la moitié de mon temps à recueillir des fonds. Pour ceux qui sont vraiment curieux, ma fonction particulière au Fonds mondial pour la nature (FMN), sur le plan de la collecte de fonds, se résume à environ 10 000 $ par jour. Il y a un dicton qui est bien connu chez les solliciteurs de fonds : "Si vous voulez de l'argent, demandez des conseils". Après 16 années passées à amasser des fonds, j'ai mis au point mon propre corollaire -- si vous voulez des conseils, demandez donc de l'argent.

Tout cela sert simplement à faire la démonstration d'un principe de base de la communication sur lequel je voudrais m'étendre aujourd'hui. Après tout, si vous demandez des conseils à quelqu'un, vous manifestez du respect pour cette personne, vous voulez savoir ce qu'elle a à dire sur un sujet donné et vous êtes prêt à l'écouter. Vous lui indiquez par le fait même que vous ne pensez pas tout savoir. En fait, vous avez véritablement besoin de l'aide de quelqu'un d'autre. D'après moi, tout cela constitue un terrain propice à la communication.

Il me semble aussi que la communication entre deux personnes dépend beaucoup de ce qu'elles pensent l'une de l'autre. Au pire, la communication est simplement une façon de renforcer les préjugés. Au mieux, c'est un exercice de respect mutuel. Comme quelqu'un d'autre l'a déjà dit, "l'esprit est comme un parachute : il ne fonctionne que lorsqu'il est ouvert".

Rencontres

Laissez-moi vous donner un exemple précis au sujet de la faune. L'année dernière, à cette Conférence, j'avais proposé une réunion entre les défenseurs de la conservation traditionnelle et les protecteurs des animaux ou les défenseurs des droits des animaux, dont on a beaucoup parlé ici, pour qu'ils parlent sérieusement de leurs différences. Jusqu'à maintenant, ils se sont plus ou moins contentés de se lancer des grenades d'un camp à l'autre, à une certaine distance, et de se stéréotyper l'un l'autre comme n'ayant absolument rien à dire pour défendre leur point de vue. Sachez donc qu'une coalition d'organisations d'autochtones, l'Indigenous Survival International (ISI), a décidé que le jeu en valait la chandelle. Ainsi, en janvier dernier, j'ai assité à une petite réunion privée entre l'ISI et les dirigeants de Greenpeace.

On n'a jamais eu meilleur exemple de groupes entre lesquels il pouvait y avoir absence de communication. Chacune des deux parties avait de bonnes raisons d'être sur la défensive face à l'autre. D'une part, l'ISI pouvait considérer tous les membres de Greenpeace comme de bonnes âmes issues de la ville, insensibles, prêtes à détruire le mode de vie des autochtones sans se soucier des conséquences. Avez-vous déjà entendu cela quelque part? D'autre part, les membres de Greenpeace auraient pu se rendre à la réunion avec des idées préconçues au sujet de la cruauté des pièges à patte, de la surexploitation par les autochtones et de la conviction que l'industrie de la fourrure allait disparaître de toute façon, de sorte que tout cela ne faisait aucune différence.

Je ne dis pas que les représentants à la réunion avaient mis de côté toutes ces opinions, mais je puis vous assurer qu'ils sont arrivés à la réunion avec la véritable intention d'écouter plutôt que de faire de la propagande. Avant d'assumer qu'ils étaient des ennemis jurés, comme la presse et d'autres intermédiaires le leur laissaient entendre, Greenpeace et l'ISI ont décidé d'abord de tenir une séance d'information pour bien comprendre leurs positions respectives, expliquées directement par chacun, et ensuite de juger par eux-mêmes si la guerre était inévitable. Il en est ressorti un échange des plus utile et des plus productif. À mon avis, ce fut un excellent exercice de communication parce que les deux parties le voulaient ainsi.

Il est évident que certaines différences sont apparues et ont été clairement définies, mais vous seriez surpris de constater combien la liste des préoccupations communes et des domaines de soutien mutuel était beaucoup plus longue. Comme ces entretiens se poursuivent, j'aimerais laisser les deux parties parler elles-mêmes plutôt que de commenter leur progression. Je tenais simplement à vous donner cet exemple d'un effort honnête de communication au sujet de la faune. Si l'ISI et Greenpeace y arrivent, les organismes représentés dans cette salle le peuvent certainement.

Théories X et Y

J'aime bien comparer cet aspect de la communication aux théories bien connues de la gestion, la théorie X et la théorie Y. Si votre mémoire est bonne, la théorie X est l'ancien modèle de hiérarchie bureaucratique. Eh bien, ma théorie X de la communication consiste à supposer que vous communiquez avec l'ennemi, soit avec des idiots. Ainsi, vous ne leur faites pas confiance, vous avez des calendriers d'activité secrets, vous cachez de l'information, vous faites des ententes dans leur dos, vous les confondez par votre jargon technique ou vous leur parlez avec condescendance. Parfois, la théorie X sert à ce que l'on appelle, par euphémisme, l'éducation du public, ce qui consiste à lui montrer la sagesse de vos opinions. Bien sûr, tout cela suppose que le public, ou l'autre partie, n'a aucune contribution distincte et utile à faire, alors que nous savons maintenant que tout le monde est bien ouvert à ce sujet.

Au cas où vous penseriez qu'il s'agit d'une pointe déguisée à l'égard du gouvernement et d'autres personnalités du milieu des affaires, laissez-moi vous dire qu'à mon avis les organismes non gouvernementaux sont souvent les plus coupables de ce genre d'intolérance, particulièrement l'un envers l'autre et lorsqu'ils assument une position de "sainteté" en refusant d'assister à certaines réunions ou en traitant les principaux décisionnaires de rabat-joie. Voilà pour la théorie X.

La théorie Y de la gestion s'applique à des organisations où la prise de décisions se fait en commun, où le travail est fait en équipe (on retrouve là des idées de la conférence de l'année dernière) et dont la structure est moins hiérarchique. Ma théorie Y de la communication favorise donc l'ouverture d'esprit, le respect mutuel, la présentation de toute l'information (après tout, si votre information est bonne, qu'avez-vous à craindre de la présenter aux autres?), invitant par la suite des critiques possibles à y trouver des améliorations, et l'étude des solutions aux problèmes de la faune en supposant qu'il y a des problèmes communs et des préoccupations communes.

L'annonce récente de la création du Fonds pour la toxicologie faunique, entreprise conjointe d'Environnement Canada, du Fonds mondial pour la nature et de Noranda Inc., est, je l'espère, un bon exemple de cette perspective. Environnement Canada fournira un million de dollars par année, pendant au moins trois ans, l'équivalent devant être fourni en subventions par le secteur privé et d'autres administrations publiques. Le FMN administre le fonds par la création d'un Conseil consultatif de recherche, qui évalue les projets de recherche et détermine les niveaux de financement. Évidemment, nous espérons également y contribuer en recueillant des fonds équivalents. Noranda a fourni une subvention commerciale de 50 000 $ au FMN, et non pas au gouvernement du Canada comme le laissait entendre le communiqué de M. Caccia, pour couvrir les frais d'administration du fonds, de façon que le FMN puisse assurer ce service sans frais pour le gouvernement ou la population du Canada.

Lors d'une entrevue de Radio-Canada où j'étais interrogé par Elizabeth Grey, à l'émission "As it happens", elle m'a demandé à quoi rimait cette alliance peu orthodoxe du FMN, d'Environnement Canada et de Noranda. Ma réponse a été qu'il ne s'agissait pas d'une alliance peu orthodoxe, mais d'une nouvelle alliance entre trois parties (gouvernementale, non gouvernementale et commerciale) qui avaient décidé de travailler ensemble à la résolution d'un problème commun à tous les Canadiens, à savoir les incidences des produits chimiques toxiques sur la faune. Ce problème a suscité beaucoup d'anxiété dans bien des milieux et nous avons décidé d'essayer de faire quelque chose.

Voilà un exemple du même genre que celui de Greenpeace et de l'ISI. Si dès le départ les parties sont convaincues des défauts de l'autre, elles peuvent dire adieu à toute communication. Par contre, si elles entrevoient des points positifs, ou simplement si elles accordent à l'autre le bénéfice du doute, elles ont là un terrain propice à la communication, de même que des relations de travail productives qui favoriseront le règlement des problèmes.

Pensez-y bien : si par exemple vous polarisez un problème par la méfiance et les injures, les deux parties auront tendance à se cantonner dans leurs convictions et à ne jamais revenir sur leur position de peur de perdre la face, quelle que soit la situation. Je suis certain que la chasse au phoque était une situation de ce genre pour les deux parties et j'ai l'impression que la chasse au loup en Colombie-Britannique l'est aussi. Essayez donc de mesurer les possibilités de collaborer avec une personne ou un organisme, dans l'avenir, après avoir tenté de l'humilier publiquement?

Théorie de l'échelle de mesure

La façon dont on envisage le sujet ou le problème est étroitement liée à l'opinion qu'on a l'un de l'autre. Je n'ai pu vraiment croire à la théorie de l'échelle de mesure de Bill Young, parce que je vais vous expliquer comment fonctionne l'échelle de perception des problèmes de Hummel. De façon bien simple, au bas ou à gauche de l'échelle se trouvent les préoccupations fauniques pour lesquelles il existe une solution relativement simple qui satisfait la plupart des parties. Par exemple, pour protéger des populations d'oiseaux aquatiques dans le sud de l'Ontario, il n'y a plus de saison de chasse printanière. Tout le monde convient en général que cette décision présente des avantages pour les canards et pour les chasseurs de canards.

Maintenant, en haut ou à droite de l'échelle, imaginez des problèmes pour lesquels il ne semble pas y avoir de solution simple : il y a tout à perdre ou tout à gagner. Par exemple, ou bien la chasse au canard se poursuivra dans le Parc national de Pointe Pelée ou bien elle sera tout à fait interdite. Il n'y a pas de moyen terme. C'est oui ou c'est non.

Enfin, dans la grande zone médiane de l'échelle, imaginez toute une gamme de problèmes, ni noirs ni blancs mais grisâtres, que quelques efforts créatifs basés sur une communication efficace finiraient par résoudre. Je ne sais pas s'il s'agit d'un bon exemple, mais si les canards détruisent les récoltes, on devrait établir des cultures de diversion près d'un habitat idéal pour réduire la pression sur les champs cultivés. Incidemment, si vous n'aimez pas mes exemples, ça n'a pas d'importance, vous en trouverez certainement qui correspondent à vos préoccupations.

Le but de tout cela? Si vous envisagez tous les problèmes de faune comme devant être résolus par des solutions radicales, votre façon de communiquer sera à peu près celle-ci : vous cherchez la bataille ou vous en prévoyez une. Ceci est aussi vrai si vous pensez qu'un problème est très facile à résoudre ou se situe dans la catégorie intermédiaire et que l'autre partie n'est pas de cet avis et cherche la bataille, même si ce n'était pas du tout dans vos intentions. J'ai assité à bien des entretiens où la communication efficace avait été bloquée par des perspectives totalement différentes. Il arrive que le défi consiste à convaincre les deux parties que le problème peut être résolu et qu'on peut l'intégrer à la catégorie médiane de l'échelle. Je ne veux pas laisser croire que tous les problèmes de faune peuvent être classés dans l'une ou l'autre des catégories. En fait, je pense qu'ils se situent à tous les niveaux de l'échelle. Mais notre capacité de communiquer sera grandement influencée par l'endroit où vous situez un problème précis et celui où je le situe moi-même sur l'échelle.

Problèmes de langue

À mon avis, ces deux idées, à savoir que la communication dépend de la façon dont les parties se perçoivent l'une l'autre et de la façon dont on perçoit le sujet de la discussion, sont fondamentales. Cependant, il y a une foule d'autres aspects techniques moins fondamentaux mais pourtant très importants de la communication. Par exemple, saviez-vous qu'une proportion pouvant atteindre 90 % de votre message est transmise par le langage du corps, c'est-à-dire par kinésie, et par des aspects para-linguistiques tels que le ton et le volume? En outre, même s'ils ne contribuent à transmettre que 10 % du message, arrêtez-vous une minute aux expressions utilisées aujourd'hui par les "gestionnaires des ressources renouvelables" pour décrire la faune. Par exemple, j'ai entendu tous les membres de la famille des belettes appelés simplement "animaux à fourrure". Une harde d'orignaux constitue "la ressource". Si les loups, devant la pression, ont plus de petits, cela devient "un taux de natalité compensatoire, facteur de variables reliées à la densité". Il n'est pas surprenant que des personnes pleines de bon sens et d'une intelligence supérieure à la moyenne soient quelque peu intriguées.

Pendant mes sept années d'enseignement à l'Université de Toronto, j'ai passé les trois premières années à enseigner aux étudiants des techniques savantes de recherche et la quatrième ou les années d'études supérieures à les aider à désapprendre ce qu'ils avaient appris au cours des trois premières années, afin de devenir des communicateurs efficaces. Cela consistait à leur apprendre à résumer et à faire ressortir les points saillants de l'information, à préparer du maté-

riel d'information pour des personnes occupées à faire passer un message avec des images, des tableaux ou des graphiques, à se débarrasser du jargon, à utiliser des diapositives, des acétates ou des bandes vidéo et à utiliser efficacement le téléphone. Autrement dit, une fois que vous savez comment vous percevez le problème et comment vous percevez votre auditoire, ces aspects techniques de la communication sont très importants. Nous avons tous besoin d'un rappel et d'une mise à jour réguliers. Abe Lincoln s'excusait quand il écrivait une longue lettre en disant qu'il n'avait pas eu le temps d'en écrire une plus courte : son excuse est aussi valable aujourd'hui qu'elle l'était à l'époque.

En terminant, laissez-moi revenir à mon thème. Quand il faut communiquer au sujet de la faune, ou au sujet de quoi que ce soit, les intolérants, les personnes supérieures ou les extrémistes sont toujours considérés avec méfiance. Les personnes raisonnables, justes et prêtes à participer sont convaincantes. À mon avis, le mouvement des défenseurs des droits des animaux a là un problème. Dean Rusk, négociateur américain expérimenté, disait qu'un des meilleurs moyens de persuader les autres consistait à utiliser son sens de l'ouïe et à les écouter. En suivant son conseil, nous pouvons tous apprendre à faire passer un message sans pour autant nous faire d'ennemis.

En conclusion, permettez-moi de vous faire passer ce petit test. Si, au cours des dernières années, vous n'avez pas laissé tomber une opinion à laquelle vous teniez ou acquis une nouvelle opinion, vous êtes probablement un mauvais communicateur. Et n'oubliez pas de prendre votre pouls : vous êtes peut-être déjà mort.

Débat : Communiquer au sujet de la faune (6)

COMMUNIQUER AVEC LES PERSONNAGES POLITIQUES

R. Simmons
Député
Terre-Neuve et Labrador

J'ai de très bons souvenirs d'au moins deux autres conférences du genre. La dernière à laquelle j'ai assisté s'est déroulée à Charlottetown en 1981, je pense. Avant de commencer, je tiens à souligner la présence du personnel du Service canadien de la faune car j'ai passé de très bons moments avec eux. Ils comptent parmi les meilleurs membres de la Fonction publique fédérale. Je ne dis pas cela pour m'attirer des faveurs car je ne suis plus dans l'arène fédérale en ce moment, comme vous le savez.

On m'a demandé de décrire, aussi précisément que possible, comment le gestionnaire de la faune et ceux qui s'intéressent à la faune peuvent communiquer leurs intérêts, leurs préoccupations, leurs recommandations et autres aux divers éléments et secteurs du milieu politique, c'est-à-dire en quelque sorte comment faire des représentations efficaces? Votre mère a-t-elle jamais eu pire cauchemar que de penser que vous feriez partie de ces groupes qui passent leur temps à faire des représentations? Risque-t-on de devenir aveugle à en faire trop longtemps?

Que sont au juste les groupes de représentation ou de pression? Quelqu'un les a déjà décrits en disant qu'il s'agissait de flâneurs créatifs. Un autre a comparé la représentation au crime parfait : si c'est du travail bien fait, personne ne s'en apercevra jamais. D'autres la comparent à l'adultère : ceux qui réussissent ne s'en vantent pas. Tout ceci illustre les deux éléments essentiels de la représentation : tout d'abord la préméditation ou, en termes moins négatifs, la préparation; et deuxièmement sa nature un peu cachée, puisqu'elle se passe habituellement dans les coulisses, mais il y a des exceptions.

Préparation

Si votre représentation consiste à communiquer vos préoccupations aux personnages politiques, il vaut mieux que vous ayez d'abord une idée très précise de ce que vous voulez dire et de la façon dont vous voulez le dire. Bien d'excellentes occasions de représentation ont été gâchées simplement parce que quelque fanatique s'était imaginé qu'il lui suffirait de rencontrer un personnage politique et que tout le reste s'ensuivrait naturellement.

Il aura peut-être transmis son message, mais parce que la préparation était insuffisante, la méthode inappropriée, le message perdra de son efficacité dans la confusion. Alors, comment se préparer? En posant la question, je suppose que vous savez ce que vous voulez dire, mais pourtant bien des gens savent quoi dire sans savoir exactement comment le dire, comment se préparer pour obtenir les résultats escomptés.

Ma première réponse à la question est qu'il vous faut le faire simplement et brièvement. Vous n'avez pas idée de la quantité de paperasse qu'un député ou un ministre reçoit en une journée. Ainsi, je peux dire qu'au cours des cinq années

et demie que j'ai passées à Ottawa, nous recevions, dans une journée, entre 6 pouces et 5 ou 6 pieds d'épaisseur de correspondance courante, par opposition aux documents de première classe (la correspondance courante est souvent un euphémisme pour désigner la paperasse). J'ai connu des journées où la correspondance représentait, si on empilait les feuilles de 8 1/2 x 11 pouces, jusqu'à 6 pieds d'épaisseur. Alors si vous pensez que quelqu'un a le temps de s'arrêter à réfléchir à vos idées, c'est tout simplement impossible.

Par ailleurs, j'ai aussi observé des organisations de bénévoles qui préparaient des résumés ou des mémoires. J'aimerais bien qu'un jour quelqu'un leur explique simplement l'origine du mot "résumé". Ces gens ont l'impression que plus leur document est long, plus il y a de papier, plus il sera impressionnant. Le meilleur résumé est un résumé sommaire, habituellement d'environ une page, qui tient compte du fait que le destinaire n'est pas insensible mais occupé et qu'il a des choix à faire, de sorte qu'il choisira souvent de lire plus tard les documents les plus longs. Pour ma part, j'avais habituellement une pile de papiers sur le plancher qui, contrairement à ce qui allait à la poubelle, allait au rebut tous les six mois seulement. J'y fouillais de temps en temps pour me rendre compte qu'il était temps de m'en débarrasser, c'est-à-dire de les lire, mais bien sûr je n'y arrivais jamais. La réponse la plus rapide à ma question est donc de préparer un document simple et court.

Il est cependant encore plus important de préparer votre exposé en fonction des intérêts du personnage politique. Cela semble élémentaire, mais on l'oublie souvent. Prenez par exemple votre situation familiale. Ne transmettez-vous pas vos messages en fonction des intérêts de votre fils, de votre fille, dans la famille? Ne tenez-vous pas compte, la plupart du temps, quand vous voulez transmettre un message, des avantages à faire ressortir pour l'autre personne, le destinataire de votre message? Quand il est adressé à un personnage politique, nous avons tendance à procéder autrement, mais nous y reviendrons dans un moment.

Rappelez-vous que le personnage politique se demandera inévitablement ce qu'il a à en tirer. Quels en seront les avantages? Il vous faut donc aborder le problème de son point de vue. Ainsi, si vous savez ce que vous voulez dire, pourquoi vous voulez le dire et comment vous allez le dire, la question suivante à se poser est donc : à qui s'adresse-t-on? Dans le cas des représentations, tout comme dans la vie (M. Hummel a fait allusion à ce point), des problèmes de communication se posent souvent, non pas parce que vous ne savez pas ce dont vous parlez ou que vous ne pouvez le dire clairement, mais parce que vous ne savez pas à qui vous adresser.

Un ancien sénateur américain, à sa sortie d'une réunion au cours de laquelle Henry Kissinger venait de se faire critiquer parce qu'il n'avait pas consulté le Congrès au sujet d'une initiative de politique étrangère, a dit que Kissinger avait répondu : "Je suis bien prêt à consulter quelqu'un, mais qui dois-je consulter? Comment arrive-t-on à consulter tout le Congrès?". À qui communiquez-vous vos préoccupations en tant que gestionnaires de la faune? À qui pouvez-vous parler? Pour répondre à cette question, il faut tenir compte de deux éléments essentiels du gouvernement canadien : sa structure fédérale et sa nature parlementaire qui font que l'autorité réelle est largement répartie entre les paliers de gouvernement. Deuxièmement, cela signifie que les véritables décisions sont prises par les niveaux d'administration du gouvernement, soit le Conseil des ministres et la haute direction de la Fonction publique. Vous devez donc, surtout dans le cas d'un problème dans le cadre duquel les compétences sont partagées, comme la faune, parler aux deux paliers de gouvernement, fédéral et provincial.

En passant, laissez-moi vous faire remarquer qu'on utilise de plus en plus de nos jours une méthode qui consiste à faire en sorte qu'il soit avantageux pour un palier de gouvernement de relancer la balle à l'autre palier, autrement dit d'opposer les deux paliers. Je suppose que c'est une adaptation canadienne du vieux processus de la représentation.

Niveau fédéral

Permettez-moi de vous parler de la représentation au niveau fédéral, probablement celui que je connais le mieux. J'ai passé six ans en politique provinciale, à Terre-Neuve, toujours dans l'opposition, et cinq ans et demi à Ottawa, dans l'opposition et au gouvernement. Toutefois, je pense avoir une meilleure perspective du niveau fédéral, parce que j'ai pu l'observer du point de vue du gouvernement.

Je voudrais tout d'abord dissiper le mythe qui veut que les personnages politiques soient difficiles d'accès et insensibles, ou peu réceptifs, et que le seul moyen de les atteindre est de les mettre au pied du mur. Ainsi, un des conférenciers d'aujourd'hui a illustré ce point de façon magnifique. Il a dit qu'on parlait aux électeurs, qu'on encourageait les consommateurs, qu'on aidait les agriculteurs et qu'on exerçait des pressions sur les personnages politiques. Je pense que le peu de succès des communications avec les personnages politiques résulte de cette mauvaise impression généralisée, qu'il faut absolument violenter les personnages politiques pour obtenir quelque chose.

Permettez-moi maintenant de revenir en arrière et de reformuler ce que je viens de dire à propos des électeurs, des consommateurs et des agriculteurs, ainsi que des personnages politiques. Avez-vous jamais pensé, et ceci revient à ce que je disais plus tôt au sujet de la préparation du message en fonction des intérêts de l'autre personne, qu'il serait intéressant qu'un conférencier vienne ici vous dire, non pas de parler aux électeurs, d'encourager les consommateurs et d'aider les agriculteurs, mais plutôt de parler aux personnages politiques, d'encourager les personnages politiques et d'aider les personnages politiques? C'est là l'essentiel du message que j'aimerais vous laisser aujourd'hui : tant que vous n'aurez pas formulé vos préoccupations en fonction des intérêts du personnage politique, vous n'avez aucun espoir d'obtenir quoi que ce soit. Si vous accostez le personnage politique en lui disant "Et alors, mon brave, je dois te battre pour obtenir quelque chose", les chances sont que c'est lui qui vous battra.

Si vous voyez le personnage politique comme une personne sur laquelle il faut exercer des pressions, vous êtes sur la mauvaise longueur d'ondes. Mais vous n'êtes pas seul dans votre cas, il y en a beaucoup d'autres comme vous.

Comme je l'ai dit plus tôt, c'est le Conseil des ministres et la haute direction de la Fonction publique qui ont le pouvoir de décision. Donc, quand vous voulez parler au "milieu politique", vous devez y inclure la haute direction, surtout au niveau fédéral. Elle fait largement partie du paysage politique, pas nécessairement au niveau de la partisanerie, mais parce qu'elle influence l'orientation des politiques publiques. Il me semble que le meilleur moyen d'obtenir que le ministre et le sous-ministre vous prêtent une oreille attentive, c'est d'être disponible et bien informé. Ces deux points vous surprendront peut-être, puisque nous devrions assumer que vous êtes disponible et bien informé, et peut-être le croyez-vous sincèrement.

Laissez-moi vous expliquer la situation du point de vue d'un ancien homme politique fédéral. Au cours de mes deux années au poste de secrétaire parlementaire de M. Roberts, qui était alors ministre de l'Environnement, j'ai découvert trop souvent que les membres des groupes de représentation n'étaient ni disponibles, ni bien informés. Ils n'étaient pas disponibles quand on avait besoin d'eux et ils étaient loin d'être au courant des derniers développements à propos de situations dont l'évolution était inévitablement très rapide. Pour être franc, quand on arrivait à les trouver, ils ne savaient souvent pas de quoi ils parlaient.

Un exemple : j'ai été délégué, par le ministre, pour assurer la liaison avec le milieu de la recherche et l'industrie au sujet de certaines questions de recherche et de développement (R et D). Nous avons parcouru le pays cherchant en vain pendant des mois, d'un océan à l'autre, des commentaires au sujet d'un projet de politique de R et D. Je puis pourtant vous assurer que quand la politique a été annoncée, il y a eu beaucoup de commentaires. Tous venaient alors nous dire pourquoi ils étaient contre ... une vieille habitude canadienne de fermer la barrière quand le cheval a pris le mors aux dents.

Ce qui m'amène à demander quand faut-il communiquer ses préoccupations? Quand faire des représentations? Quel est le meilleur moment? La réponse la plus courante est évidemment le plus tôt possible, hier, maintenant. Même s'il n'y a actuellement aucune indication d'un changement de politique, assurez-vous que vos préoccupations, votre point de vue, sont connus et sont compris là où il le faut.

Une autre question qui mérite quelques commentaires : vaut-il la peine de faire des représentations auprès des députés? Après tout, étant donné la nature centralisée de la machine décisionnelle fédérale, vaut-il la peine de parler aux députés de l'arrière-plan? Mes cinq années d'expérience à Ottawa m'ont confirmé qu'il peut être très efficace de passer par les députés, et pourtant il est surprenant de constater combien cette voie est sous-utilisée. De l'extérieur, il est évident qu'on ne se rend pas compte de l'influence que peut avoir un député, qu'il soit au gouvernement ou dans l'opposition, influence à l'intérieur, au sein du caucus, et dans les corridors.

Sans faire de confidences, je vais vous donner quelques exemples Nous avons tous notre opinion au sujet d'un des budgets de M. MacEachern, le premier des deux. Nous connaissons l'opinion du milieu des affaires. Au caucus, nous étions préoccupés par deux ou trois articles qu'il fallait éliminer. Sachez que des députés consciencieux sont normalement très au courant de ce qui se passe. Ils ont une certaine intuition quant à ce qui passera et ne passera pas. Je me souviens de John Evans, qui était député d'Ottawa-Centre et qui est devenu par la suite secrétaire parlementaire de M. MacEachern, et de trois ou quatre autres avec lesquels j'avais pris le petit déjeuner un matin; nous avions décidé d'un commun accord que nous n'aimions pas ce qui était proposé. Il y avait trois articles précis que nous voulions faire éliminer. Nous avons donc conçu une stratégie que nous avons suivie jusqu'au bout. Je pense que nous étions sept en tout. Nous avons mis en oeuvre cette stratégie au caucus et tout a bien marché. Aucun des trois articles, sauf un avec modification, n'est apparu dans le budget final. Il ne fait aucun doute dans mon esprit, parce que je me souviens des paroles de M. MacEachern au caucus et lors de réunions ultérieures, que l'absence de ces articles dans le budget résultait uniquement des mesures prises par les sept députés; le public ne l'a jamais su. Nous ne pouvions pas aller nous en vanter à nos électeurs, mais nous avions réussi.

C'est là simplement un exemple de ce qu'on peut faire. Vous voyez, si vous êtes directeur, dans un bureau, et si vous avez six ou sept employés qui, en peu de temps, viennent vous exposer un point de vue, ce point de vue prend de l'importance. Si vous êtes le ministre des Finances ou le Premier ministre et quelqu'un qui se préoccupe de l'insatisfaction au sein du caucus, et si sept personnes se lèvent en l'espace d'une heure et demie pour vous dire qu'elles sont préoccupées par ceci ou cela et veulent modifier votre orientation, le message est assez fort, surtout s'il est transmis par les bonnes personnes.

Avant de conclure, monsieur le président, je tiens donc à répéter que la voie des députés est une très bonne voie. C'est celle que je vous recommande car elle est sous-utilisée. En fait, ma principale recommandation est que la meilleure voie que vous puissiez suivre, étant donné qu'elle est peu utilisée, est celle des députés.

Deux moyens de stimulation

Il est particulièrement important que vous prépariez vos exposés en fonction des intérêts du député. Un député répond presque immédiatement, presque de manière pavlovienne, à deux stimuli; le premier est celui des préoccupations exprimées par ses électeurs (vous n'avez pas idée de la rapidité avec laquelle les bons personnages politiques répondent aux messages de leur comté). Le deuxième, si vous me permettez d'être franc, ce sont les occasions de bonne publicité. Peut-être que vous ne croirez pas au premier parce que l'impression généralisée veut que les personnages politiques se préoccupent peu de leurs électeurs, après une élection et jusqu'à peu de temps avant la suivante; vous ne croirez peut-être pas le premier, vous mépriserez peut-être le second, mais ils sont tous deux vrais. Alors laissez un peu de côté votre mépris et votre incrédulité et réfléchissez à ce que cela pourrait vouloir dire pour vous.

En réalité, maintenant que vous savez que les personnages politiques réagissent aux préoccupations de leurs électeurs, il vous faut convaincre certains de leurs électeurs. Ne faites pas une copie de la lettre n'importe où pour l'envoyer avec un document de 90 pages. Trouvez plutôt quelques électeurs dans une circonscription donnée qui partagent vos intérêts et demandez-leur de présenter votre point de vue. Si vous voulez avoir accès à un personnage politique, rappelez-vous qu'il écoutera ses électeurs et que ce que vous lui présentez devrait lui donner des occasions d'obtenir un peu de publicité de temps à autre.

Revenons maintenant au dilemme d'Henry Kissinger, dont je parlais il y a un moment. Comment arriver à rejoindre tout le Congrès? Comment rejoindre tout le Parlement? C'est impossible et c'est inutile. Trouvez plutôt quelques députés dont les intérêts se rapprochent des vôtres. Établissez un lien avec eux. Laissez-les découvrir que votre information est fiable. Ne négligez pas le dialogue. Ne vous attendez pas seulement à recevoir de l'information, mais soyez prêts à en donner.

Le secret de la réussite de vos représentations, de la transmission de vos préoccupations et de vos recommandations, ressemble à une bonne pêche. Il faut d'abord trouver le poisson, bien marquer l'endroit et y revenir souvent.

Débat : communiquer au sujet de la faune (7)

INTRODUCTION AU SOMMAIRE ET À LA DISCUSSION

J.A. Keith
Service canadien de la faune
Président

La séance de mardi a constitué un très bon départ pour le thème de la Conférence "Communiquer au sujet de la faune". Non seulement nous a-t-on fait part de plusieurs excellentes suggestions sur la façon de communiquer dans différentes situations, mais le simple fait d'écouter les personnes qui ont fait les présentations nous a donné une bonne idée de ce que peut être une bonne communication.

Aujourd'hui, nous allons commencer par un résumé du discours-thème et du débat. C'est Don Dodds qui nous fera ce résumé, puis on nous présentera trois études de cas. L'objectif est de nous présenter des questions controversées dans le domaine de la faune, qui se sont présentées au cours des dernières années au Canada, de voir le rôle qu'a joué la communication dans ces situations, c'est-à-dire les points positifs et négatifs, et d'en tirer une leçon sur la meilleure façon d'aborder la communication quand de tels événements se présenteront de nouveau, comme ce sera certainement le cas.

Don Dodds était l'animateur du débat de mardi; Joe Hickman vous l'avait alors présenté. Je ne vais donc pas vous répéter ses antécédants bien connus.

Débat : Communiquer au sujet de la faune (8)

COMMUNICATION AVEC D'AUTRES DÉCISIONNAIRES ET GROUPES D'INTÉRÊT DU DOMAINE DES RESSOURCES

Résumé du discours-thème et du débat

D. Dodds
Université Acadia
Animateur du débat

Le thème de cette Conférence est tout à fait opportun. Les représentants des organismes gouvernementaux qui s'occupent de l'administration et de la gestion de la faune, ainsi que des politiques connexes, prenaient souvent pour acquis, dans le passé, que leurs programmes étaient généralement acceptables aux yeux des utilisateurs des ressources fauniques et que les différences entre les spécialistes représentant la faune et les spécialistes représentant d'autres ressources terrestres et aquatiques faisaient partie du prix à payer quand on était membre d'une profession chargée de veiller sur une ressource considérée comme un "luxe" plutôt que sur une ressource primaire d'une grande importance économique et sociale. On accordait peu d'importance à la nécessité de faire connaître les programmes de gestion de la faune, qu'il s'agisse de réglementation, d'introductions, d'amélioration de l'habitat, d'encouragements ou de préservation, et les responsables de la faune avaient tendance à répondre aux critiques et aux conflits uniquement quand ils se présentaient, la plupart du temps en adoptant une attitude défensive.

Aujourd'hui, nous savons qu'il ne suffit pas de répondre aux critiques. Les techniques de communication rapide et de masse peuvent répandre les critiques locales à l'endroit des programmes de la faune et les conflits entre gestionnaires des ressources dans tout le pays et dans le monde entier en quelques heures. La diversité des publics de la faune est (souvent) devenue malheureusement évidente aux spécialistes de la gestion de la faune. Certains de ces groupes sont des utilisateurs non consommateurs de la ressource, tandis que d'autres en sont des utilisateurs consommateurs; par ailleurs, il y a des particuliers et des groupes qui ne sont pas principalement des utilisateurs des ressources sauvages comme telles, mais qui s'y intéressent de près et ont souvent des convictions bien précises à propos du traitement de certains animaux d'une ou de plusieurs populations sauvages. Comme si ces préoccupations n'étaient pas suffisantes, les fonctionnaires chargés de nos ressources fauniques dans certains secteurs de compétence sont parfois incapables de mettre en oeuvre ce qu'ils croient être des programmes cruciaux de recherche et de gestion, parce que leurs budgets n'ont pas été modifiés pour tenir compte de la hausse des coûts et des besoins ou, pis encore, ont subi des coupures.

Je crois qu'il est grand temps de mieux communiquer au sujet des problèmes et des besoins de la faune et de s'efforcer de mieux faire connaître les résultats des bonnes pratiques de gestion de la faune.

Il y avait, dans les exposés présentés par nos différents membres, deux importants conseils. Le premier, que l'attitude des spécialistes de la faune, lorsqu'ils traitent avec l'agriculteur, le forestier, le personnage politique et l'utilisateur, quelle que soit la conviction de cet utilisateur, peut provoquer le succès ou l'échec de la transmission de leurs idées. Le second, que si la communication commence dès le début, nos chances de succès en sont accrues,

tandis qu'en communiquant nos idées trop tard, non seulement nous perdons de l'efficacité, mais nous pouvons contribuer à accentuer le conflit entre les spécialistes de la faune et ceux qu'ils voudraient influencer.

Les conférenciers étaient remarquablement d'accord sur ce point; ils nous ont tous également répété qu'un bon communicateur dans le domaine de la faune respecte les autres, sait écouter, est toujours bien préparé, est disponible pour ceux qu'il tente d'influencer et est convaincu des faits sur lesquels il se base. Ce sont là, il me semble, les points importants sur lesquels les conférenciers semblaient tous d'accord.

Permettez-moi maintenant de résumer brièvement chacune des présentations.

Le discours-thème

Le discours-thème a touché une corde sensible chez bon nombre d'entre nous. Mike Halleran nous a fait remarquer que la période de gestion extensive de la faune, qui a prévalu en Amérique du Nord jusqu'à maintenant, était en train de disparaître et qu'il était temps de passer à une gestion plus intensive, mais que le succès de cette gestion ne pouvait être assuré que si les spécialistes continuaient à être chargés de la gestion de la faune. Ceci, a-t-il mentionné, dépend d'ailleurs de la sensibilisation accrue du public, favorisée par une bonne publicité pour nos programmes de gestion. Jusqu'à maintenant, nous avons porté trop d'attention aux techniques, ou tout au moins trop peu d'attention aux communications.

En outre, le discours-thème a reconnu le succès des groupes d'intérêt particulier, surtout des groupes de défense des droits des animaux qui ont une vision beaucoup plus étroite de la gestion que nous, touchant presque le laisser-faire et soulevant le spectre de la gestion par représentation. (Je pense que nous sommes en mesure de bien comprendre ce point maintenant et peut-être même d'y ajouter le récent référendum sur la saison de chasse à l'orignal dans le Maine et les référendums sur le piégeage dont il a été question en Ohio et ailleurs, qui ont sensibilisé les spécialistes de la faune dans toute l'Amérique du Nord). M. Halleran a fait mention de la baisse de soutien du public à l'égard de la gestion et a signalé l'importance qu'ont les médias sur l'opinion que se fait le public des questions fauniques, parfois au détriment des ressources fauniques dont il est question. Son discours comporte également d'importants conseils pour la gestion intégrée des ressources et la nécessité d'améliorer les compétences sociales des spécialistes de la faune, de même que le recours aux négociations et aux compromis pour le règlement des conflits impliquant la faune et d'autres problèmes de gestion et de mise en valeur des ressources terrestres.

Un des points importants de ce discours, à mon avis, a été de nous expliquer que la gestion devrait viser les espèces et les populations d'abord, et non pas l'individu. Cela peut nous sembler évident mais c'est une notion importante et complexe qui a dernièrement été renversée et rationalisée avec succès par des groupes d'intérêt particulier, plus souvent qu'elle n'a été transmise avec succès, au profit des populations sauvages, par les gestionnaires de la faune.

Le discours-thème encourage une meilleure visibilité de la gestion intensive de la faune, par l'amélioration de la communication, la mobilisation du soutien public par l'entremise de groupes comme la Fédération canadienne de la faune, le recours à la télévision et aux autres médias et les contributions individuelles

de tous les gestionnaires de la faune (autrement dit, en tant que spécialistes, nous sommes tous dans le même bateau).

Le débat

Foresterie

Bill Young a fait ressortir l'importance de la participation du gestionnaire à la planification, dès le début. Attendre que les activités forestières soient déjà commencées est évidemment trop tard. Il faudrait cependant tenir compte des préoccupations de la faune aux trois niveaux hiérarchiques de l'administration publique (ou de l'industrie) : au niveau de la stratégie (relation avec les buts et les objectifs), au niveau de la gestion (relation avec le rythme d'exploitation du bois d'oeuvre et du bois de pâte), et au niveau des activités (relation avec le contrôle des résultats par rapport aux objectifs de gestion des forêts et de la faune).

M. Young a fait remarquer qu'il suffisait parfois, pour établir une relation acceptable entre la foresterie et la faune, de prévoir les périodes d'exploitation du bois d'oeuvre dans certains cas et que, avec l'apport approprié de la faune, les ressources fauniques pouvaient être avantagées. Son conseil le plus précieux nous a probablement été donné sous la forme de "L'échelle de Young", échelle de mesure des attitudes et des personnalités qui place le gestionnaire dynamique, positif, prêt à faire des compromis et doté d'un sens de l'humour dans une position unique pour favoriser une meilleure gestion des forêts et de la faune, et voue le gestionnaire négatif, radical et sans humour à l'échec. Il a aussi fait ressortir l'importance d'avoir de bonnes données, à portée de la main, et nous a recommandé de tenter d'en arriver à un consensus aux trois niveaux de gestion des ressources forestières : stratégie, gestion et activités.

Agriculture

Les gestionnaires de la faune ont peut-être moins de marge de manoeuvre dans le domaine de l'agriculture (comparativement à la foresterie), mais Keith Smith nous a exposé clairement la nécessité d'une production agricole intensive sur un patrimoine foncier décroissant, avec une marge bénéficiaire qui rétrécit, tout en indiquant clairement que si l'agriculteur pouvait en tirer des avantages réels, la production de la faune ne serait peut-être pas totalement exclue des activités agricoles. Sa présentation en soi a été une véritable leçon de communication et ses messages vidéo venant de la bouche même des intervenants étaient, je crois, extrêmement efficaces. Ces personnes nous ont transmis les messages suivants :

1) L'agriculteur doit bénéficier des pratiques de gestion de la faune (tout autant que le chasseur).

2) Les encouragements monétaires pour l'utilisation des terres pour la faune, équivalents à la production de cultures commerciales, sont très attrayants pour l'agriculteur.

3) L'agriculteur a plus qu'un intérêt de placement dans sa terre; celle-ci est une grande partie de sa vie.

4) L'agriculteur connaît la terre et sait ce qui est le mieux pour elle et aussi pour sa famille.

5) Les gestionnaires de la faune et l'agriculteur doivent développer un respect mutuel et un esprit de collaboration et de compréhension si l'on veut réussir à intégrer l'agriculture et la gestion de la faune.

Tout ceci nous laisse plusieurs points de réflexion, notamment les suivants :

a) Si les techniques de conservation des sols et des eaux peuvent profiter à l'agriculteur et aux populations fauniques, on nous a rappelé qu'il fallait l'indiquer à l'agriculteur.

b) On nous a conseillé d'encourager la recherche et la gestion des terres en vue d'une agriculture qui exploiterait un peu moins le patrimoine foncier et contribuerait davantage à améliorer la gestion des sols. Ces pratiques, à long terme, seraient à l'avantage des ressources fauniques.

c) On nous a conseillé d'aider l'agriculteur à réserver des terres à la faune et de trouver des moyens de rémunérer celui qui applique ces mesures.

Dans le domaine de la communication, Keith Smith nous a rappelé qu'il fallait apprendre à comprendre l'agriculteur, à savoir qui représente les intérêts agricoles, à leur parler et à s'assurer que les agriculteurs, surtout ceux qui ne chassent pas, participent aux activités reliées à la faune. Il nous a aussi demandé de nous assurer que l'agriculteur comprend bien que l'objectif des gestionnaires de la faune est une bonne conservation et non pas l'élimination de l'agriculture. (Je crois que ce point est particulièrement important et, à mon avis, il est vrai que les agriculteurs ont souvent tendance à penser que nous sommes contre eux et contre l'agriculture).

Utilisateurs

Quand nous avons affaire à des groupes d'intérêt public, Monte Hummel nous a bien avertis que "au pire, la communication sert à renforcer les préjugés; au mieux, c'est un exercice de respect mutuel". Il favorise pour la communication des questions fauniques une attitude d'ouverture d'esprit, de respect mutuel, de présentation de l'information, d'ouverture aux critiques (ce qui n'est facile pour personne) et de règlement des problèmes en posant comme point de départ qu'il existe un problème commun et des préoccupations communes. Pour bien communiquer, il faut éviter la méfiance, les injures et la polarisation, tout en prêtant à ceux qui diffèrent d'opinion les plus grandes qualités ou, tout au moins, en leur accordant le "bénéfice du doute".

M. Hummel nous a aussi expliqué son échelle de perception des problèmes (assez semblable finalement à l'idée de l'échelle de Bill Young), selon laquelle on place à une extrémité les problèmes qui ont une solution facile, à l'autre les problèmes à solution radicale, et dans la partie médiane les problèmes réglés par des négociations et des compromis. Il nous a demandé d'essayer d'orienter vers le centre de l'échelle notre perception des problèmes fauniques. En outre, dans sa présentation, il a conseillé aux spécialistes de la faune de bien connaître toutes les données des problèmes, d'éviter le jargon du milieu dans leurs communications et d'apprendre à être brefs et concis lorsqu'ils transmettent l'information.

Personnages politiques

Pour ceux d'entre vous qui ont à traiter régulièrement avec des députés, les conseils candides de Roger Simmons pourraient vous être très utiles, même si vous vous en doutiez avant sa communication. Il a insisté sur deux points, dès le début de son exposé :

1) sachez ce que vous voulez dire et pourquoi vous voulez le dire; et

2) soyez bref -- aucun personnage politique ne veut recevoir une montagne de paperasse; par définition, un mémoire est court.

En outre, il a fait remarquer que les pressions étaient mal accueillies par les personnages politiques, mais nous a clairement fait comprendre qu'ils souhaitaient cependant recevoir de l'aide et des encouragements et en avaient même besoin. Il nous a conseillé de communiquer les intérêts de la faune dès le début, avant que les changements aux politiques n'entrent en vigueur, et non pas après, et d'informer les députés de nos idées, dans les circonscriptions où les problèmes de faune existent. Quand plusieurs députés arrivent au caucus avec les mêmes préoccupations, les chances d'action sont plus grandes.

Je pense que nous avons tous été impressionnés par les deux points soulevés par Roger Simmons vers la fin de sa communication : que les députés sont très influencés par les problèmes exprimés par leurs électeurs et qu'ils sont aussi influencés par les occasions de publicité favorable. En reliant étroitement les problèmes de faune aux électeurs ou vice-versa, et en assurant une couverture de presse favorable aux députés concernés, vos efforts de communication rapporteront les fruits que vous en aviez espérés.

Conclusion

Je crois que les présentations des participants au débat ont touché des points assez semblables, compte tenu de la diversité des intérêts représentés. Je tiens à les féliciter, de même que le conférencier qui a prononcé le discours-thème, car ils ont réussi à exprimer très clairement certains des problèmes de communication et à nous indiquer ce qu'il fallait faire pour assurer le succès d'une gestion plus intensive de la faune et, par le fait même, de nos populations fauniques.

À l'avenir, cependant, il y aura probablement en jeu plus que la chasse, la pêche, le piégeage et les populations fauniques en bonne santé, quand nous nous pencherons sur les moyens d'améliorer nos communications et nos méthodes pour mieux faire connaître la faune; il pourrait bien aussi y avoir nos professions et nos emplois. Il ne fait aucun doute que la gravité de l'état actuel de la sensibilisation et de la compréhension du public sera exposée encore plus clairement grâce aux études de cas qui vont suivre.

DISCUSSION SUR LE RÉSUMÉ DU DISCOURS-THÈME ET DU DÉBAT

Yvon Dubé (ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec) mentionne qu'il a écouté les conférenciers l'autre jour et que le résumé d'il y a quelques minutes était assez fidèle; néanmoins, il ne peut s'empêcher de livrer lui aussi un message. Il travaille dans le domaine de la faune depuis deux ans maintenant et, auparavant, il avait toujours été dans le milieu des forêts et avait toujours eu des problèmes avec les représentants du service de la faune. Il se demandait à l'époque ce qu'il n'arrivait pas à comprendre et il doit admettre, maintenant, qu'il se pose à peu près les mêmes questions qu'alors. Évidemment, il n'accuse personne, mais il se pose toujours des questions et il n'obtient pas de réponse très claire la plupart du temps. En fait, la meilleure réponse qu'il ait reçue était la suivante : il ne faut pas s'en faire, c'est compliqué et ils vont tout arranger. Un an plus tard, c'est encore compliqué. Son message est simple : il leur sera impossible de communiquer avec le public ou avec d'autres ministères s'ils n'arrivent pas à clarifier les choses dans leur tête, s'ils n'acceptent pas de devoir communiquer avec d'autres et s'ils ne simplifient pas les choses. Il leur propose, par exemple, de lire toutes les règles et tous les règlements de chasse et de pêche du Québec et d'imaginer le chasseur ou le pêcheur qui doit les lire tous. Il est certain qu'aucun participant à la Conférence ne les a jamais lus, que même le Ministre ne les a jamais lus et que personne en fait ne les a jamais lus. Comment alors s'attendent-ils à ce que monsieur tout le monde ou l'agent de conservation fasse son travail correctement? Peut-être que ce qu'il est en train de dire est hors d'ordre, mais c'est quand même relié directement à la communication. C'est ainsi qu'il voit les choses et il aimerait tout simplement que les autres lui expliquent clairement en quoi il a tort.

J.A. Keith (Service canadien de la faune) fait remarquer qu'Yvon Dubé a lancé la balle et demande si quelqu'un veut la relancer. D'après lui, ils sont tous d'accord sur le fond avec Yvon. Après avoir écouté les conférenciers des séances antérieures, il est d'avis que toutes les personnes présentes se sont fait rappeler leur propre tendance à se cacher derrière des situations compliquées, plutôt que de les éclaircir et de les préciser.

W. Young (Association forestière canadienne de la Colombie-Britannique) rappelle que deux conférenciers de la séance de mardi ont mentionné la nécessité de nouvelles alliances. Le représentant du Québec vient de le lui rappeler. D'après lui, la population du Canada est généralement constituée de modérés qui cherchent à tirer une combinaison d'avantages des ressources forestières, au sens large. Il y a des alliances naturelles entre la faune et les forêts, ainsi que des alliances naturelles et de nouvelles alliances qui pourraient être conclues par l'agriculture, les forêts et la faune. Keith Smith a mentionné l'autre jour que les meilleures terres agricoles ont été affectées à d'autres fins. Les spécialistes de la faune et des forêts devraient appuyer les spécialistes du domaine agricole, car tôt ou tard les pressions seront exercées sur les terres agricoles marginales, qui seront les meilleures terres pour la croissance des arbres et pour la gestion de la faune. Ces nouvelles alliances seraient rassurantes pour les habitants du Canada, dans chaque province. Trop souvent, ils ont tendance à se cantonner dans leurs propres petits problèmes.

C'est un peu comme les clans écossais qui combattaient les Anglais. L'animosité entre les clans était telle qu'ils n'arrivaient pas à se regrouper dans une seule

armée, il y a deux cents ans. Trop souvent les biologistes de la faune, les forestiers, les spécialistes du domaine agricole et les agronomes ont tendance à faire de même. À son avis, ils devraient envisager de nouvelles alliances à l'échelle nationale aussi bien que provinciale. Il serait rassurant pour les habitants du Canada de savoir qu'un large groupe en est arrivé à un consensus fondamental sur de bonnes utilisations des terres et des ressources. Ce serait certainement un moyen d'atteindre l'objectif de la communication globale qu'ils se sont fixé.

J.A. Keith se dit convaincu qu'il s'agit là d'un bon conseil. Il y a une certaine inertie dans les divisions institutionnelles, qui contribue à les maintenir dans des camps séparés. À l'échelle fédérale, le Service des forêts, qui était tout près du SCF, à Environnement Canada, est passé à Agriculture Canada. Peut-être que cette situation aura des avantages et peut-être que c'est là qu'il devrait être véritablement. Il voit dans la récente apparition du symposium sur les forêts et la faune des signes d'espoir, car cela lui semble une très bonne façon d'essayer d'en arriver à ce genre d'alliance. Il faut maintenant faire la même chose avec l'agriculture et peut-être maintenir une communication à trois.

M. Halleran (Fédération de la faune de la Colombie-Britannique) tient d'abord à mentionner que Bill Young et lui-même n'ont pas rédigé ensemble leurs exposés. S'ils se sont trouvés d'accord, c'est parce qu'ils ont probablement eu à peu près les mêmes expériences à défendre leurs intérêts respectifs. La question des terres agricoles qui ont un certain potentiel ou une valeur existante pour la faune est un sujet qu'il veut aborder très brièvement. Le véritable point dont il faut parler, c'est la productivité de la base foncière elle-même. En Colombie-Britannique, ils sont un peu plus chanceux que dans d'autres provinces, car au moins 92 %, si ce n'est 95 %, de la province sont encore des terres de la Couronne. Ce sont des terres publiques, mais il est intéressant de noter que, si l'on a mentionné au cours des séances de mardi la rapidité avec laquelle les terres agricoles sont grignotées par l'expansion urbaine et d'autres activités humaines, en Colombie-Britannique la perte de terres forestières au profit de l'agriculture se produit deux fois plus rapidement que la perte des terres agricoles au profit de l'expansion urbaine et d'autres utilisations. La plupart de ces pertes ont lieu sur les meilleures terres forestières, avec des pertes proportionnelles pour toutes les valeurs de la faune et les autres valeurs récréatives, parce que ces terres de la Couronne deviennent des terres privées.

Ce qu'il veut faire remarquer, c'est que ceux qui vivent dans des régions où il n'y a pas autant de terres de la Couronne ne devraient pas supposer que les terres de la Couronne ne sont pas menacées. Elles finiront toutes par être menacées quand il deviendra de plus en plus évident que la concurrence s'intensifie dans les régions plus peuplées. Ils devraient tous être prêts à défendre les valeurs des terres de la Couronne pour les activités publiques et les utilisations publiques des ressources renouvelables et ne pas attendre que le problème se pose. Ils devraient préparer leurs arguments et définir leur position dès le départ, car ils auront à les exposer très clairement. Le jour viendra, ils peuvent en être assurés, et il ne faut surtout pas s'imaginer qu'elles ne seront pas menacées parce qu'elles ne le sont pas en ce moment.

Il fait également référence au grand Nord. On aménage en ce moment des parcelles de terre en zones récréatives, en Colombie-Britannique, qui sont dans certains cas à des centaines de milles de la route la plus proche; des camps de chasse en montagne et des centres de ski accessibles par hélicoptère, et autres réalisa-

tions du genre. Toutes ces activités auront des répercussions sur les gestionnaires de la faune et leurs ressources. Ainsi, les questions concernant les terres de la Couronne, auxquelles ils font face aujourd'hui, sont absolument cruciales. Ils doivent s'assurer qu'ils ont de bons arguments, parce qu'ils auront tous à y faire face, dans l'ensemble du pays.

PRÉSENTATION DES CONFÉRENCIERS

J.A. Keith
Service canadien de la faune
Président

Nous passons maintenant à ce que je qualifierais de point central du programme. Nous allons nous pencher sur trois études de cas et tenter, avec nos conférenciers, de trouver la leçon à tirer de ces études : comment elles se sont réglées sur le plan des communications, ce que nous pouvons en tirer comme leçon pour la prochaine fois et comment améliorer la situation.

La première étude de cas portera sur la chasse au phoque à Terre-Neuve, la seconde sur le programme de pulvérisation des forêts au Nouveau-Brunswick et la troisième sur le programme de lutte contre les loups en Colombie-Britannique. Nous tiendrons la période de discussion à la fin et non pas entre les présentations.

Notre premier conférencier est David Quinton de Terre-Neuve. David est remarquablement bien placé pour venir nous parler aujourd'hui car il réunit les compétences dans les deux domaines : il est biologiste de la faune de formation, mais il est aussi producteur, d'ailleurs un excellent producteur à la télévision, de sorte qu'il comprend très bien les deux parties. Il a étudié la biologie de la faune et travaillé sur le caribou et le castor avec Tom Bergerud et Don Dodds. Il a ensuite été biologiste vulgarisateur à la Division de la faune aquatique et terrestre, sous la direction de Dave Pike, à Terre-Neuve. De là, il est passé à la télévision lorsque la Société Radio-Canada commençait ses activités à Terre-Neuve. Il a participé aux débuts de l'émission de télévision "Land and Sea". Il en est ensuite devenu le réalisateur et le rédacteur, qu'il est d'ailleurs toujours. Il s'est ensuite intéressé à la question de la chasse au phoque, d'abord personnellement et ensuite dans le cadre de son émission, et c'est ce dont il nous parlera aujourd'hui.

Notre deuxième conférencier, Tom Crowther, est de Fredericton. C'est un homme très occupé et c'est une importante personnalité. Nous sommes très heureux qu'il nous consacre un peu de son temps. Tom travaille dans le domaine du journalisme depuis 40 ans. Il est actuellement président et éditeur du "Daily Gleaner" de Fredericton et de l'"Atlantic Advocate", président élu de l'Association canadienne des éditeurs de quotidiens et administrateur de la Presse canadienne. Il participe aussi activement aux affaires communautaires, il est président du Conseil de Théâtre Nouveau-Brunswick, directeur du Protestant Orphan's Home, etc. C'est aussi un anglican très actif, de fait tellement actif qu'on le surnomme au Nouveau-Brunswick le représentant de l'évêque.

Il nous parlera aujourd'hui du programme de pulvérisation des forêts du Nouveau-Brunswick, sur le plan de la communication. J'ai été associé au programme de pulvérisation au cours des années 60 et ce sera pour moi très intéressant d'entendre son point de vue.

Notre dernier conférencier est Allan Murray, que bon nombre d'entre vous connaissent très bien. Il est né et a étudié au Manitoba, puis il a enseigné pendant quelques années. C'est là qu'il a appris à communiquer. Il a été journaliste pour la British United Press et le "Winnipeg Free Press". Il a passé 20 ans au minis-

tère des Ressources naturelles du Manitoba, d'abord comme chef du programme d'information et, plus tard, comme sous-ministre associé. Il est le premier président canadien de l'American Association of Conservation Information. Son dernier emploi a été celui de sous-ministre adjoint de l'Environnement en Colombie-Britannique. C'est avec un grand sourire qu'il a quitté la bureaucratie en 1985; il est maintenant libre de toute attache. Je me rappelle d'Al Murray quand nous, de l'administration fédérale, avions des réunions avec le Manitoba, comme d'une personne qui exprimait les réflexions les plus originales et savait les exposer clairement et correctement.

Études de cas - Communication (2)

CHASSE AU PHOQUE À TERRE-NEUVE

D. Quinton
Réalisateur d'émissions télévisées
Radio-Canada, Terre-Neuve

C'est exiger beaucoup que de demander à un Terre-Neuvien d'analyser la récente destruction de la chasse au phoque du Groenland de manière objective; il n'est pas facile, pour quiconque est né dans cette province, quelle que soit sa formation universitaire, de laisser de côté ses sentiments et sa culture. Car même si, comme la plupart des Canadiens, j'aime bien un bon bifteck cuit sur le gril, j'aime tout autant un bon pâté de phoque.

Comme bien des Canadiens, j'ai admiré, à un moment ou à un autre, les exploits de Robin des Bois et de Wayne Gretski, mais j'ai aussi d'autres héros : Abram Kean et Billie Knee (capitaines réputés d'un phoquier ou d'un bateau de pêche) et beaucoup d'autres, amis, voisins, parents, qui ont bravé les dangers des glaces du Nord à la recherche de phoques. J'ai encore en mémoire les histoires qu'on m'a racontées quand j'étais enfant : le voyage vers le Nord, l'excitation, le danger, le drame, l'héroïsme, les tragédies. La chasse au phoque, tout comme la pêche à la morue, fait partie de mon passé, de mon patrimoine, de ma culture, et j'en suis extrêmement fier.

Le Canada n'est pas un pays homogène. Nous sommes un mélange de nombreux peuples, de nombreuses cultures, ce qui devrait être non pas une faiblesse, mais notre force. J'ai vu, dans mon coin de pays, une tyrannie de la pire espèce. J'ai vu un peuple paisible, de chasseurs et de pêcheurs, écrasé dans la poussière, son mode de vie détruit par une propagande urbaine massive aux dimensions inimaginables.

D'où je viens, le sol est pauvre et le climat rigoureux. Mais la mer est riche, riche de morue, de capelan, de homard et de hareng et de phoque. Sans le phoque, il n'y aurait pas eu d'établissement sur cette terre. Il a été très important et, à certains moments, vital pour la survie. Comme peuple, nous acceptons la mort des phoques, tout comme nous acceptons la mort de la morue et des agneaux de printemps et des poulets du Colonel Sanders. C'est donc avec une certaine incrédulité que nous avons, en quelques années, vu la chasse au phoque détruite, notre mode de vie perturbé et notre réputation salie dans le monde entier.

À titre de biologiste de la faune de Terre-Neuve devenu journaliste, je relève aujourd'hui un défi : il me faut exposer des réflexions et des observations sur la façon dont la communication a influencé l'issue de la récente controverse au sujet de la chasse au phoque. Il m'est très difficile d'être objectif car, en tant que Terre-Neuvien, je me sens trahi; en tant que biologiste, je demeure incrédule et frustré; et en tant que journaliste, je n'ai que honte et désillusion. À mon avis, mon peuple, tout comme les peuples du nord de ce pays, a été victime d'une grande injustice, tout particulièrement les autochtones qui vivent de la chasse et dont la survie a été menacée par les mouvements de défense de l'environnement et des droits des animaux.

Évolution de la chasse au phoque

Maintenant que je vous ai fait part de mes sentiments personnels, je vais tenter d'exposer de manière scientifique, objective et détachée, sans émotion, l'évolution de la chasse au phoque et le processus de communication qui a mené à son élimination.

Pour comprendre le processus de communication, il importe de donner quelques renseignements sur le phoque du Groenland et sur l'évolution de la chasse au phoque. Le troupeau de phoques du Groenland, dans l'Atlantique nord-ouest, se chiffre aujourd'hui à environ deux à trois millions de bêtes. Tous les hivers, les adultes nagent vers le sud, devançant la banquise arctique jusqu'au golfe du Saint-Laurent et dans une région située sur la côte nord-est de Terre-Neuve, communément appelée le Front. La mise bas a lieu sur la glace au mois de mars. Les jeunes phoques, ou blanchons, grandissent rapidement et arrivent à quadrupler leur poids en 10 jours. Entre 10 et 14 jours, ils sont sevrés et abandonnés par leur mère. À mesure qu'ils perdent leur fourrure blanche et que des taches sombres apparaissent, les jeunes phoques passent par plusieurs stades : ce sont les stades du "guenilloux", du "brasseur" et du "bedlamer". Enfin, avec l'âge, apparaissent sur leur dos les marques distinctives du phoque du Groenland. À quatre ans, le phoque du Groenland est adulte. Il vit longtemps, plusieurs membres de l'espèce atteignant 30 ans et plus.

Chaque phoque adulte consomme environ 1,5 tonne de poisson par an. La consommation du troupeau est légèrement supérieure à la quantité de poisson capturée par tous les pays qui pêchent dans l'Atlantique nord-ouest. Cependant, nous ne chassons pas le phoque pour éliminer notre principal concurrent dans les pêcheries de haute mer; nous le tuons pour la valeur de sa peau et de son huile et pour consommer sa chair. Au Labrador et dans l'Arctique, on utilise encore les peaux pour faire des vêtements, tout particulièrement des bottes.

La chasse au phoque fait partie de la tradition à Terre-Neuve. L'exploitation commerciale a commencé il y a plusieurs siècles quand les premiers colons pêcheurs ont commencé à s'établir dans nos baies septentrionales. En fait, certains historiens sont d'avis que l'île n'aurait probablement pas été colonisée si le phoque n'avait pas été là comme complément à la pêche saisonnière à la morue. Les statistiques semblent d'ailleurs confirmer cette théorie. En 1857, les peaux et l'huile de phoque représentaient 24 % de nos exportations. Au milieu du siècle dernier, quand la chasse a atteint son sommet, 13 000 hommes se rendaient sur les champs de glace dans plus de 600 bateaux. En fait, cela représentait à peu près la moitié de la population mâle adulte de nos baies septentrionales. Au début, c'était un voyage dangereux. Chaque année, il y avait des accidents mortels et souvent la perte tragique de centaines de chasseurs. Toutefois, pour beaucoup, c'était plus qu'une chasse, plus qu'une pêche. Évidemment, les quelques dollars qu'on en tirait étaient importants après un long hiver rigoureux, mais il y avait sur les bateaux une camaraderie, une sorte d'exubérance, sans compter le danger que représentait l'avance dans les glaces des bateaux en bois et, plus tard, des bateaux à vapeur qu'on tentait d'amener à la limite des glaces pour ramener une quantité record de phoques.

Mais avec le vingtième siècle, apparurent la technologie et la surexploitation du phoque du Groenland. Les bateaux en acier ont remplacé les coques en bois; la vapeur a remplacé les voiles. La radio est apparue. Dès les années 20, on observe des avions éclaireurs à bord de certains bateaux. Je suis certain que vous ne saviez pas que Terre-Neuve avait été la première au monde à avoir des porte-avions.

Tout à coup, les Terre-Neuviens n'étaient plus les seuls intéressés par la chasse au phoque du Groenland. Les troupeaux de phoques de la mer Blanche étant décimés, les Norvégiens ont commencé à envoyer des navires de notre côté. La France s'est aussi intéressée à la chasse au phoque, de même que les États-Unis et l'URSS.

Au début des années 50, juste après l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, on a commencé à se préoccuper de la chasse incontrôlée aux phoques en haute mer. Une grande étude a alors été entreprise et ses conclusions indiquaient que le nombre de phoques capturés était en effet trop important. On recommanda donc l'établissement d'un système de contingents. Le monde n'était cependant pas tout à fait prêt à se lancer dans la gestion de la chasse au phoque. N'oubliez pas que nous sommes dans les années 50. La plupart des phoques se trouvaient bien au-delà de la limite de trois milles de nos eaux territoriales. Et nous n'osions même pas rêver, à cette époque, à la limite de 200 milles que nous prenons maintenant pour acquise.

N'oubliez pas non plus qu'au cours des années 50 la gestion de la faune était une notion relativement nouvelle et que l'écologie n'était mentionnée que dans des milieux universitaires très fermés. Les principes de la conservation étaient connus et acceptés et, si je me souviens bien, symbolisés sur le macaron des jeunes filles Guides. Mais nous utilisions encore le DDT et Rachel Carson n'avait pas encore écrit son ouvrage "Silent spring". Le public, pas plus que les personnages politiques d'ailleurs, ne connaissait pas encore l'importance de la recherche et de la gestion de la faune.

Les efforts déployés par les scientifiques canadiens pour limiter l'exploitation des phoques ont eu peu de succès, surtout parce que les membres européens de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest n'arrivaient pas à s'entendre sur la formule à adopter. Pourquoi? Peut-être cette attitude était-elle révélatrice de l'époque : l'absence générale de sensibilisation et de préoccupation à l'égard des questions environnementales? Peut-être était-ce parce que les représentants gouvernementaux se contentaient d'échanger des idées avec d'autres représentants gouvernementaux, une sorte de club international sans véritable pouvoir et sans véritable volonté politique? Peut-être était-ce parce que le public n'avait pas encore été impliqué dans le problème? Ou peut-être était-ce une conséquence de l'époque d'exploitation impitoyable de nos ressources naturelles? Car il semble que si les principes de conservation et de gestion des oiseaux et des mammifères sur terre commençaient tout au moins à être acceptés, la haute mer traînait loin derrière.

Nous sommes donc vers les années 50 et 60, période où les eaux qui se trouvent au large de la côte de Terre-Neuve et du Labrador ont été pillées comme jamais auparavant. En une décennie ou deux, les flotilles étrangères ont décimé la plus grande population de morues au monde. Nos propres bateaux ont exploité et décimé les stocks d'aiglefins au point que cette espèce s'est éteinte sur le plan commercial. De même, sur la banquise, les phoques étaient abattus sans limites. La chasse traditionnelle, ordonnée, par des chasseurs professionnels expérimentés des baies septentrionales de Terre-Neuve, était devenue une ruée internationale incontrôlée.

Les Terre-Neuviens, les Néo-Écossais, les Madelinots et les Norvégiens se ruaient sur les troupeaux. Les Soviétiques ont envoyé un brise-glace de 7 000 tonnes et deux hélicoptères géants pour transporter les hommes jusqu'aux phoques; 150 autres avions et hélicoptères ont été utilisés pour la chasse. De nombreux hommes,

sans aucune expérience de l'abattage et du dépiautage des phoques, participaient à la chasse. En 1964, la chasse au phoque était hors de contrôle. C'était le chaos, la surexploitation, le gaspillage.

Vers une nouvelle étape

Survinrent les groupes de conservation et les sociétés de protection des animaux. Leurs membres ont commencé à visiter les glaces au moment de la chasse et n'ont pas beaucoup apprécié le spectacle. Ils ont été horrifiés, choqués, et avec raison. Il fallait faire quelque chose. Ils ont commencé à faire des représentations auprès du gouvernement et, maintenant que la demande émanait du public, il semble que la réponse ait été immédiate et positive. Après consultation de toutes les parties concernées, les chasseurs de phoque, l'industrie de la chasse au phoque, les sociétés de protection des animaux, la société Audubon et bien d'autres, un règlement a été adopté pour réduire la saison de chasse, régir l'attribution de permis aux chasseurs de phoque et limiter l'utilisation des avions. Un nouveau bâton a été proposé pour tuer les phoques, conçu et approuvé par les sociétés de protection des animaux. On a fixé des contingents pour la région du Golfe, la seule dans nos eaux territoriales à l'époque. Autrement dit, tous les efforts raisonnables possibles ont été déployés pour administrer scientifiquement les troupeaux de phoques et s'assurer qu'ils étaient exploités de la façon la moins cruelle possible. Fin de l'histoire? Non, ce n'était que le commencement, tout au moins le commencement des communications, car tous les yeux du monde venaient seulement de se tourner vers le Canada et la chasse au phoque. Graduellement, de plus en plus de groupes ont fait leur apparition et sont partis en croisade contre la chasse au phoque; les médias n'étaient que trop heureux de jouer leur rôle avec brio. C'était une véritable relation symbiotique, s'il y en eut jamais, des groupes de protestation et des médias travaillant main dans la main, chacun alimentant le feu de l'autre.

Ainsi, le bébé phoque était devenu le cheval de bataille des protestataires. C'était la cible rêvée pour le nouveau mouvement pour la défense des droits des animaux. C'était aussi une cible choisie pour la presse. Adorable, avec sa douce fourrure blanche, vulnérable, avec ses grands yeux bruns, face à un tueur avide de sang et le bâton levé, puis écorché vif pour les grands fourreurs norvégiens qui habillent ces riches vieilles dames d'Europe. Des animaux adorables, la neige blanche, le sang rouge -- pour les protestataires, quel outil de propagande efficace, quel symbole, quel étendard; pour les médias, quel grand sujet. Ainsi, dans les grandes villes du monde, une campagne de propagande aux dimensions inimaginables commençait à répandre son message dans un monde en plein étonnement. Sur les champs de glace, au large de Terre-Neuve, un véritable cirque de médias jouait devant une salle comble. Des commandos urbains des plus modernes, en habit de survie orange, avançaient sur les lourds champs de glace blancs; des soi-disant prêtres d'une nouvelle secte s'enchaînaient eux-mêmes à des navires gigantesques, risquant leur vie pour sauver les bébés phoques de l'extinction.

Pour le journaliste du Texas ou le réalisateur de télévision d'Allemagne, c'était de la matière remarquable, mais quand la princesse Grace Kelly de Monaco et la princesse Paola de Belgique ont donné leur appui et que les actrices Yvette Mimieux et Brigitte Bardot se sont jointes au groupe, je ne sais pas si vous pouvez vous imaginer le bouillonnement occasionné dans les salles de nouvelles du

monde entier. On venait d'ajouter la magie du sexe au sang et à la mort des innocents sur les neiges blanches de l'Arctique. Pour un propagandiste, le scénario était irrésistible. Les journalistes expérimentés et sérieux ont su percer l'émotivité et la frénésie des médias, mais bon nombre ne les ont pas vues ou ont prétendu ne pas les voir. Les défenseurs de la chasse au phoque n'avaient plus aucune chance. Les scientifiques devaient agir avec sincérité, précision et précaution. La voix de la raison et les arguments des biologistes de la faune et des autres porte-parole gouvernementaux semblaient froids et insipides, mécaniques, sans émotion devant l'émotivité sans retenue des protestataires. Une déclaration telle que "Selon le sous-ministre adjoint des Pêches, les troupeaux de phoques sont à la hausse" n'a pas beaucoup d'impact dans les salles de nouvelles du monde. Par contre, Brigitte Bardot serrant dans ses bras un bébé phoque en a beaucoup. Paul Watson s'enchaînant à un navire est un héros. Un chasseur de phoques le bâton levé et le couteau à la main est loin d'en être un. Le médium, c'est le message; ne l'oubliez pas.

La "guerre de vingt ans"

Retournons un peu en arrière pour suivre l'étrange processus de communication qui a mené à la "guerre de vingt ans". La première mise en garde sur la nécessité de limiter la chasse au phoque semble avoir été celle du Conseil de recherche sur les pêcheries, en 1956, quand, après des années d'étude, il a annoncé que les phoques du Groenland étaient probablement surexploités. Il ne s'agit pas vraiment d'un cri d'alarme mais, en tant que scientifiques, vous connaissez les contraintes de votre profession. Sans une étude et des données précises, on ne peut pas parler avec certitude. Des contingents avaient alors été proposés poliment, mais les pays européens qui se trouvaient en dehors des eaux territoriales du Canada ne pouvaient s'entendre sur la formule à adopter. Le massacre s'est poursuivi.

En 1964, les scientifiques ont évalué à 200 000 animaux la diminution du troupeau de phoques, baisse importante mais tout de même pas surprenante par rapport aux 1,5 million de bêtes dénombrées 14 années plus tôt. Toutefois, il y avait là un avertissement. La chasse était véritablement hors de contrôle. Le milieu scientifique s'était fait entendre, mais les voix étaient prudentes et elles sont passées inaperçues. La situation fut bien différente quand le public s'est impliqué, quand les sociétés de protection des animaux ont visité les lieux de la chasse. Le message était alors bien haut et bien clair et les personnages politiques sont restés assis bien droits et ont commencé à écouter et à prendre des mesures. Ils ont réagi au cri d'alarme unifié de la société Audubon et des sociétés de protection des animaux. En quelques années, de nouvelles règles et de nouveaux règlements ont été établis pour régir la chasse. Les études démographiques ont été intensifiées et un nouveau régime de gestion a été mis en place. Les sociétés de protection des animaux ont conçu et approuvé un nouveau bâton, plus efficace, pour abattre les phoques. Bientôt, les phoques du Groenland étaient devenus l'espèce la plus intensément étudiée et gérée au monde. Un contingent prudent assurait le rétablissement graduel de la population. Tout aurait dû être pour le mieux, car personne n'est contre la conservation. En fait, de nombreux chasseurs de phoques de Terre-Neuve se sont joints à Greenpeace en 1976 en vue de faire établir une limite de 200 milles pour protéger les stocks de haute mer des Norvégiens. Personne, encore moins les Terre-Neuviens, ne pouvait s'élever contre la conservation, ne serait-ce que pour des raisons pratiques.

Puis, à un moment donné, le mouvement de protestation a commencé à se prendre lui-même au jeu. Je suppose qu'il y avait plus que cela. Un nouveau mouvement balayait les grandes villes du monde. Dans les centres urbains aseptisés et enveloppés de cellophane, une nouvelle philosophie des droits des animaux venait de voir le jour et ralliait bon nombre de ceux qui, à l'origine, ne voulaient que sauver les phoques de l'extinction. D'ailleurs, beaucoup croient encore à cette nouvelle philosophie, à cette nouvelle attitude à l'égard de la nature. Certains ont même adhéré au mouvement pour la défense des droits des animaux avec une ferveur religieuse. Ils ne mangent plus de viande. Ils crachent sur ceux qui portent des fourrures. Ils vont faire des concerts de flûte aux épaulards qui, incidemment, en profitent pour croquer les phoques. C'est un mouvement puissant, des plus réussi. Basé sur l'émotion et une fausse information, il est à la source d'une campagne de propagande qui ferait passer Goebbels pour un incompétent :

- Des mensonges des plus surprenants ont été répétés à travers le monde - "Les chasseurs de phoques de Terre-Neuve sont avides de sang", "Les phoques sont torturés d'une façon inimaginable", "Les phoques sont écorchés vifs".

- Un chasseur a été payé pour torturer un phoque devant la caméra.

- On a fait chanter des supermarchés aux États-Unis et en Grande-Bretagne pour qu'ils refusent tout le poisson canadien.

- Des bébés phoques ont été vaporisés à la teinture pour enlever toute valeur aux peaux.

- Des images des plus macabres des chasseurs de phoques canadiens ont été affichées à Londres.

- Enfin, on a persuadé la Communauté économique européenne (CEE) d'interdire l'importation des peaux de phoques canadiens.

Il n'y a pas eu de contre-propagande efficace. Les scientifiques et les porte-parole du gouvernement, comme je l'ai déjà dit, avaient les mains liées. Ils ne pouvaient utiliser les mêmes tactiques. Ils devaient s'en tenir à la vérité, aussi froide fut-elle. Les pêcheurs et les chasseurs étaient trop peu nombreux, trop pauvres et trop éloignés pour organiser de leur côté une campagne efficace. Les clubs de chasse et de pêche se préoccupaient peu de la question. Le phoque n'est pas une espèce de gibier. De nombreuses sociétés de protection des milieux sauvages et des animaux, ainsi que des clubs d'histoire naturelle, gênés par les tactiques et le peu d'éthique des protestataires, se sont dissociés du mouvement, mais les dommages étaient faits. Le mouvement de protestation qui a échoué chez nous a réussi à l'étranger. Il a ruiné le marché des peaux de phoque dans les pays d'outre-mer.

Réponse des autochtones et d'autres groupes

En fait, je suppose qu'il n'y avait dès le départ aucune chance de réussite. Comment pourrait-on arriver à rendre attrayant l'abattage d'animaux? Comment peut-on tuer un phoque gentiment? Comment le dépiauter sans qu'il y ait de sang? Comment expliquer le mode de vie d'une société rurale de chasseurs à ceux qui vivent dans un monde confortable, fermé, enveloppé de cellophane et lavé avec des savonnettes parfumées? Les seuls qui peuvent y arriver sont probablement les

chasseurs de phoques et les autochtones eux-mêmes. Quand un groupe de chasseurs Inuit du Labrador s'est adressé à la Commission sur la chasse au phoque le mois dernier, la salle était comble. On aurait pu entendre voler une mouche pendant que les chasseurs exposaient simplement et avec éloquence leur conception des phoques et ce que représente pour eux la chasse au phoque.

Sur le plan des communications, cet exposé valait une centaine de rapports officiels. J'ai l'impression que les autochtones constituent le tendon d'Achille du groupe de protestation. Même les protestataires les plus ardents doivent se sentir mal à l'aise quand les chasseurs indiens et inuit racontent les répercussions terribles qu'a eues sur leur société le mouvement pour la défense des droits des animaux.

Il semble qu'un groupe d'Inuit et l'Association des chasseurs de phoques du Canada soit à l'origine du revirement de la situation au détriment des protestataires, au cours d'une réunion de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) au Botswana, il y a deux ans. Imaginez seulement les chasseurs inuit partant de l'Arctique pour se rendre à la limite du désert de Kalahari, en Afrique, afin de dissuader les Allemands, les Britanniques, les Uruguayens d'inscrire le troupeau grandissant de 3 millions de phoques sur la liste des espèces du monde menacées d'extinction. Je n'ai jamais rien entendu d'aussi ridicule de toute ma vie. Avez-vous l'impression, en tant que biologistes, que votre message n'a pas été compris?

Est-ce que ces pays n'ont pas compris l'information scientifique fournie par les chercheurs et les représentants gouvernementaux canadiens au cours des années, ou ont-ils choisi de ne pas comprendre? Malgré la présence de la délégation d'autochtones qui a présenté sa situation de façon spectaculaire et les manoeuvres diplomatiques du gouvernement canadien, le vote a été de 27 à 23, avec 6 abstentions.

Alan Hercoviki, auteur de l'ouvrage intitulé "Second Nature" dont je me suis largement inspiré pour ma présentation, disait :

> Il est bientôt devenu évident que très peu de délégués avaient obtenu d'autres informations que celles des protestataires. Beaucoup d'entre eux ont d'ailleurs été surpris d'apprendre que les autochtones chassaient et posaient encore des pièges au Canada. Très peu de petits pays peuvent se permettre de faire des recherches approfondies ou même d'envoyer des délégués aux centaines de conférences qui déterminent maintenant la politique internationale sur toute une gamme de sujets, y compris la conservation et la gestion de la faune. Les groupes de défense des droits des animaux ont donc profité de l'occasion pour envoyer à ces pays du matériel de recherche et des documents de prise de position.

Matériel de recherche, documents de prise de position? Je pensais que c'était là votre domaine, à vous biologistes. Je n'ai pas vu ce matériel de recherche, ni ces documents, car pour une raison ou pour une autre, il ne semble pas que je sois sur la liste d'envoi. Je le serai probablement à partir de maintenant.

Qu'y avait-il à faire pour lutter contre une machine de propagande aussi bien rodée? Plusieurs biologistes et fonctionnaires ont réussi à marquer des points au cours des débats publics. Quelques brochures ont été distribuées et béni soit le ministère des Pêches qui n'a cessé d'appuyer les chasseurs de phoques. Quelques

bons porte-parole se sont fait entendre à l'occasion et il y a eu, dans les journaux, quelques éditoriaux et articles en faveur des chasseurs de phoques. La troupe de comédiens "Codpiece" de Terre-Neuve a fait une satire des protestataires. Pourtant, cela n'a pas suffi, ou pas tout à fait, pour lutter contre l'avalanche de propagande publiée par les protestataires : films, photographies, pétitions, lettres. Dans la guerre des mots, les protestataires ont gagné haut la main. Les fonctionnaires et les scientifiques n'étaient pas de taille. On ne peut pas lutter contre la rhétorique avec des faits. Il est impossible de trouver des images intéressantes d'un animal qu'on tue. Mais avons-nous fait tous les efforts possibles? Pas un seul fonctionnaire n'a travaillé à plein temps sur le problème du phoque. Pourtant, un des groupes de protestataires avait à lui seul un effectif de 30 personnes partout dans le monde. Un ministère a refusé de distribuer une brochure sur la situation parce qu'il la trouvait trop véhémente. En fait, elle n'était pas véhémente, elle était trop douce.

Une question de langue

Poussée par l'opinion publique, la Communauté européenne a interdit l'importation des peaux de phoque. Pour l'industrie de la fourrure, c'était la fin. S'ils ne pouvaient nous vaincre chez nous, ils nous ont vaincus à l'étranger. Les protestataires ont gagné par l'utilisation avisée de la rhétorique et de la propagande. Il semble que les défenseurs de la chasse au phoque n'ont pas réussi à communiquer efficacement leur message au sujet de la faune. Dans le fond, ce n'est pas très surprenant. Les déclarations officielles et les communiqués sont souvent incroyablement ennuyeux et il n'y a rien que la presse déteste davantage que les écrits ennuyeux. Les mots passe-partout de la bureaucratie abondent dans les écrits gouvernementaux. Les biologistes sont prisonniers de leur propre vocabulaire, même d'expressions relativement simples, telles que "TPA", "RMS", interface et facteur limitatif. Excusez-moi, mes amis, mais ce sont de vilains mots. Parfois, il faut un dictionnaire pour comprendre certains mots. Pourquoi parler d'interface air-mer, quand on peut tout simplement dire "à la surface de l'eau"? Mais ne vous en faites pas, vous n'êtes pas les seuls coupables. Quand nos généraux crient "commencez les tactiques de démobilisation vers l'arrière", ce qu'ils veulent dire c'est "sauve qui peut".

Vous n'arriverez jamais à vaincre les propagandistes sur le terrain des mots. Les titres de leurs articles et de leurs films en sont d'excellents exemples :

- L'île du massacre,
- Le massacre des bébés phoques,
- Le dernier des bébés phoques,
- Honte au Canada,
- L'industrie sanguinaire du Canada,
- Luxe sauvage.

En décrivant leurs propres activités, les protestataires ont même réussi à trouver des titres héroïques, tels que :

- Les guerriers de l'arc-en-ciel.

Dans la publication qui porte le même nom, Robert Hunter donne un résumé révélateur des méthodes utilisées lors de la campagne de Greenpeace contre la chasse à la baleine :

Il me suffisait de ne jamais me citer moi-même. Au lieu de cela, j'inventais des citations, les attribuais à des membres d'équipage sympathiques, puis je rendais compte au monde extérieur de ce qu'ils avaient dit. En tant que journaliste, j'étais un traître à ma profession. Mais en tant que responsable des nouvelles de l'expédition, je pouvais modeler notre image publique. Ainsi, quand tout devenait calme, je pouvais organiser des événements que je rapportais ensuite. Au lieu de rapporter les nouvelles, j'étais en fait en position d'inventer les nouvelles, puis de les rapporter.

C'est donc contre cela que vous devez vous battre. Les baleines étaient peut-être une cause légitime sur la côte du Pacifique, je n'en sais rien. Mais je sais que les tactiques utilisées sont répréhensibles et que les phoques ont suivi les baleines, et ce n'est pas terminé.

Aujourd'hui, autour de Terre-Neuve, je vois de magnifiques peaux de phoque laissées par la marée, rejetées parce qu'elles étaient sans valeur. Mais ce qui est bien pire, c'est que je vois un peuple fier, doux, hospitalier, détesté dans le monde entier à cause des mensonges colportés à son sujet. Je vois les autochtones du Labrador et de tout l'Arctique menacés par une autre forme d'impérialisme étranger : leurs cultures, leurs convictions d'avoir le droit de vivre de la terre sont ébranlées.

La situation est fausse. Une grave injustice a été faite. Il y a eu une guerre, une guerre des images et des mots, une guerre des communications. Et c'est l'autre camp qui a gagné.

En réfléchissant à tout cela, je pense que j'ai peut-être dévié du sujet. Pourtant, peut-être pas complètement, puisque dans cette situation particulière, les principaux chapitres ont été écrits par les protestataires. Et mon récit vous a quand même donné une idée de la façon dont ils ont raconté leur histoire.

Études de cas - Communication (3)

PULVÉRISATION DES FORÊTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

T. Crowther
Éditeur
"The Daily Gleaner" et "The Atlantic Advocate"

C'est un homme politique irlandais qui a déjà dit : "La moitié des mensonges qu'ils ont dits à notre sujet sont faux". Je crois que cette phrase résume bien les problèmes inhérents à la position d'éditeur d'un quotidien et d'une revue mensuelle; il faut tenir compte de l'opinion de tout le monde.

Quand un lecteur lit un article de journal qui confirme son point de vue, il se sent tout de suite une affinité pour le rédacteur ou le journal. Cependant, si un autre article ne suit pas la même voie, quelques jours plus tard, il le considère alors comme un déserteur et un traître à la cause. En effet, les lecteurs ne font pas les distinctions subtiles qu'ont à faire les journaux. Si vous n'êtes pas pour moi, vous êtes contre moi; c'est là l'attitude de la plupart de ceux qui se sentent abandonnés quand le journal n'appuie plus leur position.

J'ai donc trouvé rassurant que Merrill Prime m'écrive à propos de la Conférence et m'annonce que le thème en était "Communiquer au sujet de la faune", ajoutant qu'il ne voulait pas une présentation partisane sur les mérites relatifs du traitement par pulvérisation des forêts du Nouveau-Brunswick, mais plutôt que le Comité de la Conférence était intéressé par une analyse de la situation montrant les effets importants d'une bonne (ou d'une mauvaise) communication sur une question, de même que la façon dont l'issue de cette question fera ressortir les points forts (ou les points faibles) des communicateurs et les mérites scientifiques de leurs positions.

Ainsi, je tenterai de vous donner des commentaires justes et objectifs sur le programme de pulvérisation contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette au Nouveau-Brunswick.

Antécédents de la controverse

La pulvérisation aérienne pour lutter contre les dommages causés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette au Nouveau-Brunswick a commencé en 1952 et elle s'est poursuivie presque chaque année depuis. La tordeuse des bourgeons de l'épinette est l'insecte forestier le plus destructeur en Amérique du Nord et on sait maintenant qu'il menace l'ensemble de l'économie forestière de l'est du Canada.

Il faut bien comprendre que les forêts canadiennes, de Terre-Neuve à l'Alaska, représentent la deuxième plus grande forêt de conifères qui reste sur la planète. Elle n'est dépassée que par les forêts de la Sibérie, en Union Soviétique. À peu près la moitié des forêts du Nouveau-Brunswick sont des terres de la Couronne qui appartiennent donc à tous les citoyens de la province. Le reste appartient à dix entreprises de pâtes et papiers ou sont des propriétés foncières perpétuelles appartenant à quelque 500 personnes.

Au début du programme de pulvérisation, en 1952, le public était généralement en faveur de l'utilisation de cette méthode, vu l'importance des forêts pour l'économie du Nouveau-Brunswick. En effet, les forêts créent environ un tiers de tous les emplois dans le secteur manufacturier et assurent les deux tiers des exportations de la province. De chaque dollar produit dans la province, environ 33 cents proviennent de l'industrie forestière. Le programme de pulvérisation constituait un moyen de maintenir les arbres en vie, assurant ainsi environ 15 000 emplois qui dépendent d'une saine industrie forestière.

Au cours des années 60, on a commencé à se préoccuper de l'utilisation du DDT, mais les inquiétudes se sont dissipées quand le gouvernement en a banni l'utilisation. Au début des années 70, un petit groupe de citoyens a commencé à se faire largement entendre et à mettre en doute le programme de pulvérisation et ses incidences sur l'environnement. Ces personnes croyaient que cette méthode polluait les forêts du Nouveau-Brunswick et nuirait à la santé des animaux et des hommes.

C'est en 1976 que des émotions proches de la panique ont commencé à se manifester, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, quand un rapport rendu public mentionna la possibilité d'un lien entre les produits de pulvérisation et le syndrôme de Reyes, une maladie infantile. Ce rapport résultait d'une étude de quatre ans, entreprise par des chercheurs affiliés à la Faculté de médecine de l'Université Dalhousie à Halifax, et mettait en doute la sécurité d'un certain nombre de solvants pétrochimiques largement utilisés pour diluer les insecticides servant dans les programmes de pulvérisation des forêts.

Les chercheurs avaient entrepris leur étude après que sept enfants du Nouveau-Brunswick aient été traités à l'hôpital pour enfants Sir Isaac Walton Killam de Halifax. Tous souffraient du syndrôme de Reyes et quatre d'entre eux sont morts. La réaction fut immédiate et soutenue. Les émotions étaient tellement fortes que bien des personnes étaient proches de la panique. En fait, le tollé fut si intense que le chef du projet de recherche sur le syndrôme de Reyes, M. Crocker, a avoué lui-même qu'il ne s'attendait pas à une réaction aussi forte. Ils auraient préféré attendre un an de plus et faire d'autres travaux pour être mieux en mesure de démontrer les faits.

Après la publication des résultats dans les médias, M. Crocker a passé de nombreuses heures à parler aux journalistes, aux ministres du Conseil, aux représentants d'organismes de santé et à d'autres personnes, afin de trouver un moyen d'apaiser la réaction du public face aux rumeurs de dangers pour la santé. À mesure que la publicité affluait de jour en jour, un autre aspect alarmant de la situation fut dévoilé. En effet, on apprit que, dans le milieu politique du Nouveau-Brunswick, on connaissait déjà les recherches sur le syndrôme de Reyes depuis 1972, c'est-à-dire quatre ans auparavant. De fait, le Nouveau-Brunswick avait fourni secrètement plus de 100 000 $ pour la recherche sur la maladie.

C'est là évidemment un aspect du programme de pulvérisation contre la tordeuse qui n'était pas connu du public. Même le ministre des Ressources naturelles de la province déclara n'en rien savoir jusqu'à ce que la nouvelle ait été publiée par les médias.

On peut toujours prétendre que le gouvernement finançait des recherches générales n'ayant encore donné aucune conclusion. On peut aussi dire qu'avant de pouvoir établir avec assez de certitude un lien entre la pulvérisation contre la tordeuse et le syndrôme de Reyes, il était prématuré de rendre l'information publique.

C'est là un côté de la médaille. L'envers, bien sûr, c'est d'apprendre que le gouvernement connaît depuis quatre ans des renseignements vitaux pour tous les citoyens, sans les rendre publics, ce qui ne fait que renforcer la conviction de plus en plus grande qu'il a quelque chose à cacher. Quand le secret remplace la communication, le processus de prise de décisions est déséquilibré.

Préoccupations actives

Les craintes suscitées par le syndrôme de Reyes se sont étendues aux trois provinces de l'Atlantique. Le dommage avait été fait. Un groupe plus ou moins organisé fut alors créé, le Groupe des parents concernés. Ce groupe a préparé des pétitions et aurait reçu des réponses de 50 à 60 groupes dans toute la province.

Le gouvernement prit alors des mesures rapides pour essayer de réduire les dommages. Il nomma un groupe de spécialistes chargé d'étudier les résultats des recherches et de faire rapport au gouvernement aussi rapidement que possible. Le ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick annonça alors que les conclusions des spécialistes seraient remises au gouvernement vers la fin d'avril 1976 et que le rapport serait alors rendu public.

Par la suite, le rapport ne révéla aucune preuve d'un lien direct entre le programme de pulvérisation et le syndrôme de Reyes. Ces résultats furent rejetés par le Groupe des parents concernés et la controverse se poursuivit.

Le gouvernement créa alors une zone tampon d'un mille autour de toute zone résidentielle, où la pulvérisation serait interdite. À la suite de l'établissement de ce règlement, le Groupe des parents concernés entreprit un certain nombre de poursuites, alléguant des infractions à la Loi sur les produits antiparasitaires, en d'autres mots des situations où les avions chargés de la pulvérisation n'auraient pas respecté la limite d'un mille. Les accusations et contre-accusations se poursuivirent, mais les spécialistes réussirent en fin de compte à limiter la controverse par divers faits. Un toxicologue fédéral, M. George Becking, fit remarquer que le fait de blâmer le programme de pulvérisation pour le syndrôme de Reyes ne permettait pas d'expliquer pourquoi la plupart des cas s'étaient produits vers janvier et février, alors qu'il n'y avait pas de pulvérisation.

Bien que cet argument n'ait pas réussi à convaincre les plus ardents opposants au programme de pulvérisation, il arriva cependant à calmer les inquiétudes du public. Mais une nouvelle situation se préparait. Au début des années 80, quelqu'un mentionna qu'il pouvait y avoir un lien entre le programme de pulvérisation et le cancer.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick avait tiré une leçon de l'expérience du syndrôme de Reyes. Il créa immédiatement un groupe d'étude présidé par M. Walter O. Spitzer, de l'Université McGill. Le rapport du groupe d'étude, rendu public en mars 1984, révéla qu'il n'y avait aucune preuve permettant de relier l'incidence du cancer dans la province au programme de pulvérisation.

Mesures visant à rassurer le public

La controverse autour du programme de pulvérisation du Nouveau-Brunswick est un exemple classique de la théorie de l'argument d'Aristote selon laquelle, dans

tout argument, il y a toujours "d'une part... mais d'autre part". Les environnementalistes avaient des arguments très sérieux contre la pulvérisation des forêts et ils affirmaient défendre "le bien public".

Il devenait crucial pour l'industrie forestière de venir immédiatement à la défense du programme de pulvérisation et de rassurer le public qu'il n'y avait aucun danger pour la santé. Le gouvernement et l'industrie regroupèrent leurs forces et eurent recours à des spécialistes comme conférenciers à divers événements, spécialistes qui étaient à la disposition des médias.

Il est bientôt devenu évident, pour toute personne le moindrement impartiale, qu'il y avait autant d'environnementalistes dans le secteur forestier que dans les groupes d'environnementalistes. En effet, le groupe de spécialistes de l'industrie forestière se montra tout aussi préoccupé par la santé et la protection de la faune que tout autre groupe de la société.

Je me souviens d'avoir assisté à un événement au Nouveau-Brunswick où le sous-ministre des Ressources naturelles était conférencier. En l'écoutant parler, on observait une sincère préoccupation pour les forêts, l'environnement, les animaux et les hommes qui pouvaient être touchés par le programme de pulvérisation.

Un expert du secteur des forêts, M. Baskerville, rédigea un rapport dans lequel il mentionnait que l'information scientifique devait être transmise par les médias si on voulait qu'elle atteigne le grand public. Et il ajoutait que les médias sont devenus le filtre à travers lequel doit passer l'information nécessaire pour aider le public à mieux comprendre le problème de la tordeuse ou tout autre problème de gestion des ressources naturelles.

Ce que j'ai tenté de vous faire comprendre, c'est que la révélation de toute l'information peut parfois modifier les circonstances. Et quand le secret remplace la révélation, le processus de prise de décisions est déséquilibré.

Après 22 ans à titre d'attaché de presse royal en Angleterre, Sir Richard Colville expliquait que son travail consistait en grande partie à éviter que soient publiés des articles au sujet de la Reine. Mieux que tout autre exemple, ceci explique les relations conflictuelles qui existent entre la presse libre et les pouvoirs établis, qu'il s'agisse de royauté ou de groupes politiques ou bureaucratiques.

L'objectif des journaux est de publier les sujets d'intérêt pour le public. Or, l'objectif de ceux qui protègent les pouvoirs établis est de veiller à ce que soit seulement publiée l'information qui favorise ou qui flatte leur position. C'est là que se trouve la zone grise de la presse libre, le champ de bataille où nous luttons sans cesse contre les pressions qui divisent philosophiquement la presse libre de ceux qui cherchent à limiter l'information.

Une leçon

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a appris de la controverse sur le syndrome de Reyes qu'il faut répondre à toute accusation contre le programme de pulvérisation par des faits, expliqués par des personnes perçues comme indépendantes.

Dans le sud du Nouveau-Brunswick, en particulier autour de Hampton, s'est formé un groupe très solide relié au Groupe des parents concernés. Bien qu'il y ait eu des pulvérisations des forêts du sud du Nouveau-Brunswick, la plus grande partie du programme s'est déroulé dans le nord de la province. Je me souviens d'Aurelle Furlette, président du syndicat des fabricants de papier à l'usine de la Canadian International Paper à Dalhousie, qui faisait remarquer cette situation lors d'une déclaration en faveur du programme de pulvérisation.

Quel est le résultat final? La controverse publique s'est atténuée. Grâce à une communication efficace par les médias, le public a généralement accepté la nécessité du programme de pulvérisation tout en demeurant très préoccupé par le sujet.

La faune semble abondante dans les forêts du Nouveau-Brunswick. En fait, la harde de cerfs, d'après les données, serait en excellent état et les oiseaux sont très nombreux.

En me basant sur mon expérience de quelque 40 ans dans le milieu journalistique, je puis vous assurer qu'il n'y a rien pour remplacer un public informé sur une question qui concerne le bien public. Je crois que le gouvernement du Nouveau-Brunswick vient de se rendre compte, dans le cas du programme de pulvérisation contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, que les faits, transmis au public par les médias, étaient le seul moyen de calmer les inquiétudes du public.

Il ne peut y avoir aucun compromis sur ce principe fondamental dans une société libre et démocratique.

Études de cas - Communication (4)

LUTTE CONTRE LES LOUPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

A. Murray
Colombie-Britannique

Je suis ici aujourd'hui et, croyez-moi, je n'ai rien de drôle à vous raconter. La vie en Colombie-Britannique, de nos jours, n'a rien d'amusant. Ce que je vais vous raconter, cependant, c'est une comédie -- la comédie des erreurs de communication.

Trois des objectifs du programme de la faune du ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique visent à :

1) fournir des occasions de chasse récréative dans toute la province;

2) gérer les ressources fauniques de façon à en tirer certains avantages économiques; et

3) faire la lutte aux espèces de faune qui causent des problèmes.

Dans ce contexte, le Ministère a entrepris un projet de lutte contre les loups qui a entraîné une grande controverse publique. Le projet, décrit simplement, visait à tuer un grand nombre de loups afin d'accroître les populations d'ongulés pour la chasse.

La lutte contre les loups n'est pas nouvelle en Colombie-Britannique. Vers la fin des années 40, on avait entrepris un programme qui consistait à laisser tomber sur les lacs gelés, à partir d'un avion, des quartiers de viande de cheval empoisonnée à la strychnine. Jusqu'à 2 100 de ces appâts étaient déposés au cours d'une même année. Ces dernières années, les populations d'ongulés, dans certaines parties du nord-est de la Colombie-Britannique, ont commencé à diminuer, pas au point d'être menacées mais à un niveau qui pourrait bien limiter le succès des chasseurs. Certains guides, trappeurs et chasseurs du Nord ont immédiatement réclamé qu'on revienne à l'ancienne méthode d'élimination des loups. Après plusieurs expériences de lutte contre les loups, certains des biologistes du Ministère en sont venus à la même conclusion : il fallait limiter la population de loups. Personne, cependant, n'a recommandé l'utilisation de poison.

On a choisi, pour le programme, deux zones du nord-est de la Colombie-Britannique. Neuf guides-pourvoyeurs ont des activités commerciales dans ces deux zones; la principale source de revenus de ces guides provient des chasseurs étrangers non résidents, qui représentent à peu près 50 % de l'effort de chasse dans cette région. Les deux zones se trouvent dans la circonscription électorale de l'ancien ministre de l'Environnement, lui-même chasseur et originaire du Nord. On l'a d'ailleurs beaucoup critiqué sur ces deux points.

Dans la région de Kechika, le Ministère a entrepris en 1982-1983 un programme expérimental d'élimination des loups, qui devait durer cinq ans. Il visait à réduire de 80 % la population de loups évaluée à 500 bêtes. De janvier à mars, les guides-pourvoyeurs, utilisant leurs avions à leurs frais, devaient faire des vols de reconnaissance et repérer les meutes de loups. Le personnel de la faune du Ministère (un biologiste et un technicien) devait alors s'y rendre en hélicop-

tère et abattre les loups au fusil. Au cours de la première année, le programme n'a suscité aucune réaction du public, probablement parce qu'il n'avait pas été annoncé dans le sud de la Colombie-Britannique et qu'il n'y a eu aucune publicité à cet effet.

Lancement de la nouvelle

On a constaté une augmentation encourageante de la survie des jeunes ongulés l'été suivant. Pendant la deuxième année, d'autres loups ont été éliminés : toujours pas de réaction, toujours pas de publicité. Les résultats étaient encore plus encourageants, de sorte que le Ministère a lancé un projet opérationnel de lutte contre les loups dans la région de Muskwa, juste à l'est des Rocheuses. La méthode devait être la même, mais les guides-pourvoyeurs et la Fédération de la faune de la Colombie-Britannique ont offert de partager les coûts des activités gouvernementales et de s'occuper du repérage des meutes, à leurs frais. Pour ce faire, ils ont organisé une loterie, avec un permis du gouvernement de la Colombie-Britannique. Le prix de cette loterie devait être un safari de chasse en Afrique.

C'est d'ailleurs cette loterie qui a fait connaître le projet. La nouvelle a d'abord été annoncée dans l'Alaska Highway News et l'article a été envoyé par un citoyen de la région à un journaliste du Vancouver Sun. Ce n'est que plusieurs semaines après le début des protestations et la divulgation publique du partage des coûts que le gouvernement a annoncé qu'il assumait lui-même tous les frais, sauf pour le repérage des meutes. À ce moment-là, il était bien "connu" que deux groupes d'intérêt aidaient à financer le projet. Les démentis du Ministère, venus trop tard, n'ont pas réussi à dissiper l'impression qui persiste, je crois, toujours.

Ces dernières années, la société nord-américaine a commencé à voir d'un oeil attendri le loup et son rôle dans la nature. Cette attitude a d'ailleurs été renforcée au cours de l'hiver 1983-1984 par la sortie du film "Never cry wolf", une sorte de conte anthropomorphique sur les loups, tiré du récit romancé du même nom de Farley Mowat.

Le programme de lutte contre les loups est apparu avec force dans les médias en janvier 1984. Le Ministère n'avait fourni aucune information publique et n'avait aucun communiqué à remettre à ce moment-là. Le ministre était à l'extérieur de la province quand la nouvelle a été annoncée et n'a donc pu répondre immédiatement aux questions des journalistes. Même les plans et rapports techniques sur lesquels était basé le projet n'étaient pas prêts à être distribués et n'ont été rendus publics que 20 jours après l'annonce de la nouvelle dans le Vancouver Sun.

Les services d'information du gouvernement central, qui sont distincts du minuscule service d'information du Ministère, hésitaient à rendre les faits publics, à si brève échéance, malgré la demande du Ministère à cet effet. Ainsi, le communiqué enfin publié n'a pas réussi à satisfaire l'appétit vorace d'information des médias suscité, en grande partie, par l'intervention de Paul Watson et de ses associés de la Coalition du Projet Loup, groupe qui s'opposait à la chasse au loup pour diverses raisons.

Paul Watson était bien connu au Canada et à l'étranger par ses activités avec les groupes de lutte contre la chasse au phoque et à la baleine, qui avaient reçu beaucoup de publicité. Il était considéré par beaucoup de gens comme un véritable

conservationniste, tout comme Farley Mowat. Ces deux hommes savent comment exploiter les médias et sont d'excellents porte-parole de leur cause, peu préoccupés par les véritables faits.

Ainsi, bon nombre de ces faits étaient exposés dans quatre ébauches de documents techniques qui en étaient encore au stade de la révision finale au moment de la divulgation du projet de lutte contre les loups. Quand ces documents ont été distribués, sous forme de photocopies, ils ont été ouvertement critiqués par un certain nombre de milieux, particulièrement par la Société de la faune du Canada et la section de la faune de la Société canadienne des zoologistes. Ces deux groupes ont mis en doute la qualité des données utilisées comme base des projets, ainsi que les analyses des données réalisées par le personnel provincial. Ces critiques scientifiques n'ont fait qu'attiser le feu déjà bien entretenu par Paul Watson et ses compagnons.

Faire connaître le projet

Une fois que la nouvelle eut été publiée dans les journaux et eut provoqué cette réaction féroce et imprévue, le Ministère envoya le biologiste chargé du programme dans le sud de la Colombie-Britannique, où il fut invité à un certain nombre d'émissions de radio et de télévision. Son comportement avait beaucoup de crédibilité. Cependant, cette campagne destinée à faire connaître et à faire accepter le projet connut un très mauvais départ quand le ministre, suivant les conseils des experts en relations publiques du gouvernement, non pas du Ministère, quitta la salle bondée d'une conférence de presse après avoir déclaré que le programme relevait de la politique gouvernementale et qu'il laissait les questions techniques, par exemple qui en assumait les coûts, à ses conseillers techniques qui étaient à ses côtés. Les caméras de télévision ont filmé son départ de cette conférence de presse très mal dirigée.

Ce départ ne lui a pas valu l'estime des journalistes qui avaient des questions bien légitimes à lui poser au sujet du projet. Le même ministre avait rédigé lui-même une lettre à un citoyen, membre d'un groupe de protection des animaux, décrivant le loup comme l'un des animaux les plus dangereux, vicieux, inutiles et un tueur implacable. Cette phrase est rapidement devenue publique et a valu au ministre les critiques de douzaines de citoyens opposés au projet. Elle a aussi causé au Ministère des problèmes considérables car sa politique consiste à gérer et à protéger, selon les besoins, toutes les espèces, y compris le loup. Dans certaines régions de la Colombie-Britannique, le Ministère avait déjà protégé les loups contre toute exploitation par piégeage, chasse ou autre.

La controverse s'est poursuivie quand Paul Watson et quelques-uns de ses compagnons ont fait connaître leur intention de se rendre dans la zone de lutte et de se placer entre les loups et les tireurs. C'est une stratégie qui avait apparemment eu quelque succès dans le cadre de la campagne contre la chasse aux phoques mais, dans ce cas, elle avait peu de chance de réussir car la zone de lutte s'étendait sur 38 000 km^2. Cependant, cette décision a attiré l'attention des médias et du public. Un accueil mitigé mais généralement hostile à Fort Nelson, la ville du Nord qui se trouve au centre de la zone du projet, a suscité la colère des groupes de protestation qui ont alors déclaré que le principal guide de la région avait manigancé pour créer cette hostilité à l'égard des médias.

Dans tous les cas, Paul Watson et ses amis n'ont pas réussi à se rendre sur les lieux mêmes de l'abattage. Sur le plan publicitaire, cependant, la tactique était

extrêmement valable et la réaction des groupes favorables au projet à l'égard des "amis des loups" n'a fait que renforcer la résolution de ces derniers de continuer leur opposition. Il semblait à certains moments qu'il y avait autant de représentants des médias dans le Nord que de protestataires.

Au milieu de la saison, les membres du Projet Loup, coalition d'organismes pour la protection des animaux et la conservation, selon leur propre description, ont demandé à rencontrer le ministre pour lui présenter une pétition de 30 000 signatures et pour s'entretenir avec lui du projet de lutte contre les loups. Le ministre a refusé et les membres du Projet Loup se sont servi de ce refus pour appuyer leur cause dans leurs bulletins publics en vue de recueillir des fonds.

Le pour et le contre

Dans l'ensemble, le ministère de l'Environnement et le ministère du Tourisme ont reçu plus de 3 000 lettres, sans compter les dizaines de milliers de noms sur les pétitions. Les lettres étaient partagées de la façon suivante : environ 90 % contre le projet et 10 % en faveur de celui-ci.

Les lettres provenant d'habitants de la Colombie-Britannique étaient d'ailleurs moins opposées à la chasse, les signataires des régions rurales du Nord se montrant généralement en faveur du projet, tandis que ceux des zones urbaines y étaient opposés. Elles étaient en général rédigées par des adultes, à en juger par leur écriture, et représentaient toutes les couches de la société, d'après le genre de papier utilisé qui englobait toute la gamme allant du papier à en-tête gravé au papier brouillon.

De plus, un nombre inconnu de lettres ont été adressées aux rédacteurs en chef de journaux, auquel s'ajoute un nombre inconnu d'appels téléphoniques de protestation reçus par les agents du Ministère. Le projet de lutte contre les loups a été le sujet de l'émission à ligne ouverte du dimanche après-midi, au réseau anglais de Radio-Canada, "Crosscountry check-up". Les opposants au projet ont appelé en plus grand nombre que les défenseurs du projet. Dans le cadre des émissions d'entrevues locales, quand le personnel du Ministère était présent pour répondre aux questions, il y avait aussi moins de "défenseurs" que "d'opposants". Avec le temps, les médias ont lentement laissé tomber le sujet, mais les protestataires ont continué leurs activités et les lettres ont continué d'affluer au gouvernement pendant tout le printemps et l'été.

À l'automne 1984, il n'y avait pratiquement plus rien dans les médias, parce que rien ne se passait dans les zones de lutte.

En novembre 1984, au cours d'une émission politique télévisée organisée à brûle-pourpoint, émission défrayée par le gouvernement et à laquelle le ministre qui devait être présent n'a pu se rendre pour une raison quelconque, mon ancien ministre qui le remplaçait s'est vu poser la question suivante : le programme de lutte contre les loups va-t-il continuer? Le ministre annonça qu'il se poursuivrait, qu'il allait recommencer en janvier 1985. Entre-temps, le biologiste régional chargé du programme avait déjà profité de l'occasion que lui fournissaient les relevés d'automne des ongulés pour éliminer quelques loups. Le Conseil des ministres avait lui-même décidé de ne pas prendre l'initiative d'une campagne d'information publique. L'annonce du ministre a donc pris tout le monde par surprise, et particulièrement le Ministère.

Cette déclaration contribua donc à ramener le sujet en première page. Elle relança également le Projet Loup qui distribua un bulletin demandant des fonds aux 30 000 personnes qui avaient signé la pétition que le ministre avait refusé de recevoir. Le bulletin contenait évidemment un certain nombre d'erreurs dans les faits.

Entre-temps, Paul Watson décida de se retirer de la campagne pour la laisser à d'autres. On pourra juger de la qualité du journalisme en Colombie-Britannique quand on saura que cette décision provoqua une énorme manchette dans le Vancouver Sun; de toute évidence, ce jour de la fin de 1984 ne devait pas être une très bonne journée pour la nouvelle. Le successeur de Paul Watson fut nommé et le groupe du Projet Loup continua ses activités, mais la campagne avait perdu de son intérêt.

Le groupe annonça son alliance avec des groupes d'Indiens du nord de la Colombie-Britannique, qui devaient constituer la force d'intervention entre les loups et les tireurs. Cette alliance était évidemment considérée comme une bonne tactique puisque ceux qui appuient la conservation des loups tendent aussi, en général, à appuyer les mouvements pour la défense des droits des Indiens.

Entre-temps, au cours de l'été et de l'automne 1984, le Ministère reprit la rédaction de ses rapports techniques, en tenant compte de certaines des critiques émises par des membres du milieu scientifique. Il publia un document de plusieurs pages rassemblant les quatre rapports et fit préparer et imprimer un livret de 4 000 mots sur la gestion des loups; mais quand j'ai quitté la Colombie-Britannique, il y a quelques jours, il n'avait pas encore été distribué. N'oubliez pas que ce programme a commencé en 1982-1983. L'objet de ce livret était de donner, pour la première fois, une sorte de perspective de la position du gouvernement sur la lutte contre les prédateurs. Il est évident que ceci aurait dû être fait bien avant le début du projet.

Les leçons à tirer

Cette expérience n'a pas été particulièrement heureuse pour la Colombie-Britannique et, à mon avis, n'a pas non plus été très avantageuse pour la gestion de la faune au Canada. Quand Rich Goulden m'a demandé de parler du programme de lutte contre les loups, il m'a bien dit que je ne devais ni l'attaquer, ni le défendre, mais en tirer les leçons qui pourraient aider les autres membres du milieu de la faune. J'ai divisé ces leçons en deux catégories :

1) les leçons que nous devons tenter de tirer, en collaboration, à l'échelle du pays et pour toutes les ressources; et

2) les leçons à tirer pour des projets spécifiques, qui peuvent s'appliquer à divers degrés à nos activités fauniques, chaque année, à l'échelle du pays.

1) Leçons à l'échelle du pays et pour toutes les ressources - Plusieurs points me sont apparus très clairs à partir de la correspondance reçue à ce sujet :

a) Nous avons peut-être trop insisté sur la théorie de l'équilibre de la nature. Il est maintenant généralement acquis que si nous laissons les choses comme elles sont, Mère Nature s'en chargera très bien. Les défenseurs de la théorie de "Mère Nature a toujours raison" semblent considérer comme tout à fait sans conséquence les interventions de l'homme à peu près partout dans le monde.

b) Nous avons aussi trop insisté sur la théorie voulant que les prédateurs n'attaquent que les vieux, les infirmes et les malades et que leurs efforts ne servent qu'à renforcer la harde et à améliorer le phénotype global.

C'est l'argument qui revenait probablement le plus souvent dans la correspondance que nous avons reçue au sujet des loups.

c) Nous avons également trop insisté sur la théorie des espèces menacées d'extinction. Nos correspondants semblaient généralement croire que nous étions en train d'exterminer une espèce menacée d'extinction. Or, il semble y avoir à peu près entre 6 000 et 8 000 loups en Colombie-Britannique, soit une population qui est en très bon état. Nous n'avons pas suffisamment fait la distinction, pour le public, entre l'abondance locale et les pénuries à des endroits précis. Les loups sont menacés d'extinction en Europe et aux États-Unis (sauf en Alaska); ils ne le sont pas du tout en Colombie-Britannique. Il y a des loups pratiquement jusqu'aux portes de la capitale de la province.

d) Nous avons mis trop de temps à nous rendre compte que les groupes de protection des animaux constituent une entité globale, bien que mal structurée, et que la lutte contre les loups en Colombie-Britannique peut soulever des sentiments contre le piégeage, même à Francfort. Ou comme l'a dit Barry Commoner dans "Closing circle" : tout est relié. Je pense que ceci s'applique certainement aux groupes de protection des animaux.

Leurs réseaux de communication sont à peu près illimités, ce qui constitue un facteur important pour faire pencher la balance du pouvoir en faveur des défenseurs de valeurs "urbaines".

e) Nous nous sommes trop appuyés sur des arguments logiques, rationnels, scientifiques. Nous n'avons pas su reconnaître les aspects émotifs de ces véritables croisades et nous sommes mal préparés à les combattre.

Nous avons trop insisté sur les aspects "biologiques" de la "biosociologie". Je pense que l'ouvrage de Dave Mech "The wolf" est nettement l'ouvrage biologique actuel le plus exhaustif sur le loup. Pourtant, il a été rarement mentionné par vos correspondants, tandis que le récit romancé de Farley Mowat "Never cry wolf", qui fait beaucoup appel aux sentiments, était constamment mentionné comme l'ouvrage qui devrait guider nos activité de gestion de la faune. Mowat et ses semblables comprennent très bien ce qui plaît aux gens. Mais nous ne semblons pas avoir bien compris cela.

f) Je pense que nous avons sous-estimé la croissance et l'intensité des groupes de protestation. Ils constituent véritablement une collectivité internationale de partisans et il importe que nous reconnaissions leur importance, de même que leur aptitude à soulever des oppositions et à obtenir l'attention des médias sur des sujets qui nous préoccupent fondamentalement. À mesure que les terres sauvages deviendront de plus en plus rares, leur valeur sera de plus en plus grande et le mouvement des protestataires ira grandissant.

g) Nous n'avons pas suffisamment informé le public sur les rudiments de la dynamique des populations fauniques. Si nous avons l'intention de recourir à des techniques de gestion encore plus perfectionnées, il nous faudra mieux informer le public pour qu'il comprenne nos actes et leurs raisons.

h) Beaucoup de gestionnaires de la faune n'ont pas encore accepté qu'un nombre croissant de citoyens ne croient pas que la gestion de la faune devrait être orientée uniquement ou même largement, comme c'est le cas, vers les exigences des chasseurs.

À mon avis, tout le milieu de la gestion de la faune devrait se préoccuper de ces huit points et nous devrions joindre nos efforts pour élaborer et mettre en oeuvre un plan à cet effet. Ce serait une erreur de penser que nous pouvons poursuivre notre chemin, projet après projet, et ne rien perdre à long terme.

2) Leçons à tirer pour des projets spécifiques - Nous avons aussi tiré quelques leçons pour des projets spécifiques, qui sont dans de nombreux cas tellement fondamentales que j'hésite à les mentionner :

a) On ne pourra jamais assez insister sur la nécessité d'un plan d'information publique approprié aux problèmes susceptibles d'être créés par un projet de gestion délicat. Ce plan devrait être basé sur une présentation honnête des faits.

   Il devrait prévoir la réaction du public et il serait même plus sage de surestimer la réaction que de la sous-estimer. En général, ceux qui travaillent dans le domaine de la gestion de la faune ne sont pas très au courant des valeurs de la société. Nous avons besoin de points de référence plus vastes pour obtenir une meilleure évaluation de l'évolution de la société.

b) Nous devrions faire la liste des personnes susceptibles de s'opposer à un projet donné. Ce n'est pas aussi difficile que cela paraît; il suffit que trois ou quatre personnes s'y mettent.

c) Nous devrions nous demander aussi quel genre d'objections elles vont soulever. Quel est le fondement de leurs objections : scientifique, éthique, etc.? Nous ne pouvons répondre à une objection avant de l'avoir clairement définie et d'en avoir déterminé le fondement. Si nous pouvions le faire d'avance, nous pourrions réduire considérablement l'incidence des objections ou même les éliminer.

   Je pense que bien peu d'entre vous ont entendu parler du Programme de lutte contre les loups de Nimkish. Ce programme est aussi réalisé en Colombie-Britannique, à une centaine de milles de la capitale Victoria, où le Ministère piège des loups et les élimine depuis quatre ou cinq ans, pas en aussi grand nombre que dans le Nord, mais en nombre assez important parce qu'ils constituent une véritable menace pour les cerfs de l'île. Ce projet a bien réussi parce qu'il a été précédé d'un long processus de consultation, avec tous les groupes intéressés, y compris Greenpeace et le Sierra Club. On leur a donné tous les faits à mesure qu'ils étaient fournis par les biologistes. La documentation scientifique a été publiée, de sorte qu'elle n'a pas été mise en doute. En fait, le projet s'est très bien déroulé et personne ne s'en est plaint.

Médecine préventive

Quand on a pu déterminer les personnes qui pourraient soulever des objections, et pourquoi, il faut trouver le moyen de leur fournir de l'information pour contrer

leurs objections; c'est comme faire de la médecine préventive. Il faut alors une bonne connaissance des techniques des médias et des médias eux-mêmes.

Je me rappelle, il y a quelques années, je travaillais pour un journal de Winnipeg qui, tous les ans à Noël, organisait une campagne de cadeaux pour les pauvres. Cette année-là en particulier, le journal avait envoyé un journaliste photographe dans une des réserves indiennes des environs pour faire des photographies afin d'appuyer sa demande de cadeaux. Il s'est donc rendu dans une petite réserve indienne assez pauvre, représentative de beaucoup de réserves des Prairies. Il a pris plusieurs photos, mais aucune d'un intérêt particulier. Juste avant de partir, il remarqua une petite fille qui le regardait. Elle tenait une poupée dans ses bras; c'était une petite créature triste avec de grands yeux noirs. Il s'approcha d'elle, lui prit sa poupée et en arracha la tête. Puis il lui redonna la poupée avant de prendre une photographie; le journal publia son article avec comme titre : "Tout ce que je veux pour Noël, c'est une tête pour ma poupée". Je puis vous assurer qu'en quelques jours la salle de presse n'était plus qu'un véritable entrepôt de têtes et de corps de poupées.

Vous devez comprendre la presse, si vous voulez avoir des relations avec elle. Il faut aussi commencer sa planification suffisamment tôt pour le lancement de la campagne. Un des meilleurs moyens consiste à réunir les principaux opposants et à leur expliquer le problème, à mesure qu'il se pose, comme nous l'avons fait pour Nimkish, c'est-à-dire exposer le problème bien avant de trouver une solution. Donner régulièrement de l'information aux personnes et aux groupes cibles est un des meilleurs moyens de limiter plus tard leur opposition. Je pense même que c'est tellement important que je recommanderais de retarder un projet, au besoin, pour disposer d'assez de temps pour sensibiliser le public.

Notre expérience démontre qu'il aurait été utile d'informer les spécialistes de l'université locale avec lesquels les médias communiquent toujours quand ils ont besoin de commentaires. Dans vos propres collectivités, vous savez qui la presse appellera pour un problème donné. Il existe une sorte de liste type de spécialistes qui doit être fixée derrière le manuel de style : si vous avez un problème dans le domaine de la santé, communiquez avec le docteur Tremblay et le docteur Gagnon. Si vous avez un problème en agriculture, appelez M. Untel. Il vous faut donc informer ces personnes et les mettre de votre côté le plus tôt possible.

Il est particulièrement important que ces commentateurs "intellectuels" ne puissent critiquer la qualité de l'information scientifique à la base de votre projet. La Colombie-Britannique a beaucoup souffert parce que son information technique n'avait pas été bien préparée et que ses lacunes, réelles ou imaginaires, ont semé des doutes au sujet de la crédibilité scientifique du Ministère. Même si l'information scientifique avait été impeccable, elle n'aurait pas éliminé l'opposition, mais elle aurait créé un problème de moins et aurait laissé plus de temps au personnel pour faire autre chose.

Je pense qu'il est essentiel de désigner une personne-ressource qui comprend bien les médias, qui communique aisément avec eux et qui connaît bien tous les faits. Cette personne peut tenir le cabinet du ministre bien informé, pour que celui-ci ne soit pas pris au dépourvu par ces multiples microphones qui semblent tellement courants de nos jours dans nos assemblées législatives. Il existe de bons programmes de formation du personnel sur la façon de communiquer avec les médias et sur le comportement à adopter à la radio et à la télévision. Nous devrions veiller à ce que notre personnel reçoive cette formation.

Incidences imprévues

Un des points que la Colombie-Britannique n'avait pas prévus a été les incidences de l'élimination du loup dans le Nord sur le bureau régional de Vancouver. Ce bureau, qui n'avait rien à voir avec l'élimination des loups, a subi un véritable déluge d'appels téléphoniques auxquels il n'était pas en position de répondre, à cause du manque de personnel et d'information appropriée.

Le Ministère n'avait pas non plus prévu la fureur internationale qui en découlerait. Ainsi, les ambassades canadiennes dans un certain nombre de pays et les consulats canadiens ont été assaillis de questions auxquelles ils n'avaient pas la réponse. C'est seulement à la dernière minute que la Colombie-Britannique a envoyé en toute hâte de la documentation dans ces endroits. Nous ne l'avions pas prévu et nous n'étions pas prêts à y faire face.

Une des vérités fondamentales que nous oublions trop souvent, c'est que les secrets ne sont jamais gardés très longtemps. Les notes de service confidentielles deviennent rapidement des documents publics. Les notes et les lettres vagues peuvent réapparaître au moment le plus inopportun. Le personnel doit bien comprendre cela. Il doit donc prendre bien garde à ce qu'il écrit sur certains sujets.

Enfin, pour terminer cette liste de leçons diverses, le matériel destiné aux médias doit être de très bonne qualité. Quelques dollars de plus pour la préparation du matériel distribué réduiront souvent le temps que le personnel devra y consacrer par la suite. C'est particulièrement vrai pour la préparation des lettres à faire signer par le ministre. La Colombie-Britannique s'est rendu compte qu'elle ne pouvait répondre au déluge de lettres parce qu'elle n'était pas préparée à y faire face et on s'est même demandé, pendant un certain temps, si on devait y répondre. Un bon plan d'information publique aurait prévu tout cela.

À mon avis, il faut répondre le plus rapidement possible à toutes les lettres et chaque réponse ou accusé de réception devrait contenir une explication intéressante, compréhensible et crédible du projet. Les techniques modernes de rédaction de lettres facilitent d'ailleurs la tâche des gouvernements pour la préparation de réponses valables. C'est là un droit fondamental des citoyens.

En conclusion, permettez-moi de faire quelques recommandations :

1) Pour des projets spécifiques - Établir un plan d'information publique. Consacrez-y suffisamment de temps pour vous assurer qu'il inclut toutes les éventualités possibles et les moyens d'y faire face. Assurez-vous de vous y prendre suffisamment tôt pour qu'il soit mis en oeuvre efficacement. Assurez-vous aussi qu'il est consigné par écrit et suivi à la lettre. Les techniques de planification des programmes d'information sont bien connues et, d'ailleurs, Carl Radimer vous parlera de quelques techniques précises un peu plus tard au cours de la séance.

   Je pense que l'important n'est pas tellement d'obtenir des conseils techniques, mais plutôt d'être prêt à prendre au sérieux la planification de l'information publique. C'est habituellement le premier élément coupé dans nos budgets, et c'est d'ailleurs généralement le budget le plus restreint au départ. D'après moi, il est très important de ne pas oublier que c'est le gestionnaire de la faune, et non pas le relationniste, qui sera blâmé quand viendront les protestations par suite d'un manque de planification et d'information publique.

En réalité, le programme de lutte contre les loups de la Colombie-Britannique a probablement eu ce qu'il méritait, étant donné la façon dont il s'est occupé de l'information du public.

2) Pour les préoccupations globales concernant la gestion de la faune - Je pense que cette assemblée, ou peut-être un sous-comité ou quelque groupe délégué, devrait faire une analyse complète du problème et des points que j'ai mentionnés plus tôt, pour pouvoir faire ensuite des recommandations détaillées sur un programme d'information publique que nous pourrions tous adopter. Il faudra probablement, pour ce faire, un bon sondage de l'opinion publique et de bons conseils en matière de marketing. Pour autant que je sache, les gouvernements ne disposent pas, parmi les membres de leur personnel, de ce genre de compétences; ce n'est d'ailleurs pas à eux de le faire. Je pense que les représentants de la faune devraient faire appel au secteur privé et retenir les services de ceux qui ont la compétence et les connaissances nécessaires pour étudier cette menace à la gestion de la faune.

Bien sûr, cela suppose des frais, sans compter les frais encore plus élevés de mise en oeuvre. Mais, pour le moment, je pense que l'élément le plus important consiste à se rendre compte de l'importance de la menace et à être prêt à y faire face d'une manière efficace. Pour ma part, je suis convaincu que ce n'est pas encore la fin du monde dans le domaine de la gestion de la faune, mais elle pourrait bien n'être pas très loin.

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION SUR LES ÉTUDES DE CAS

K.A. Brynaert (Fédération canadienne de la faune) mentionne qu'il aimerait revenir à certains commentaires d'Al Murray au sujet de la déformation des nouvelles par la presse. La Fédération canadienne de la faune a bénéficié de certaines de ces déformations. Farley Mowat a allégué que la FCF avait contribué au programme de lutte contre les loups, en envoyant 250 000 $, et qu'avec cet argent on avait loué des hélicoptères munis de mitraillettes à l'avant pour aller tuer 483 loups. Il se demande s'ils ont officiellement reçu ce chèque. (Al Murray répond qu'ils ne l'ont jamais eu.) Il demande ensuite si la FCF a jamais promis un tel chèque. (Al Murray répond que la FCF ne l'a jamais fait.) Il demande alors comment le programme a réussi avec les 483 loups. (Al Murray répond qu'ils les ont attrapés). Très bien, répond-il.

D. Munro (Fédération canadienne de la faune) signale que les trois présentations ont été superbes. Il y a très longtemps qu'il n'avait pas entendu trois communications aussi intéressantes. Il y avait certainement des points communs. En particulier, dans chaque cas, le groupe d'antagonistes était extrémiste ou fanatique. À son avis, il est évident qu'on ne discute pas avec des fanatiques, qu'on ne tente pas d'échanger des points de vue logiques et raisonnables afin d'essayer de clarifier la situation; on n'y arrivera pas parce que les autres ne le veulent pas. Tout cela lui semble un grand dilemme.

D'après lui, Al Murray a présenté un certain nombre de méthodes extrêmement utiles pour éviter d'être pris au piège, mais il peut y avoir des occasions où, malgré tous leurs efforts, ils s'y font quand même prendre. Il se demande ce qu'il faut faire pour tenter de s'en sortir. Il a été mentionné que les médias ne servaient pas très bien leurs intérêts; peut-être devraient-ils s'y attendre, parce que les médias répondent à leur auditoire, tout au moins dans une certaine mesure. Ils ont tendance à mettre l'accent sur ce qui est dramatique, négatif et chargé d'émotion. Comment peut-on, convient-il, charger d'émotion des faits concernant une bonne utilisation des ressources, ce qu'ils tentent tous de faire? Est-ce possible? Y a-t-il des aspects du comportement humain qu'ils n'ont pu déterminer en essayant de faire valoir leur côté de la médaille, c'est-à-dire une bonne utilisation des ressources, qu'il s'agisse de faune, de sols, de forêts ou de quoi que ce soit d'autre? Devraient-ils, en priorité, chercher à mieux comprendre comment atteindre et influencer la population? Serait-ce là la recherche la plus importante à entreprendre? Il se dit très préoccupé que les bonnes nouvelles ne fassent jamais la manchette, que d'une façon ou d'une autre les mesures pratiques constructives ne soient jamais très exaltantes et passent donc inaperçues et ne reçoivent aucun appui. Que pourrait-on y faire?

Un dernier point, ajoute-t-il; certains d'entre eux ont peut-être lu l'échange de lettres dans le "Globe and Mail" au cours des dix derniers jours indiquant que le prochain sujet de controverse sera probablement le caribou du nord du Québec et le projet d'utilisation commerciale de la harde. Paul Watson a laissé entendre qu'il n'accepterait pas l'utilisation commerciale d'une partie de la harde de caribous et M. Burnet, du Comité canadien des ressources de l'Arctique, a répondu qu'il ne comprenait pas comment Paul Watson pouvait avoir un tel mépris pour les Inuit, comment il pouvait afficher une telle froideur et, en fait, un tel antagonisme à leur égard dépassant même celui des premiers missionnaires. Il y a donc là, pense-t-il, une jolie controverse et les intéressés devraient peut-être

commencer à se préparer, ce qu'ils ont d'ailleurs probablement déjà fait. Il ne sait pas comment conclure ce "cri du coeur", car il a l'impression qu'il leur faut trouver un moyen quelconque, qu'ils ne semblent pas avoir encore trouvé, de transmettre leur message, malgré l'excellence des présentations de la séance.

Tom Crowther ("Daily Gleaner" et "Atlantic Advocate") répond qu'il a été tenté au début de faire une distinction entre la nouvelle télévisée et les journaux, mais il ne le fera pas. À son avis, il est extrêmement important d'avoir un grand respect pour l'intelligence du grand public. Il y aura toujours des extrémistes pour lancer les hauts cris. Une réponse rationnelle, compréhensible et très équitable parviendra un jour ou l'autre à convaincre le grand public qui est en fait véritablement intelligent et dont l'attitude, face à l'information, est très solide. Il ne faudrait pas oublier ce point.

A.F. Frayling (Fédération internationale du commerce de la fourrure) mentionne qu'il s'adresse surtout au conférencier de Terre-Neuve qui leur a parlé du blanchon de façon très juste et très intéressante. Ce qu'il tient à dire, tout d'abord, c'est qu'il s'agit de sa quatrième conférence du genre et qu'il est extrêmement rafraîchissant de voir qu'enfin ils se sont rendu compte qu'il y avait un problème. Pendant de nombreuses années, ceux qui s'occupaient de la vente du produit, à laquelle il a consacré toute sa vie, ont jugé l'absence totale d'intérêt manifesté par les représentants officiels du gouvernement canadien, dans les pays d'outre-mer, très désobligeante au cours des dix dernières années. Par exemple, quand la situation du blanchon était à son apogée et que la guerre des mots allait bon train, il a eu une entrevue avec une personne très importante au Canada qui lui a dit : "Frayling, vous me surprenez. Êtes-vous véritablement impressionné par les films de second ordre de tous ces cinéastes? Je suis ébahi. Oubliez tout cela, mon ami, et continuez donc à vendre des phoques". Eh bien, ce genre d'attitude était déplorable mais, pour être juste, il semble qu'elle ait été corrigée.

La leçon à tirer de cet épisode dramatique, car il a été vraiment dramatique pour ceux qui étaient dans l'industrie de la fourrure, est la suivante : le conférencier qui nous a parlé de la chasse au phoque a cité des faits très intéressants au sujet de la longue période pendant laquelle il y a eu une surexploitation des phoques en haute mer et un massacre inutile. Cela n'a jamais véritablement eu d'effet sur le public qui s'intéresse à la fourrure, ni même sur le grand public. Ce n'est pas avant qu'on insiste sur le fait qu'il s'agissait de bébés phoques, de ces petits animaux adorables, magnifiques, aux grands yeux, à la fourrure blanche, que la méthode d'abattage au moyen de ce terrible bâton est devenue aussi importante. C'est cela qui a causé la mort de la chasse au phoque.

Comme vous le savez, le Danemark ou le Groenland était très préoccupé par le problème des phoques et avait ainsi décidé de faire face à la menace en envoyant un groupe d'Inuit et de représentants gouvernementaux en tournée en Europe, chaque réunion étant parrainée par l'ambassadeur en poste dans le pays en question, et ils ont joué leur rôle, disant qu'ils ne touchaient pas les blanchons, qu'il était illégal de toucher aux bébés phoques et, par conséquent, qu'il était tout à fait injuste de les mettre tous dans le même sac. Les résultats ont montré que le manège était tout à fait inutile; les dommages avaient été faits; les phoques étaient et ont continué d'être invendables. Peut-être savez-vous qu'à une récente vente aux enchères à Copenhague, il n'y avait que deux acheteurs présents et que la vente s'est terminée après dix minutes parce que l'un d'entre eux avait acheté le seul ballot dont il avait besoin pour un musée. C'était la fin de l'industrie de la chasse au phoque.

Alors, la méthode d'abattage ayant été le point central choisi par la presse, aidée par la télévision, les parties intéressées - et il semble qu'il y ait 84 groupes de défense des droits des animaux en Europe actuellement - ont voulu savoir comment les autres animaux étaient abattus. Par conséquent, il y a maintenant une campagne contre le piège à patte, qui saura bien faire oublier le blanchon. Il ne faut pas en douter : c'est là un important sujet pour les médias. Maintenant, les manchettes sont du genre : "Nous avons toujours su que c'était de la bestialité, en voici la preuve". Ainsi, le message, c'est que le thème de leur intéressante semaine est "Communiquer au sujet de la faune" et il n'a jamais été plus essentiel non seulement de relancer la communication, mais de la stimuler, autrement ils peuvent être assurés que le commerce viable des animaux à fourrure en est à son dernier souffle.

D. Quinton (télévision anglaise de Radio-Canada, Terre-Neuve) se dit tout à fait d'accord avec M. Frayling. Un des points qu'il a remarqués, étant lui-même de Terre-Neuve et vivant et travaillant à Terre-Neuve comme producteur, c'est qu'il n'y a pas de problème. Il n'y a pas de controverse sur la chasse au phoque à Terre-Neuve; tout le mouvement de protestation dans cette province se résume à 12 personnes. Ainsi, dans le cadre de sa propre émission de télévision, il prêche devant des convertis. C'est à l'échelle internationale que le dommage a été fait et il s'est souvent demandé si la situation aurait été la même si le blanchon avait eu une fourrure noire ou une tête de rat. Il a l'impression que non.

A. Murray (Colombie-Britannique), répondant à la question de M. Munro au sujet de la façon d'aborder le problème, indique qu'une des solutions serait d'amener dans leur camp de nouvelles compétences et de nouvelles disciplines. Il reconnaît que, chez les scientifiques de sciences pures, les physiciens, les mathématiciens, etc., la sociologie est considérée comme une quasi-science, mais c'est tout ce dont ils disposent pour le moment et, à son avis, ils devraient faire appel à ces gens. Il existe des techniques de marketing dont ils pourraient tirer profit, tout comme ils utilisent des hélicoptères et toutes sortes d'autres moyens. Il ne croit pas qu'ils l'aient fait jusqu'à maintenant; la partie sociologie de la biosociologie leur a échappé et ils ne devraient pas être aussi convaincus de leur propre omniscience, mais ils devraient demander à ces personnes de les aider.

Le deuxième point qu'il tient à mentionner, à propos de ce qu'a dit M. Frayling, sera probablement révélateur de ses propres convictions. Il croit que ceux qui s'opposent au piège à patte ont fait leurs premières représentations auprès des gouvernements au sujet de l'interdiction du piège à patte en 1929 et, s'il a fallu aux gouvernements 56 ans pour faire quelque chose, nous méritons bien ce qui nous arrive.

A.F. Frayling fait remarquer que le pire, c'est qu'après 56 ans personne n'a encore été informé qu'on faisait quelque chose.

W. Young (Association forestière canadienne de la Colombie-Britannique) juge que la situation des loups en Colombie-Britannique et celle des phoques à Terre-Neuve sont très similaires. Il pose ensuite une question à David Quinton. Parlant de méthode, qu'il s'agisse d'hélicoptères dont les occupants tirent les loups au fusil, ou d'assommer les bébés phoques avec un bâton, c'est toujours une méthode. Il est convaincu que la plupart des Canadiens seraient d'accord pour la gestion de la population. Ainsi, est-ce qu'on cherche en ce moment d'autres méthodes que le bâton pour tuer les bébés phoques? Pourrait-on les tirer avec une carabine de calibre 22? Y a-t-il un autre moyen de calmer les protestations et de rallier la

majorité des Canadiens, qui sont des modérés, à la gestion du troupeau de phoques?

D. Quinton répond qu'il n'a pas devant lui d'informations détaillées à ce sujet, mais pour autant qu'il sache, il y a eu des études intensives sur divers moyens de tuer les blanchons et, chaque fois, la conclusion a été que le moyen le plus simple, le plus sûr et aussi le plus efficace est de les assommer avec un bâton et de les dépiauter. Des groupes internationaux et des vétérinaires, qui ont été envoyés sur les champs de glace pour différents pays, ont fait des études à ce sujet. Kirk Smith, qui est dans l'auditoire, connaît mieux le sujet, mais tout ce que lui-même a lu semble indiquer que le bâton est la méthode la meilleure et la moins cruelle de tuer les phoques. On a essayé d'autres méthodes, des fusils, et même des méthodes acoustiques, mais la meilleure et la moins cruelle demeure le bâton.

K. Smith (Institut de la fourrure du Canada) répond qu'il est important de se rendre compte que cette opinion demeure un point de vue scientifique qui n'a aucune pertinence sur le plan des relations publiques.

D. Quinton fait remarquer que cela signifie que si on les tuait plus cruellement, peut-être que le public ne ferait aucun esclandre.

K. Smith répond qu'il y a eu quelques expériences au pistolet, mais qu'il est dangereux de se promener sur un banc de glace avec un pistolet; en glissant, on pourrait se tirer dans le pied ou ailleurs. Mais pour jouer le jeu des relations publiques, et si on s'est rendu compte que l'utilisation d'une autre méthode était le moyen de sauver l'industrie, c'est ce qu'on aurait dû faire. Maintenant, de toute évidence, il est trop tard.

T. Crowther, à propos du programme de pulvérisation, signale que la pulvérisation de produits chimiques pour lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette est toujours un sujet de préoccupation. Le gouvernement provincial a reconnu ce fait et les chercheurs travaillent avec acharnement pour trouver une méthode qui perturberait la vie sexuelle de la tordeuse et permettrait de l'éliminer. Cela semble difficile, mais c'est ce qu'il faut faire; on cherche une méthode de lutte contre la tordeuse et, d'après lui, cela s'applique aussi à tout le reste.

A.J. Macaulay (Canards Illimités Canada) indique avoir, comme David Munro, des sentiments partagés au sujet de leurs perspectives d'avenir. Il est d'accord avec les propositions que vient de faire Al Murray et voudrait présenter une théorie sur les raisons pour lesquelles ces propositions sont nécessaires. À son avis, il y a deux types fondamentaux de personnalités. Il y a les gens ordinaires et il y a ceux qui choisissent la faune ou un autre domaine parce qu'ils n'aiment pas travailler avec les gens. Ceux qui travaillent dans le domaine de la faune se sont relativement critiqués eux-mêmes à la Conférence, et avec raison, et ce qu'on a pu remarquer dans toutes les révélations qui ont été faites au sujet de leurs échecs, c'est leur incapacité à reconnaître leurs propres limites, ce qui signifie qu'ils ne sont pas très bons quand il leur faut travailler avec des personnes. Ils ne sont pas très forts pour prévoir les problèmes et trouver des solutions à l'avance; ils réagissent quand la situation devient incontrôlable. C'est pour cette raison qu'il est d'accord avec les propositions d'Al Murray.

Ils ont besoin d'un autre genre de personnes, qui sera un complément à leurs connaissances techniques, parce que fondamentalement la gestion de la faune est à 90 % une gestion des personnes; c'est à peu près cela qu'on essaie de leur dire ici.

R. Morgan (Ontario Federation of Anglers and Hunters) rappelle que David Quinton a parlé de la nécessité de bien choisir ses mots. Ainsi, au cours de l'excellente présentation d'Al Murray, un peu plus tard, nous avons entendu parler des chasseurs étrangers non résidents. Il faut être très attentif, dans le contexte des communications, à la connotation des mots choisis pour désigner ces chasseurs dont l'industrie touristique de la Colombie-Britannique dépend tellement. Il faut prendre garde de ne pas empirer la situation. On a aussi beaucoup parlé d'anthropomorphisme, ce qui est très bien dans le contexte de la Conférence, mais chaque fois qu'il l'a utilisé pour parler au grand public, personne ne savait de quoi il parlait. Il vaudrait mieux alors parler "d'humanisation" des animaux; le public peut comprendre cela.

David Quinton a parlé des problèmes qu'il a rencontrés, y compris "la honte du Canada"; de toute évidence, la chasse au phoque était bien répréhensible. Pourquoi ne pas utiliser des expressions comme "la fierté du Canada" et "le patrimoine du Canada", quand on parle de la grande chasse au phoque qui existe depuis si longtemps? J'ai entendu dire qu'un rapport avait été publié, probablement intitulé "Une évaluation économique de l'industrie du phoque". Peut-être aurait-il fallu l'intituler "Patrimoine du Canada" et l'expliquer par la suite. Il y a probablement des rapports qui ont été publiés par la Colombie-Britannique et qui portaient des titres tels que "Résultats d'une étude des relations prédateurs-proies". On aurait peut-être eu de meilleurs résultats en l'intitulant "Pour sauver le gros gibier du Canada".

Al Murray avait raison quand il parlait d'embaucher des professionnels pour s'occuper des communications; c'est évidemment nécessaire. Le problème auquel font cependant face les gouvernements c'est que lorsqu'ils embauchent des professionnels pour communiquer, le public a l'impression qu'ils sont mauvais et qu'ils tentent simplement de lui vendre leurs programmes. Il ne considère pas cela comme de l'information publique, mais comme des manoeuvres pour tenter d'obtenir des gains politiques. À son avis, c'est un autre problème à surmonter pour lequel il ne connaît pas la solution. Mais quand il lit une opinion personnelle dans un journal, il faut que ce soit une information honnête, sincère; il ne faut pas qu'il ait l'impression que le gouvernement est en train de lui vendre une idée. C'est pourtant la perception du grand public. Ainsi, si l'on veut embaucher des entreprises ou des experts-conseils de l'extérieur pour les aider à communiquer, il leur faut d'abord trouver le moyen de surmonter ce problème, parce que les experts-conseils les aideront peut-être à transmettre leur message au public canadien, mais le public canadien n'aura peut-être pas confiance dans le message reçu à cause de sa source.

Al Murray a parlé au moins deux fois, au cours de sa présentation, de campagnes de fonds, indiquant que les membres du projet Loup tentaient de recueillir des fonds, probablement par des envois postaux et autres messages du genre "Ce programme est terrible; faites-nous parvenir de l'argent". D'après lui, il y a un certain nombre de personnes en train de gagner beaucoup d'argent grâce au mouvement "anti", qui sont peut-être davantage motivées par leur cupidité que par leur préoccupation pour une espèce ou une autre. Il se demande si quelqu'un sait combien d'argent les groupes de protestataires ont recueilli pour ce mouvement particulier et combien ils ont dépensé.

A. Murray répond qu'il ne sait pas combien d'argent a été recueilli car il n'y a pas eu de divulgation publique des états financiers. Mais il lui semble qu'au cours de la deuxième année de leur campagne, ils ont eu plus de difficulté à obtenir de l'argent. Après le départ de Paul Watson, ils ont semblé effectivement avoir des difficultés. Son impression est que la campagne n'a jamais été une réussite du point de vue monétaire. Ils semblent toujours un peu à court d'argent.

Quant aux chasseurs étrangers non résidents, même dans sa province, ceux qui ont lu l'ébauche de sa communication ont mentionné que c'était exact, mais que sa terminologie n'était peut-être pas la meilleure. Il a utilisé l'expression quand même, parce qu'elle est utilisée dans les règlements pour désigner quiconque n'est pas Canadien. Rick Morgan a eu raison de dire que c'est une expression un peu péjorative.

L'autre point soulevé par Rick Morgan concernait l'aide de l'extérieur. Je suis d'avis que nous devons obtenir des conseils de ce genre pour mieux faire notre travail. Le travail au gouvernement est toujours entravé par le genre de choses qu'il faudrait dire et le genre de choses qu'il faudrait faire, de sorte qu'il ne sera jamais facile pour les gouvernements de lutter contre cet état de choses. C'est beaucoup plus facile pour les groupes d'intérêt qui peuvent établir leur crédibilité, même s'ils ont des intérêts bien connus, comme les clubs de chasse et de pêche.

Comme dernier point, il serait très intéressé de savoir sur quoi se base Bill Young pour dire que la plupart des habitants de la Colombie-Britannique et, en fait la plupart des Canadiens, appuient la gestion de la faune. À son avis c'est quelque chose qu'ils ne savent pas. Lui-même a l'impression que la plupart des Canadiens ne s'en préoccupent pas tellement et que bon nombre n'appuient pas ce qu'eux-mêmes considèrent comme la gestion de la faune. Il est bien sûr réconfortant de croire qu'on a leur soutien, mais il ne pense pas qu'il y ait des preuves à cet effet; s'il y en a, il aimerait les connaître.

T. Crowther mentionne qu'il se pose des questions pour ce qui est de retenir les services de firmes de relations publiques. Il demande à tous ceux qui s'intéressent à la faune s'ils ont jamais pris la peine d'emmener sur le terrain un groupe de représentants des médias pour leur expliquer, sur place, précisément ce qu'ils font.

J.A. Keith (Service canadien de la faune) pense que la réponse la plus courte est, dans certains cas oui, mais de toute évidence pas assez souvent.

M. Halleran (Fédération de la faune de la Colombie-Britannique) se dit très intrigué par le nombre de personnes qui participent à cette Conférence, mis à part les membres des médias, et qui ont déjà travaillé dans les médias à un moment ou à un autre. Bon nombre d'entre eux auront peut-être vécu une expérience semblable à la sienne alors qu'un rédacteur en chef grincheux lui indiquait comment choisir le titre d'un article qu'il avait rédigé; le rédacteur lui avait fait remarquer qu'il devrait toujours se rappeler qu'il serait impossible de vendre un article commençant par "L'hôtel Vancouver n'a pas brûlé aujourd'hui". Cela signifie bien sûr qu'il y a les sujets qui font les manchettes et les autres. On risque toujours, quand on attaque une institution comme la presse, d'être taxé d'anti-médias ou de ne pas croire à la liberté de presse. On dit souvent que le public a le gouvernement qu'il mérite. Pour sa part, le public a la presse qu'il mérite. Il connaît David Quinton depuis 18 ans. Ils se sont rencontrés au service des

ressources agricoles de Radio-Canada qui, en Colombie-Britannique, comptait sept employés à temps plein, en 1968-1969, pour programmer les questions concernant les ressources agricoles. Quand il a quitté en 1980, il était le dernier; aucun de ceux qui avaient quitté auparavant n'avait été remplacé et, aujourd'hui, la Colombie-Britannique n'a pas un seul spécialiste des ressources à temps plein à Radio-Canada. Il aimerait qu'ils se penchent sur ces données, parce qu'elles se répètent à peu près partout au pays. Il aimerait bien qu'on se demande à qui la faute.

K. Smith se dit d'accord avec les conférenciers et les autres personnes qui ont parlé de la nécessité de faire des recherches sur le consommateur et l'opinion publique. Il est fondamental, avant d'établir une quelconque stratégie de communication, de savoir ce que pensent les gens, de connaître leurs origines et d'avoir un profil des divers auditoires visés. Il donne comme exemple une étude, qui vient d'être terminée, sur les attitudes des Canadiens face à la gestion de la faune et, par ricochet, à la chasse au phoque. Il paraîtra bien surprenant que, si l'on pose la question de la bonne façon, 80 % des Canadiens appuient la poursuite de la chasse au phoque. Par ailleurs, si on leur demande s'il faut continuer d'assommer les bébés phoques, 85 % diront non. Les Canadiens appuient, à 90 % environ, les principes fondamentaux de la conservation et de la gestion de la faune. Ils appuient le principe de la poursuite de la chasse au phoque, à condition que certains critères de base soient satisfaits, critères qui, à son avis, s'appliquent à bien d'autres industries :

1) la méthode d'abattage doit être perçue comme non cruelle; en fait, il est peu important qu'elle le soit ou non, à condition qu'elle soit perçue comme telle;

2) l'espèce ne doit pas être perçue comme étant menacée d'extinction de quelque façon que ce soit. Au cours de cette étude, seulement 14 % des Canadiens, jusqu'à ce jour, étaient convaincus que le phoque du Groenland n'était pas une espèce menacée d'extinction. Il faut croire que quelqu'un a fait du bon travail;

3) ils doivent être certains que les ressources sont pleinement utilisées, quand c'est possible, que tous les sous-produits sont utilisés et qu'il s'agit d'une exploitation bien gérée et avisée sur le plan écologique;

4) ils doivent être assurés que ce travail est essentiel à ceux qui le pratiquent. Ce point est important, surtout quand il s'agit des Inuit et des pêcheurs, les gagne-petit de la société.

Ils ont certainement tiré profit de cette étude réalisée à l'échelle nationale et qui a coûté environ 50 000 $; elle a été financée par le ministère de l'Expansion industrielle et régionale et la Fishermen's Union de Terre-Neuve. Il s'agissait d'un sondage de type Gallup qui portait sur des études de groupes dans quatre villes. On a pu en tirer des renseignements substantiels qui pourront certainement aider de nombreuses études dans le même secteur. Il est fondamental de faire ce genre de travail, de connaître son auditoire et d'établir un programme de communications basé sur des populations scientifiquement saines et sur les opinions de ceux qu'ils tentent d'atteindre.

R.K. Smith (Centre de vulgarisation agricole, Brandon, Manitoba) se demande s'il n'y a pas une analogie à faire avec le secteur agricole. Il y a environ 15 ans, un de ses amis et lui-même, munis d'une caméra sonore et d'un microphone, s'étaient rendus dans un magasin Safeway de la banlieue de Fort Garry, à Winnipeg. À

cette époque, le prix des aliments venait de subir une hausse à peu près généralisée. Ils ont demandé à 13 personnes ce qu'elles pensaient du prix des aliments et à qui elles en attribuaient la responsabilité. Tout le monde était d'avis que le prix des aliments était épouvantable et tous en étaient très inquiets. Les personnes interrogées ignoraient que son ami et lui étaient du ministère de l'Agriculture, mais personne n'a attribué la responsabilité à l'agriculteur; c'étaient plutôt les syndicats, les camionneurs, les détaillants et les grossistes. Pourtant, les agriculteurs pensaient que tout le monde les blâmait pour l'augmentation des prix. En réalité, c'était tout à fait faux. Il n'est pas certain que l'on puisse faire une analogie avec cette situation et l'information sur la faune. Il demande à Al Murray dans quelle mesure le parti de l'opposition d'une province peut aider ou nuire dans le cas d'une controverse comme celle-là. L'opposition tente-t-elle d'attiser le feu? Dans l'affirmative, y a-t-il quelque chose à faire pour contrer son action ou pour trouver des solutions?

A. Murray répond qu'il ne siège pas au Conseil des ministres, de sorte qu'il ne sait pas tout ce qui s'y passe, mais il croit comprendre que le gouvernement du Crédit social et l'opposition néo-démocrate sont à peu près divisés également.

Pour répondre à Tom Crowther, il ajoute qu'il ne veut pas être considéré comme un détracteur de la presse, parce qu'il a passé trop d'années comme journaliste et trop d'années par la suite à défendre la presse. S'il y en a qui ont déjà été rédacteurs en chef et qui ont connu des journées où il fallait envoyer le personnel à l'affût des nouvelles le matin pour remplir 12 colonnes avant 11 heures, quand les presses sont mises en marche, ils pourront comprendre les inquiétudes du rédacteur en chef. Ils comprendront aussi les inquiétudes du journaliste qui doit obtenir de l'information et auquel on répond "Pardonnez-moi, M. Lapointe est absent, voulez-vous laisser un message"; quand il sait très bien que M. Lapointe ne répond jamais. Face à cette situation, on fait ce que l'on peut avec ce que l'on a et la solution sera probablement de réécrire un ancien article. Il y a des avantages à être ouvert face à la presse.

Enfin, pour connaître l'envers de la médaille, il aimerait savoir si, au journal de Tom Crowther, il y a des rédacteurs qui s'occupent de conservation et d'environnement, ou encore combien de journaux au Canada en ont. Il lui semble que toutes les colonnes consacrées au plein air au pays sont un peu du genre "Paul et moi sommes allés pêcher et nous avons capturé ce gros poisson". À sa connaissance, il n'y a pas un seul véritable spécialiste dans ce domaine, comme il y en a dans le domaine des affaires, le domaine médical, etc.

T. Crowther répond qu'il a probablement tout à fait raison.

I. Stirling répond à une question de Tom Crowther qui avait demandé s'ils avaient jamais pris la peine d'emmener un journaliste avec eux sur le terrain. Dans le genre de travail qu'il fait, la plupart du temps dans le Nord, c'est justement ce qu'ils ont fait. Ce fut d'ailleurs une expérience très valable et gratifiante. Il n'a encore trouvé personne de la radio, de la presse ou de la télévision qui, en fait, ne se soit réellement intéressé à ce qui se passe, et ils ont remarqué que si les journalistes peuvent poser des questions directes et obtenir des réponses directes, ils feront une excellente couverture. Ils continuent d'ailleurs à le faire. Une des raisons pour lesquelles cette expérience fonctionne bien, c'est qu'ils n'ont pas essayé de dire aux médias quoi écrire. Ils ont d'ailleurs eu beaucoup d'encouragement de la direction qui sait que ce genre d'entreprise demande beaucoup de temps mais pense que c'est très important. Le seul désavantage

qu'il y voit, c'est qu'il aimerait bien pouvoir lire tout ce qui est à caractère scientifique pour qu'au moins cet aspect soit juste. C'est aux médias de décider ensuite ce qu'ils veulent dire d'autre. Jusqu'ici, les expériences ont été très positives.

Il tient à faire une autre observation, basée sur une expérience limitée, concernant la proposition d'Al Murray de faire appel au secteur privé pour obtenir une meilleure couverture. D'après son expérience, tout au moins au sein de son ministère, les services d'information sont toujours assez faibles. Son groupe a une assez grande production dans tous les genres de médias, mais il ne peut songer à une seule production attribuable à leurs propres services. Le problème est en partie dû à l'absence de concurrence. Les employés de ces services ne sont ni payés, ni embauchés, ni congédiés selon le travail qu'ils produisent. Dans le secteur privé, la motivation est beaucoup plus grande et, si le travail est bon et précis, ils auront évidemment d'autres contrats. C'est, d'après lui, la meilleure façon de procéder.

J.A. Keith indique, pour récapituler, qu'ils ont entendu des communicateurs très expérimentés. Les trois études de cas ont été décrites avec saveur et leur tâche est d'en tirer une leçon sur la manière d'agir quand il y aura d'autres controverses publiques. Ils savent maintenant que les controverses au sujet de la faune ne contribuent pas seulement à éveiller l'opinion publique, mais aussi à semer le doute chez le public à propos des aptitudes des gestionnaires de la faune à faire leur travail, et même sur la nécessité de la gestion de la faune. Il leur faut apprendre rapidement comment devenir des communicateurs efficaces. Don Dodds, David Quinton, Tom Crowther et Al Murray leur ont donné beaucoup de matière à réflexion et méritent leurs plus sincères remerciements.

PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER

A.J. Macaulay
Canards Illimités (CI) Canada

M. Sandy Macaulay présente brièvement Carl Radimer, qui fera un exposé sur les techniques de communication, et mentionne son expérience de rédacteur et son travail d'instructeur en relations publiques et en journalisme au Southern Alberta Institute of Technology.

De là, M. Radimer est entré au service de CI Canada, à titre de directeur des relations publiques pendant un certain temps; il avait une tâche difficile, à savoir tenter d'inculquer quelques bonnes notions à un groupe de biologistes. Pendant cette période, il a pu se faire une idée très précise de la profession. Pendant qu'il était au service de CI Canada, il était chargé, en grande partie, de l'élaboration du programme de vulgarisation agricole intitulé "Une terre saine".

Maintenant, Carl est directeur et rédacteur en chef du programme agricole d'Informart, service offert aux agriculteurs nord-américains et qui fournit des données mises à jour sur le champ par ordinateur aussi bien à un éleveur du sud de l'Alberta qu'à un producteur de cantaloups de la Californie. Il s'agit d'informations sur la météorologie, les prévisions du marché et, en général, de toute information qui peut avoir de l'importance pour un exploitant agricole. Carl est accrédité par la Société canadienne des relations publiques. Il se décrit lui-même comme un observateur impartial des controverses et comme un spécialiste en survie.

Carl tentera de nous exposer les principes des relations publiques qui nous aideront à nous sortir des situations difficiles. Il terminera par un exposé sur quelques formes spécialisées de médias (l'application de la télévision, par exemple, pour atteindre un grand nombre de personnes), puis il nous donnera des conseils sur ce qu'il faut faire pour nous sortir d'une situation difficile que nous n'avons pu empêcher de se produire. Je pense que ceci devrait constituer la base de certaines de nos discussions. Je suis certain que chacun d'entre vous s'est déjà trouvé dans des situations semblables à celles qui ont été décrites plus tôt au cours de la séance. Nous nous posons tous la même question : Comment s'en sortir, comment utiliser les relations publiques pour sauver notre peau?

Techniques de communication (2)

DES RELATIONS PUBLIQUES EFFICACES

C. Radimer
Directeur et rédacteur en chef
Informart

Je suis soulagé de constater que, dans sa longue et généreuse présentation, Sandy Macaulay a évité le mot "expert". La dernière définition que j'ai entendue de cette espèce particulièrement prolifique le décrivait comme quelqu'un qui connaît si bien un domaine tellement restreint qu'il peut s'arrêter de penser. Or, je puis vous assurer qu'au cours des deux derniers jours passés à écouter vos délibérations et l'information qui a été présentée, je n'ai certainement pas eu l'occasion d'arrêter de penser. En fait, les messages et les observations que j'ai entendus m'ont fait remettre en question certaines opinions, à tel point que j'ai dû reprendre mes notes. Certains sujets que votre groupe oublierait, j'en étais convaincu, ont été traités avec beaucoup d'éloquence.

Ainsi, tandis que je puis vous assurer que vos délibérations m'ont donné beaucoup de matière à réflexion, ma tâche consiste tout simplement à vous exposer clairement le processus fondamental des relations publiques.

Et maintenant, j'espère que vous me permettrez de m'étendre un peu sur le sujet et de commencer par déterminer la valeur des divers messages que vous voulez transmettre au public. Dans quelle mesure correspondent-ils à ce que cherchent les divers médias. Donneront-ils les résultats escomptés? Atteindront-ils les objectifs que vous vous êtes fixés?

Si nous pouvions amener dans cette salle environ 24 millions de Canadiens, je suis certain que nous réussirions à influencer l'opinion publique nationale en faveur de la conservation de la faune. Le problème, c'est que probablement que 23 999 900 auraient d'autres priorités. Ils ne pourraient venir à Halifax cette semaine et, par conséquent, ignoreraient tout de l'information qui vous permettrait d'influencer leur opinion. Ceci, à moins qu'on ne puisse la leur transmettre autrement.

Dans le jargon des relations publiques, nous avons ici un message collectif puissant à la recherche d'un médium ou d'un groupe de médias qui pourrait le transmettre à divers publics pour les convaincre de la nécessité d'améliorer nos efforts de conservation de la faune.

C'est là, bien sûr, l'essence même d'une campagne de relations publiques, à savoir la dissémination de messages privés. C'est l'art de communiquer un intérêt de façon à toucher l'intérêt de l'auditoire. Malheureusement, comme le cordonnier est toujours le plus mal chaussé, les relationnistes ont souvent la même difficulté à se faire une image que les clients auxquels ils offrent de résoudre le problème. J'espère qu'à la fin de cette présentation, vous comprendrez mieux ce qu'est une campagne de relations publiques, ce que peuvent faire les relationnistes et quelles sont les techniques de base que vous pouvez utiliser pour vos propres activités de communication.

Définition des relations publiques

Il existe plusieurs définitions des relations publiques, allant des moins flatteuses (on les a déjà qualifiées de deuxième plus vieux métier au monde) aux plus merveilleusement complexes et vagues, du genre qu'on peut exposer quand quelqu'un nous demande avec précision quel est notre gagne-pain. Ma définition personnelle favorite d'un relationniste c'est un journaliste qui écrit des articles sur des avions qui atterrissent sans problème. Je pense que ceci résume succinctement le rôle du relationniste comme celui d'un interprète et d'un communicateur de messages privés qui améliorent l'image publique d'un organisme au lieu de la détruire.

Il existe une définition plus officielle décrivant cet art comme "un effort planifié pour influencer l'opinion publique par des mesures avisées basées sur une communication bidirectionnelle". Je pense que c'est une définition particulièrement appropriée puisqu'elle contient plusieurs éléments.

1) Elle définit les relations publiques comme une activité, plutôt qu'une denrée servie au besoin afin d'apaiser l'insatisfaction du public, chaque fois qu'un directeur d'entreprise demande qu'on dépêche immédiatement un relationniste sur place. Les relations publiques sont véritablement un effort planifié en vue d'influencer l'opinion. Ce n'est pas quelque chose qui se produit du jour au lendemain. Il faut que quelqu'un s'arrête et observe la situation, ce qui nous amène à toutes sortes de choses intéressantes.

2) Elle reconnaît la nécessité pour les relations publiques de se conformer à la perception qu'a le public de ce qui est "juste". C'est là un mot qui est très complexe et dont la notion n'est pas tout à fait la même d'une langue à l'autre. Elle peut varier selon celui qui en parle. Ainsi, pour influencer l'opinion publique, nous devons utiliser quelque chose que le public considère comme "juste". C'est dire que si le chantage peut être très efficace pour influencer l'opinion publique dans certaines sociétés (y compris la nôtre), nous ne pouvons l'utiliser. Je me suis cependant laissé dire par des relationnistes, lors d'un colloque international sur les relations publiques, qu'il ne s'agissait toutefois pas d'un tabou universel et qu'un peu d'argent contribue parfois à modifier l'opinion publique.

3) Elle reconnaît la nécessité d'un dialogue dans le processus de communication. Nous tentons d'influencer le public et non pas de l'éduquer. Il y a une tendance, dans les milieux institutionnels et industriels, à donner au communicateur un rôle "d'éducateur du public" comme si celui-ci était stupide, sans éducation ou ignorant.

   Le public est en fait remarquablement astucieux. Nous faisons face aujourd'hui à un public qui est probablement mieux éduqué, plus astucieux, mieux informé, mieux desservi par les médias que jamais auparavant. L'idée de l'éduquer me semble donc un peu dégradante. Je préfère garder l'idée d'un dialogue où "l'échange " mène à un consensus. Il nous faut influencer l'opinion publique par des mesures avisées, basées sur une communication bidirectionnelle; autrement dit, il ne faut pas parler au public mais dialoguer avec lui.

4) Enfin, la définition élève le processus au-delà d'une simple tâche temporaire que tout le monde aime et que l'on peut définir concrètement. Elle reconnaît la nécessité d'envisager les répercussions des relations publiques dès le début de la formulation d'une politique. Trop souvent, les relations publiques

sont considérées simplement comme une mesure corrective chaque fois qu'il y a une réaction négative face à ce que l'on vient d'afficher.

Maintenant que nous avons défini les relations publiques, n'oublions pas que nous influençons l'opinion, que nous n'achetons pas de faveurs et que nous ne cherchons pas à enterrer quoi que ce soit. Voyons maintenant quelles sont les étapes de la préparation d'une bonne campagne de relations publiques.

Planification de la campagne

Parler de la définition des objectifs comme point de départ d'une campagne de relations publiques semble bien évident. Cependant, avant de commencer quoi que ce soit, ne définissez-vous pas des objectifs? Donc, à moins d'avoir un objectif clairement défini, la campagne est vouée à l'échec.

Prenons la plus simple des campagnes de relations publiques : une campagne visant à encourager le soutien à l'égard d'un centre communautaire. Pour bien réussir, vous devez commencer par le point de départ et définir ce que vous attendez du public. Quelle est la réaction que vous cherchez à obtenir?

- Voulez-vous qu'il vous donne de l'argent pour que vous puissiez le construire?

- Voulez-vous qu'il signe une pétition en vue de faire modifier le zonage?

Soyez très précis. Autrement, vous partirez à pleine vapeur, pour tourner en rond et vous demander pour quelle raison ça n'a pas fonctionné. À moins d'avoir déterminé d'avance votre point de chute précis, vous ne saurez jamais quand vous l'avez atteint.

Dans la pratique, la nécessité d'une campagne de relations publiques se manifeste habituellement très tard dans le processus de communication. Je pense que nous en avons eu un exemple dans le cas des loups en Colombie-Britannique. Habituellement, le besoin s'en fait sentir quand un "journaliste curieux" (j'ai horreur de cette expression, elle est tout à fait redondante) redécouvre une vérité de La Palice : dans un système où la majorité décide, la minorité doit souvent faire des compromis. Dans le cas de la situation en Colombie-Britannique, les décisions ont été prises et les dommages ont été faits avant qu'on envisage d'avoir recours aux relations publiques.

Je ne suis pas assez naïf pour suggérer que les relationnistes peuvent toujours anticiper la réaction du public face à tous les événements. Je suis cependant convaincu que si les réactions du public pouvaient être prévues dès les premières étapes de la mise au point d'une politique et des actions à prendre, on pourrait éviter bien des mesures de rattrapage, des controverses et des courbettes devant les médias qui accompagnent tant d'activités de groupes d'intérêt et d'entreprises.

L'industrie automobile, par exemple, a bien appris cette leçon. Tous ceux d'entre nous qui confient quotidiennement leur vie et leurs membres à une automobile qui est construite suivant des principes de réduction des coûts doivent beaucoup à un jeune homme de Washington, d'apparence quelconque, du nom de Ralph Nader. Il est probablement le père des groupes de défense des intérêts. Tous ceux qui conduisent une voiture devraient remercier M. Nader pour certaines des améliorations à la sécurité qu'il a réussi à obtenir de l'industrie. Et tous ceux qui travaillent

dans le domaine des relations publiques lui doivent énormément, car il a fait beaucoup pour faire connaître la profession de relationniste.

Nader a su reconnaître l'existence d'un problème social. Il a su rassembler des données qui justifiaient son point de vue; quand on y pense, il s'est servi uniquement des données qui justifiaient son point de vue. M. Nader n'a jamais été homme à ajouter des "mais". Si la situation ou les données justifiaient ce qu'il voulait faire comprendre au public pour influencer son opinion, il les utilisait. Si la partie adverse voulait justifier ses actes, libre à elle. Il a réussi à communiquer avec tellement d'efficacité qu'il a provoqué dans l'opinion publique un raz de marée qui a réussi à changer l'attitude d'une industrie qui s'était déjà vantée en disant : "Ce qui est bon pour General Motors est bon pour les États-Unis". De fait, même si cette phrase n'a jamais été vraiment prononcée, les actions de Nader ont été tellement efficaces que vous seriez prêt à croire qu'elle l'a été. C'était là une indication, je pense, de la première véritable campagne de défense de droits qu'on prend maintenant pour acquis. Nader a réussi à créer toute une industrie nouvelle de défense des droits du consommateur. Mais aucune des campagnes subséquentes, à mon avis tout au moins, n'a eu la même force que cette confrontation avec les mastodontes qui dirigeaient l'industrie automobile au cours des années 60. Il a frappé une industrie qui nous touchait tous et, quand il a planifié sa campagne qui constituait une véritable lutte de David contre Goliath, il a choisi un thème que les médias ne pouvaient tout simplement pas laisser passer.

La chasse au phoque et les relations publiques

David Quinton a exposé quelques données historiques intéressantes sur la chasse au phoque qui étaient nouvelles, tout au moins pour le non-spécialiste de la faune que je suis. Je dois avouer que je ne savais pas que ce problème existait depuis plus de 20 ans. À l'écouter raconter l'histoire de cette confrontation, je me demandais ce qui se serait passé si quelque représentant de l'industrie de la chasse au phoque avait pu prévoir, il y a 20 ans, que la télévision, à l'échelle internationale en fait, deviendrait un très important moyen de communication. Si cette même personne, en regardant sa boule de cristal, avait pu prévoir que toute industrie dont la survie exigeait qu'elle assomme des bébés phoques avec un bâton aurait de terribles difficultés à se faire accepter d'un public que deux générations séparent de la réalité de la ferme, de la marmite à ébouillanter le cochon, du bloc à découper derrière le poulailler et de l'abattoir à la sortie de la ville où le père de famille conduisait la vache le matin pour revenir avec un quartier de viande l'après-midi.

Peut-être que les choses auraient pu se passer différemment. Les relations publiques il y a 20 ans, comme le mentionnait M. Quinton, étaient une nouvelle science ou une nouvelle discipline. Elles étaient étrangères aux mesures scientifiques dans le processus de communication. Par conséquent, le point de vue des chasseurs de phoque se limitait à de belles paroles utilisées sans grande efficacité pour contrer des images qui en disent long.

Les arguments en faveur de l'industrie de la chasse au phoque, si ma mémoire est bonne, se limitaient effectivement à des paroles, au sujet des répercussions économiques et du bien-être financier des pêcheurs-chasseurs. On a parlé de l'efficacité du bâton par rapport à d'autres méthodes d'abattage des phoques, de la tradition, de la surpopulation biologique, des dommages causés au matériel de

pêche. Bref, beaucoup de paroles sur des sujets qui avaient peu de liens avec les préoccupations, les priorités et les émotions de ceux qui avaient de plus en plus d'influence sur les personnages politiques.

J'aborde là une question probablement très délicate, mais je pense qu'elle constitue un bon exemple de situation où l'on retrouve deux points de vue bien légitimes, s'appuyant tous deux sur des données et des renseignements valables. Un relationniste pourrait aisément faire une bonne campagne pour l'un ou l'autre point de vue. Malheureusement pour l'industrie de la chasse au phoque, ses opposants avaient mieux pressenti l'opinion publique et connaissaient mieux les techniques utilisées pour influencer les indécis en leur faveur. En fin de compte, les images pleines d'émotion ont été jugées plus crédibles et plus acceptables que toutes les belles phrases des porte-parole de l'industrie.

Les relationnistes connaissent bien les difficultés qui se posent quand il faut contrer des arguments chargés d'émotivité. Au cours de la discussion qui suivra, j'aimerais avoir vos commentaires à ce sujet. Les émotions : Comment les combattre? Comment les susciter? Est-ce une base valable pour un programme de relations publiques?

Prenez l'industrie de la chasse au phoque et comparez-la aux problèmes auxquels font face les producteurs de viande à cause des défenseurs des droits des animaux. Il ne fait aucun doute que les industries des viandes ont quelques difficultés mais, pour autant que nous sachions, la production de viande est loin d'être en voie de s'éteindre. Les industries des viandes savent depuis longtemps qu'elles dépendent d'un solide appui du public. Elles ont investi des millions de dollars et plusieurs centaines de milliers d'heures à entretenir le soutien du public par la publicité, en faisant ressortir le rôle de l'industrie à titre d'employeur, de fournisseur d'un produit de consommation très répandu. Vous pouvez même demander de visiter un abattoir, si vous le désirez, bien que certains de mes collègues des services de communication de l'industrie des viandes m'aient informé que ces demandes sont rares. Mais si vous pensez qu'il se passe quelque chose de peu catholique derrière ces portes closes, on vous invitera à constater par vous-même. C'est ce qui donne à l'industrie des viandes l'image d'une industrie ouverte, qui n'a rien à cacher.

C'est là une image qu'une industrie peut mettre de l'avant quand le vent tourne, quand l'effluent des abattoirs se répand dans les banlieues, provoquant quelques réactions, ou quand quelque groupe marginal décide que le seul comportement "moralement équitable" pour l'homme moderne est le végétarisme.

Les leçons à tirer

Plusieurs conférenciers ont parlé des leçons à tirer de la chasse au phoque, mais j'ai l'impression qu'elles n'ont pas été suffisamment bien apprises quand j'entends parler des tentatives du gouvernement de la Colombie-Britannique de communiquer le bien-fondé de son programme de lutte contre les loups. Je suis aussi un peu inquiet de constater que l'industrie de la fourrure voudrait faire de son programme d'éducation pour le piégeage non cruel l'une des pierres angulaires de sa campagne de relations publiques.

Je suis également inquiet quand on m'annonce que les décisionnaires pensent pouvoir continuer à travailler sans se préoccuper du monde réel à condition d'avoir,

quelque part dans l'organisation, un relationniste qui s'occupera d'éteindre les feux à mesure qu'ils s'allument.

Sandy Macaulay a mentionné mon association avec le programme "Une terre saine" de Canards Illimités. L'idée de définir un intérêt spécialisé dans des termes compatibles avec un plus grand groupe d'intérêt était la base même de la campagne de CI Canada. C'était un effort visant à influencer l'opinion des agriculteurs en faveur du programme de conservation des marécages de CI.

Du point de vue de la plupart des agriculteurs, l'idée de se préoccuper de la conservation d'un élément qui lui vole ses profits en causant des dommages, qui occupe des terres qui pourraient être drainées et cultivées et qui attire chaque année un grand nombre de personnes ne respectant pas toujours l'étiquette des terres privées, qui consiste à fermer les barrières, à ramasser les bouteilles de bière et autres détails du genre, peut parfois être obscure.

Bien peu d'agriculteurs, au 39^{e} jour d'une sécheresse, s'arrêtent à penser que le manque d'eau affecte certainement les oiseaux aquatiques de l'Amérique du Nord. J'en ai rarement entendu parler dans les exploitations agricoles. Il est donc peu probable qu'un organisme qui cherche à obtenir leur appui pour la préservation de la faune aquatique soit accepté d'emblée. Pourtant, c'était justement l'objectif de la campagne "Une terre saine". Elle visait à pousser les agriculteurs de l'Ouest canadien à entreprendre un dialogue avec CI en vue d'atteindre certains objectifs. La campagne a été basée sur l'idée fondamentale que l'agriculture et la faune ont une préoccupation commune : l'eau. Les canards ont besoin d'eau, l'agriculture a besoin d'eau, c'est aussi simple que cela.

Pour l'agriculteur, l'abondance d'eau se traduira par de bonnes récoltes; pour CI, l'abondance d'eau se traduira par une bonne production de canards; c'est la même chose. C'est pourquoi nous avons choisi comme thème : "Travailler ensemble au bien-être de la terre". Cette idée n'a pas reçu un appui universel. Je me souviens que notre première publicité était une photographie représentant un veau et un canard. Elle disait : "Ils ont tous deux besoin de la même chose pour le bien-être de la terre". Un jour ou deux seulement après la publication de cette annonce, l'une d'entre elles nous revenait avec cette inscription sur le canard : "Peut-être, mais ce bandit mange mes récoltes". Il était donc évident que nous avions toujours un adversaire mais, dans l'ensemble, c'était la première étape d'un programme visant à toucher les agriculteurs.

La campagne a été élargie par la suite pour inclure d'autres sujets traités du point de vue de l'exploitation agricole, plutôt que de la faune. Nous avons parlé des effets négatifs des brûlis de chaume pour le bien-être de la terre, du point de vue agricole. Le message mentionnait également ses effets sur la couverture-abri et sur les oiseaux aquatiques en nidification. Mais le point principal disait qu'en mettant le feu à la terre, celle-ci perd son azote. Nous avions d'ailleurs des données scientifiques pour appuyer cette affirmation, indiquant la quantité d'azote perdue au moment du brûlage des chaumes.

Nous avons aussi parlé de salinité, de l'inutilité du drainage des marécages puisqu'il en résultait le plus souvent une cuvette saline où rien ne pousse, de sorte qu'il y avait là une perte tant pour l'agriculture que pour la faune. Dans bien des endroits, les agriculteurs étaient contents que nous ayons souligné ce point. En fait, ils le constataient chaque jour, mais ils n'avaient jamais envisagé la chose de ce point de vue.

Nous avons aussi parlé de culture sans labour, de culture de blé d'hiver et des dommages causés par la faune, très franchement, en mentionnant que CI était bien conscient de l'existence du problème. Nous n'avons évidemment pas été inondés de demandes des agriculteurs en vue d'entreprendre des projets sur leurs propriétés, mais ce n'était pas l'objectif de la campagne de toute façon et la situation ne s'est pas présentée. Notre objectif était plutôt de convaincre les agriculteurs que l'organisme les comprenait, connaissait leurs préoccupations, reconnaissait leur rôle dans la planification de l'utilisation des terres et avait quand même quelques idées, sur le plan agricole, auxquelles ils voudraient peut-être réfléchir, dans leur propre intérêt.

Film et messages télévisés

En fin de compte, je pense que le programme a réussi à corriger certaines idées fausses. Il faisait ressortir la nécessité de la collaboration et invitait le public cible à demander plus d'information. L'idée a cheminé, lentement mais sûrement, et quand nous avons transformé le programme "Une terre saine" en un film de 27 minutes, nous avons reçu un nombre encourageant de demandes de partout dans les Prairies, d'écoles d'agriculture, de groupes de vulgarisation, qui voulaient utiliser ce film dans le cadre de leurs programmes de vulgarisation agricole. Je sais que certains administrateurs de CI étaient un peu inquiets quand nous leur avons présenté le film pour la première fois. Incidemment, nous avions invité à la première un groupe de journalistes du domaine de l'agriculture (je pense que c'était la première fois que ces journalistes étaient invités, en groupe, à une présentation de CI). Ils se demandaient d'ailleurs pourquoi ils avaient été invités et quand ils appelaient pour le savoir, nous leur disions tout simplement de venir se rendre compte par eux-mêmes.

Nous avons eu une bonne participation, mais un des administrateurs a fait remarquer que CI n'était pas mentionné avant la vingtième minute du film de 27 minutes. Il se demandait quelle sorte de programme de relations publiques nous avions préparé avec ce genre d'attitude effacée. En fin de compte, l'idée était d'encourager les agriculteurs à voir l'organisme d'un point de vue différent.

Par ailleurs, je ne connais pas beaucoup de Canadiens qui se lèvent le matin avec la ferme résolution de faire quelque chose pour les canards. Pour la plupart, c'est plutôt "ah non, il pleut encore" ou "un autre versement d'hypothèque à faire", etc. La conservation ne figure pas au nombre de leurs priorités et de leurs préoccupations.

Pourtant, pour un organisme de faune, il est essentiel d'avoir une bonne image publique, à notre époque où tant de décisions sont prises par des personnages politiques qui réagissent face aux intérêts de leurs électeurs. L'idée de faire connaître à un vaste auditoire un organisme aussi spécialisé que CI Canada était donc tout un défi.

Pour ce faire, nous avons utilisé (j'espère que c'est la même chose dans vos régions) un message télévisé d'intérêt public sous forme d'un dessin animé de 30 secondes. Nous avons créé un personnage, le canard de CI, qui fait toutes sortes d'idioties. Ce qu'il fait n'est pas très sage sur le plan biologique. L'objectif de ce programme de relations publiques était d'atteindre un plus vaste auditoire, de faire connaître un programme de plus en plus étendu basé sur des dons, de nous faire davantage remarquer par les représentants élus du gouvernement et de souli-

gner la nature internationale et apolitique de l'organisme. En fait, il y avait vraiment là trois sous-objectifs.

Les messages publicitaires ont reçu un très bon accueil de la part des médias et du public. Le vice-président administratif de CI, Stew Morrison, me disait, juste avant de partir pour la Nouvelle-Zélande, qu'il avait rencontré un étranger dans un endroit public de Whitehorse, au Yukon, qui lui a cité le slogan d'un de ces messages "Deux canards pour chaque foyer - non, deux foyers pour chaque canard", quand Stew lui a fait part de son association avec Canards Illimités. Au Yukon, le poste local utilisait de toute évidence les messages. Quand cette personne a entendu CI Canada, elle s'est tout de suite fait une image de cette société, positive nous l'espérons.

Par ailleurs, ces mêmes messages ont aussi été critiqués par un certain nombre de personnes du milieu de la conservation qui leur reprochent d'être trop mignons, une sorte de perpétuation du "syndrôme de Disney". On leur reproche aussi d'être de trop grandes simplifications biologiques, de rabaisser un peu l'organisme et ses principes. En tant que membre de l'équipe de création qui a participé au projet du canard de CI, je suis d'accord avec ces critiques. Les messages sont mignons. C'est d'ailleurs ce qui pousse les directeurs à accepter de les passer gratuitement sur leurs ondes, ce qui donne à l'organisme l'équivalent de milliers de dollars de publicité gratuite.

Ils sont aussi une sorte de simplification de phénomènes biologiques complexes. La réponse à la question "Pourquoi les oiseaux aquatiques migrent-ils vers le Sud à l'automne?" est simplement "Pourquoi pas?". Ce n'est pas là une réponse qui fournit beaucoup d'information, mais l'idée de condenser le document définitif sur les oiseaux aquatiques de Frank Bellerose en un message télévisé de 30 secondes était un défi que ne pouvait relever l'équipe créative à ce moment-là.

Ils personnifient peut-être même Canards Illimités comme un groupe qui a un certain sens de l'humour, qui est prêt à sourire un peu quand il rencontre les gens, un groupe avec lequel les personnes de divers milieux peuvent se sentir à l'aise. Mais cela fait partie du jeu justement.

Le canard de CI ne sera probablement jamais à la source d'un projet, de la participation de quelqu'un à une audience au sujet d'une demande de permis d'utilisation de l'eau, en faveur de CI, ou de la participation, sans invitation, à un repas bénéfice de CI. Mais il a fait connaître à tout un nouveau groupe de personnes un organisme qui fait quelque chose pour la faune aquatique et qui est content de le faire.

Peut-être qu'il y a là une leçon à tirer pour l'ensemble du milieu de la faune. Les gens de l'extérieur, ceux qui ont leurs préoccupations et leurs hypothèques et leur prêt automobile à payer, ne placent pas la conservation à un niveau très élevé sur la liste de leurs priorités, C'est tout à fait naturel et c'est une réalité à laquelle il faut s'attendre. Je pense que tout le monde ici s'en rend compte.

Influencer l'opinion publique

Avant d'influencer l'opinion publique, il faut savoir ce qu'elle est, ce qui est assez rare. C'est là qu'il est sage de faire appel à des groupes professionnels de sondage d'opinion. En général, les connaissances véhiculées au sein d'organis-

mes voués à des intérêts restreints sont largement dictées par la tradition, l'isolement et les opinions internes. Attention aux généralisation du genre "Ils sont tous contre nous", etc.

Il est beaucoup plus sûr de vérifier ce genre d'information et de déterminer par exemple que 37 % des agriculteurs de plus de 70 ans, situés dans un rayon de 10 milles d'un parc provincial, désapprouvent vos plans. Il est aussi sage d'éviter les médias comme indicateurs de l'opinion publique. Les bonnes nouvelles font rarement la manchette. En fait, j'ai entendu parler d'un éditeur du Colorado qui avait décidé de lancer une publication ne présentant que des nouvelles positives. Il semble qu'il n'ait survécu que six mois, uniquement parce qu'il lui en a fallu cinq pour expliquer sa faillite de manière positive.

Opinion publique

Où se situe l'opinion publique? Pour le savoir, il faut se poser quelques questions. Quel genre de réaction attendons-nous d'un certain groupe? Quelle est l'opinion du public à ce sujet? Vous attendez-vous à ce qu'il vous appelle, vous écrive? À quelle réaction devriez-vous vous attendre?

Les réponses à ces questions ne devraient pas causer de grande surprise si vous analysez le public. Pour les groupes de défense des droits (Greenpeace, l'Association des consommateurs du Canada, General Motors du Canada), il est facile de déterminer leurs réactions face à certains sujets. Quels sont les groupes, au sein du public, dont vous attendez un certain soutien? Lesquels, selon vous, s'opposeront à vos idées? Faites une liste. Quels que soient vos objectifs de communication, le public peut être classé en trois grandes catégories :

Vos alliés - Qui sont vos alliés? Ce sont les convaincus. Ceux qui sont tellement convaincus qu'en tant que défenseurs de la faune, vous défendez leurs intérêts; ils vous suivront jusqu'à la mort, vous défendront jusqu'à la mort, quoi que vous fassiez. Ces personnes existent, il n'y en a pas beaucoup, mais il y en a.

Vos adversaires - À l'autre extrémité du spectre, il y a vos adversaires. Ceux qui sont tellement convaincus que vos objectifs, en tant qu'organisme ou groupe d'intérêt, représentent une véritable menace pour la perpétuation de la vie, qu'ils ne changeraient pas leurs opinions même si les mers devaient se séparer ou si des groupes d'anges devaient chanter votre slogan sur la glace du Forum de Montréal tous les samedis soirs, même dans les deux langues officielles. Ce sont ceux qui sont contre vous.

Les indécis - Le groupe le plus important du spectre est celui des indécis. Ce sont ceux qui n'ont pas encore beaucoup réfléchi à la situation jusqu'à maintenant. Leur opinion est encore mal définie. Une bonne information, un sentiment chaleureux, une présentation quelconque du sujet peuvent faire pencher la balance vers le point de vue de vos alliés ou celui de vos adversaires. L'objectif du programme de relations publiques, qui est d'influencer l'opinion publique, est justement de connaître la position des divers groupes d'intérêt puis de déterminer quels renseignements et quels messages il faut leur transmettre pour les faire pencher de votre côté avant que vos adversaires puissent les entraîner de leur côté.

Il est bien établi qu'une campagne dirigée seulement vers les alliés ou les adversaires n'influencera pas beaucoup l'opinion. Je ne veux pas dire par là qu'il faut négliger ses alliés, mais quand on conçoit une campagne de relations publiques et que la plus grande partie de l'investissement vise à transmettre un message à ses défenseurs (des rapports annuels par exemple, qui sont distribués seulement à ceux qui contribuent à votre organisme, des revues ou des bulletins internes distribués à vos membres seulement), sur le plan des relations publiques c'est une perte de temps et d'argent. Le message que vous véhiculez est transmis uniquement à des personnes qui devraient déjà le connaître.

Par ailleurs, il est tout aussi futile de dépenser des sommes importantes pour vos adversaires. Quoi que vous fassiez ou disiez, il y a peu de chances que vous réussissiez à changer leur opinion. Le défi consiste donc à déterminer les opinions du public et comment elles se sont formées.

Comment déterminer les opinions du public sur un sujet donné? Un échantillonnage professionnel et statistiquement précis de votre auditoire constitue le moyen le plus fiable, mais il existe aussi quelques lignes directrices qui peuvent vous aider à déterminer le genre de message à transmettre :

1) Le public est prêt à faire ce qu'il considère comme bien. Présentez donc votre idée comme une occasion de faire quelque chose de "bien" aux yeux de l'auditoire.

2) Présentez votre idée en fonction des intérêts de votre auditoire. Quelque chose qui ne coûte rien, mais qui laisse un sentiment de satisfaction. Demander aux gens de faire des sacrifices en vue d'atteindre un vague idéal est rarement bien accepté. Ceux qui acceptent ces sacrifices changeront probablement de camp quand on leur demandera de défendre une notion qui exige des sacrifices encore plus grands.

3) Évitez le prêchi-prêcha. Nous nous sommes rendu compte que les agriculteurs n'aiment pas être blâmés pour une situation. Si on les montre du doigt comme les responsables du problème et qu'on leur demande de modifier leurs actes, ils se mettent aussitôt sur la défensive; par contre, si on les invite à participer à une solution globale qui offre pour eux des avantages tangibles, ils réagiront probablement favorablement.

4) Les opinions sont toujours plus fermes que les mots utilisés pour décrire des événements. Donnez des exemples de vos idées, amenez les gens sur les lieux et demandez-leur de fournir les exemples qui renforceront votre point de vue.

5) Le public accepte les chefs plus facilement quand il a l'impression qu'il participera au processus décisionnel. Faites faire des sondages, téléphonez, posez des questions qui vous permettront d'obtenir les réponses dont vous avez besoin.

6) N'oubliez pas que les personnes qu'il vous faut le plus influencer sont rarement celles qui se rendent à des réunions organisées pour étudier une question donnée.

Je tiens à lancer ici un avertissement car j'ai remarqué, à l'époque où j'étais dans le milieu de la conservation de la faune, qu'il y a beaucoup d'intérêt pour les réunions. Vous tenez une réunion, réunissez des gens dans une école et leur exposez la situation. Cela ne peut pas fonctionner. Les gens dont vous avez le

plus besoin, les indécis, ceux qui sont là pour obtenir de l'information, pour connaître les faits, pour évaluer où se trouvent leurs intérêts, se rendent rarement aux réunions publiques. En effet, les réunions publiques attirent généralement deux groupes polarisés. Vos alliés se trouvent d'un côté, vos adversaires de l'autre. Gare aux indécis qui se trouveront entre les deux.

Après avoir déterminé les intérêts du public, examinons maintenant les moyens de les influencer un peu. Il faut des faits, des chiffres, un message. C'est ici que j'ai recours à ma méthode du genre "Popular mechanics" : les relations publiques de base, leçon pour les débutants.

Rédaction du message

À moins que votre message ne soit bien rédigé par écrit et bien accepté, vous aurez des problèmes à n'en plus finir. Chacun aura sa propre interprétation et quand les réactions se feront connaître, ce sera la pagaille. C'est là un domaine où je vous suggère fortement de faire appel à des rédacteurs professionnels. On blâme souvent les médias d'avoir mal cité des paroles mais, en fait, c'est la plupart du temps le résultat d'une mauvaise communication de la part du groupe qui tente de communiquer. Le langage peut être extrêmement précis. Malheureusement, il est rarement bien utilisé. Les journalistes, les éditeurs et les télédiffuseurs travaillent chaque jour avec la langue : ils communiquent. Or, dans les domaines spécialisés, bien peu de personnes ont leur expérience et leur versatilité.

Voici quelques généralités à propos de l'efficacité de la rédaction. Je ne puis évidemment cerner le sujet dans les quelques minutes dont je dispose, mais je tiens à faire quelques commentaires sur les principaux points :

1) Évitez les généralisations. Vous n'aurez que des ennuis si vous commencez par "En général...". Si c'est évident, pourquoi le mentionner?

2) Citez directement des spécialistes reconnus et accessibles pour que votre auditoire puisse, s'il le désire, vérifier ce que vous avancez. Citez des spécialistes, non pas des communicateurs ou des relationnistes. Je ne me considère pas comme un biologiste professionnel, ni comme un gestionnaire professionnel de la faune. Mon rôle dans le processus est d'être le communicateur. Je vous dirai ce qu'il faut transmettre : dites-moi ce que vous voulez dire et je trouverai le moyen de rendre le message fidèlement.

   Le message suivant, par exemple, "Le directeur des relations publiques de la société de conservation Apex a annoncé aujourd'hui..." manque de crédibilité. Si la citation vient des relations publiques, on pensera que le message n'est pas aussi fiable. Par contre, si vous citez le directeur administratif, le vice-président des finances ou le biologiste en chef, le message sera mieux accepté et si la personne est identifiée, l'auditoire pourra toujours réagir en se disant "Eh bien, je ne suis peut-être pas d'accord, mais je pourrai vérifier plus tard".

3) Oubliez tout ce que vous avez appris à l'université sur la rédaction des rapports. Utilisez des verbes transitifs et la forme active quand vous voulez communiquer avec quelqu'un en dehors de votre milieu. "En vue de" est une grande expression : nous avons fait cela "en vue de ". Le mot que vous cher-

chez est "pour". L'autre perle est "plusieurs millions". Pour un journaliste, c'est imprécis, combien y en a-t-il? La réponse peut être simplement 1,2 million. Si le fait exposé est important, il faut le justifier, le quantifier et l'expliquer. Si vous ne voulez pas l'annoncer, n'en parlez pas.

Il y a toute une série d'expressions dans le jargon administratif. Évitez les expressions qui ne veulent rien dire et parlez de façon précise.

4) Ne citez que les preuves qui viennent confirmer vos objectifs. Évitez les mots comme "cependant". En effet, "cependant" n'a pas sa place dans le lexique des relations publiques. Bien sûr, il y a toujours un envers à la médaille, mais laissez à un autre groupe d'intérêt le soin de l'expliquer.

5) Sachez qu'on peut présenter des arguments contre votre position, mais ne la détruisez pas en confondant justification et commentaire équitable. Des expressions comme "même si", "malgré", "d'autre part" peuvent affaiblir votre position. Utilisez-les avec prudence quand vous tentez de communiquer une position à un vaste auditoire.

6) Ne faites référence au point de vue opposé que si vous êtes en mesure de présenter des éléments irréfutables pour y faire face. On dira peut-être "il y a toujours l'envers de la médaille". C'est vrai, mais nous faisons des relations publiques, pas du journalisme. En relations publiques, le message n'est pas un exposé impartial. Nous communiquons un point de vue pour influencer l'opinion de l'auditoire.

7) Par-dessus tout, soyez certain de ce que vous avancez. Si vous avez des doutes, n'en parlez pas. Soyez prêt à accepter les mérites du point de vue opposé. En fait, peut-être ont-ils même quelques faits ou statistiques plus solides que les vôtres. Vous faites face aujourd'hui, comme je l'ai mentionné, à un public beaucoup mieux instruit et mieux informé que jamais auparavant. Le public connaît ses droits, juge les responsabilités des autres avec un esprit très critique et est très bien desservi par les médias.

   Bien que je jette quelques pierres à mes amis journalistes, ils sont plus brillants, mieux instruits et plus ambitieux qu'à l'époque où j'étais jeune. De plus, ils sont suffisamment bien payés pour prendre la peine de bien se renseigner. Ce que vous dites doit être exact. J'ai entendu ici une observation qui m'a un peu ennuyé en tant que relationniste. Quelqu'un a dit "Vous savez, nous pouvons bien faire cela pour satisfaire les relations publiques". J'ai trouvé cela assez malheureux. Pour les relations publiques, vous devriez jouer franc jeu, encore plus que pour des fins internes. Les médias n'accepteront pas n'importe quoi; ils sont payés suffisamment pour être sélectifs et ils sont assez intelligents pour se rendre compte que vous ne jouez pas franc jeu.

Compréhension des médias

Après avoir rédigé votre message, il vous faut trouver le moyen de le transmettre. C'est la prochaine étape, celle de la "compréhension des médias". Maintenant que vous avez défini votre auditoire, déterminé l'information qui pourrait influencer favorablement l'opinion des indécis et bien poli votre prose, nous pouvons étudier les moyens de transmettre ce message aux 300 millions de Nord-américains qui devraient partager nos préoccupations pour la conservation de la

faune, sans avoir à payer une demi-heure de temps d'antenne au cours d'un événement national.

"Médias" est bien sûr un de ces mots passe-partout magnifiques qui permettent au grand public de supposer que les experts méritent bien leurs honoraires. Réduits à leur plus simple expression, les médias sont simplement des porteurs d'information dans la grande chaîne de la communication.

Dans le cadre de toute campagne de relations publiques, il y a deux genres de médias : les médias de masse et les médias sélectifs. Les médias de masse sont ceux qui atteignent de vastes auditoires, le grand public. Ils sont universels à maints égards; ils incluent la presse, les revues, la radio, la télévision, les films et autres moyens du même genre. Ils ne font relativement pas de discrimination quant au public atteint. N'importe qui peut se trouver à tout moment dans le processus de communication.

Les médias sélectifs comprennent les revues spécialisées, d'intérêt particulier, les publications d'entreprises, les bulletins, les réseaux de télévision en circuit fermé et le courrier. Ce sont donc ceux qui sont orientés vers des groupes précis définis sur le plan démographique. En ce qui nous concerne, les médias de masse présentent certains avantages clairs.

Avantages des médias de masse

1) Comme je l'ai mentionné, ils permettent d'atteindre d'un seul coup un grand nombre de personnes.

2) Votre message acquiert davantage de crédibilité par le simple fait qu'il paraît dans une publication ou un médium électronique crédible. L'information sur un groupe particulier qui paraîtra demain matin dans le "Globe and Mail" acquiert de ce fait une partie de la crédibilité du "journal national du Canada". Si elle paraît dans le journal de Halifax, elle acquiert une crédibilité locale. Bien des gens disent "Ce doit être vrai, puisque je l'ai lu dans le journal". Je pense toutefois que ce genre d'attitude est en voie de changer.

3) Vous pouvez d'ailleurs recevoir une attention supplémentaire et faire l'objet d'un certain suivi des médias. Si vous parlez à un journaliste de votre sujet et lui remettez un communiqué, peut-être viendra-t-il vous voir pour faire un article particulier. Il amènera peut-être avec lui un photographe, une équipe de caméramen et, sans le savoir, vous vous retrouverez peut-être à Hollywood.

4) Vous serez peut-être très impressionné, tout comme votre patron, de voir le nom de votre organisme dans le "Globe and Mail" ou le "Wall Street Journal". Les médias de masse présentent des avantages certains.

Les désavantages

1) Étant donné que les médias de masse sont si commodes pour atteindre un grand nombre de personnes, les rédacteurs en chef et les télédiffuseurs sont inondés de demandes provenant d'organismes privés.

Roger Simmons nous a parlé de son courrier, qu'il mesurait en pieds d'épaisseur. Quand je travaillais pour la revue "Country Guide", le plus grand magazine agricole du Canada, nous mesurions nos communiqués en nombre de sacs. Évidemment, bien peu de ces communiqués étaient publiés. Quand il y avait un nouveau journaliste ou que quelqu'un avait dépassé son budget de dépenses, on les affectait parfois au tri des communiqués, mais 99 % d'entre eux étaient éliminés dès le départ.

Beaucoup de médias refusent simplement toutes ces demandes. D'autres sont extrêmement sélectifs. Les rédacteurs en chef apprennent qu'une certaine enveloppe contient souvent du matériel qu'ils peuvent utiliser et ils y jetteront peut-être un coup d'oeil un mercredi après-midi, s'il n'y a pas beaucoup de nouvelles. Il y a évidemment quelques rédacteurs en chef qui impriment à peu près n'importe quoi. Je suis certain que vous connaissez ce genre de journaux. Ils sont très bons pour gonfler les sacs des facteurs, mais se classent au dernier rang des médias qui ont suffisamment de crédibilité pour transmettre votre message.

2) L'autre risque, c'est que les communiqués soient refusés, modifiés ou, ce qui peut être très dangereux, combinés à d'autres documents, à la discrétion du rédacteur en chef, puis publiés.

3) Dans bien des cas, un communiqué publié en faveur d'une cause donnée arrive trop tard. Ou bien il paraîtra des mois plus tard, suscitant un flot de demandes au sujet d'un événement passé et oublié. Si vous passez par les médias de masse, vous ne maîtrisez plus votre message.

4) Votre message pourrait aussi être diffusé en dehors des heures de pointe ou relégué aux dernières pages et perdre de son efficacité. Les médias n'ont aucune obligation de transmettre votre message. Le choix de l'information à oublier ou à rejeter dépend strictement de l'opinion qu'a le rédacteur en chef de ce qui intéresse les lecteurs ou l'auditoire.

   Les médias qui se préoccupent de leur budget appliquent aussi parfois d'autres critères : l'information offensera-t-elle les annonceurs? Offensera-t-elle la direction de l'organe d'information? On a fait remarquer, à la Conférence, que le devoir de la presse libre était d'informer. Mon opinion, après avoir travaillé des deux côtés de la chaîne d'information, c'est que le devoir d'informer incombe au réseau de bibliothèques publiques. Le devoir des médias est de maintenir un tirage viable. Le rédacteur en chef qui ne répond pas aux attentes de ses lecteurs ou de son auditoire se trouvera rapidement sans emploi.

   Puisque l'objectif consiste à multiplier vos chances de transmettre votre message, permettez-moi de décrire d'autres organes d'information.

Publications d'intérêt particulier

Il s'agit de ces belles revues dont on sait à qui elles sont adressées et qui les reçoit; une information, un article, une nouvelle, communiqué à cet auditoire défini et très sélectif a de bonnes chances d'être publié dans ces publications particulières, à savoir les revues professionnelles et les revues spécialisées.

Leur désavantage, bien sûr, c'est de prêcher devant un auditoire déjà converti. Cependant, il existe parfois des possibilités de rédiger un message sur la

conservation de la faune sous un certain angle et de le publier dans une revue adressée à des intérêts légèrement différents. En déplaçant l'accent du message, vous avez une bonne chance de communiquer votre objectif à un auditoire spécifique.

Les bulletins d'associations sont aussi excellents et ils sont très réceptifs à l'information bien préparée et opportune. Un des moyens d'information que je tiens à mentionner est le courrier. Tout le monde a une boîte postale ou une boîte aux lettres. Il existe des listes des chefs de file en matière d'opinion, des listes de personnes classées par intérêt. Il est souvent rentable d'acheter une de ces listes, de publier un bulletin, d'écrire une lettre, d'imprimer un dépliant et de le poster par courrier de première classe. Il vous en coûtera 34 cents par lettre, mais c'est un moyen très puissant de toucher un auditoire bien défini. En effet, très peu de personnes jetteront à la poubelle du courrier de première classe sans y avoir auparavant jeté un coup d'oeil.

Comment aborder les médias écrits

Je suppose maintenant que, malgré tout ce que j'ai dit à propos des médias de masse, vous tenez toujours à voir votre article publié dans le "Globe and Mail" ou le "Financial Post" ou une revue quelconque. Voyons maintenant quels sont les moyens que vous pouvez prendre pour multiplier vos chances de faire au moins lire votre communiqué par un rédacteur en chef.

1) Renseignez-vous sur la publication. Définissez le public qu'elle atteint. Vous en aurez une bonne idée en lisant la revue. Quel langage est utilisé? Quels sont les sujets traités, etc.?

   Essayez de déterminer les préférences du rédacteur en chef. Quels sont les sujets qui l'intéressent le plus ou dont il n'aime pas entendre parler. Quelle que soit la qualité de votre présentation, si elle est contraire à la politique de rédaction ou à l'opinion du rédacteur en chef, elle n'a pas une chance d'être publiée.

2) Songez aussi que les mots que vous avez utilisés, que vous avez choisis avec tant de soin, ne seront pas forcément publiés textuellement. Alors, choisissez-les avec soin, non pas pour leur mérite littéraire, mais pour vous assurer que même si le rédacteur en chef décide d'utiliser un synonyme, le message restera le même.

3) Sachez que, même si le rédacteur en chef jette un coup d'oeil à votre communiqué, vous n'avez, d'après la formule de l'École de journalisme de Carleton pour la rédaction des communiqués, qu'un paragraphe (ou 27 mots) pour piquer sa curiosité. Ne perdez pas votre temps à énumérer des noms, des titres, etc. Indiquez simplement au rédacteur en chef les raisons pour lesquelles ses lecteurs ou son auditoire devraient être intéressés par la suite de vos propos.

4) Mettez un peu de couleur locale à votre texte. Mentionnez des personnes de la région. Un article sur des réalisations concernant l'habitat de la faune en Nouvelle-Écosse a peu d'intérêt au Nouveau-Brunswick. Mais le sujet peut intéresser fortement un rédacteur d'hebdomadaire ou de revue si vous parlez de quelqu'un de la région. Grâce aux machines modernes de traitement de textes, il est très facile de rédiger un article général et de changer un

paragraphe pour chaque organe d'information. Il vous suffit alors de parler d'une personne qui intéressera le rédacteur en chef, d'insérer le paragraphe, de l'imprimer et de vous assurer que le bon texte est envoyé à la bonne personne. Le rédacteur en chef y verra un article d'intérêt local. L'annonce de l'aménagement d'un terrain de 100 acres dans une petite ville donnée aura certainement plus d'effet dans cette ville que l'annonce d'un programme national de millions d'acres ailleurs.

5) Rappelez-vous qu'une image vaut mille mots. Une bonne photographie en noir et blanc, de 5 x 7 pouces ou plus, est un excellent appât pour attirer l'attention d'un rédacteur en chef. Des photographies en noir et blanc, surtout si elles sont claires et si le contraste est bon, seront meilleures que celles que la plupart des rédacteurs d'hebdomadaire peuvent se procurer eux-mêmes. Ils les utiliseront ou tout au moins liront ce que vous avez à dire dans le communiqué qui les accompagne.

6) Utilisez des anecdotes ou des exemples précis pour appuyer une déclaration générale. Faites votre déclaration générale et appuyez-la par des exemples précis.

7) Ayez recours aux services de messagers ou livrez personnellement le matériel pour vous assurer que la personne qui le reçoit sera le plus près possible du décisionnaire. Assurez un suivi. Si vous livrez le message en personne, il y a plus de chances que le rédacteur en chef le reçoive.

8) Désignez toujours une personne-ressource, facilement accessible par téléphone, qui peut donner plus d'information au besoin.

9) N'allez pas au puits trop souvent.

10) Tenez à jour votre liste de médias. Vous avez peu de chances d'être publié en faisant affaire avec un rédacteur en chef décédé.

11) Offrez des exclusivités; offrez de collaborer; travaillez avec les représentants des médias.

Comment aborder la télévision

La télévision est de loin l'organe le plus puissant à notre disposition aujourd'hui. C'est aussi le plus exigeant sur le plan technique. Il y a, pour le nombre d'heures de diffusion disponibles, une concurrence fantastique, surtout pour les heures de pointe. La télévision est un moyen d'information que les relationnistes n'ont pas encore très bien cerné.

Un des problèmes avec la télévision, c'est que les images ont préséance sur les mots. Penser à la communication, c'est penser aux communiqués, aux documents de position, plutôt qu'aux images qui sont, bien sûr, l'élément essentiel d'une bonne présentation télévisée.

La plupart des émissions télévisées produites par des organismes et des sociétés publics se font sous forme de présentations informatives dans le cadre desquelles un texte est rédigé tandis qu'une tête apparaît à l'écran pour le dire. Ce n'est pas là de la télévision très dynamique. En fait, à moins que l'annonceur, la personne qui parle, soit extrêmement attirante, extrêmement laide, qu'elle louche

ou soit tout à fait unique en son genre, elle n'offre à peu près aucun intérêt visuel.

Une bonne campagne télévisée exige beaucoup de réflexion sur l'action, les images, les couleurs, etc., qui contribuent à produire une image dynamique sur l'écran, à attirer l'attention d'abord et à communiquer l'information ensuite.

Un texte serré, intéressant, d'après ce qui m'a été dit par les directeurs de nouvelles, est essentiel pour espérer faire passer votre communiqué dans le cadre d'un bulletin de nouvelles. Les rédacteurs en chef n'ont pas le temps, l'intérêt ou la main-d'oeuvre nécessaire pour corriger, tirer les idées et rédiger de nouveau des textes pour tout autre sujet que les questions très controversées.

Films et messages

Les messages de 30 secondes, rédigés chronomètre en main, sont souvent acceptés par les postes locaux et occasionnellement par les réseaux nationaux si vous arrivez à les transmettre assez rapidement à la salle des nouvelles nationales; les messages de 60 secondes sont aussi acceptables, mais seulement si le sujet mérite autant d'attention. Vous pouvez attirer l'intérêt par quelque information visuelle rattachée à votre texte, à savoir des images de vos projets, de la faune dans un environnement attrayant, des photos des personnes mentionnées ou des diapositives en 35 mm. Quand on vise la télévision, le secret réside dans le côté visuel du message.

L'autre possibilité, à la télévision, c'est bien sûr les présentations vedettes. C'est là encore une fois une entreprise complexe et très coûteuse. Produire un film vedette de qualité de 27 minutes est une entreprise colossale qui coûte entre 60 000 et 125 000 $. Peu de bureaux de relations publiques ont le budget nécessaire pour produire ce genre de film régulièrement. Cependant, il existe des possibilités d'utiliser un film ou un vidéo déjà existant pour la télévision, à condition qu'il satisfasse à quelques critères de base.

Ce n'est pas là un domaine où j'ai beaucoup d'expérience, mais j'ai remarqué que le temps, à la télévision, est absolument rigide. Il y a aussi certaines exigences, telles que les pauses de réseau et autres, de sorte qu'une présentation de 27 minutes est en général excellente, mais n'est pas toujours valable. Il serait donc utile de décrire, dans une lettre d'accompagnement, les séquences particulières qui peuvent être éliminées pour répondre aux exigences du poste.

Un bon moyen d'accroître vos chances d'utilisation du film est une accréditation de l'Association canadienne des radiodiffuseurs. Cette association a un programme dans le cadre duquel elle fournit un certificat, attestant que le film a été produit au Canada, etc. De même, le CRTC délivre des certificats de contenu canadien. Les postes de télévision aiment bien avoir en main quelques articles qu'ils peuvent utiliser en dehors des heures de pointe pour répondre aux exigences de contenu du CRTC. J'ai offert de cette façon un certain nombre de films à de grands réseaux de télévision et il est habituellement certain qu'ils les utiliseront quand il s'agit d'une combinaison de contenu canadien, de film de qualité et d'un objectif acceptable.

Quant à savoir s'il faut utiliser un film en 16 mm ou un VHS 3/4, c'est là un point de vue strictement technique. J'ai posé la question, pendant que je

préparais cette partie de mon exposé, et les directeurs de postes m'ont indiqué que cela n'avait pas d'importance. La plupart des postes peuvent utiliser l'un ou l'autre type de matériel.

Le président de votre Conférence m'a demandé de parler également des possibilités d'utiliser les postes de télévision par câble. Dans notre région, au Manitoba, la télévision par câble n'est pas un moyen important d'atteindre un auditoire. Cependant, je sais que, dans d'autres parties du Canada, les sociétés de câblodiffusion font un excellent travail de communication au niveau local. De nombreux exploitants sont très heureux de recevoir du matériel de qualité pour compléter leurs horaires de diffusion.

L'autre possibilité, si vous avez un sujet très intéressant, c'est de communiquer avec la salle des nouvelles du poste de télévision, d'expliquer votre cas et de demander s'ils sont prêts à travailler avec vous pour réunir le matériel nécessaire. C'est probablement là la façon la plus économique de procéder et, si votre sujet est très intéressant, vous devriez obtenir une réponse positive.

Messages d'intérêt public

J'ai fait mention, un peu plus tôt, des messages publicitaires d'intérêt public (MPIP) que CI Canada a produits et distribués. Ce fut là une entreprise des plus intéressante. Au début, quand nous avons demandé aux postes de télévision quelles étaient les chances d'utilisation du matériel, on nous a répondu "très faibles. Nous sommes inondés par ce genre de messages, nous en recevons des milliers".

Nous avons cependant persisté afin de savoir si une série de messages professionnels, de très grande qualité, serait plus facilement acceptée par les postes. Il est apparu très vite, quand nous avons distribué ces messages à tous les postes de télévision détenteurs de permis et à la plupart des postes de câblodiffusion (c'est une très longue liste de distribution) que la réponse était très encourageante. Quand nous avons cherché à savoir pourquoi, un directeur de programmation nous a répondu qu'il recevait des appels de plusieurs personnes qui avaient entrevu le message de 30 secondes et qui voulaient savoir quand il repasserait sur les ondes.

Je ne devrais probablement pas dévoiler mes secrets, mais je sais qu'un message publicitaire d'intérêt public très bien fait, de grande qualité, donne des résultats positifs. Vous pouvez obtenir ainsi une très bonne exposition si vous êtes considéré comme un organisme de charité sans but lucratif. Beaucoup de postes utilisent les MPIP pour améliorer leur image, dans le cadre des programmes de relations communautaires, et c'est là un bon moyen d'utiliser cet organe d'information.

Une autre possibilité est évidemment la radio, qui est souvent oubliée. Quand l'industrie des communications pense à la radiodiffusion, elle pense surtout à la radio américaine qui, dans bien des cas, ne vient qu'appuyer d'autres activités. Au Canada, il y a beaucoup d'occasions radiophoniques de présenter des messages de relations publiques, mais pour bien arriver à transmettre votre message, celui-ci doit être produit d'une manière compatible avec cet organe d'information. À la radio, l'essentiel c'est le son, les mots, bien prononcés et bien présentés. Un communiqué n'offre aucun intérêt. Si vous pouvez ajouter à votre message des rubans, des extraits d'entrevues, des sons enregistrés sur place, vous aurez de bien meilleures chances de passer la rampe.

En général, plus votre message se rapproche des normes, des exigences et de la présentation du moyen d'information visé, meilleures sont ses chances d'utilisation.

Comment se sortir de l'impasse

Sandy Macaulay a mentionné que je vous donnerais quelques mesures à suivre quand vous êtes dans l'impasse. Je n'ai pas de notes à cet égard, mais je puis me référer à une expérience dont certains d'entre vous, qui sont dans le domaine de la conservation de la faune, se souviendront : les problèmes de CI dans la région de Saskeram, dans le nord du Manitoba.

En gros, il s'agissait d'une zone de gestion de la faune (ZGF) convoitée par un groupe d'agriculteurs qui voyaient la possibilité de cultiver une ZGF de l'autre côté de la rivière Saskatchewan pour en tirer une bonne récolte d'orge ou de foin. Ce fut là le début d'une longue et amère campagne de la part des agriculteurs en vue de convaincre le gouvernement d'affecter la ZGF à l'agriculture.

Dans l'ouest du Canada, rien n'est plus respecté que l'agriculture. C'est la plus grande de toutes les vocations. Pour le public de l'ouest du Canada, qui n'est pas séparé de la terre par plus de deux générations, cultiver la terre est une activité sacro-sainte. Vouloir combattre les agriculteurs, comme vous le dira même la grande société ferroviaire du Canadien Pacifique, c'est se heurter à un adversaire de taille. Le problème auquel faisait face CI consistait à maintenir l'intérêt pour la préservation de l'habitat marécageux sans se mettre à dos l'opinion publique du milieu agricole. C'était une tâche délicate et c'est là que nous avons appris qu'on ne livre pas de bataille privée dans les médias.

Les médias ont adoré la controverse de Saskeram. Il y avait donc (vous me permettrez de manquer d'objectivité) une bande d'agriculteurs, tentant de gagner leur vie aux limites de la civilisation septentrionale, s'opposant à cet immense organisme de conservation monolithique, financé par des intérêts américains, etc. Tout le monde savait, bien sûr, que CI n'était qu'un groupe de pression pour les chasseurs de canards américains, c'est du moins ce qu'en disaient les agriculteurs; bien sûr, tous les mots qu'ils prononçaient étaient recueillis et transmis au public du Sud.

Dans bien des cas, les déclarations n'étaient pas seulement "injustes", mais inexactes. Mais qu'elles soient vraies ou non n'a pas d'importance, puisqu'en y répondant nous ne faisions qu'attiser le feu de la controverse. Nous avons vite découvert que nous ne pouvions livrer cette bataille au moyen des médias par des arguments et des contre-arguments. Nous ne faisions que créer un véritable cirque dans les médias.

Les relations publiques traditionnelles

Il nous fallait une méthode plus rationnelle, privée et mieux planifiée d'aborder la situation. Notre plan a donc été établi selon la présentation traditionnelle des relations publiques :

1) Nous avons cherché à déterminer quelle était la véritable position de l'opinion publique à ce sujet.

Nous nous sommes rendus dans la localité de Le Pas, au centre même de la controverse, pour poser des questions et tenter de déterminer quel était en fait le problème; nous avons découvert qu'en général cette collectivité n'était pas d'accord avec la position des agriculteurs. De nombreux leaders d'opinion de cette collectivité (sans oublier qu'elle était en fait basée sur l'utilisation des ressources, avec une longue tradition de piégeage) croyaient que ces agriculteurs se conduisaient de manière irresponsable. Les opinions recueillies indiquaient qu'il y avait là suffisamment de terres, qu'elles n'étaient pas utilisées efficacement, etc.

En nous basant sur ces opinions, nous avons pu établir notre campagne. Les recherches ont démontré que nous n'avions pas à modifier beaucoup l'opinion publique de cette collectivité. Nous avons expliqué nos plans, défini nos raisons et déterminé les points d'intérêt communs pour réorienter l'opinion de la collectivité vers la proposition de CI.

Bref, la technique choisie a été la recherche afin de déterminer l'opinion du public à toutes les étapes. Nous avons communiqué avec chacun des auditoires visés -- les collectivités d'autochtones, les agriculteurs, les groupes d'intérêt des ressources naturelles, le gouvernement et les personnages politiques -- pour déterminer la position de chacun et le message qui permettrait de modifier leur opinion de manière positive.

2) Il nous fallait analyser chaque mesure de relations publiques et en évaluer les effets.

Il a donc fallu recueillir des données statistiques et de l'information pour déterminer les avantages et les inconvénients de chaque ligne de conduite possible. Qu'est-ce qu'il en coûterait pour drainer cette zone? Qui en assumerait les frais? Nous avons retenu les services d'experts-conseils en agriculture pour vérifier la qualité du foin, afin d'obtenir une évaluation impartiale, puisque personne n'allait accepter l'opinion de CI. Nous étions donc prêts à remettre toute cette information aux journalistes quand ils sont venus chercher de quoi attiser les flammes. Toute cette analyse était donc nécessaire pour rassembler les faits dont nous avions besoin pour appuyer nos arguments en faveur de la faune.

3) Nous sommes ensuite passés à l'étape de communication du programme.

Après avoir rassemblé les faits et les données, nous avons produit des brochures et rédigé des communiqués, sans oublier le courrier, les rencontres personnelles, etc., pour transmettre le message au public.

4) La dernière étape était l'évaluation.

Elle se poursuit toujours, mais on peut juger de l'efficacité de la campagne quand on sait que l'accord a été signé de nouveau, récemment, au profit de la faune.

La principale leçon à tirer de tout cela, c'est que dans le cas d'une controverse de relations publiques, il ne faut pas vous attendre à ce que les médias fassent la lutte à votre place. Vous devez vous-mêmes transmettre votre message au moyen de diverses méthodes et techniques.

Il existe dans les manuels de relations publiques une formule appelée la "formule RACE" (rechercher, analyser, communiquer, évaluer) qui correspond à ceci :

1) rechercher en vue de déterminer la situation;

2) analyser l'information dont on dispose, pour retenir l'information qui appuie votre point de vue et classer pour justification future ce qui va à l'encontre de celui-ci;

3) communiquer, mais seulement après avoir déterminé ce que vous allez dire et à qui vous allez le dire;

4) évaluer, afin de savoir si vous avez obtenu les résultats escomptés.

Beaucoup de campagnes de relations publiques sont abandonnées avant même d'avoir atteint leur objectif, avant même de savoir si l'opinion publique a changé.

Je viens de vous exposer en gros la base d'une planification efficace des relations publiques.

Techniques de communication (3)

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

Y. Dubé (Direction de la faune du Québec) remercie Carl Radimer de son excellente présentation, mais regrette de n'avoir pas entendu l'envers de la médaille, par exemple un des conférenciers disant qu'ils ont découvert, après leur campagne, avoir eu tort. Supposons que ce qu'ils ont dit n'était pas exact, ils peuvent faire des erreurs. Cela arrive souvent entre deux ministères, quand l'un veut obtenir quelque chose et que l'autre cherche à obtenir autre chose, dans un domaine particulier. S'ils s'aperçoivent, en fin de compte, que leur ministère avait tort, qu'ont-ils fait? Avouer publiquement qu'ils ont eu tort et entreprendre une autre campagne?

C. Radimer (Informart) suppose que seuls les témoins peuvent dire qui a raison et qui a tort. Bon nombre des situations, dans le domaine de la faune, sont controversées quand il y a un lien avec l'agriculture. Les deux clans doivent faire des compromis pour satisfaire la majorité. Mais personne n'est jamais véritablement satisfait des compromis. Qu'on ait raison ou non, il faut définir quel est l'intérêt du public dans ce cas. Pour ce qui est de la situation qu'il a mentionnée, celle de Saskeram, il aurait pu très aisément, en tant que relationniste, se ranger du côté des agriculteurs et faire une campagne très forte et très réussie car leurs objectifs correspondaient à l'intérêt du public. Les cultures dans cette région sont, somme toute, un processus socialement acceptable. L'organisme qu'il représente voit les choses autrement et est convaincu que la gestion de la faune dans cette région est encore plus acceptable socialement et plus viable, sur le plan économique. Cela aurait pu mener à un affrontement et il a fallu faire des compromis. Qui avait raison et qui avait tort? C'est difficile à juger. Ce n'est pas là une réponse très claire, mais peut-être est-ce une réponse de relationniste.

Y. Dubé dit avoir mentionné ce point parce que trop souvent ils prennent des décisions sans avoir tous les faits. Ils ne devraient pas être trop rigides dans leurs politiq es, mais plutôt écouter ce que les autres ont à dire. Ce genre de problème existe au Québec. Par exemple, il y aura bientôt une nouvelle politique sur la faune et il sait, tout comme le public en général, qu'il n'y a pas eu beaucoup de consultations. En ce qui a trait aux relations publiques, M. Radimer est-il d'avis qu'un ministère, par exemple dans le cas de la nouvelle politique sur la faune, devrait dire au public qu'il n'est pas certain de ceci ou de cela et qu'il y a plusieurs choix, et demander l'opinion du public à ce sujet?

C. Radimer convient qu'il devrait y avoir une communication à deux sens. Le dialogue en vue de déterminer l'opinion publique est très important. S'il y a des problèmes à ce stade, c'est parce qu'il y a eu des lacunes sur le plan de la recherche. Il est difficile aujourd'hui de passer quelque chose sous le nez du public. Quelqu'un s'en apercevra, soit le public lui-même, soit les médias, soit un des groupes de protestataires. Il est donc essentiel de s'assurer qu'il y a un dialogue dès le début du processus.

A.J. Macaulay (Canards Illimités Canada) est d'avis que Carl Radimer a réussi à constituer une sorte de cadre pour ce qu'ils ont entendu lors des séances du matin et de l'après-midi. Il est maintenant possible d'envisager un problème comme la chasse au phoque, le programme de lutte contre les loups en Colombie-Britannique, ou probablement d'autres exemples qui leur viennent à l'esprit et, grâce à la formule RACE, d'analyser la situation et de déterminer ce qui a fait défaut. En général, ils s'aperçoivent que quelque chose ne va pas quand ils se heurtent à des incidents du genre. Le message qu'il en tire, c'est que les relations publiques leur permettraient d'éviter ce genre de situation. Ils devraient donc faire leur travail avant pour éviter ces situations délicates. Au nom du groupe, il remercie chaleureusement Carl Radimer d'avoir pu si bien leur décrire un cadre qu'ils pourront tous, il l'espère, commencer à utiliser.

RAPPORT SUR LES CONCLUSIONS DE LA CONFÉRENCE

A.J. Macaulay
Canards Illimités (CI) Canada

Ma tâche consiste à résumer les conclusions de cette assemblée; contrairement à certains des conférenciers qui m'ont précédé, on ne m'a pas donné d'autre directive.

Je ne me souviens pas avoir assisté à une réunion de cette nature, au cours des dernières années, où la qualité des conférenciers a été aussi uniforme et le message, dans chaque cas, aussi bien élaboré, étant donné le défi que posait un sujet aussi vaste que "Communiquer au sujet de la faune" et l'éventail des conférenciers. D'après les réactions du groupe, les messages ont atteint leur but. De plus, ces messages, bien que provenant de sources diverses, de personnes de notre domaine et d'autres secteurs, tel celui des communications par exemple, ont été extrêmement cohérents et complémentaires. J'ai même eu l'impression, au cours de la séance précédente, que les messages étaient tellement cohérents et complémentaires qu'ils devenaient presque répétitifs. Cette affirmation n'a rien de négatif. Je me trouve donc dans une très mauvaise position, comme si on m'avait donné pour tâche, après avoir demandé à des chefs de renommée mondiale de préparer leurs spécialités, de prendre tous ces plats spéciaux, de les assembler et de mijoter une recette encore plus extraordinaire que les plats qui la composent. C'est tout à fait impossible; je pense que vous vous retrouveriez avec une véritable bouillie.

Même si je le pouvais, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de reprendre le travail, par exemple celui de Don Dodds qui a résumé la séance de mardi. Ainsi, au risque d'être accusé d'avoir laissé de côté quelques-uns des points soulevés par les conférenciers, je pense que la manière la plus profitable pour moi d'accomplir ma tâche consiste à en retirer peut-être un ou deux points clés.

Cible ratée

J'aimerais mentionner brièvement quelques-uns de nos antécédents dans ce domaine. Je pense que nous n'avons pas tout à fait atteint notre objectif de communication au sujet de la faune. On nous a présenté ici l'analyse d'un certain nombre de problèmes de communication, au cours des dernières années, posés par des groupes extrémistes d'intérêt spécial qui ont fait la pluie et le beau temps face à des propositions de gestion de la faune assez sérieuses. Les études de cas qu'on nous a présentées sont des exemples précis que je pourrais vous donner.

Pour voir les choses un peu plus globalement, il suffit de s'arrêter au succès limité qu'ont eu nos efforts pour endiguer la vague des pertes d'habitat au profit d'utilisations concurrentielles des ressources, même quand les décisions logiques concernant l'utilisation des ressources auraient dû, à nos yeux, être en notre faveur. Je ne pense pas que nous ayons à chercher très loin pour trouver un exemple, qu'il s'agisse de la perte ou de la détérioration d'habitats critiques du poisson, tels que les estuaires et les cours d'eau à saumon de la côte Ouest, ou l'habitat de plus en plus restreint du Pluvier siffleur, ou la tendance aussi alarmante des habitats de la plupart des populations de faune chassées.

Pourquoi avons-nous de la difficulté à atteindre notre cible? Dans bien des cas qui nous sont familiers, ce n'est pas par manque d'information technique, mais peut-être par manque de volonté ou d'intérêt politique, ou peut-être même à cause de l'insuffisance du soutien public. Pourquoi ce manque de volonté politique et de soutien public? Je pense que c'est à cause de l'inefficacité de nos communications, pour deux raisons :

1) notre incapacité à créer des liens (nous avons entendu des expressions du genre cette semaine) dans notre recherche de solutions aux problèmes de notre industrie;

2) notre incapacité à susciter un soutien politique et public aux notions de gestion de la faune dans son sens large.

Quelqu'un a mentionné que nous véhiculons encore certains principes de gestion de la faune disparus depuis longtemps (ou qui devraient l'être) du genre "Mère Nature a raison", etc. Nous n'avons pas très bien réussi à communiquer au public la nécessité d'une gestion scientifique de la faune dans notre ère moderne.

Créer des liens

Je voudrais simplement aborder brièvement chacun de ces deux points. Premièrement, notre incapacité à créer des liens. Une analyse des actuels secteurs problèmes en gestion de la faune (le maintien d'un habitat approprié, en qualité ou en quantité, pour à peu près toutes les espèces de faune est probablement le meilleur exemple qu'on puisse trouver) révélera habituellement que la cause en est une utilisation concurrentielle de la terre par un autre secteur, tel que la foresterie, l'agriculture, les projets hydro-électriques ou quelque autre forme d'exploitation de ressources non renouvelables.

Pour simplifier les choses, prenons la foresterie et les incidences de la gestion des forêts sur les ongulés. Je pense qu'après la présentation de Bill Young il nous faut convenir que les forêts et la faune devraient être un terrain propice à la gestion intégrée. Mais combien de fois prenons-nous l'initiative, en tant qu'administrateurs de la faune, quand nous faisons face à un conflit qui nous oppose aux forêts, de chercher une solution du genre de celles proposées par Bill et par Monte Hummel, à savoir une attitude ouverte, positive et innovatrice qui permettrait de trouver une solution au sein même du secteur de la foresterie? Nous nous aventurons rarement en dehors de notre propre discipline. Trop souvent, j'ai l'impression, nous adoptons une position défensive ou nous confinons notre recherche aux solutions que nous connaissons déjà.

Dans le cas de l'agriculture, que nous considérons comme une des principales utilisations concurrentielles des terres, je pense qu'on a mentionné au cours de cette séance qu'il s'agissait de l'un des plus graves problèmes auxquels nous sommes confrontés. Tom Crowther nous a demandé à quand remontait la dernière fois où nous avions emmené un journaliste sur le terrain pour lui faire part de nos problèmes ou de nos réussites. Permettez-moi de vous demander : À quand remonte la dernière fois où vous avez emmené un agronome pour lui faire part de vos problèmes ou de vos réussites?

Je pense en avoir dit suffisamment sur la nécessité de sortir de nos disciplines pour créer des liens, chercher des solutions dans des domaines qui ne nous sont peut-être pas tous très familiers.

Notre public

J'aimerais changer de sujet pour le moment et parler du deuxième secteur perçu comme un échec dans le domaine des communications, celui de notre public, qu'il s'agisse du public en général, d'un secteur du public ou des représentants élus. Ces deux points ont été traités mardi. Notre conférencier principal et plusieurs des conférenciers qui l'ont suivi, y compris Monte Hummel et Roger Simmons, ont mentionné que nos efforts déployés pour créer une vague de soutien pour la gestion de la faune, la conservation de la faune et les programmes spécifiques que nous créons à cette fin n'ont pas été couronnés de succès jusqu'à maintenant. Les raisons semblent avoir été clairement définies mais, pour vous rafraîchir la mémoire, j'en mentionnerai quelques-unes.

Tout d'abord, il y a la difficulté que nous avons de reconnaître l'importance de l'information publique et de la planification de l'information publique pour le succès ou l'échec de nos programmes de gestion. Le seul moment où nous pensons réellement à faire un peu de "relations publiques", c'est quand nous nous heurtons à un problème. En général, même quand nous nous rendons compte à temps de la nécessité de le faire, nous sommes souvent incapables d'élaborer un programme efficace pour transmettre l'information importante à l'auditoire cible; ici encore, qu'il s'agisse d'une partie du public ou de ses représentants élus. Si nous voulons réussir, il nous faut déterminer qui a besoin de l'information, quelle information transmettre et comment la transmettre de la façon la plus attrayante possible pour obtenir le maximum d'effet voulu. Les conférenciers nous ont tous donné, collectivement, les techniques de base nécessaires pour accomplir cette tâche et Carl Radimer les a résumées en les présentant dans le cadre de sa formule RACE.

Considérant que nous avons, en général, raté la cible dans le domaine des communications au sujet de la faune et en supposant que nous désirons collectivement faire mieux, quelles sont nos chances de succès si nous mettons à profit les conseils d'experts qui nous ont été donnés cette semaine? Je pose cette hypothèse de base. À mon avis, les chances sont raisonnablement bonnes et j'ai quelques bonnes raisons d'y croire. Au sein de la collectivité des gestionnaires de la faune (si je puis utiliser cette expression pour désigner notre groupe), dans le cadre des principes que ce groupe représente collectivement, il existe un bien plus grand niveau de communication honnête - nous pouvons parler de respect mutuel, je pense que c'est l'expression qu'a utilisée Monte - aujourd'hui que dans le passé. Je pense que nous avons donc beaucoup plus de chances d'élaborer des mesures complémentaires et de soutien.

La deuxième raison de mon optimisme, c'est que la sensibilisation à l'environnement au sein de la société a évolué au point de permettre à un plus grand nombre d'entre nous d'envisager une question ou un certain nombre de questions qui se trouvent dans la partie supérieure de l'échelle de Monte Hummel. Autrement dit, dans cette zone où rien n'est ni blanc ni noir, il y a des questions des deux côtés et peut-être y a-t-il place pour un compromis ou pour quelque conclusion mutuellement acceptable.

Prenons quelques exemples. Je puis en mentionner quelques-uns rapidement pour illustrer ce point. Le premier est l'élaboration d'accords ou de programmes conjoints entre les fédérations de la faune et les groupes de naturalistes pour des projets tel que le Programme du patrimoine marécageux de la Saskatchewan. Ce sont là de bons exemples qui se classent dans la partie supérieure de l'échelle de Hummel. Si vous jetez un coup d'oeil au premier rapport annuel d'Habitat fau-

nique Canada, un certain nombre de projets sont mentionnés dans la catégorie des collaborations. Il y a là des collaborations qui auraient été considérées comme assez surprenantes il y a 10 ou 15 ans, mais qui finalement constituent des relations très positives.

La troisième raison de mon optimisme, c'est que je constate progressivement une plus grande sensibilisation à l'égard des interrelations de tout projet de gestion ou d'utilisation des ressources. Je pense que cette attitude permet non seulement aux gestionnaires des ressources, mais également aux éléments informés de la société, d'évaluer la nécessité ou la nature essentielle de l'intégration de nos efforts. On en voit même des exemples récents, assez intéressants, dans le domaine de l'agriculture.

Sur le plan de la sensibilisation du public, nous avons constaté quelques signes très positifs de la nécessité, pour l'agriculture, de sortir de ses limites restreintes pour se préoccuper d'autres facteurs - le rapport "Nos sols dégradés" du Comité sénatorial de l'agriculture, des forêts et des pêches en est un. Une publication du Conseil de l'environnement de l'Alberta va dans le même sens : on y parle de préoccupations au sujet de la conservation de l'eau et des sols qui les font dépasser le domaine de l'agriculture traditionnelle. Un autre exemple, dans le secteur professionnel de l'agriculture, est la publication de l'Institut agricole du Canada, l'année dernière, "Will the bounty end?" Cette publication reprend les mêmes thèmes : préoccupations au sujet de la conservation de l'eau et des sols.

Il suffit aussi de regarder les récentes tendances des bureaucraties elles-mêmes, par exemple les politiques fédérales en matière d'agriculture. On n'entend plus parler autant qu'il y a quelques années de la politique très dynamique, probablement un peu limitée, qu'était la politique agro-alimentaire. Nous constatons plutôt une préoccupation de plus en plus grande à l'égard des politiques, des programmes et de l'absence de coupures budgétaires dans le domaine de la conservation des sols. La même situation existe dans les ministères provinciaux de l'Agriculture, bien que je n'en connaisse pas les détails, mais je crois comprendre que le ministère de l'Agriculture de l'Ontario a récemment embauché un grand nombre de spécialistes de la conservation des sols, puisqu'ils ont mis plus d'accent dans ce domaine.

Si nous sommes prêts à nous servir un peu de notre imagination, à nous montrer opportunistes et à saisir quelques-unes des occasions de créer des liens et de communiquer efficacement notre message, je pense que des progrès considérables seront inévitablement réalisés au cours des prochaines années.

Quelques propositions

J'ai assisté à beaucoup de réunions du genre et je pense que ceux d'entre vous qui ont un peu suivi le circuit nord-américain peuvent facilement en arriver à avoir une sainte horreur des réunions où nous venons pour nous faire des comptes rendus et parfois pour inviter quelqu'un d'autre à nous parler d'un sujet; mais, très souvent, ces réunions servent uniquement à nous permettre, en fin de compte, de publier une série de résolutions pour la Nouvelle Année. Il en découle rarement quelque résultat important. Ces rencontres nous permettent d'avoir de bons entretiens, mais je pense qu'on est généralement d'accord pour dire que ces réunions elles-mêmes constituent une bonne excuse pour nous permettre de rencontrer des personnes avec lesquelles nous voulons bien faire affaire.

J'aimerais poser quelques défis au groupe qui est représenté ici. Je n'ai pas été jusqu'ici en communication très étroite avec le Comité des recommandations, mais je voudrais vous exposer quelques points que pourra étudier le Comité.

Premièrement, je vous propose d'envisager la possibilité d'élaborer, collectivement, un plan de communication efficace pour transmettre au public les principes que nous acceptons tous et qui sont mentionnés dans la Politique de la faune du Canada. Je n'ai pas relu ce document depuis un an, mais je pense que si vous le remettez à un passant dans la rue ici et si vous lui demandez ce qu'il en pense, il vous regardera en haussant les épaules, principalement parce que ce document ne lui dit absolument rien. Je ne serais d'ailleurs pas surpris que bon nombre de personnages politiques, à l'exception des ministres de la Faune actuels, aient la même réaction. Ils ne comprennent probablement pas le jargon utilisé, ni même les raisons de l'adoption de cette politique. Je pense qu'il vaudrait la peine que vous vous penchiez sur la Politique de la faune du Canada, ou tout au moins sur certaines de ses parties qui décrivent les principes de gestion de la faune du pays, pour les mieux faire connaître. Présentez-les d'une manière efficace, utilisez les techniques appropriées qui nous ont été proposées cette semaine et adressez-vous au public que vous visez. Allez-y et faites passer le message.

La deuxième proposition que j'ai à vous faire, c'est de profiter de l'occasion que nous avons de nous attaquer au problème de l'agriculture. Pourquoi ne pas amorcer le dialogue, à l'échelle fédérale et provinciale, avec le secteur agricole? J'inclus ici non seulement les ministères de l'Agriculture fédéral et provinciaux, mais aussi des groupes représentatifs de l'agriculture (l'Institut agricole du Canada, un groupe professionnel, des agriculteurs) en vue d'avoir avec eux des entretiens qui permettraient graduellement de préparer une semaine de la conservation des ressources, par exemple. Ceci pourrait être considéré comme une réponse au récent communiqué fédéral sur la Semaine de la conservation des sols. Nous avons une Semaine de la conservation de la faune, une Semaine de la conservation des forêts, une Semaine de la conservation des sols; peut-être l'année prochaine aurons-nous une Semaine de la conservation de l'eau et Dieu sait quoi par la suite. Bientôt, chaque semaine de l'année aura son thème. Le public n'en sera que plus confus. Le grand défi consisterait donc peut-être à créer des liens avec l'agriculture.

En conclusion, je pense que si nous avions un bulletin à remplir sur notre rendement dans le domaine des communications au sujet de la faune, préparé peut-être par nos conférenciers de cette semaine, nous n'aurions pas obtenu beaucoup de A. Il y aurait quelques B et quelques C et quelques échecs bien précis, mais je pense que nous sommes en ce moment à un tournant, par le simple fait d'avoir reconnu l'importance du sujet en le choisissant pour thème de nos entretiens et de nos délibérations, et que nous avons maintenant l'occasion de prendre des mesures véritablement positives pour les années à venir.

Rapport de mise à jour

SEMAINE DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE

K.A. Brynaert
Fédération canadienne de la faune

La Fédération canadienne de la faune (FCF) a publié 104 950 pochettes à distribuer : 89 250 en anglais et 15 700 en français. Le sujet du programme de 1985 était "Le secret de la conservation : une intendance judicieuse".

Notre pochette éducative comprenait un livret de 16 pages en quatre couleurs, un guide d'activités pour les enseignants et une affiche annonçant la Semaine. En outre, nous y avions inclus une affiche sur le centenaire des parcs. Il y avait également une fiche d'évaluation sur laquelle les enseignants devaient répondre à des questions précises sur le niveau de leur classe et la valeur de la pochette comme outil d'enseignement et faire des commentaires sur la présentation de la pochette.

Résultats de l'évaluation

Au moment de la rédaction du présent rapport, nous avions reçu 392 réponses. En voici les points saillants :

- 57 % étaient des enseignants de l'élémentaire;
- 35 % étaient des enseignants du secondaire;
- 69 % jugeaient utiles les programmes de remise de prix;
- 71 % ont utilisé l'affiche pour la planification de leurs activités;
- 58 % ont utilisé le livret pour la planification de leurs activités;
- 61 % ont utilisé le guide d'activités pour la planification de leurs activités;
- 64 % ont utilisé les activités proposées pour les élèves;
- 17 % n'ont pas utilisé la pochette;
- 60 % ont gardé les pochettes des années précédentes;
- 85 % ont reçu la pochette avant la Semaine.

Sur une échelle de 1 à 5, où 5 représente le plus utile, ils ont évalué :

1) l'utilité du livret comme outil d'enseignement -

   17 % ont donné la cote 3;
   44 % ont donné la cote 4;
   28 % ont donné la cote 5;

2) l'utilité du guide d'activités pour les enseignants comme outil d'enseignement -

   18 % ont donné la cote 3;
   44 % ont donné la cote 4;
   28 % ont donné la cote 5;

3) l'utilité de l'affiche comme outil d'enseignement -

16 % ont donné la cote 3;
30 % ont donné la cote 4;
40 % ont donné la cote 5;

4) l'utilité des activités de participation des élèves -

17 % ont donné la cote 3;
34 % ont donné la cote 4;
35 % ont donné la cote 5.

Si l'on suppose que les répondants constituent une population échantillon des enseignants qui ont utilisé la pochette, les résultats sont très positifs et indiquent que 80 à 85 % des enseignants utilisant le matériel le considèrent comme un outil d'enseignement valable.

Participation

Il devient de plus en plus évident qu'un nombre croissant de secteurs de compétence sont conscients de la nécessité d'attirer l'attention du public sur les ressources fauniques et les activités de leur ministère au cours de la Semaine de la conservation de la faune. Ces efforts stimulent l'intérêt du public pour la faune et constituent un moment opportun pour les ministères de susciter le soutien et l'enthousiasme du public. Nous félicitons les ministères pour ces initiatives et nous espérons que tous les autres secteurs de compétence sauront mettre en oeuvre des programmes semblables.

Bien que ces tendances soient encourageantes, nous sommes déçus de constater qu'en général on n'a pas déployé plus d'efforts pour accroître la présence du programme dans les écoles. Les commandes de pochettes pour les écoles continuent de baisser, ce qui nous révèle qu'un nombre toujours plus restreint d'enseignants et donc d'étudiants profitent du programme.

Nous encourageons fortement tous les secteurs de compétence à se pencher très attentivement sur leurs programmes scolaires pour la Semaine de la conservation de la faune. La popularité toujours croissante des groupes anticonservation et leur influence sur les jeunes et les enseignants sont déjà bien connues. Il faut donc davantage et non pas moins d'efforts de la part de tous les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui s'occupent de faune, qui doivent profiter de toutes les occasions pour s'assurer que notre voix sera entendue par la jeunesse et les enseignants canadiens. Nous ne pouvons nous permettre de laisser aller ce secteur de la société, particulièrement pendant la Semaine de la conservation de la faune, l'unique et le meilleur moment de promouvoir notre travail et de transmettre notre message.

Nous avons également été déçus que les provinces de la Saskatchewan et du Québec ne participent pas au programme de 1985. Nous avons eu des entretiens avec chaque organisme afin de s'assurer leur parrainage et leur participation continue. Nous espérons que ces deux provinces participeront à l'effort national de promotion du programme, au cours de l'année prochaine.

Activités de la FCF

En guise d'exemple, la FCF a examiné et évalué sa participation au programme de la Semaine de la conservation de la faune, ainsi que les moyens utilisés pour contribuer à mieux sensibiliser les écoles et le secteur que nous représentons à l'importance de la Semaine. Parmi les diverses propositions que nous envisageons, deux orientations semblent possibles pour l'année qui vient : élaborer un programme d'information pour notre secteur et mettre en oeuvre un programme semblable pour les enseignants qui ont manifesté leur intérêt et joué un rôle actif au cours de la Semaine.

Ce dernier point pourrait offrir un intérêt particulier aux participants à cette conférence. Le programme comprendra un bulletin, dans les deux langues officielles, qui sera publié en septembre et en février de chaque année et contiendra des renseignements sur les activités et les services éducatifs de la FCF.

L'objet sera d'établir une ligne directe de communication avec les enseignants qui ont manifesté le désir d'entreprendre des actions positives pour leurs élèves au cours de la Semaine et à d'autres moments de l'année. Grâce à ce réseau, nous espérons répondre aux intérêts de tous les secteurs de compétence en préparant les enseignants chaque année pour la Semaine et en les encourageant à maintenir un intérêt continu, dans leurs classes, et à participer aux expériences d'apprentissage reliées à la faune.

Tous les enseignants qui ont répondu à la fiche d'évaluation de la Semaine de la conservation de la faune et tous les éducateurs qui participent au Projet WILD seront inclus sur la liste d'envoi du bulletin.

Prix (Voir les résultats de 1985 à la fin de ce chapitre)

Nous sommes heureux d'annoncer qu'Andrea Cameron, âgée de 13 ans, de la Naramata Public School, à Naramata (Colombie-Britannique), a gagné le Prix de la réalisation de la Semaine de la conservation de la faune. Pour souligner sa réalisation, Andrea a été nommé membre à vie de la Fédération canadienne de la faune. Son nom a été inscrit sur le trophée de la Semaine de la conservation de la faune, qui est gardé au bureau de la Fédération canadienne de la faune à Ottawa. Andrea recevra également un certificat, une plaque et un cadeau pour sa réalisation.

La FCF est heureuse de mentionner que le trophée de la Semaine de la conservation de la faune a été parrainé par un administrateur de la FCF, l'honorable Rhéal Belisle du Sénat du Canada. Sur le trophée seront gravés les noms de tous les étudiants qui ont mérité le prix du programme de la Semaine de la conservation de la faune depuis sa création, et il sera bien en vue au bureau de la Fédération à Ottawa.

Tous les étudiants qui méritent une mention honorable ont reçu un cadeau, un certificat soulignant leur accomplissement et une carte de membre de la FCF pour un an. Les enseignants ont reçu des certificats pour leur participation et on a remis à leurs écoles des plaques soulignant leur contribution à l'accroissement de l'intérêt et de la participation au programme de la Semaine de la conservation de la faune.

Dans le passé, plusieurs secteurs de compétence nous avaient demandé de pouvoir remettre leurs inscriptions aux concours à l'automne de chaque année. Ainsi, ils

avaient suffisamment de temps pour exposer les affiches, etc., lors des divers événements au cours du printemps et de l'été, après la Semaine de la conservation de la faune. Par conséquent, il n'était pas possible de juger les projets, à l'échelle nationale, avant novembre ou décembre. À notre avis, ce délai est trop long pour les élèves, surtout si l'on considère qu'ils ont changé de classe au début de la nouvelle année scolaire. Par conséquent, à partir de 1986, nous demanderons à tous les organismes de soumettre leurs projets au plus tard le 15 mai, afin que nous puissions rendre nos décisions pendant la première semaine de juin et en avertir tous les gagnants. Les projets seront ensuite retournés aux organismes provinciaux ou territoriaux qui pourront s'en servir pour des expositions.

L'année dernière, nous avons mentionné que la remise de prix visait à encourager les ministères de la Faune provinciaux et territoriaux à élargir la portée des programmes d'activités admissibles à une reconnaissance et à inclure des projets de conservation des jeunes. Notre bureau a reçu de nombreuses demandes de renseignements de la part d'enseignants au sujet de la nécessité de cette mesure, puisqu'il semble plus approprié de soumettre un projet qui souligne le travail d'une classe entière. Nous recommandons donc que ces projets soient soumis, en plus des affiches, par tous les secteurs de compétence. La FCF préparera des lignes directrices pour cette catégorie de prix. Elles seront distribuées à tous les organismes participants pour qu'ils les utilisent et nous fassent part de leurs commentaires et elles seront incluses au programme de 1986.

Sujets pour 1986, 1987 et 1988

La Fédération canadienne de la faune propose les sujets suivants pour les trois prochaines années :

1986 - L'eau : un élément essentiel pour la faune

1987 - Le sol : un élément essentiel pour la faune

1988 - L'air : un élément essentiel pour la faune

Chacun de ces sujets vise à attirer l'attention sur un aspect essentiel pour la faune et son habitat. Ils sont simples et pertinents et peuvent être traités efficacement dans une pochette scolaire.

En prévoyant à l'avance des sujets pour trois ans, les secteurs de compétence auront suffisamment de temps pour commencer la planification de leurs programmes futurs. De son côté, la Fédération pourra prévoir la livraison de la pochette un peu plus tôt.

Les commentaires que nous recevons des secteurs de compétence participants indiquent que les sujets simples, faciles à comprendre, sont ceux qui ont le plus de succès dans les écoles. Le sujet de l'année dernière, par exemple, a posé plusieurs difficultés, la principale étant celle de traduire une notion complexe et difficile dans un langage simple et un programme valable. Nous avons donc pensé que le choix de thèmes simples et fondamentaux nous permettra de tirer de plus grands avantages des programmes. Nous recommandons donc fortement à l'assemblée d'approuver les sujets proposés.

Communiquer avec les enfants

Nous avons entendu parler, au cours des trois derniers jours, avec beaucoup d'intérêt en ce qui me concerne, de la communication. J'aimerais faire une comparaison avec ce que nous faisons pour la Semaine de la conservation de la faune qui, à mon avis, est une des plus grandes occasions de communication; peut-être devrais-je plutôt parler de ce que nous ne faisons pas. Nous avons l'occasion de communiquer à un niveau qui, à mon avis, est le plus productif et le plus essentiel, c'est-à-dire avec les enfants. Pour ceux qui ont participé à la création du matériel de la Semaine de la conservation de la faune, je pense que nous faisons un travail très valable de communication avec les enfants. Évidemment, nous pouvons tous faire mieux, c'est-à-dire améliorer la collaboration pour la distribution des pochettes de la Semaine de la conservation de la faune.

J'ai fouillé dans les statistiques des 25 dernières années, depuis le début du programme de la Semaine de la conservation de la faune, et je suis en mesure de vous dire aujourd'hui que nous distribuons 50 % moins de documents en 1985 que nous ne le faisions il y a 25 ans. C'est là une triste nouvelle et ce n'est certainement pas la preuve que nous sommes de bons communicateurs. Je sais que chaque secteur de compétence, chaque organisme, fait face à des coupures budgétaires. J'aimerais que vous sachiez officiellement que l'année dernière, si l'on exclut les frais administratifs ou de participation interne de la Fédération canadienne de la faune à la conception, etc., les dépenses directes pour la production de la Semaine de la conservation de la faune ont atteint 83 000 $. Nous avons récupéré 32 000 $ par l'entremise des organismes participants qui achètent le matériel. Ce que j'essaie de vous dire, c'est que nous dépensons notre argent de la bonne façon et je prie tous les organismes d'envisager sérieusement, pour l'avenir, leur participation au programme pour en faire un moyen efficace de communication pour transmettre notre message.

Gagnants du Concours d'affiches de la Semaine de la conservation de la faune de 1985

Gagnante

Tanya Stefanec
Fisher Branch Collegiate Institute
Fisher Branch (Manitoba)

9 ans, 4^{e} année
Enseignant : Neil Parado

Mentions honorables

Classe de Betty Clemens
Waterloo-Oxford District Secondary School
Baden (Ontario)

14 à 19 ans
Enseignante : Betty Clemens

Douglas Ireland
Nakasuk School
Frobisher Bay (T.-N.-O.)

12 ans, 6e année
Enseignant : Joseph Morneau - Principal : John MacPherson

Sonya Bylsma
Belleville District Christian School
Belleville (Ontario)

12 ans, 6e année
Enseignante : Nancy Tamminga

Kelsey Kure (garçon)
Spruce View School
Spruce View (Alberta)

11 ans
Enseignante : Edna Lewis

Lorie Nickerson
Cape Sable Island Elementary
Comté de Shelbourne (Nouvelle-Écosse)

11 ans, 6e année
Enseignante : W. Georgia Ross - Principal : Alfred Newell

Andria MacAulay
Salmon River Elementary
Truro (Nouvelle-Écosse)

10 ans, 4e année
Enseignante : Karen MacKinnon-Smith

Rolena Snow
Gander Academy
Gander (Terre-Neuve)

12 ans, 6e année
Enseignant : James Cornish

Lianne Ledwon
George Jay School
Victoria (Colombie-Britannique)

13 ans, 7e année
Enseignante : Marg Kavanagh

Kenny Laybolt
Souris Consolidated
Souris (Île-du-Prince-Édouard)

14 ans, 8e année
Enseignant : Fred Cheverie

Jennifer Bennett
Gander Academy
Gander (Terre-Neuve)

11 ans, 6^{e} année
Enseignant : James Cornish

Semaine de la conservation de la faune (2)

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

R.C. Thompson (Direction de la faune du Manitoba) tient à souligner ce qu'a dit M. Brynaert au sujet de la Semaine de la conservation de la faune, à laquelle le Manitoba a participé très activement. Il remercie aussi la Fédération canadienne de la faune pour ses grands efforts, à l'échelle du pays, ainsi que pour son soutien et sa collaboration. Pour les besoins de la discussion, le Manitoba tient à proposer un autre sujet pour 1986 : "La faune en danger". Son intention n'est pas d'éliminer les thèmes du sol, de l'eau et de l'air, qui sont extrêmement importants, mais il pense que le thème de la "faune en danger" et la nécessité d'en parler sont tout aussi importants.

Le thème de "la faune en danger" permettrait de réaliser plusieurs objectifs. D'abord, s'attarder sur les espèces de faune importantes et clarifier certaines fausses perceptions au sujet des espèces qui sont et ne sont pas menacées d'extinction. C'est aussi un thème qui serait facile à mettre en images pour les affiches à colorier. Comme le sait Ken Brynaert, c'est là un moyen qui a vraiment attiré l'attention sur la faune au Manitoba. À son avis, cela permet de donner un bon exemple du sujet; il ajoute que le langage du corps est également important pour transmettre le message. Pour plus de détails sur les techniques utilisées au Manitoba pour la Semaine de la conservation de la faune, on peut consulter l'article paru dans la revue "Canadian Wildlife Administration".

K.A. Brynaert (Fédération canadienne de la faune) pense qu'il est important de noter que la Fédération de la faune du Manitoba a gagné le prix Doug Clarke Memorial, cette année, pour sa présentation dans le cadre du programme de la Semaine de la conservation de la faune au Manitoba, l'année dernière.

B. Tétreault (Service canadien de la faune) propose, à cause des événements prévus pour 1987, le thème "Cent ans de conservation de la faune au Canada".

M. Young (Association forestière canadienne de la Colombie-Britannique) mentionne que son association choisit un thème, chaque année, pour la Semaine de la conservation des forêts, à l'échelle du pays. Il est fasciné par les possibilités d'intégration des objectifs des forêts et de l'habitat de la faune, un peu partout. Les gens ne s'y opposent pas volontairement, mais simplement par manque de compréhension, de communication et d'appréciation. Il se demande s'il serait possible, à un moment donné, que la Semaine de la conservation de la faune et la Semaine de la conservation des forêts coïncident au cours d'une année, aient un thème commun et se penchent sur les possibilités d'intégrer l'aménagement de l'habitat et la foresterie. Il y a un vieux dicton connu dans le milieu disant qu'un forestier peut créer ou détruire plus d'habitat de la faune par une seule décision qu'un biologiste de la faune pendant toute sa carrière. Il est fermement convaincu de la validité de cette affirmation et croit qu'il y aurait beaucoup de possibilités si l'on pouvait transformer ce cadre négatif en un cadre positif et si les deux organismes arrivaient à choisir un thème commun à un moment donné et tentaient de se fondre dans un processus d'intégration. Leur Semaine tombe la première semaine de mai et il croit comprendre que celle de la faune est en avril, de sorte qu'il serait peut-être possible, en trichant un peu, de les faire coïncider.

D. Hagan (Direction de la faune de l'Ontario) tient à faire un commentaire sur la documentation. Il ne sait pas comment les choses se passent dans les autres secteurs de compétence, mais il y a plusieurs années, dans le cadre des Semaines de la conservation de la faune, il se souvient qu'ils n'utilisaient pas très efficacement la documentation éducative fournie à l'ancien ministère des Terres et des Forêts de l'Ontario. Une grande partie du matériel dormait sur les tablettes après la Semaine de la conservation de la faune. Il croit que la documentation est mieux utilisée maintenant et, puisqu'elle leur coûte quelque chose, on essaie de l'utiliser au maximum. Peut-être que les commandes ont diminué mais qu'on rejoint finalement plus d'enfants.

K.A. Brynaert pense que c'est là une déclaration assez juste; ils se sont en effet rendu compte de cette situation.

D. Minty (ministère de la Culture, des Loisirs et de la Faune, Terre-Neuve et Labrador) mentionne que le choix d'un sujet chaque année, pour la Semaine de la conservation de la faune, est un véritable défi parce qu'il faut être attentif à la situation de la faune dans un si grand pays et choisir un sujet qui s'applique à toutes les régions du pays. Par ailleurs, il y a un danger dans le choix d'un sujet suffisamment vaste pour être aussi important dans toutes les régions du pays. Ce danger, c'est que le sujet peut être tellement vaste qu'il sera difficile de créer des événements et du matériel d'affichage valables dans chaque province, surtout pour les enfants. La FCF fait du très bon travail en ce sens, mais il souhaite que l'on essaie de proposer des sujets plus spécifiques, en fait plus spécifiques que ce qui est proposé pour les trois prochaines années. Les trois sujets, l'air, le sol et l'eau, sont trop vastes et trop vagues. Il préférerait de beaucoup la proposition du Manitoba "La faune en danger". Elle serait beaucoup plus facile à représenter.

Il pense depuis un certain temps à une autre idée et n'est pas encore convaincu lui-même de sa valeur, mais on pourrait peut-être choisir chaque année un groupe animal, par exemple les hiboux ou les cervidés ou d'autres. Ainsi, le matériel produit chaque année pourrait servir un peu comme des blocs de construction. Un des défauts de la documentation des dernières années, d'après lui, c'est qu'elle est très répétitive. Un des livrets était d'ailleurs très semblable à d'autres et constituait presque une reprise de ce qui avait été présenté auparavant. La documentation ne se complète pas vraiment d'une année à l'autre. En faisant une sorte de regroupement par espèce, la documentation pourrait se compléter et pourrait être utilisée par les enseignants chaque année, un peu comme des blocs de construction. Elle ne serait à peu près jamais désuète car ce qui serait produit au cours d'une année sur les cervidés serait toujours applicable. Ils pourraient y incorporer des notions importantes sur la dynamique des populations, la nature des écosystèmes, etc., en mettant l'accent sur un groupe particulier d'animaux. Mais il n'est pas convaincu que ce soit la meilleure façon de procéder. Pour 1986, en particulier, la proposition du Manitoba serait excellente : "La faune en danger".

Un autre point qu'il tient à mentionner, c'est qu'on devrait produire chaque année du matériel audio-visuel, à l'échelle nationale, sur le thème choisi. Il n'est pas nécessaire que le matériel soit très coûteux; ce pourrait être un film, par exemple. Une petite bande de film sur le thème, qui serait produite à l'échelle nationale et pourrait être achetée par les écoles. Les États-Unis l'ont fait à peu près chaque année et le matériel produit était meilleur que ce qui aurait pu être fait à l'échelle provinciale, tout simplement parce qu'il était

produit à l'échelle nationale. Il propose que la FCF envisage la production d'un film sur le thème, chaque année.

R.C. Thompson ajoute que, étant donné ce que vient de dire Denis Minty, le Manitoba serait prêt à préparer l'affiche à colorier et à la distribuer aux autres organismes, provinciaux et territoriaux, du Canada afin qu'ils jugent s'ils veulent l'utiliser aussi.

L. Whistance-Smith (Direction de la faune de l'Ontario) pense que l'Ontario est d'accord avec l'idée d'un sujet plus facile à saisir pour les enseignants et, par le fait même, pour les enfants. Denis Minty a soulevé d'excellents points. Ils appuient l'idée du Manitoba sur les espèces menacées d'extinction, pour l'année prochaine, et l'idée des "cent ans" de M. Tétreault pour 1987 leur plaît également puisqu'elle s'intègre bien. Ce qui les préoccupe le plus au sujet des thèmes, le premier étant l'eau, c'est qu'ils sont plutôt vastes, sans compter qu'il y a déjà eu une excellente pochette, il y a deux ans, sur la faune des terres humides, de sorte que c'est peut-être un peu tôt pour parler à nouveau de l'eau. Du point de vue de l'Ontario, l'eau est peut-être un sujet un peu vaste.

K.A. Brynaert répond que les thèmes proposés par la FCF visaient à susciter la discussion. Il n'y tient pas à tout prix. La faune en danger serait un excellent sujet facile à utiliser.

A. Smith (Sous-section de la faune de l'Île-du-Prince-Édouard) mentionne que sa province a travaillé avec les enseignants lors de la Semaine de la conservation de la faune et il semble y avoir un point commun, celui de tenter de transmettre aux enfants de l'information qu'ils peuvent comprendre. Sa province a beaucoup collaboré avec les Clubs 4H et, d'après son expérience, si l'on envisage le cycle perpétuel des jeunes qui se renouvellent tous les quatre ou cinq ans, quand on vise un groupe d'âge particulier, il serait bon de choisir un thème du genre "Ce que vous pouvez faire pour la faune", centré sur un sujet relatif à l'habitat. Ce pourrait être très vaste, englober l'eau, le sol, les forêts, comme l'a mentionné Bill Young.

Ils ont eu l'occasion, sur invitation de la Division de la foresterie de l'Île-du-Prince-Édouard, de préparer une exposition pendant la Semaine de la conservation des forêts, cette année. C'était la première fois et cela lui a semblé une très bonne occasion d'intégration. On leur a demandé constamment du matériel que les enfants peuvent rapporter à la ferme ou dans leur collectivité et avec lequel ils peuvent faire quelque chose. On pourrait l'étendre aux régions urbaines, parce que le sujet est assez vaste pour qu'on puisse reproduire du matériel d'il y a quatre ou cinq ans : "La faune de votre jardin", quelque chose du genre. On pourrait y insérer divers sujets relatifs à l'habitat.

K.A. Brynaert mentionne qu'ils ont envisagé la création d'un élément qui serait orienté davantage vers les élèves eux-mêmes. La difficulté, c'est le coût de production. Quand on pense qu'il y a 105 000 pochettes distribuées et que chacun des enseignants, s'il a seulement une classe, a au moins 20 à 25 élèves, les coûts de production seraient énormes. Distribuer de la documentation directement aux élèves serait une proposition très coûteuse.

A. Smith répond qu'il n'a pas l'intention de distribuer quelque chose à tous les élèves, mais plutôt quelque chose qui pourrait être facilement expliqué aux élèves, qu'ils comprendraient rapidement et que l'enseignant pourrait peut-être reproduire.

Pendant la discussion sur les recommandations proposées, le thème de "La faune en danger" proposé par le Manitoba a été discuté en détail. L'Ontario s'opposait à la terminologie utilisée en anglais parce que la Federation of Ontario Naturalists a préparé une pochette sur les espèces menacées d'extinction en utilisant le même titre, sur lequel elle a pratiquement des droits d'auteur. Après ces entretiens, des recommandations sont faites concernant les thèmes de 1986 et 1987; celui de 1986 doit traiter de la faune menacée d'extinction, mais la phraséologie est laissée à la discrétion de la Fédération canadienne de la faune (voir les Recommandations 7 et 8).

Rapport de mise à jour

"CANADIAN WILDLIFE ADMINISTRATION"

Normes de publication et lignes directrices rédactionnelles

R.C. Goulden
Direction de la faune du Manitoba

Antécédents

La revue "Canadian Wildlife Administration" a été publiée parallèlement à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune depuis la première édition produite par le Manitoba en 1975. Elle faisait suite à une résolution adoptée à la Conférence de 1973 demandant :

> Que le président de la Conférence établisse un sous-comité de trois membres chargé de voir si la publication d'une revue qui traiterait de diverses questions relatives à la gestion des richesses naturelles, particulièrement dans les domaines actuellement délaissés par les revues biologiques, comme la formation, la délivrance des permis, les innovations et la participation du public. Le rapport de ce comité, y compris ses recommandations, devait être distribué avant la prochaine Conférence fédérale-provinciale sur la faune afin qu'une décision soit alors prise.

Voici la liste de ceux qui l'ont publiée jusqu'à maintenant :

1975	Manitoba
1976	Alberta
1977	Colombie-Britannique
1978	Saskatchewan
1979	Québec
1980	Ontario
1981	Provinces de l'Atlantique - Île-du-Prince-Édouard
	- Nouvelle-Écosse
	- Nouveau-Brunswick
	- Terre-Neuve
1982	Service canadien de la faune
1983	Territoires du Nord-Ouest et Yukon
1984	Manitoba
1985	Alberta

Tous les secteurs de compétence ont eu l'occasion de publier la revue, certains plus d'une fois. Toute une gamme de sujets y ont été traités, reflétant généralement l'objectif initial, à savoir "encourager la communication entre les organismes chargés de la faune, sur le plan de l'administration des programmes".

Plusieurs évaluations de la revue, depuis ses débuts, ont fait ressortir son utilité et ses qualités, incluant son contenu orienté vers les aspects administratifs de la gestion de la faune et son rôle comme moyen de diffusion de l'information sur la gestion de la faune au Canada, y compris :

1) les lois sur la faune;

2) les règlements;

3) les politiques;

4) les mesures organisationnelles;

5) les programmes innovateurs; et

6) les répertoires de personnel constamment mis à jour.

En outre, la Recommandation 14 de la 48e Conférence fédérale-provinciale sur la faune, qui a eu lieu à Timmins (Ontario) en 1984, a reconfirmé la valeur de la revue et recommandé son maintien.

Des questions clés demeurent, cependant, à propos des objectifs de la publication, de sa valeur, de son auditoire, de l'à-propos de ses lignes directrices et des autres solutions de rechange valables. On pense qu'un décalage considérable entre les objectifs et les méthodes utilisées pour les atteindre s'est installé au fil des années. De plus, l'expérience récente à montré que plusieurs questions se posent encore quant à l'objet et aux modalités techniques de la publication. Il ressort également, des décisions de rédaction qu'il a fallu prendre au sujet des articles présentés, qu'il reste certaines incertitudes quant à la portée, l'objet, l'auditoire et la présentation des articles eux-mêmes.

Il convient donc de clarifier les points qui précèdent et d'insister sur l'utilité de la publication, étant donné les coûts et le temps consacrés à sa production. En conséquence, le Manitoba a accepté d'en examiner et d'en évaluer la politique rédactionnelle et les normes de publication, pour la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1985.

Ainsi, la présente évaluation comprend des détails sur les aspects suivants de la revue "Canadian Wildlife Administration" :

1) contenu;

2) fonctions de rédaction et de production;

3) fonctions des collaborateurs;

4) normes de publication;

5) coûts;

6) production future;

7) calendrier annuel de production.

1) Contenu

La publication comprendra :

i) une couverture;
ii) des pages couvertures intérieures;
iii) une table des matières;
iv) des articles-thèmes;
v) des mises à jour administratives;
vi) un répertoire du personnel.

i) Couverture

- Sur la couverture seront inscrits le titre "Canadian Wildlife Administration", le mois et l'année.

- La couleur et l'illustration sont laissées à la discrétion de l'organisme chargé de sa publication.

- La typographie et le papier seront conformes aux normes de publication (section 4).

ii) Pages couvertures intérieures

- La page couverture intérieure (page 1) comprendra le titre "Canadian Wildlife Administration", le thème de la publication de l'année, le mois et l'année de production, le numéro de volume et le logotype ou le symbole de l'organisme ou des organismes qui le produisent.

- Au verso de la page couverture intérieure (page 2) figureront les noms du ou des rédacteurs en chef et du ou des illustrateurs et de toute autre personne ayant collaboré à la publication.

- La typographie et le papier seront conformes aux normes de publication.

iii) Table des matières

- La table des matières (page 3) comportera la liste, par province selon l'ordre alphabétique, des titres des articles soumis, suivis de la "Mise à jour administrative", puis du "Répertoire du personnel".

- La typographie sera conforme aux normes de publication.

iv) Articles-thèmes

- Cette section constitue le corps de la publication. Elle comprend des articles présentés par les organismes participants et portant sur un sujet principal déterminé par l'organisme de publication.

- Les articles soumis doivent être conformes à l'objectif établi de la publication. Les rapports de nature purement biologique ne sont pas acceptés, puisqu'il existe déjà un certain nombre de publication pour ce genre d'information. Voici quelques exemples d'articles pouvant être soumis (selon le sujet) :

  a) évaluations des pratiques de gestion de la faune;

  b) rapports (peut-être abrégés) sur des études spéciales relatives à la gestion ou à l'administration de la faune;

c) méthodes innovatrices de gestion de la faune ou problèmes administratifs;

d) notes de gestion -- brefs articles pouvant intéresser les gestionnaires ou les administrateurs;

e) perfectionnement du personnel des organismes chargés de la faune.

- Les articles doivent porter sur des sujets qui intéressent les gestionnaires ou les administrateurs de la faune, les ministres chargés des ressources naturelles et les sous-ministres, et qui peuvent intéresser les gestionnaires d'autres ressources telles que les terres, les forêts, la pêche et les eaux.

- Les organismes participants peuvent présenter au plus trois articles, d'un maximum de 3 000 mots chacun. C'est l'organisme chargé de la publication qui procède à la sélection définitive des articles.

- Les illustrations doivent être en noir et blanc, prêtes à photographier.

- Les photographies doivent être en noir et blanc et mesurer 203 x 254 mm (8 x 10 pouces). Les légendes doivent être fixées aux photos.

v) Mises à jour administratives

- La section des mises à jour administratives comprend de courts paragraphes informatifs sur les changements apportés au personnel ou à l'organisation, les modifications aux lois ou aux politiques sur la faune et les justifications des changements, les budgets, les systèmes et les droits de permis, les programmes de formation ou les nouveaux accords. On peut aussi inclure dans cette section des notices nécrologiques sur des membres bien connus d'organismes chargés de la faune.

- Le rédacteur en chef de la publication peut demander à tous les organismes participants de présenter des textes sur l'un ou l'autre de ces sujets, ou bien les organismes peuvent les soumettre d'eux-mêmes.

vi) Répertoire du personnel

- Le répertoire du personnel comprend les noms, adresses, numéros de téléphone et numéros de télex des membres clés du personnel des organismes.

- Chaque organisme participant doit fournir à l'organisme qui produit la revue l'adresse postale courante de son siège social, ainsi que le numéro de télex et une liste à jour du personnel clé, les titres de postes, les numéros de téléphone et les adresses postales (si elles diffèrent de celle du siège social).

2) Fonctions de rédaction et de production

Les organismes qui collaborent à la publication doivent respecter les lignes directrices qui précèdent. C'est à l'organisme producteur qu'il revient de nommer un rédacteur en chef ou un comité de rédaction chargé de s'assurer du respect des lignes directrices et de s'occuper de tous les aspects de la production.

Fonctions du rédacteur en chef ou du comité de rédaction :

i) Choisir le thème de la publication de l'année, si cela n'a pas déjà été fait lors d'une Conférence fédérale-provinciale sur la faune antérieure ou d'une réunion antérieure des directeurs de la faune.

ii) Envoyer des demandes d'articles-thèmes, de mises à jour administratives, de répertoires du personnel, ainsi que le nombre d'exemplaires nécessaires (français ou anglais) à tous les directeurs de la faune ou chefs d'organismes au plus tard le 1er septembre. Dans sa demande, bien indiquer que la date de tombée des articles en forme finale, dans les deux langues, est le 31 décembre.

iii) Envoyer un rappel à tous les directeurs ou chefs d'organismes au plus tard le 1er décembre.

iv) Obtenir des engagements, des devis et des dates limites de l'illustrateur, du typographe, du graphiste, de l'imprimeur et du traducteur.

v) Réviser tous les articles soumis et retourner aux organismes concernés les articles qui ne sont pas appropriés.

vi) Compiler les articles-thèmes, les mises à jour administratives et le répertoire du personnel.

vii) Préparer le texte de la couverture, des pages couvertures intérieures et de la table des matières, en français et en anglais.

viii) Faire parvenir le tout au typographe.

ix) Relire toutes les épreuves et les retourner au typographe pour qu'il apporte les corrections nécessaires.

x) Vérifier toutes les corrections.

xi) Renvoyer le tout à l'illustrateur et au graphiste avec les illustrations.

xii) Vérifier la disposition typographique et les illustrations.

xiii) Envoyer le texte mis en pages avec les illustrations à l'imprimeur. Commander suffisamment d'exemplaires pour répondre aux besoins, soit environ 1 800 exemplaires anglais et 250 exemplaires français, avec quelques exemplaires en surplus pour les demandes supplémentaires.

xiv) Demander 50 exemplaires préliminaires dans chaque langue pour les relire.

xv) Envoyer les exemplaires préliminaires approuvés à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune en juin.

xvi) Informer l'imprimeur de continuer la production.

xvii) Distribuer les exemplaires finals aux organismes participants et remplir les commandes au plus tard le 15 juillet.

3) Fonctions des organismes collaborateurs

i) Respecter toutes les dates limites.

ii) Présenter les articles en forme finale. Ils ne devraient contenir aucune erreur de grammaire, de typographie, de traduction ou de contenu.

iii) Respecter le thème de la publication de l'année et son orientation administrative.

iv) Présenter les articles en français et en anglais.

v) Présenter les articles au rédacteur en chef.

vi) Informer le rédacteur en chef, au moment de la soumission, du nombre d'exemplaires nécessaires.

4) Normes de publication

Format de la publication : 215 x 279 mm (8 1/2 x 11 pouces)

Papier : Couverture - Cornwall glacé d'un côté, cartonnée, 10 points
Intérieur - Plainfield

Reliure : Allemande (collée sans couture)

Typographie :

Couverture	
Titre	- Helvetica, gras, 24 points
Date	- Helvetica, gras, 45 points
Couverture intérieure	
Titre	- Helvetica, gras, 24 points
Thème	- Helvetica, gras, 20 points
Date du numéro	- Helvetica, gras, 20 points
Rédacteur/illustrateur	- Helvetica, gras, 10 points
Table des matières	
Titre	- Helvetica, gras, 16 points
Province	- Helvetica, gras, 10 points
Article	- Helvetica, médium, 10 points
Numéro de page	- Helvetica, médium, 10 points
Mise à jour administrative	- Helvetica, gras, 10 points
Répertoire du personnel	- Helvetica, gras, 10 points
Corps	
En-tête de la province	- Helvetica, médium, 12 points
Titre de l'article	- Helvetica, gras, 24 points
Sous-titres	- Helvetica, gras, 18 points
Texte	- Helvetica, médium, 10/11 points
Sous-titres	- Helvetica, gras, 12 points
Largeur des colonnes	2 x 18 picas (recto verso)

5) Coûts

Les coûts de production sont entièrement à la charge de l'organisme de production. Ces coûts, qui découlent évidemment des normes de publication précédentes, varieront d'une année à l'autre et d'une province à l'autre. Les frais de distribution (expédition en nombre aux organismes participants) sont aussi assumés par l'organisme de production. Pour réduire ces coûts, les organismes peuvent collaborer à la production d'un numéro.

Le calendrier de production doit être respecté aussi fidèlement que possible, afin de réduire les coûts. Évidemment, les demandes de travail urgent peuvent faire augmenter les coûts de production, parfois jusqu'à 50 %. On peut aussi réduire les coûts en s'assurant que la copie remise à la typographie est exacte et en forme finale. Les typographes rajoutent habituellement des frais pour les "modifications du client" quand la typographie est terminée. Voici une ventilation des coûts du Manitoba pour la publication de 1984, à titre d'exemple :

Anglais :	2 000 exemplaires - 6 100 $ + taxe de 15 %	7 000 $
Français :	200 exemplaires - 2 500 $ + taxe	2 700 $
Coût total :		9 700 $

6) Production future

Chaque organisme gouvernemental produira à tour de rôle la revue "Canadian Wildlife Administration", suivant l'ordre établi au cours des 20 dernières années :

Volume XI	1985 - Alberta
Volume XII	1986 - Colombie-Britannique
Volume XIII	1987 - Saskatchewan
Volume XIV	1988 - Québec
Volume XV	1989 - Ontario
Volume XVI	1990 - Service canadien de la faune
Volume XVII	1991 - Provinces de l'Atlantique (ensemble ou séparément)
Volume XVIII	1992 - Yukon et Territoires du Nord-Ouest (ensemble ou séparément)
Volume XIX	1993 - Manitoba.

7) Calendrier de production annuel : "Canadian Wildlife Administration"

- Nommer un rédacteur en chef/comité de rédaction	1er juillet
- Demander des articles	1er septembre
- Retenir les services de l'illustrateur, du typographe, du traducteur, du graphiste et de l'imprimeur	1er octobre
- Envoyer un rappel de soumission	1er décembre
- Date limite des soumissions	31 décembre
- Réviser les articles et les compiler	1er janvier
- Préparer le texte de la couverture, des pages couvertures intérieures et de la table des matières	15 janvier
- Envoyer le tout au typographe	15 janvier
- Envoyer à l'illustrateur, au graphiste	15 février

- Envoyer à l'imprimeur	15 mars
- Recevoir les exemplaires préliminaires	1er mai
- Envoyer les exemplaires préliminaires à la CFPF	début juin
- Distribuer les exemplaires	1er juillet

Conclusion

La revue "Canadian Wildlife Administration" est une publication utile. Divers organismes se sont sans aucun doute posé la question quand ils ont eu à justifier les budgets nécessaires, à encourager les rédacteurs, à implorer les graphistes et à traiter avec les imprimeurs.

Dans l'ensemble, il semble que les frustrations et les efforts multiples s'effacent devant la satisfaction d'un produit apprécié et utilisé par les organismes de faune gouvernementaux et privés du Canada. Le respect des normes de publication, des lignes directrices et des calendriers de production devrait limiter les difficultés de production et rendre la publication encore plus utile pour les programmes d'information et de gestion de la faune.

Rapport de mise à jour

COLLOQUE NATIONAL SUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE

J. Cinq-Mars
Service canadien de la faune

La plupart d'entre vous se souviendront certainement qu'Environnement Canada avait annoncé, en janvier dernier à Toronto lors de la réunion des ministres chargés de la faune, la tenue d'un Colloque national sur la conservation de la faune pour l'automne prochain, en collaboration avec l'Ontario. Le colloque aura lieu à Ottawa, probablement en novembre 1985.

Cette réunion sera essentiellement un colloque réunissant des experts de divers domaines, mais il se déroulera sous forme d'un atelier. Ce sera surtout une réunion d'experts et de personnages politiques - ministres provinciaux et territoriaux - en vue d'étudier de nouvelles façons de financer les programmes relatifs à la faune. Plus spécifiquement, nous avons l'intention d'étudier les moyens ou techniques novateurs qui existent pour financer de nouveaux programmes de faune. Nous n'avons pas l'intention d'étudier les possibilités de recueillir des fonds pour appuyer les programmes existants du Gouvernement du Canada. Les participants à cet atelier seront vraisemblablement des ministres provinciaux et territoriaux, des représentants clés des organismes non gouvernementaux nationaux et du secteur privé et des professionnels de la faune de tout le pays.

Les sujets qui feront l'objet de discussions ou qui seront présentés par les spécialistes toucheront très certainement les aspects suivants :

- une taxe d'accise sur les articles de sport;

- les techniques de financement des programmes d'acquisition ou de protection de l'habitat, notamment la réduction des hypothèques ou de l'impôt sur le revenu, ainsi que d'autres techniques dont disposent les gouvernements;

- les principes de l'accès à ces nouveaux fonds et de leur affectation aux organismes non gouvernementaux et aux administrations provinciales et territoriales.

Échange d'idées

Le colloque durera deux jours. Le Comité directeur envisage de distribuer à l'avance des documents aux personnes invitées, pour leur en faciliter l'étude et leur permettre de définir leur position face à chacun de ces points. À la réunion, nous aurons de brèves présentations des documents par les conférenciers spécialisés, de sorte que nous aurons suffisamment de temps pour les périodes de discussions et de questions entre les ministres.

Pendant la séance plénière, nous prévoyons susciter un échange d'idées sur toutes ces présentations et faire des recommandations pour la mise en oeuvre de l'une ou de l'autre. Le président préparera une série de recommandations qui ont suscité des réactions positives parmi les personnes présentes. Nous espérons que ces recommandations seront suivies de la création de groupes d'étude qui seront chargés de définir les détails de chaque projet soumis et de surveiller leur mise en oeuvre.

Ces quelques points résument la démarche suivie par le Comité directeur lors de la préparation du colloque. Je pense que notre ministre annoncera bientôt publiquement la date précise de l'événement et que des invitations officielles seront envoyées aux représentants des principaux organismes non gouvernementaux nationaux et des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Rapport de mise à jour

CONVENTION DE RAMSAR

J.H. Patterson
Service canadien de la faune

J'ai le plaisir d'annoncer que le Canada sera l'hôte de la prochaine réunion des parties adhérant à la Convention de RAMSAR, en 1987. Elle aura lieu à Regina du 27 mai au 5 juin. C'est d'ailleurs tout à fait par hasard que cette réunion coïncidera avec le centième anniversaire du Lac de la Dernière Montagne, premier refuge d'oiseaux migrateurs, croyons-nous, dans l'hémisphère occidental.

Cette réunion se divisera en deux parties. Il y aura une conférence extraordinaire en vue d'étudier et d'adopter des modifications à la Convention. Elle sera suivie par une conférence ordinaire qui portera sur les efforts internationaux de conservation et de protection des terres humides. Depuis la dernière réunion de la Convention de RAMSAR, tenue en Hollande l'année dernière, le Canada a travaillé activement, en tant que membre d'un groupe d'étude de la Convention, à l'examen de modifications à apporter à la terminologie de la Convention, à l'étude des possibilités d'établissement d'un secrétariat permanent pour la Convention et à l'organisation de la prochaine réunion. La réunion a eu lieu en Hollande le mois dernier et je pense que tous sont assez satisfaits des progrès réalisés. D'après les réactions reçues des provinces et des territoires, ainsi que du secteur privé au Canada, tous semblaient satisfaits.

Pour organiser la prochaine réunion à Regina, nous allons former un comité d'organisation qui sera composé de représentants des organismes environnementaux non gouvernementaux, des provinces, des territoires et du Service canadien de la faune. Nous espérons former ce groupe très bientôt.

La réunion de 1987 constituera une très bonne occasion pour le Canada de jouer un plus grand rôle de chef de file dans la mise en oeuvre de la Convention de RAMSAR. Je pense qu'il y a beaucoup d'endroits, au pays, qui pourraient servir d'exemples, dans le cadre de cette réunion à Regina, pour assurer au Canada le rôle de chef de file mondial au niveau de la protection des zones humides d'importance internationale. Je ne dis pas cela pour vanter le Canada, mais il est vrai que nous avons une grande influence sur la conservation des terres humides dans d'autres parties du monde, certainement en tout cas en Amérique centrale et en Amérique du Sud, ce qui se manifeste par une stratégie à long terme de travaux en collaboration avec les pays de cette région avec un partage des coûts de réalisation des répertoires de terres humides, par notre programme en Amérique latine, etc. Je ne puis surestimer l'importance de ce genre d'activités dans le cadre desquelles nous aidons des gens d'autres pays à reconnaître la valeur des terres humides et à prendre des mesures pour les protéger.

Rapport de mise à jour

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES (UICN)

K.A. Brynaert
Fédération canadienne de la faune

En novembre 1984, j'ai assisté à la conférence de l'UICN, à titre de représentant de la Fédération canadienne de la faune. Il y a deux aspects de cette conférence qui, à mon avis, devraient être portés à l'attention de cette assemblée, surtout à la suite des discussions que nous avons eues ces derniers jours.

Greenpeace

Le premier aspect est la position du Canada concernant l'admission de Greenpeace à l'UICN. Je suis certain que vous connaissez à peu près tous la position officielle du gouvernement canadien qui s'opposait, au début de cette conférence, à la demande d'adhésion de Greenpeace International parce que Greenpeace avait démontré, par certains de ses actes et de ses activités, qu'il était prêt à prendre en main la loi pour atteindre ses objectifs. Le Canada a fait une déclaration très dure à cet égard au début de la conférence. Un défenseur de Greenpeace lui a répondu.

Par la suite, le président a décidé de reporter la demande d'adhésion de Greenpeace à un peu plus tard. Il y a eu beaucoup d'efforts de la part de ceux qui étaient opposés à cette adhésion, en collaboration avec les représentants gouvernementaux présents, pour faire des représentations auprès des membres et des pays membres afin d'appuyer la position du Canada. Malheureusement, au milieu de la conférence, à cause de pressions exercées au Canada, la délégation canadienne a reçu des instructions à l'effet qu'elle devait interrompre ses efforts et se désister, laissant, je pense, les organismes non gouvernementaux résoudre ce qui était perçu comme "leur" problème.

Malheureusement, quand on étudie la liste des membres non gouvernementaux de l'UICN, je pense qu'il est juste de dire que les membres sont en grande partie orientés vers l'utilisation de la faune à des fins autres que la consommation. Quand je dis en grande partie, je veux dire que j'ai pu identifier, sur quelque 180 organismes non gouvernementaux, peut-être six ou huit qui appuieraient le principe de l'utilisation, par opposition à plus de cent qui représenteraient la position opposée. Je dois avouer que, personnellement, j'ai trouvé cette situation quelque peu embarrassante, ayant mis beaucoup d'efforts à soutenir la position canadienne, pour me rendre compte que la véritable décision serait prise par d'autres.

Le Canada ne demandera finalement pas aux pays auxquels il s'était adressé (pour appuyer sa résolution) de remplir leur engagement. Vous connaissez tous les résultats. En décidant de nous abstenir, nous avons perdu le soutien que nous avions gagné et Greenpeace a été admis au sein des membres. Je pensais que la position du Canada était justifiable.

Ce que j'en ai tiré comme leçon, c'est l'importance de l'influence des groupes de défense des droits des animaux, des groupes qui sont contre toute utilisation, l'influence qu'ils ont non seulement à l'UICN, car j'ai vécu la même expérience à la Commission internationale baleinière, de même qu'à la CITES; ces groupes réussissent très bien à influencer les décisions internationales qui auront des répercussions directes sur la façon dont vous allez gérer ou non la faune, non seulement au Canada, mais dans le monde entier. Les arguments avancés ne sont pas basés sur des faits scientifiques, mais sur des émotions. Pour quelque étrange raison, les représentants officiels de ces pays votent en faveur de propositions, alors qu'ils savent très bien qu'elles ne sont pas appuyées par des données scientifiques ou touchant une bonne conservation. Dans certains cas, elles sont basées sur une attitude du genre "puisque ça ne me touche pas, pourquoi pas?".

Dans d'autres cas, et nous en avons eu justement un exemple à la CITES, certains représentants de pays qui prennent les décisions ont eu leur voyage payé par des groupes de défense des droits des animaux parce qu'ils s'étaient déjà engagés à voter d'une certaine façon. C'est là une situation dangereuse car elle sape la crédibilité d'organismes comme l'UICN, la Commission internationale baleinière et la CITES. J'ai entendu de nombreux commentaires à cet effet, à la CITES, et je suis certain que Bert Tétreault pourra vous le confirmer, de pays qui disaient "Si ça continue, nous partons".

Droits des animaux

Le deuxième point est la Convention sur les droits des animaux, la même qui a été présentée au Botswana, à la CITES, qu'on a retrouvée à l'UICN, et encore à Buenos Aires, et qu'on retrouvera encore à quelque autre conférence internationale. Il est effarant de voir les progrès de ce document. Chaque fois qu'on en parle, il gagne un ou deux appuis de plus. C'est le document le plus dangereux que j'ai jamais lu. Si jamais il est adopté, je pense que nous n'aurons plus à nous préoccuper de la gestion puisque "Mère Nature" s'occupera de tout. Si vous ne l'avez déjà fait, je vous invite à bien surveiller sa progression parce qu'un jour ou l'autre, vous vous rendrez compte qu'il aura été adopté ou accepté dans le cadre d'une tribune comme les Nations Unies ou une autre. C'est toujours une possibilité.

Comment réagir à tout cela? Que devrions-nous faire? La Fédération canadienne de la faune est d'avis que la meilleure solution pour le moment, en tout cas en ce qui a trait à l'UICN, c'est une plus grande participation, un plus grand équilibre. Ce qu'il faut, c'est qu'il y ait dans ces organismes un meilleur équilibre des membres, un plus grand intérêt de la part des secteurs de compétence provinciaux et des organismes non gouvernementaux pour ce qui se passe dans ces tribunes. C'est tout à fait essentiel.

La Fédération canadienne de la faune, lors de son assemblée annuelle qui a eu lieu à Calgary, a demandé à chacun de ses membres provinciaux d'adhérer à l'UICN. J'ai encouragé, partout aux États-Unis, d'autres organismes à faire de même. Il est intéressant que l'Institut international de la fourrure ait fait une demande et ait été accepté par l'UICN. Je pense qu'en créant cet équilibre, nous défendrons non seulement nos intérêts, mais nous rendrons l'UICN et d'autres organismes semblables plus efficaces. Il ne fait aucun doute que les personnes qui travaillent dans ces organismes sont tout aussi préoccupées par ce qui se passe que je le suis personnellement et que le sont bon nombre de ceux à qui j'ai parlé.

En conclusion, monsieur le Président, je tiens à répéter que si nous voulons communiquer, non seulement dans notre propre pays mais partout dans le monde, la valeur de la faune et une utilisation avisée de la faune, nous devons nous occuper très sérieusement de ce qui se passe et prendre des mesures pour apporter des changements.

Rapport de mise à jour

STRATÉGIE MONDIALE DE LA CONSERVATION

D. Munro
Fédération canadienne de la faune

J'ai assisté à la Conférence fédérale-provinciale de la faune de 1980, année du lancement de la Stratégie mondiale de la conservation (SMC). À cette époque, j'ai eu le plaisir de vous la présenter. Maintenant, cinq ans plus tard, j'aimerais vous parler de son évolution et des progrès que nous entrevoyons au cours des prochaines années.

Permettez-moi tout d'abord de prendre quelques minutes pour vous expliquer la Stratégie. Vous vous souviendrez certainement que le principal message de la Stratégie mondiale de la conservation est que la conservation ne peut avoir lieu que dans le contexte d'un développement rationnel et que ce développement ne peut être durable que s'il y a conservation. Autrement dit, le thème de la Stratégie est un "développement durable".

C'est là un thème presque universellement acceptable, sauf pour les extrémistes. Par conséquent, c'est un thème que nous pouvons promouvoir et utiliser au profit de la faune. Trois objectifs spécifiques sont mentionnés et justifiés dans la Stratégie.

Le premier est le maintien des processus écologiques essentiels et des systèmes vitaux. Il comprend la gestion des déchets et la lutte contre la pollution; il vise à assurer le maintien des divers mécanismes naturels dont nous dépendons, comme la pollinisation de plantes importantes par les insectes.

Le deuxième objectif de la SMC est la préservation de la diversité génétique. Il ne faut pas perdre d'espèces. Elles sont uniques et irremplaçables; même si nous n'en comprenons pas maintenant la valeur particulière, elle sera peut-être évidente un jour. En effet, même si elles n'ont pas de valeur pratico-économique, elles peuvent avoir une valeur qui ne se mesure pas en dollars, une valeur esthétique; on pourrait même aller jusqu'à dire que nous devons considérer comme une obligation morale le maintien de ces espèces.

Le troisième objectif de la SMC est de veiller à l'utilisation durable des ressources renouvelables que nous utilisons pour satisfaire nos besoins. C'est une autre façon de dire que nous pouvons en utiliser les intérêts, mais en gardant le capital. Il y a bien d'autres façons de l'expliquer, mais je ne pense pas avoir besoin d'élaborer davantage.

Document unique

La Stratégie a été extrêmement bien accueillie pour une proclamation internationale. Je pense qu'il s'agit d'un document unique parmi tous les documents internationaux proclamant ce qu'il faut faire ou ne pas faire, car même cinq ans après sa publication, elle est toujours bien vivante et considérée comme un guide de planification et de prise de mesures efficaces. Que reste-t-il à faire pour la mettre en oeuvre? Certaines mesures doivent être prises à l'échelle internationale, ce qui nécessite la collaboration des États pour l'élaboration d'une nou-

velle loi et de nouveaux règlements. Un des principaux exemples est bien sûr la gestion des émissions atmosphériques. Il y a eu quelques progrès à cet égard, mais pas autant que notre pays ou les pays scandinaves l'auraient souhaité, car nous connaissons toujours des problèmes causés par les pluies acides. Il y a d'autres mesures à prendre à l'échelle internationale. Il faudrait accorder plus d'attention à la qualité de l'eau des fleuves qui se jettent dans la mer. Je ne ferai pas la liste de tout ce qu'il y a à faire, vous êtes probablement au courant vous-mêmes.

Les besoins les plus importants sont probablement ceux qu'il faut satisfaire à l'échelle nationale et même locale. Un des principaux moyens d'y arriver consiste à formuler une stratégie de conservation nationale ou subnationale. Qu'est-ce qu'une stratégie de conservation? C'est un énoncé d'objectifs compatibles avec ceux de la SMC, qui définit la relation entre ces objectifs et des buts sociaux, ainsi que les interactions entre la conservation et le développement. Par exemple, si vous établissez des objectifs de gestion d'une étendue d'eau ou d'une espèce, il vous faudra prendre certaines mesures pour atteindre ces objectifs. Si vous examinez ensuite les activités de développement en cours et si vous pouvez déterminer les interrelations entre ces activités et les activités que vous avez jugé nécessaires pour la conservation, vous aurez créé une matrice qui vous permettra d'évaluer les mesures et les objectifs de développement en relation avec les mesures et les objectifs de conservation, et vice-versa. Pour chaque point de la matrice où ces activités se recoupent, vous pouvez déterminer les moyens de créer un effet de synergie entre les deux activités, à savoir de les amener à contribuer l'une à l'autre, ou encore les secteurs où il doit y avoir des compromis ou un rajustement des objectifs. C'est là un processus rationnel d'évaluation des problèmes d'utilisation des ressources.

Si vous suivez ce processus systématiquement, vous en arriverez à un plan d'action, accompagné d'une définition des programmes nécessaires pour la conservation et le développement. Vous serez ainsi en mesure de définir les programmes prioritaires et d'établir les échéanciers. Vous pouvez ainsi prévoir les intérêts de la faune, ceux des gens dans l'industrie et dans l'agriculture. Vous pouvez prévoir les intérêts de l'ensemble des gouvernements, un plan qui leur permettra de décider quelles sont leurs priorités et ce qu'il faut faire pour assurer un développement durable et la réalisation de l'objectif de conservation. Une stratégie de la conservation ne signifie pas que toutes les mesures seront prises en faveur de la faune ou des pêches, mais plutôt que les mesures prises en vue de la conservation et du développement ont été définies de la façon la plus rationnelle et la plus équitable possible.

Conférence d'Ottawa

Du 31 mai au 5 juin 1986, nous nous réunirons à Ottawa pour une conférence internationale en vue d'examiner ce qui a été fait dans le monde pour mettre en oeuvre la Stratégie mondiale de la conservation. La Fédération canadienne de la faune, Environnement Canada, l'UICN, le Fonds mondial pour la nature International, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'UNESCO (et la liste s'allonge) en sont les principaux parrains. Le programme en est maintenant assez bien établi. Il prévoit des présentations sur les progrès et les problèmes de la mise en oeuvre de la Stratégie, des discussions sur la façon de modifier la SMC pour qu'elle devienne encore plus valable comme plan d'action à ce stade et l'occasion d'échanger des expériences sur la mise en oeuvre. Je pense qu'il s'agira d'une réunion valable et constructive.

J'ai parlé un peu du processus de préparation d'une stratégie nationale de la conservation. Au Canada, bien sûr, étant donné la répartition des fonctions entre les paliers de gouvernement, cette tâche incombe plus particulièrement aux provinces. Le gouvernement du Canada, par l'entremise d'Environnement Canada, a appuyé la Stratégie et a passé en revue les programmes fédéraux pour s'assurer de leur compatibilité avec elle. Mais la plus grande partie de la planification va se faire au niveau provincial. Déjà, un certain nombre de provinces ont pris des mesures.

En Alberta, grâce aux efforts d'Elmer Kure, le Conseil de l'environnement de l'Alberta a commencé à préparer une stratégie de la conservation pour cette province. L'Alberta, à mon avis, a la chance d'avoir une institution comme le Conseil de l'environnement qui dispose d'un personnel, de sources de financement, qui est indépendant du gouvernement et dont la plupart des mesures sont basées sur les activités des organismes non gouvernementaux. Je suis certainement très heureux que le Conseil ait pris cette initiative. Ils y ont affecté des fonds et du personnel et les travaux vont bon train.

En Colombie-Britannique, nous avons un comité directeur et un groupe d'administration du financement qui ont planifié une stratégie provinciale de la conservation. Les travaux progressent, mais pas aussi rapidement que nous le souhaiterions, car nous tentons de recueillir des fonds du secteur privé en vue de mener le processus au moins au point où il sera suffisamment solide pour nous assurer que le travail est bien fait.

En Ontario, je crois comprendre que le gouvernement provincial a confié à contrat, au Conseil de la conservation de l'Ontario, la tâche d'examiner les programmes provinciaux pour s'assurer qu'ils sont compatibles avec les objectifs de la Stratégie, après quoi il décidera d'aller de l'avant ou non et d'établir une stratégie provinciale de la conservation.

Au Québec, un groupe de conservation, dirigé par Harvey Mead de Québec, a pris quelques mesures, mais je n'en connais pas les détails.

Dans chacune des trois provinces de l'Atlantique, un groupe officieux, regroupant des représentants du gouvernement et des organismes non gouvernementaux, a été créé pour établir les plans des stratégie provinciales de la conservation.

À mon avis, c'est là un assez bon dossier. Il serait intéressant que d'autres provinces prennent des mesures semblables et que les activités soient intensifiées et accélérées dans toutes les provinces.

Il vaut la peine de remarquer que nous vivons une époque de changement politique apparent, où les gouvernements modifient la façon d'administrer leurs affaires. Que les changements aient été des libéraux aux conservateurs ou des conservateurs aux libéraux n'a pas d'importance; je pense que les électeurs qui ont provoqué ces changements avaient les mêmes intentions et que les résultats seront à peu près les mêmes. Nous nous préoccupons davantage, par exemple, d'accroître l'efficacité du gouvernement, de couper les dépenses et de réduire le déficit.

Un service

Nous sommes tous d'accord qu'il s'agit là de bons objectifs et que nous devrions faire tout ce que nous pouvons pour contribuer à les atteindre. Mais je sais que

vous êtes dans le domaine de la faune parce que vous croyez que vous pouvez y apporter une contribution, que vous offrez un service au pays, par conséquent vous conviendrez que, même en cette période de restrictions, en plus de la dette nationale et du déficit nous avons une dette envers l'avenir. En tant que nation, notre dette envers l'avenir consiste à laisser à nos descendants la multitude d'espèces, la qualité de l'environnement et les stocks de ressources qui nous ont permis de vivre aussi bien que nous le faisons. Nous avons cette obligation envers nos descendants et, par conséquent, quand nous pensons à ce qu'il faut faire pour mettre de l'ordre dans nos finances, il ne faut jamais oublier que nous avons l'obligation de faire certains placements pour l'avenir que nous ne pouvons négliger ou laisser de côté.

Pour terminer, si la mode au niveau de la politique et des conditions de l'économie change et que nous devons réagir face à ces changements, la nature des processus écologiques ne change pas. En effet, les processus écologiques constituent la base de notre existence, de sorte que nous ne pouvons les négliger, malgré les tentations favorisées par les changements économiques et politiques. C'est en reconnaissance de cette vérité que j'espère voir progresser l'établissement de stratégies de conservation utiles et opportunes.

Stratégie mondiale de la conservation (2)

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

J.A. Keith (Service canadien de la faune) demande à M. Munro s'il est prévu, au moment de la Conférence de 1986, que le Canada puisse présenter tout au moins des ébauches de stratégies provinciales de la conservation. Qu'est-ce que le Canada présentera à cette Conférence comme preuve du succès de la mise en oeuvre de la Stratégie?

D. Munro (Fédération canadienne de la faune) dit ne pas savoir qui pourrait répondre pour le Canada à cet égard. D'après lui, probablement qu'il y aura des ateliers à la Conférence où il sera approprié que les pays présentent des rapports sur les progrès accomplis. Pour le Canada, il suppose qu'Environnement Canada fera une déclaration sur ce qui a été fait au niveau fédéral et il espère qu'il y aura des déclarations et peut-être la présentation de documents du plus grand nombre de provinces possible à ce moment-là. Il serait très surpris que toutes les provinces aient atteint le stade où elles pourront présenter un document officiel, mais certaines d'entre elles pourront probablement présenter des documents préliminaires. Il serait encore plus surpris qu'il y ait eu des tentatives véritables d'intégrer les stratégies provinciales et fédérale dans une démarche nationale globale. Cette situation pourrait se présenter à un moment donné, mais il ne croit pas qu'il serait productif pour le moment de tenter de s'orienter dans ce sens ou de forcer ce genre d'évolution. Il faut que les choses suivent leur cours.

Rapport (Points saillants des programmes)

DIVISION DE LA FAUNE AQUATIQUE ET TERRESTRE DE L'ALBERTA

Révisions à la Loi sur la faune

Le projet de loi 84, nouvelle Loi sur la faune, a été déposé et adopté au cours de la session de l'Assemblée législative de l'automne dernier. Il reste encore à la proclamer en totalité, bien que la promulgation des articles concernant le Fonds de fiducie pour la faune aquatique et terrestre ait eue lieu le 5 février 1985.

L'avocat-conseil pour les questions législatives, les avocats du Ministère et le personnel de la Division préparent actuellement une nouvelle série de règlements conformes à la nouvelle Loi. Cette tâche devrait être achevée vers la fin du printemps, époque à laquelle nous demanderons la proclamation de la nouvelle Loi.

Les nouveaux règlements seront les suivants :

- règlements généraux;
- règlements concernant le Fonds de fiducie pour la faune aquatique et terrestre;
- règlements concernant la chasse;
- règlements concernant l'industrie de la fourrure;
- règlements concernant la faune captive et les animaux exotiques;
- règlements concernant l'élevage du gibier;
- règlements concernant la faune nuisible;
- règlements concernant le dressage des chiens.

Dommages causés par les oiseaux aquatiques et indemnisation

Deux accords quinquennaux à coûts partagés ont été conclus avec le gouvernement fédéral (au début de 1984) pour la période allant d'avril 1983 à mars 1988. L'un des accords, qui prévoit des paiements compensatoires aux agriculteurs pour les pertes de récolte, a porté le paiement maximum pour les pertes de 50 à 65 $ l'acre en 1983 et à 70 $ l'acre pour 1984. L'accord sur la prévention des dommages, qui prévoit la création de lieux de diversion (champs de nourrissage et cultures de diversion) et une aide aux agriculteurs pour l'effarouchement des oiseaux, facilitera la planification annuelle et à long terme.

Accord avec le SCF

Des entretiens préliminaires ont porté sur la réduction du dédoublement des efforts déployés par les organismes de faune fédéraux et provinciaux pour certains aspects de la gestion des oiseaux migrateurs. La clarification des rôles et des fonctions de chacun des deux paliers de gouvernement accroîtra l'efficacité de la planification et de la gestion réalisées par les deux organismes. Des discussions sont en cours et l'identification des domaines de responsabilité se déroule bien.

Information et éducation

La Direction de l'information publique et de la vulgarisation a préparé de l'information concernant les fonctions de la Division visant à maximiser les avantages publics tirés des ressources de faune aquatique et terrestre. En 1984, l'accent a été mis sur la promotion du nouveau "Rapport de situation sur les ressources de faune aquatique et terrestre en Alberta".

Un important film de 30 minutes sur la pêche en Alberta a été achevé en collaboration avec la société Radio-Canada d'Edmonton. Une aide a été accordée à l'Association forestière de l'Alberta pour lui permettre d'achever trois courts métrages. Des publicités télévisées concernant "Land access" et "Outdoor observer" ont été diffusées avec la vedette de hockey Lanny MacDonald.

Le Projet WILD, programme d'activités bien équilibré pour l'enseignement touchant la faune, a connu une expansion avec la formation de six animateurs et la distribution de manuels lors de dix ateliers. Un document intitulé "The Alberta supplement" a été préparé pour aider les enseignants à insérer le Projet WILD dans leurs cours. Un bulletin trimestriel a été lancé et distribué.

Les activités de la Semaine de la conservation de la faune ont connu une expansion avec la participation des clubs 4-H, d'Alberta Recreation and Parks, des animateurs des Junior Forest Warden, des Guides et des Scouts. Les écoles de l'Alberta ont reçu plus de 8 000 pochettes. Le concours d'affiches a été transformé en une exposition sans compétition pour se conformer aux lignes directrices de Culture Alberta concernant les événements artistiques pour les enfants.

Les activités de promotion, comme les expositions et les manifestations publiques, ont été partagées avec le Centre d'information du ministère et avec l'Alberta Fish and Game Association, l'Alberta Forest Service, le SCF et la Gendarmerie royale du Canada.

Le Programme d'éducation des chasseurs et de conservation de l'Alberta a impliqué 11 000 personnes, 5 000 étudiants ayant participé à des camps de plein air au lac Narrow et au lac Alford. Plus de 700 instructeurs bénévoles ont présenté ce programme en vue de le partager de plus en plus avec le secteur privé, surtout avec l'Alberta Fish and Game Association.

Opérations "dissimulées"

Trois opérations en tenue civile ont été effectuées au cours de la dernière année. Au cours de la première, 78 particuliers et sociétés ont été accusés sous 142 chefs d'accusation en vertu des lois concernant les pêches et la faune pour trafic de poissons (corrégone et doré jaune) et de faune (orignal et cerf de Virginie).

Lors de la deuxième opération, 6 personnes ont été accusées de trafic en vertu de la Loi sur la faune. Les articles vendus et achetés étaient des vésicules biliaires et des pattes d'ours, ainsi que des bois de gros gibier (wapiti et cerf).

La troisième opération impliquait le trafic de faune dans des boutiques de taxidermistes et concernait surtout des têtes montées en trophées (principalement de mouflons d'Amérique) et des oiseaux.

"Plan national de rétablissement du Faucon pèlerin"

La Division, qui présidait le Comité technique des rapaces de l'Ouest, a été chargée de coordonner l'élaboration d'un "Plan national de redressement du Faucon pèlerin (Anatum)". Les directeurs de la faune de l'Ouest ont endossé l'ébauche initiale qui a été distribuée à tous les directeurs pour examen et commentaires.

Politique concernant les espèces en danger

Un document de travail a été élaboré à propos d'une Politique de la gestion des espèces fauniques en danger. Ce document présente un système destiné à désigner les espèces en danger, identifie celles qui sont présentes en Alberta et propose des priorités et des stratégies générales de gestion.

Élevage du gibier

Une politique concernant les moyens de garder la faune en captivité a été mise au point. Le document décrit diverses installations pour la garde de la faune en captivité, comme les parcs zoologiques publics et privés, les installations de recherche et d'éducation et les fermes d'élevage de gros gibier. Le document de travail sur l'élevage du gros gibier a été rédigé en vue d'être distribué au public et d'obtenir ses commentaires. La plupart des répondants sont en faveur de l'élevage du gros gibier en Alberta. Beaucoup d'autres personnes ont émis de sérieuses réserves à propos du concept. La décision finale concernant la nouvelle législation proposée sur l'élevage du gros gibier est retardée d'un an afin de mieux évaluer toutes les ramifications possibles, y compris l'acceptation par le public.

Réintroduction du bison d'Athabaska

La Division de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta participe, avec le SCF, à un programme de réintroduction du bison d'Athabaska dans son ancien territoire dans la région de Hay-Zama. En 1984-1985, 34 bisons au total ont été transportés du Parc national de l'île Elk dans un endroit clôturé de 3 km^2 près des lacs Hay-Zama. Le troupeau transplanté servira à établir une population libre de bisons d'Athabaska dans le nord-ouest de l'Alberta. La bande indienne de Dome Tha collabore largement à ce projet.

Gestion des carnivores

L'ébauche d'un plan de gestion des loups, une politique révisée de la faune nuisible et un examen historique de la gestion et de la recherche sur les loups en Alberta ont été préparés. Nous avons déterminé les taux d'abattage de deux meutes de loups dans l'ouest de l'Alberta. Nous avons résumé la mortalité des grizzlis de 1972 à 1984. La Division a surveillé la rage chez les mouffettes et les chauves-souris.

Les terres humides de demain

Neuf des 20 marécages clés mentionnés dans l'accord conclu avec Canards Illimités (CI) Canada sont en cours de finition et l'un d'entre eux connaît une planification assez avancée. Cinq autres projets en sont au démarrage. En 1984-1985, 355 ha de terres humides au total ont été achetées dans les projets des lacs Big Hay, Kleskun et Sterling.

Agriculture Alberta, Environnement Alberta, Énergie et Ressources naturelles Alberta (Division des terres publiques) et CI Canada se sont mis d'accord sur une structure de comité et un processus d'approbation des projets. Cette entente fait partie intégrante de la réalisation du programme des terres humides.

Mise en valeur de l'habitat

Dans le cadre de la Direction de l'habitat, les programmes de mise en valeur de l'habitat de la faune aquatique et terrestre ont été consolidés en 1984 et 12 postes régionaux ont été réaffectés pour suivre le rythme croissant du programme de mise en valeur des habitats, à savoir "Buck for Wildlife".

La participation accrue de l'Alberta Fish and Game Association dans le cadre du programme "Buck for Wildlife" a produit environ 72 nouveaux projets.

Fonds de fiducie pour la faune aquatique et terrestre

La révision de la Loi sur la faune a provoqué la création du Fonds de fiducie pour la faune aquatique et terrestre qui a fusionné trois programmes dans un seul fonds de fiducie comportant des comptes séparés, à savoir "Buck for Wildlife", l'aide à la faune et l'indemnisation des trappeurs.

Par suite des reports des exercices précédents, des intérêts et des recettes de 1984-1985, une somme de 5,5 millions $ a été transférée dans le fonds de fiducie pour le programme "Buck for Wildlife". On prévoit que le fonds bénéficiera chaque année de 2,2 millions $ au titre des droits prélevés sur les permis de chasse et de pêche, ainsi que par la vente des articles saisis.

Institut de la fourrure du Canada

En juillet 1984, la province de l'Alberta et l'Institut de la fourrure du Canada ont signé une entente quinquennale concernant la recherche et la mise au point de systèmes de piégeage non cruels. Le programme sera effectué au Centre de l'environnement de l'Alberta à Vegreville.

Politique de gestion des animaux à fourrure

Un document de travail concernant une politique de gestion des animaux à fourrure pour l'Alberta a été rédigé. Il fournit tout un ensemble de recommandations concernant la gestion des animaux à fourrure, ainsi que l'administration de l'industrie du piégeage.

Rapport (points saillants des programmes)

DIRECTION DE LA FAUNE DU MANITOBA

Programmes de gestion de la faune

Vulgarisation du sujet de la faune

Le SCF et la Direction de la faune du Manitoba, grâce à un nouveau programme d'interprétation au marais d'Oak Hammock, ont atteint un nombre record de personnes et ont lancé une campagne dynamique visant à faire connaître la région, tout en initiant les élèves à la conservation en plein air. Environ 45 000 personnes ont visité le marais en 1984, soit une augmentation de 8 % par rapport à 1983. Dans le cadre du programme "Destination Manitoba", la Direction a reçu 133 000 $ pour construire un centre d'information pour les visiteurs de la région : on aménage également des digues en boucle de façon que les visiteurs puissent se promener dans le marais sans revenir sur leurs pas. Des bulletins et un nouveau dépliant sur le marais d'Oak Hammock ont été publiés en 1984.

Le personnel a continué de faire des visites guidées des terriers de serpents de la réserve de Narcisse et 7 000 visiteurs sont venus en trois semaines pendant l'émergence printanière des serpents de l'espèce Thamnophis sirtalis parietalis.

Dans le cadre du programme de la Semaine de la conservation de la faune, on a créé un groupe de travail composé de représentants de dix organismes et groupes d'intérêts particuliers dans le domaine de la faune. Le concours annuel d'affiches et de prose a été élargi de façon à inclure un concours d'affiches à colorier et il y a eu au total plus de 1 800 inscriptions. Les gagnants ont reçu leurs prix des mains du ministre des Ressources naturelles, l'honorable Al Mackling, lors d'une présentation officielle organisée à la bibliothèque Centennial de Winnipeg.

En vertu du programme des prix pour la conservation de la faune, 11 prix ont été attribués à des Manitobains ou à des organismes pour leur importante contribution à l'égard de la conservation de la faune.

Une fois encore, la Direction de la faune a collaboré avec la Registered Trappers' Associaion du Manitoba à une exposition de fourrures sauvages au cours du Festival du voyageur d'une durée d'une semaine. L'exposition a attiré plus de 14 000 visiteurs.

Une subvention de 1 000 $ a été accordée à la Station de recherche sur les oiseaux aquatiques du delta pour l'embauche d'un guide en vue de répondre à la demande publique.

Programmes de chasse

La chasse sportive est demeurée populaire en 1984-1985. Les chasseurs au gros gibier ont connu 263 500 jours d'activités récréatives, ont capturé 1 751 orignaux, 23 090 cerfs, 1 038 wapitis, 1 153 ours noirs, caribous des bois et loups. En 1984, 31 298 chasseurs résidents et 3 748 chasseurs non résidents d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier ont profité de l'occasion qui leur était offerte

de se rendre dans les champs et les marais pour capturer 215 340 canards, 168 208 oies et bernaches et 689 oiseaux d'autres espèces.

Plusieurs changements ont été apportés aux saisons de chasse en 1984 pour améliorer la sécurité des chasseurs, réduire les prises illégales, accroître la survie du gros gibier et limiter la chasse à partir de véhicules. Des refuges de 600 m de large, le long des routes principales, ont été créés dans trois régions de la province. Les dispositions réglementaires concernant les vêtements de chasse ont été modifiées afin d'éliminer l'obligation de porter des vêtements extérieurs complètement blancs, tout en accroissant les exigences concernant l'orange flamboyant. L'utilisation des véhicules tout terrain à des fins reliées à la chasse a été interdite ou limitée dans bien des secteurs de la province.

Chasse aux amphibiens et aux reptiles

Au cours des deux semaines de chasse au serpent de l'espèce Thamnophis sirtalis parietalis en 1984, 57 245 serpents ont été capturés vivants et vendus à des marchands aux États-Unis. Nous avons aussi permis une chasse à la grenouille léopard pendant deux mois en 1984 : 5 922 kg de grenouilles léopards ont été récoltés, ce qui représente une augmentation importante par rapport aux prises de 1983.

Gestion des fourrures d'animaux sauvages

La valeur des fourrures d'animaux sauvages capturés au Manitoba en 1984-1985 a atteint environ 4,5 millions $, soit une hausse de 700 000 $ par rapport à l'année précédente. Bien que le nombre de permis de piégeage soit descendu à 15 000, l'amélioration du prix des fourrures et des conditions climatiques favorables ont contribué à accroître la valeur des prises.

Une politique et des procédures, visant à faciliter l'administration des fourrures sauvages, viennent d'être achevées et ont été soumises pour approbation. Les politiques et les procédures administratives existantes n'avaient pas été révisées depuis 30 ans, de sorte qu'il a fallu faire des changements importants pour mettre à jour le système administratif afin qu'il réponde mieux aux situations contemporaines.

Le nombre des programmes d'éducation du public et des trappeurs a continué d'augmenter : nous avons donné 11 cours de formation concernant les fourrures, à l'intention des trappeurs, et des présentations ont été faites dans les écoles publiques en collaboration avec la Registered Trappers' Association du Manitoba, touchant environ 8 000 étudiants. Cinq agents de surveillance des pièges déclarés, postés dans des régions éloignées, ont assisté à un cours de quatre semaines sur les méthodes de piégeage non cruel et les techniques visant à faciliter la promotion des pièges non cruels et des méthodes de piégeage chez les Manitobains d'ascendance autochtone dont la totalité ou une partie du revenu dépend des fourrures.

La mise au point et l'essai des dispositifs de piégeage non cruels ont augmenté considérablement. La station de Tramping Lake a été largement utilisée au cours de l'hiver pour expérimenter l'efficacité des pièges non cruels approuvés. En outre, environ 600 pièges non cruels ont été fournis à des trappeurs professionnels en vue d'obtenir des données scientifiquement valables sur ces dispositifs,

utilisés dans des conditions géographiques et climatiques précises et pour des espèces particulières. Cette information est exigée par l'Institut de la fourrure du Canada avant d'obtenir l'approbation finale d'un dispositif de piégeage pour toute espèce d'animal à fourrure.

Un changement important concernant l'orientation du programme touchant les fourrures a été apporté cette année. Au cours des années 70, l'accent a été mis sur les programmes de développement en vue de relancer le secteur primaire de la fourrure. Au cours des années 80, l'accent a porté surtout sur les programmes de préservation et de gestion, face aux problèmes contemporains présentés par la société. Pour faciliter cette réorientation, la Registered Trappers' Association du Manitoba a accepté de se charger de l'élaboration et de l'application de la Loi spéciale sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA), tandis que le Ministère jouait un rôle prépondérant dans la mise au point de pièges et de techniques de piégeage non cruel, dans leur promotion et dans la mise en oeuvre de programmes de gestion orientés vers le maintien de populations optimales d'animaux à fourrure.

Lutte contre les dommages causés par la faune

Le Ministère a aidé les apiculteurs à empêcher les dommages causés par les ours noirs en éliminant les ours problèmes à proximité des ruchers. Malgré ces efforts, les dommages causés par les ours aux ruches ont entraîné le versement aux apiculteurs d'indemnités compensatoires de 96 000 $. Des dispositifs d'effarouchement du wapiti et du cerf, ainsi que des produits d'éloignement, ont été utilisés pour protéger les cultures. Des mangeoires d'interception ont aussi servi à attirer le cerf et le wapiti par une autre source d'alimentation. En 1984-1985, le programme des mangeoires d'interception a coûté environ 55 000 $. Les indemnités compensatoires pour les dommages causés par le cerf, le wapiti et l'ours noir aux cultures, autres que les ruchers, se sont élevées à 186 000 $.

Les dommages aux récoltes causés par les oiseaux aquatiques ont été peu importants en 1984 à cause des conditions de sécheresse et des récoltes hâtives. Le coût du programme, soit 185 000 $, a été assumé à parts égales par le Manitoba et le Canada.

Programme de rétablissement du bison des bois

En 1984-1985, la harde de bisons des bois gardés en captivité près de Waterhen est passée de 33 à 61 têtes. Huit petits, nés sur place, ont survécu, le zoo de Calgary nous a fait don de deux jeunes et le jardin zoologique du Toronto métropolitain de 18 bisons des bois. L'aire de captivité a été agrandie comme prévu pour atteindre 2 300 ha et on a terminé la construction de l'enclos. Les bisons ont eu quelques difficultés à se nourrir à cause des mauvaises conditions de neige et de leur adaptation antérieure aux conditions des jardins zoologiques. Néanmoins, ils ont survécu à l'hiver en assez bon état.

En septembre 1984, le site a reçu la visite de Son Altesse le Prince Albert de Monaco, protecteur de la Wood Bison Reestablishment Foundation Inc., qui a été créée pour financer Waterhen Wood Bison Ranches Ltd., société de la bande indienne de Waterhen. Maintenant, on laissera la harde s'accroître, tandis qu'on prépare les plans des premières libérations en milieu naturel pour 1987 ou 1988,

en vue d'atteindre l'objectif principal qui consiste à établir une harde sauvage de bisons des bois au Manitoba.

Programmes de gestion de l'habitat

Répertoire de l'habitat faunique

Le répertoire de l'habitat de l'orignal dans la zone de 152 000 km^2 de l'Accord sur la lutte contre les inondations dans le Nord a été achevé en 1984-1985, les cartes produites par ordinateur utilisant des codes de couleur pour désigner les différents habitats.

Un répertoire de l'habitat du cerf dans la région agricole du Manitoba a été entrepris en 1984-1985. Son objectif est de répertorier la couverture d'arbres et d'arbustes dans chaque zone de chasse, sur une superficie d'environ 100 000 km^2.

On a aussi réalisé une étude pilote en vue d'établir un répertoire des terres humides, afin d'évaluer l'application des données numériques du satellite Landsat à la cartographie des petites terres humides des Prairies et de l'habitat aviaire connexe des hautes terres. Les recommandations seront fournies dans un rapport sur le projet indiquant les applications possibles aux programmes opérationnels du répertoire.

Programme des zones de gestion de la faune

Le règlement du Manitoba 187/84 a ajouté une superficie nette de 17 346 ha de terres de la Couronne à la base provinciale de zones de gestion de la faune (ZGF). Onze nouvelles zones ont été créées et des ajouts ont été faits à 12 zones existantes. Les négociations dans le cadre du programme d'échange de terres avec les gouvernements locaux ont permis de remettre 9 583 ha de terres des zones de gestion de la faune aux administrations locales.

Parmi les autres activités d'aménagement, citons la délimitation des zones, l'amélioration des installations et de l'accès du public et de nombreux projets de gestion de l'habitat faunique, tels que l'aménagement d'une couverture favorable à la nidification, des parcelles d'alimentation, l'alimentation en eau et la régularisation des eaux, et diverses activités de manipulation de l'habitat.

Programme de gestion des terres humides

Un accord a été signé avec Canards Illimités (CI) pour partager les coûts d'amélioration du système d'alimentation en eau et de régularisation des eaux de la zone de gestion de la faune au marais d'Oak Hammock. Cet accord permettra d'améliorer l'alimentation en eau à partir des sources printanières du ruisseau Wavey et d'améliorer le drainage grâce aux ruisseaux Dewar et Parks. Les mesures d'amélioration de l'habitat comprennent une importante digue divisant la grande cellule centrale en deux petits bassins et 50 autres îlots de production.

La création de la zone de gestion de la faune de Rat River a fourni la base foncière nécessaire pour un projet d'aménagement des terres humides et la province a collaboré étroitement avec CI à la préparation du projet. L'aménagement porterait sur près de 3 240 ha de tourbières brûlées.

Les mesures correctives touchant l'habitat détruit lors de la construction du canal de dérivation de la rivière Big Grass ont entraîné l'établissement de l'unité de la rivière Big Grass dans la zone de gestion de la faune du bassin Whitemud.

En 1984, sept projets de CI, représentant 870 ha de terres de la Couronne, ont été révisés et approuvés par la Direction de la faune. Les comités consultatifs des projets Saskeram, Summerberry et Oak Hammock se sont réunis régulièrement au cours de l'année pour évaluer les plans et les activités de gestion.

Trois projets d'Habitat faunique Canada, touchant des habitats de terres humides, ont été autorisés au Manitoba en collaboration avec la province. Le projet Kissock implique l'acquisition d'un projet existant de CI, ainsi que d'une zone de terres boisées. Le projet Akudlik mettra l'accent sur la gestion des niveaux d'eau et l'interprétation dans la zone spéciale de conservation du cap Churchill où se trouve une aire de nidification de la Mouette rosée, considérée comme une espèce rare.

Nourrissage du cerf et du wapiti

D'importantes chutes de neige précoces et de fréquents verglas dans l'ouest du Manitoba ont suscité des demandes du public en vue de nourrir le cerf et le wapiti dans le cadre d'un programme de nourrissage d'urgence de 228 500 $.

Avec l'aide de quelque 900 bénévoles, le personnel du Ministère a nourri environ 12 000 à 15 000 cerfs et 500 à 700 wapitis dans 600 à 700 endroits différents. Le total des dépenses s'est élevé à environ 250 000 $, incluant les coûts accrus de prévention des dommages causés aux récoltes. La Direction a acheté à peu près 835 tonnes de nourriture en granulés pour le cerf, tandis que d'autres groupes en ont acheté 50 autres tonnes. On a aussi acheté plusieurs centaines de tonnes de foin pour nourrir le cerf et le wapiti.

La Fédération de la faune du Manitoba et les groupes locaux ont contribué largement à l'achat du foin et de la nourriture. De nombreux bénévoles faisaient partie d'associations de chasse et de pêche.

Ces efforts ont probablement empêché 3 000 à 4 000 cerfs de mourir de faim, tout en prévenant d'importants dommages aux récoltes de plantes fourragères entreposées dans l'ouest du Manitoba.

Programme du patrimoine des habitats du Manitoba

Ce programme a été mis au point par les Directions de la faune et des pêches en 1983-1984. Le budget prévu de 1,5 million $, sur 4 ans, doit être réparti entre les projets d'habitat faunique et halieutique de la façon suivante : 250 000 $ au cours des exercices financiers 1984-1985 et 1985-1986 respectivement et 500 000 $ en 1986-1987 et 1987-1988 respectivement. Les projets d'habitat faunique réalisés en 1984-1985, en vertu de ce programme, comportaient l'achat de deux quarts de sections d'excellent habitat dans les hautes terres du sud-ouest du Manitoba et la construction d'un petit barrage dans le refuge MacPhail, ainsi que dans les zones de gestion de la faune de Malaher et de West Derby. On a favorisé le recyclage d'un habitat de l'orignal dans l'île Hecla et fait l'acquisition de quelque 100 nichoirs de Canards huppés qui ont été installés par le Greenwing Youth Club du comité de Turtle Mountain de Canards Illimités.

Programme des emprises routières

Un diaporama en 35 mm, intitulé "Ribbons of habitat - Manitoba's undeveloped road allowances", a été préparé pour promouvoir la préservation de l'habitat faunique sur les emprises routières municipales inutilisées. Le diaporama a été présenté aux municipalités rurales, à la Fédération de la faune du Manitoba, au ministère de l'Agriculture, aux associations fauniques de La Verendrye et de Turtle Mountain et au personnel de terrain du ministère des Ressources naturelles.

La municipalité rurale d'Odanah a adopté un règlement municipal interdisant la destruction de la végétation sur les emprises routières non aménagées et plusieurs autres municipalités envisagent de prendre des mesures semblables.

Rationalisation de l'utilisation des terres

La Direction de la faune a continué de contribuer à la planification de l'utilisation des terres cadastrées en fournissant à cinq districts de planification des rapports et des recommandations sur les ressources fauniques de leur secteur respectif.

Elle a aussi contribué à la planification de l'utilisation des terres de la Couronne grâce au Comité de classification des terres de la Couronne et à sa représentation au sein des comités de planification en bloc. En outre, elle a examiné plus de 240 demandes précises d'utilisation de terres de la Couronne, ainsi que les énoncés des incidences environnementales du projet Limestone et du couloir hydro-électrique de Gillam à Churchill.

Marais d'Oak Hammock

Le 11 janvier 1985, la province du Manitoba et CI signaient un accord de dix ans dans le cadre duquel 1,9 million $ seront affectés à l'aménagement du marais d'Oak Hammock. Les améliorations comprennent la construction d'un canal de dérivation pour amener de l'eau supplémentaire au marais d'Oak Hammock à partir du ruisseau Wavey, l'amélioration du drainage pour éliminer l'eau rapidement, l'amélioration de l'habitat et des installations destinées aux visiteurs. Les travaux d'aménagement accroîtront la productivité faunique du marais, aideront à lutter contre les épidémies de botulisme aviaire à l'avenir et amélioreront les possibilités d'observation de la faune par le public.

Services biologiques

Études sur les Bernaches du Canada

Les études sur les populations de Bernaches du Canada de l'est des Prairies se sont poursuivies grâce au soutien financier coopératif de plusieurs organismes de faune de la voie migratoire du Mississipi et de l'US Fish and Wildlife Service. Plus de 1 700 bernaches ont été capturées vives et baguées au début d'août, près du cap Churchill. L'information recueillie servira à la gestion de la population.

Des relevés printaniers des nids de la Grande bernache du Canada dans la région des passes du lac Manitoba ont révélé une bonne année et une éclosion des oeufs relativement précoce.

Baguage des oiseaux aquatiques

En 1984, un total de 16 356 canards ont été bagués au Manitoba, dans le cadre de l'évaluation à long terme de la chasse aux oiseaux aquatiques.

On a continué de vérifier les prises des chasseurs dans les aires traditionnelles de repos des oiseaux aquatiques et on a recueilli des renseignements sur les prises, le nombre de chasseurs et les attitudes à l'égard des saisons de chasse aux oiseaux aquatiques.

Transplantation et relevés de l'Aigle à tête blanche

En 1984, le Manitoba a fourni 10 jeunes Aigles à tête blanche à l'US Fish and Wildlife Service, dans le cadre de notre accord triennal. Les aiglons ont été libérés au New Jersey dans le cadre d'un programme de repeuplement du nord-est des États-Unis. En 1984, plus de 130 nids actifs d'Aigles à tête blanche ont été observés au cours des relevés des nids dans les régions de Whiteshell, des lacs et du nord-ouest.

Relevés de gros gibier

Des relevés aériens de la population d'orignaux dans la zone de l'Accord sur la lutte contre les inondations dans le Nord ont été achevés au cours du dernier trimestre de 1984-1985. La densité des orignaux varie considérablement dans la région, puisqu'ils sont très abondants dans certaines sections d'habitat tandis que, dans d'autres régions, l'habitat semblait capable d'en soutenir bien plus que le nombre observé. Les consultations permanentes avec les collectivités seront orientées vers la protection des zones à haute densité, tandis qu'on tentera d'accroître la densité dans les zones où la population semble réduite.

On a procédé à des relevés aériens du cerf dans trois sections du sud-ouest du Manitoba. Les analyses préliminaires des observations indiquent qu'il y a des différences importantes d'abondance entre les régions.

Il n'y a pas eu de relevé aérien du wapiti en 1984-1985, puisqu'on a affecté une plus grande part des ressources aux relevés du cerf, qui n'avaient pas eu lieu depuis plusieurs années à cause des mauvaises conditions d'enneigement.

Biométrie

Deux modèles de simulation ont été achevés en 1984-1985 : la version 3.0 du "modèle général des ongulés" et "Polarpop", un modèle de prévision à court terme des changements chez les populations d'ours blanc. Les travaux de modélisation se poursuivent sur une base coopérative, en vue d'intégrer les deux modèles existants et de fournir un logiciel qui nous permettra de simuler la dynamique des populations de façon plus précise.

Espèces rares et menacées d'extinction

Sept Faucons pèlerins ont été élevés et libérés du Mary Speechly Hall, à l'Université du Manitoba, en juillet et en août 1984.

Au cours de l'été 1984, 28 Chouettes cendrées, jeunes et adultes, ont été munies d'émetteurs dans le cadre d'une étude de 4 ans sur la dynamique des populations, leurs déplacements et leur utilisation de l'habitat.

Des photographies des colonies de Pélicans blancs d'Amérique ont révélé la présence de plus de 20 000 nids au Manitoba en 1984.

La surveillance des populations de grenouilles léopards et de serpents de l'espèce Thamnophis sirtalis parietalis a montré que les populations de grenouilles léopards sont sur le point d'atteindre des niveaux d'exploitation commerciale. Les populations de serpents sont, par ailleurs, demeurées stables dans les régions inexploitées.

Rapport (points saillants des programmes)

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Gestion de l'habitat

Terres forestières

La Loi sur les forêts et les terres de la Couronne exige que l'habitat faunique qui se trouve sur des terres forestières soit géré en vue du maintien des populations de faune. Un plan provisoire de gestion de l'habitat vise à réglementer la taille et l'espacement des coupes rases et à prescrire le traitement nécessaire dans le cas d'habitats précis, tels que les territoires d'hiver du cerf et les zones tampons des cours d'eau. Les plans d'exploitation industrielle sont évalués par rapport au respect des lignes directrices sur la gestion de l'habitat.

On travaille actuellement à l'établissement d'un système de quantification et de modélisation de l'habitat. Ce système permettra d'évaluer les incidences de divers calendriers d'exploitation forestière sur l'habitat et les populations de faune du Nouveau-Brunswick. Il servira à mettre au point et à évaluer les plans d'exploitation et de gestion des permis de la Couronne.

Terres humides

Canards Illimités (CI) Canada a terminé 77 projets représentant près de 7 123 ha au Nouveau-Brunswick. On prévoit pour 1985 entamer des entretiens sur le renouvellement possible de l'accord de 1981 entre la province du Nouveau-Brunswick et CI Canada.

Gestion et utilisation des populations

Les prises de gros gibier, de petit gibier et d'animaux à fourrure sont réglementées en vue de maintenir des rendements soutenus, des taux de succès acceptables et la qualité de l'expérience. Les chasseurs doivent inscrire tous les cerfs, orignaux et ours tués dans la province. Grâce à cette inscription et à l'existence de centres de collecte de données biologiques pour l'orignal et le cerf, on dispose d'informations sur le nombre et la structure des prises. Les données sont utilisées pour les exercices de modélisation des populations de cerfs. Des modèles semblables concernant l'orignal sont prévus pour 1985.

L'Aigle à tête blanche, le Faucon pèlerin, l'Aigle pêcheur, le loup-cervier et le couguar de l'Est sont désignés, par les règlements, comme des espèces menacées d'extinction au Nouveau-Brunswick. Les données révèlent que les populations d'Aigles à tête blanche et d'Aigles pêcheurs ont maintenant atteint un niveau soutenu. Le SCF et Parcs Canada collaborent à un programme de rétablissement des populations de Faucons pèlerins reproducteurs. Les mesures de gestion qui accroîtraient la capacité de l'habitat en vue de soutenir le nombre de loups-cerviers n'ont pas encore été définies. Le SCF tient un dossier des rapports d'observation des couguars de l'Est.

Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural du Nouveau-Brunswick, ainsi que le ministère des Ressources naturelles, ont créé un Comité sur les

dommages causés par la faune à l'agriculture. L'objectif principal du comité est de définir les problèmes et de proposer des mesures. On étudie présentement des recommandations relatives au conflit entre le coyote et le mouton.

Permis et prises

Voici, en résumé, les données sur les prises et les ventes de permis de 1984 pour le gros gibier, le petit gibier et les animaux à fourrure :

Gros gibier

	Permis	Prises
Orignal	5 053	1 616
Cerf	114 000	26 000
Cerf - à l'arc	1 143	67
Ours	3 584	859
Ours - à l'arc	73	12

Petit gibier

Près de 135 000 personnes ont reçu des permis de chasse au petit gibier : tétras, lièvres et oiseaux migrateurs. Environ 565 000 tétras et 400 000 lièvres ont été capturés.

Animaux à fourrure

À peu près 3 600 trappeurs ont exporté le nombre suivant de peaux au cours de la saison 1984-1985 :

Espèce	Peaux exportées	
Castor	10 356	
Lynx roux	537	
Coyote	1 132	
Pékan	247	
Martre	3 109	
Vison	3 003	
Rat musqué	19 932	(automne seulement)
Loutre	528	
Raton-laveur	3 867	
Renard roux	3 376	
Mouffette	116	
Écureuil	682	
Belette	1 833	

Autres activités

Protection

Environ 125 années-personnes sont affectées au contrôle des prises et de l'utilisation non autorisée des ressources de faune aquatique et terrestre. Les efforts d'application réglementaire et d'éducation du public visent à assurer un niveau acceptable de respect de toutes les lois sur la faune et à limiter le nombre d'infractions majeures. Le nombre total des infractions connues a atteint 1 209 en 1984-1985.

Recherche

Nous avons accordé, en 1984, un soutien financier et autre à l'Université du Nouveau-Brunswick pour des recherches sur la dynamique de la population d'orignaux de la province. L'étude porte sur les répercussions de la chasse et l'application des règlements en vue d'atteindre les objectifs démographiques au profit du public. Une autre partie de la recherche est orientée vers le niveau et les causes de la mortalité des jeunes, afin de déterminer les mesures de gestion appropriées. Le personnel a aussi aidé, en 1984, le Comité de recherche et de développement des pièges non cruels de l'Institut de la fourrure du Canada.

Programme éducatif à l'intention des chasseurs

Les chasseurs âgés de 14 ou 15 ans doivent suivre et réussir un cours de formation des chasseurs. Ce cours est offert par le personnel du ministère des Ressources naturelles et par des bénévoles de divers organismes. Le guide utilisé est publié par Outdoor Empire Publishing, Inc. et son contenu est approuvé par la North American Association of Hunter Safety Co-ordinators. En 1984, près de 130 cours ont été donnés et 2 424 étudiants les ont achevés avec succès.

Programme éducatif à l'intention des trappeurs

L'association des trappeurs du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles, a principalement terminé la préparation d'un guide éducatif à l'intention des trappeurs. Il est probable qu'un cours à l'intention des trappeurs devienne obligatoire pour les nouveaux trappeurs. Les détails de la mise en oeuvre de cette exigence seront mis au point au cours de l'année qui vient.

Conseil consultatif sur la faune aquatique et terrestre

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé envers le ministre des Ressources naturelles à créer un Conseil consultatif de la faune aquatique et terrestre. On pense que ce conseil constituerait un mécanisme de consultation sur toutes les question de gestion, ainsi qu'un moyen de communication, afin que le Ministère arrive à mieux comprendre les exigences des citoyens et que ces derniers soient mieux informés au sujet des programmes de gestion. La structure et la fonction du conseil consultatif seront définies et on espère qu'il pourra fonctionner en 1985.

Rapport (points saillants des programmes)

DIVISION DE LA FAUNE DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

Essai pilote d'un nouveau recensement de l'orignal et du caribou

Au début de 1985, une technique de marquage et de repérage a été utilisée pour le recensement de l'orignal et du caribou. Les dénombrements aléatoires en blocs, par hélicoptère, sont devenus très onéreux ces dernières années. La nouvelle technique constituera, nous l'espérons, une méthode plus précise et plus économique d'évaluation des populations.

Les animaux sont peints par vaporisation à partir d'un hélicoptère, puis on compare le rapport d'animaux peints et non peints à une date ultérieure. Les premiers résultats semblent prometteurs, mais il faudra continuer à évaluer les économies que représente cette méthode.

Répercussions du projet hydro-électrique sur le caribou

L'année 1985 est la dernière année d'une étude de six ans sur les répercussions du projet hydro-électrique du cours supérieur de la rivière Salmon sur la harde de caribous de la rivière Grey. L'étude a montré :

1) que les animaux évitaient l'endroit dans une certaine mesure pendant la construction;

2) que les mesures d'atténuation à court terme contribuaient à réduire les répercussions négatives pendant la construction;

3) que les animaux réutilisent l'endroit depuis la fin de la construction, tout autant qu'avant le projet.

La valeur des mesures d'atténuation à long terme intégrées au projet n'a pas encore été déterminée, ni les effets à long terme du projet, notamment ceux qui sont reliés à l'accès.

Tendances des populations d'orignaux et de caribous

À Terre-Neuve, les populations d'orignaux et de caribous sont à la hausse. Nous évaluons maintenant les populations de l'île à 70 000 et 40 000 sujets respectivement et nous croyons même que ces données sont relativement prudentes. Pour la deuxième année consécutive, les contingents de permis ont été augmentés.

Au Labrador, la population d'orignaux augmente lentement, mais la harde de caribous de la rivière George s'accroît au rythme incroyable de 35 à 40 000 têtes par année. Le territoire de la harde, qui dépasse maintenant 500 000 sujets, s'étend vers le sud, au Labrador, dans des régions auparavant inoccupées.

Plans de chasse de la harde de caribous de la rivière George

Jusqu'en 1984, seuls les habitants du Labrador pouvaient chasser le caribou du Labrador. Maintenant, les non-résidents pourront le faire en ayant recours à des pourvoyeurs. Le caribou de la harde de la rivière George peut d'ailleurs être chassé ainsi en 1985. En outre, une chasse commerciale sur une petite échelle (500 animaux), par les résidents, sera mise à l'essai cette année, la viande étant distribuée dans les limites du Labrador. On espère pouvoir un jour vendre cette viande au détail dans toute la province et peut-être même dans le reste du Canada.

Évaluation des incidences des vols militaires à basse altitude

La planification d'une étude d'évaluation des incidences éventuelles des exercices de formation en vol à basse altitude de l'OTAN sur le caribou et d'autres espèces de faune vient d'être terminée. Grâce aux fonds obtenus en vertu d'un accord fédéral-provincial d'expansion régionale pour la région côtière du Labrador, ce programme pourra commencer cet été.

Ours noirs

Dans le cadre d'études récentes des populations de caribous, on a pu déterminer que les ours étaient d'importants prédateurs des caribous, jeunes et adultes. Par ailleurs, dans le cadre d'une étude distincte par télémétrie réalisée sur l'orignal dans une autre région, on a découvert que les ours attaquaient également un nombre important de jeunes orignaux et même quelques adultes à l'occasion.

Parallèlement à ces découvertes, nous tentons d'intégrer les ours noirs au nombre des espèces de gros gibier. Jusqu'à dernièrement, la chasse à l'ours suscitait très peu d'intérêt car cet animal est considéré par trop de gens simplement comme un animal nuisible.

Parasites du caribou

On a trouvé, dans toutes les hardes de caribous de Terre-Neuve, des traces d'*Elaphostrongylus cervi*, nématode qui attaque le système nerveux des rennes scandinaves et des orignaux. Le taux d'infection dans les matières fécales varie de 30 à 80 % selon les hardes. Jusqu'à maintenant, le parasite ne semble pas responsable d'un niveau appréciable de mortalité ou d'affaiblissement des hardes.

Programmes concernant les animaux non considérés comme gibier

Un biologiste a été désigné pour s'occuper des questions concernant les animaux non considérés comme gibier. Son travail a, jusqu'à maintenant, surtout porté sur les Aigles à tête blanche et les Pluviers siffleurs. Au cours de l'été 1985, il fera une première tentative en vue de définir la situation du Faucon pèlerin dans la province. Il représente également la province à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et au Comité sur le statut des espèces fauniques menacées d'extinction au Canada (COSEWIC).

Enquête auprès des chasseurs de Lagopèdes et de Tétras

Les chasseurs de Lagopèdes et de Tétras ont fait l'objet d'une enquête visant à déterminer les zones de chasse préférées, les différences d'intensité de la chasse selon les régions et les perceptions des chasseurs vis-à-vis de l'abondance du gibier. Les résultats révèlent des différences marquées entre les régions quant à l'intensité de la chasse, au point où il s'agit peut-être, dans certaines régions, d'un facteur limitatif. Cet élément fera l'objet d'une évaluation plus poussée. Après un certain nombre d'années au cours desquelles les niveaux des populations d'oiseaux étaient relativement bas, on rapporte des tendances au rétablissement dans certaines régions.

Étude de la martre d'Amérique

La martre d'Amérique est rare à Terre-Neuve et existe dans une région où la coupe du bois présente beaucoup d'intérêt. Une étude de deux ans, réalisée en collaboration avec l'Université du Maine et visant à étudier l'habitat de la martre, a été achevée en 1984.

Les études continueront dans cette région dans le cadre de l'évaluation des incidences environnementales des activités de coupe proposées par la société Corner Brook Pulp and Paper Co. Ltd.

Livre vert sur la chasse

Le livre vert est un document sollicitant l'avis du public sur divers sujets de gestion de la faune, notamment le processus de délivrance des permis de chasse au gros gibier et divers plans de chasse et de gestion du gros gibier. Il devrait être distribué vers la mi-juin 1985. Environ 30 000 exemplaires seront envoyés à un groupe échantillon des demandeurs de permis de l'année dernière.

Projet WILD

Ce programme est maintenant connu dans la plupart des provinces. La province de Terre-Neuve et du Labrador y participe. Un comité de planification est en voie de formation pour lancer un projet pilote à l'automne 1985.

Programme éducatif à l'intention des trappeurs

Plus de 20 ateliers ont eu lieu dans tout le Labrador en vue d'apprendre aux nouveaux trappeurs les techniques de piégeage non cruel, la préparation des peaux et la commercialisation. On prépare actuellement un guide éducatif à l'intention des trappeurs.

Semaine de la conservation de la faune (SCF)

En plus des activités habituelles, c'est-à-dire envois postaux aux écoles, expositions, communiqués, etc., une campagne de publicité à la radio a été entreprise cette année. Un certain nombre de faits intéressants sur la faune ont été rédigés en vue d'être lus par des enfants. Le personnel de la faune et les postes de ra-

dio participants ont ensuite trouvé des lecteurs et produit les bandes, puis on a sollicité des commanditaires dans les collectivités pour payer le temps d'antenne. Les nombreux avantages secondaires de la participation d'un si grand nombre de personnes ont suscité un large soutien communautaire pour la Semaine de la conservation de la faune.

Évaluation des aptitudes des chasseurs de gros gibier

Depuis 1978, les nouveaux chasseurs de gros gibier doivent subir un examen écrit et une épreuve de tir. Le processus d'évaluation vient d'être amélioré et comprend maintenant un guide d'étude de 50 pages et des cibles de la taille réelle d'un cerf. Les tireurs devront maintenant atteindre la zone cible vitale sur le cerf cible pour réussir. On espère ainsi accentuer l'importance, en situation réelle, de tirer en vue de tuer l'animal de la façon la moins cruelle, afin de réduire les pertes d'animaux blessés.

Nouveaux enclos au Parc naturel Salmonier

Le Parc naturel Salmonier est un centre d'éducation sur la faune où se trouvent des espèces indigènes dans d'immenses enclos pratiquement naturels situés le long d'un réseau de sentiers dans la nature. Cinq nouveaux enclos pour le vison, le rat musqué, la martre, le Lagopède et la Crécerelle d'Amérique viennent d'être commencés avec l'aide du gouvernement fédéral. En 1985, nous espérons terminer ces enclos et créer également une exposition intérieure sur les petits mammifères.

Opération SPORT - campagne anti-braconnage

Un numéro de téléphone sans frais, accessible 24 heures par jour, a été mis à l'essai dans une région de la province en 1983. À l'automne 1984, le système a été étendu à toute la province. Au cours des cinq premiers mois, on a reçu près de 200 rapports d'infractions; 10 d'entre eux ont abouti à des condamnations dont les amendes totalisent 8 000 $ et 9 cas sont encore en suspens. Aucune récompense n'est offerte aux appelants, quels que soient les résultats de leurs rapports.

Bulletin

En juillet 1984, la Division a publié un bulletin interne appelé "Antler points". Ce bulletin trimestriel vise à tenir le personnel de la Division de la faune au courant des principales questions relatives à la faune.

Nouvelles réserves

Les audiences publiques concernant trois nouvelles réserves écologiques -- deux en terres humides et un lieu de fossiles de renommée internationale -- ont eu lieu en mai. Les plans de gestion sont examinés lors des audiences et modifiés au besoin. Par la suite, le plein statut de réserve devrait être accordé à l'automne 1985. Une nouvelle zone sauvage importante, "Baie du Nord", est en voie de devenir une réserve. Si elle est enfin approuvée, elle deviendra la deuxième réserve sauvage de la province.

Rapport (points saillants des programmes)

MINISTÈRE DES RESSOURCES RENOUVELABLES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Le ministère des Ressources renouvelables est chargé de la gestion de la faune et de la protection de l'environnement, pouvoirs qui lui ont été cédés en vertu de certains articles de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest. Le Ministère collabore avec les ministères et organismes fédéraux qui s'occupent d'une vaste gamme d'activités de gestion des ressources renouvelables et de l'environnement du Nord. Le personnel du Ministère s'occupe non seulement de l'application de la Loi sur la faune des Territoires du Nord-Ouest, mais aide aussi à faire appliquer et à administrer la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs et la Loi sur les pêcheries.

Les ressources renouvelables ont toujours constitué la base de l'économie et de la culture du Nord. Le développement industriel, les changements dans les habitudes d'utilisation des ressources et l'évolution politique n'ont contribué qu'à en faire ressortir l'importance. Les habitants du Nord dépendent en grande partie des ressources renouvelables, tandis que les Canadiens considèrent généralement le Nord, ses étendues sauvages et sa faune, comme un patrimoine national.

La gestion des ressources renouvelables dans les Territoires du Nord-Ouest continue d'être un défi à cause de l'étendue du territoire et du grand nombre d'espèces très réputées. Diverses mesures de gestion ont offert des possibilités de collaboration avec le gouvernement fédéral (Affaires indiennes et Nord canadien et Environnement Canada), les gouvernements provinciaux et les Dénés, les Inuit, les Inuvialuit, les métis et les habitants non autochtones des Territoires du Nord-Ouest, qui accordent une grande importance à la préservation de leur mode de vie traditionnel.

Le ministère des Ressources renouvelables a réalisé d'importants progrès sur le plan du règlement des revendications territoriales dans l'ouest de l'Arctique (Inuvialuit). Il travaille actuellement avec les Inuvialuit à mettre en place de nouveaux régimes de gestion de la faune et de l'environnement qui renforceront le rôle des Inuvialuit dans la gestion des ressources renouvelables dans l'ouest de l'Arctique.

Gestion des populations fauniques

Gerfaut

On a procédé à des relevés exhaustifs du Gerfaut dans les régions de Kitikmeot et du sud de l'île de Baffin. Dans ces deux régions, la productivité semble bonne et 60 jeunes Gerfauts ont été bagués. Un étudiant de troisième cycle a fait une étude, avec l'appui du Ministère, sur l'alimentation, le comportement et la répartition des jeunes Gerfauts. À l'automne, des programmes de baguage ont été entrepris dans les régions de Coppermine, de la baie Cambridge et de la rivière Clyde. Un membre de l'Association de chasseurs et de trappeurs de la région a été formé à la capture des Gerfauts et a accompagné le personnel du Ministère.

En octobre, il y a eu un atelier sur le Gerfaut à Yellowknife en vue d'examiner et de discuter les objectifs du projet du Gerfaut. Des biologistes de l'Alaska, du Yukon et des provinces de l'Ouest ont assisté à l'atelier qui était présidé

par un représentant de l'Angleterre. Les résultats de l'atelier ont été extrêmement utiles pour préparer la position du Canada en ce qui a trait à la reclassification de l'espèce à l'annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Caribou

On a fait des relevés visuels et photographiques des aires de mise bas du caribou de Bathurst et de Beverly. Les résultats concernant la harde de Beverly ont été semblables à ceux en 1982. Le relevé visuel de la harde de Bathurst a indiqué une augmentation possible, mais l'analyse du relevé photographique n'est pas encore terminée. On a également fait un relevé visuel de la harde de l'île Coats, dont les résultats indiquent que la population est stable. On prépare actuellement des plans de gestion pour les hardes de caribous de Kaminuriak, de Beverly et de Bathurst. Par ailleurs, on procède également à la réalisation, dans le Keewatin, d'un projet visant à étudier, au moyen de colliers émetteurs, les déplacements de caribous entre la harde de Kaminuriak et les caribous du nord de la baie Wager. Le projet a reçu l'appui des collectivités du Keewatin et de la Commission de gestion du caribou de Beverly-Kaminuriak.

Boeuf musqué

On a passé en revue les contingents et les zones de gestion du boeuf musqué avant d'apporter des changements aux limites d'un certain nombre de zones de gestion et d'accroître les contingents, y compris l'addition de contingents pour Tuktoyaktuk et les collectivités côtières du Keewatin. Un projet de marquage du boeuf musqué, commencé sur une échelle expérimentale en 1983, s'est poursuivi cet automne dans la région de la baie de Cambridge.

Ours blanc

Le projet de marquage des ours blancs dans le nord-est de l'île de Baffin a été prolongé pendant une saison supplémentaire de travaux sur le terrain. Un deuxième projet de marquage a été entrepris dans le bassin de Foxe à l'automne. Une étude par télémétrie a été réalisée dans la mer de Beaufort en collaboration avec l'US Fish and Wildlife Service. Les résultats montrent que les ours blancs se déplacent librement entre l'Alaska et le Canada dans la mer de Beaufort et on a pu démontrer pour la première fois que les ours se reproduisent sur des banquises de plusieurs années à quelque 320 à 450 km au large.

Bison d'Athabaska

Un relevé du bison d'Athabaska dans le refuge de bisons du Mackenzie et dans les régions environnantes indique que la population s'étend toujours en dehors du refuge. D'après les plus récentes données démographiques, elle serait d'environ 1 300 têtes.

Études sur la chasse

Nous avons poursuivi nos tentatives en vue d'obtenir des fonds pour une étude sur la chasse à l'échelle du territoire; pour ce faire, nous avons préparé une présentation conjointe au Conseil du Trésor fédéral avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Environnement Canada et Pêches et Océans Canada, en collaboration avec les organisations d'autochtones. Des études sur la chasse dans les régions de Baffin, du Keewatin et de Kitikmeot se déroulent actuellement.

Gestion de l'habitat de la faune

On a mis en oeuvre un programme visant à répertorier les zones fauniques importantes dans les Territoires du Nord-Ouest. Ce programme a pour objectif de produire une liste des zones fauniques qui requièrent une gestion spéciale et aussi d'aider le Ministère à réagir face aux activités d'exploitation des ressources non renouvelables et à remplir son rôle dans le domaine de la planification de l'utilisation des terres.

On a recours aux images recueillies par satellite pour classifier et cartographier les types d'habitats du refuge de bisons du Mackenzie. Ce travail fait partie d'un relevé général de l'habitat de la région en vue d'en déterminer la production de plantes fourragères. Les résultats nous permettront de mieux comprendre les ressources de l'habitat du bison dans la région et de mettre en oeuvre le plan de gestion du bison du Mackenzie. En outre, ils aideront à identifier de nouveaux habitats pouvant permettre des transplantations de bisons d'Athabaska.

En juillet 1984, on a procédé à des relevés de reconnaissance des ressources fauniques dans le sud de l'île de Baffin, dans le cadre du programme de cartographie à partir des données sur l'utilisation des terres du Nord. On a recueilli des renseignements sur l'abondance et la répartition générale de la faune par rapport à l'habitat, renseignements qui apparaîtront sur les cartes publiées en 1985-1986.

Le programme de formation et de recherche sur la détection et l'éloignement des ours s'est poursuivi en 1984-1985. La préparation du programme de formation a beaucoup progressé et il pourra probablement être mis en oeuvre vers le milieu de l'année 1985. Des balles de caoutchouc, des cartouches de plastique de calibre 12 et des sons à haute fréquence ont servi à des essais d'éloignement des ours. On a aussi testé l'utilisation de la thermographie aux infra-rouges pour la détection des ours blancs près des zones industrielles.

Services extérieurs

Plusieurs programmes d'aide permettent aux habitants du Nord de garder un mode de vie à partir de la terre. Un des principaux projets est celui du programme des postes éloignés, pour lequel 89 demandes ont été approuvées, pour le soutien de 1 342 personnes.

Au cours de la saison de piégeage 1983-1984, 3 191 trappeurs ont vendu des fourrures d'une valeur de 2 666 192 $. Des projets de gestion des animaux à fourrure ont été entrepris dans les régions d'Inuvik et de Fort Smith. Au printemps, des

castors ont été transplantés dans des régions où la population avait été réduite par des feux de forêt, un piégeage excessif ou des maladies. Des relevés aériens effectués à l'automne, à Fort Smith, ont montré qu'il y avait une bonne population de castors dans la région. Quant aux études sur l'habitat du boeuf musqué, elles se sont poursuivies en vue de définir les régions où la régularisation du niveau d'eau permettrait d'accroître la population.

Nous avons participé activement aux programmes d'encouragement du piégeage de l'Institut de la fourrure du Canada. Un échange d'information entre les trappeurs et l'Institut a pu ainsi être établi et les programmes d'essai des pièges non cruels ont commencé dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest. En outre, on lance actuellement un programme de formation des trappeurs.

Le Ministère vient de produire son premier film, en collaboration avec le ministère de l'Information. "Koukdjuak crossing" décrit le marquage du caribou dans l'île de Baffin. Par ailleurs, un manuel de l'étudiant sur le maniement des armes à feu a été publié. Parallèlement à la production annuelle d'un résumé des règlements régissant la chasse sportive, de nombreux autres dépliants portant sur la faune et les activités du Ministère ont été rédigés.

Rapport (points saillants des programmes)

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DE L'ONTARIO

On continue à mettre l'accent, en Ontario, sur la collaboration entre les groupes d'utilisateurs des ressources, ainsi que sur le partage des tâches.

Semaine de la conservation de la faune

Chaque année, au cours de la Semaine de la conservation de la faune, au début d'avril, des membres de notre personnel visitent les écoles pour parler aux étudiants de la faune et de sa valeur dans notre monde et notre société. Cette année, nous avons pu rejoindre ainsi 20 000 jeunes. En plus des pochettes fournies par la Fédération canadienne de la faune, nous avons produit notre propre matériel de promotion : décalques pour maillots, macarons, signets et, cette année, des autocollants. Le message que nous essayons de transmettre signifie que la faune et les activités reliées à la faune, telles que l'observation, la photographie, la chasse et le piégeage, font partie intégrante de notre vie en Ontario.

Projet WILD

En collaboration avec la Fédération canadienne de la faune et le ministère de l'Éducation, la Direction de la faune du ministère des Ressources naturelles a engagé une somme annuelle pour l'introduction du Projet WILD en Ontario.

Le Projet WILD est un programme éducatif interdisciplinaire et complémentaire sur l'environnement et la conservation qui met l'accent sur la faune. Il ne remplace aucune partie du programme scolaire régulier. Le Projet WILD a pour objectif d'aider les élèves de tout âge à acquérir une meilleure connaissance et compréhension, à développer leurs aptitudes et à prendre des engagements afin d'avoir un comportement responsable et de prendre des décisions avisées et des mesures constructives concernant la faune et l'environnement dont dépend toute vie.

Le Projet WILD a été élaboré et mis à l'essai aux États-Unis et 24 États l'utilisent maintenant avec beaucoup de succès. La Fédération canadienne de la faune a adapté, pour le Canada, le manuel d'activités de l'élémentaire et l'a distribué dans tout le Canada. En Ontario, pour l'introduction du Projet WILD, le ministère des Ressources naturelles et le ministère de l'Éducation se sont engagés à préparer conjointement des plans de mise en oeuvre. Le premier atelier de formation des animateurs a eu lieu en mai dans le sud-ouest de l'Ontario.

Programme communautaire de participation aux activités de la faune (PCPAF)

Cette année, l'Ontario espère inaugurer un important programme visant à intéresser des personnes et des groupes aux activités de gestion de la faune. Sous la surveillance du personnel du Ministère, des bénévoles vont construire, ériger et entretenir des mangeoires d'oiseaux et des structures de nidification pour la faune, créer et gérer des habitats fauniques en ensemençant les terrains en bordure des routes, les sentiers et les zones de dépôt des billes de bois, en faisant des coupes et des plantations pour assurer nourriture et abri, et en plan-

tant et en cultivant des arbustes pour nourrir et abriter la faune dans les jardins et autres endroits appropriés.

Les autres projets comprennent le baguage d'oiseaux et l'aide aux postes de vérification des chasseurs et autres centres de collecte de renseignements.

Pour améliorer les relations entre les propriétaires terriens et les utilisateurs à des fins récréatives, les bénévoles prépareront également des plans d'amélioration de l'habitat pour les propriétaires terriens intéressés, aménageront des clôtures pour protéger les vergers contre le cerf et assureront une surveillance contre les braconneurs, les intrus et les vandales. L'Ontario Federation of Anglers and Hunters, la Federation of Ontario Naturalists et l'Ontario Trappers' Association participeront au programme dès sa mise en oeuvre. On accordera d'ailleurs la priorité aux projets coopératifs et on favorisera également les projets prévoyant la participation des propriétaires terriens et des groupes de jeunes.

Gestion des animaux à fourrure

Un nouveau règlement sur le piégeage non cruel a été adopté en janvier pour entrer en vigueur le 15 mai 1985. Un exemplaire du nouveau règlement a été envoyé à tous les secteurs de compétence du Canada. Il a été préparé en réponse aux propositions conjointes de l'Ontario Trappers' Association et de l'Association canadienne du piégeage humanitaire adressées au ministère des Ressources naturelles.

La préparation du guide éducatif à l'intention des trappeurs expérimentés va bon train. Des ententes ont été conclues avec les auteurs qui doivent rédiger les 79 chapitres. Au 1er mai, nous avions déjà reçu plus de 30 manuscrits. Les illustrations des animaux à fourrure et des méthodes de préparation des peaux seront achevées cet été. Les illustrations sur la préparation des peaux devraient d'ailleurs couvrir une centaine de pages du guide final. Nous avons organisé, en août dernier, un cours préliminaire pour les trappeurs expérimentés et nous prévoyons en donner un autre cet automne.

Nous avons aussi produit cette année une attrayante affiche et un dépliant décrivant les animaux à fourrure de l'Ontario et donnant des renseignements sur eux.

Éducation des chasseurs

Le nouveau guide éducatif à l'intention des chasseurs a été préparé en collaboration avec la province de l'Alberta et la National Rifle Association of America; il a été distribué en anglais et en français et a été très bien accueilli par les étudiants, les instructeurs et les médias de l'Ontario. Nous avons aussi préparé un guide à l'intention des instructeurs, comme complément du guide des chasseurs, et il devrait être prêt cette année.

Terres humides

En 1984, le gouvernement de l'Ontario a publié des lignes directrices de gestion des terres humides devant servir de lignes de conduite pour la planification des

activités qui peuvent avoir des répercussions sur les terres humides, en particulier les plans d'aménagement municipaux. Les lignes directrices prévoient que le gouvernement de l'Ontario fournira de l'information sur la valeur des terres humides, d'après le système d'évaluation des terres humides mis au point avec Environnement Canada, et fera des commentaires sur les utilisations proposées pour les terres humides d'importance pour la province (catégories I et II du système d'évaluation des terres humides).

Le ministre des Ressources naturelles a invité toutes les municipalités à faire des commentaires sur l'application des lignes directrices et sur la possibilité de les utiliser à l'avenir comme base d'un énoncé de politique plus ferme du Gouvernement de l'Ontario.

Nous avons connu certaines difficultés étant donné qu'il s'agit là de la première étape d'un processus combiné de consultation préliminaire en matière de gestion et d'élaboration d'une politique. Beaucoup de personnes sont préoccupées par les incidences possibles de ces mesures, mais nous sommes pour le moment incapables de leur donner de l'information sur les mesures que prendra le gouvernement avant qu'on connaisse l'étendue du problème des terres humides (le nombre de terres humides qu'il faudra protéger, leur superficie, les moyens acceptables et le coût des mesures correctives nécessaires dans certains cas).

On tentera de résoudre les problèmes qui demeurent à l'aide d'un processus global de consultation publique.

Gestion des terres humides

La Direction de la faune en est à sa troisième année d'évaluation des terres humides. Jusqu'à maintenant, plus de 700 terres humides ont été évaluées; de ce nombre, 170 ont déjà été classées d'importance régionale ou provinciale. On procède actuellement à l'établissement d'une base provinciale de données pour le stockage et l'extraction de ces données sur les terres humides du sud de l'Ontario. En 1984, 95 membres du personnel de la province et des autorités en matière de conservation ont assisté à des cours de formation en évaluation.

Études sur les pluies acides

Quatre articles de revues spécialisées ont été rédigés dans le cadre des programmes sur les incidences de l'acidification des terres humides sur la reproduction des oiseaux, ainsi que sur la chaîne alimentaire aquatique. Les études sur les pluies acides de la Direction de la faune seront présentées à la Conférence internationale de Muskoka sur les pluies acides, en septembre 1985.

Chasse sélective de l'orignal en Ontario

La province a mis en oeuvre en 1983 un programme de chasse sélective visant à accroître les hardes d'orignaux.

La chasse sélective semble donner de bons résultats. La chasse est limitée à des niveaux prévus d'avance et le pourcentage de femelles dans le nombre des prises est passé d'un sommet de 38 % en 1982 à environ 25 % en 1984. L'objectif est

d'accroître la harde jusqu'à 160 000 têtes d'ici l'an 2000 et de permettre une chasse annuelle de 25 000 prises.

Programme de réintroduction du Dindon sauvage

L'Ontario a lancé un programme d'introduction du Dindon sauvage en 1984, en collaboration avec les sportifs et d'autres groupes de conservation. Les oiseaux, reçus du Missouri, de l'Iowa et du Michigan, ont survécu assez bien. Le programme est très bien accueilli par le public et on prévoit le repeuplement d'autres endroits.

Bon soutien des chasseurs aux limites de prises du Canard noir en 1984

Face aux préoccupations à l'échelle du continent au sujet de la diminution du nombre de Canards noirs, l'Ontario a réduit la limite de prises quotidiennes de Canards noirs en 1984 de six à un oiseau par jour dans le Sud et à deux dans le Nord. L'objectif est de diminuer les prises de 25 % . Les nouvelles limites ont reçu un bon appui des chasseurs.

Programme concernant le cerf

Le programme actuel de gestion du cerf entre maintenant dans sa sixième année. L'élément clé en est le système de chasse sélective.

La harde provinciale a très bien réagi aux changements apportés au programme de gestion. Les chasseurs et d'autres personnes dans bien des régions nous ont informés que le cerf devenait aussi nombreux qu'au bon vieux temps des années 50.

Programme relatif à l'ours noir

Nous avons élaboré un nouveau programme de gestion de l'ours noir qui devrait être mis en oeuvre en 1986.

Le programme porte sur différents points tels que la délivrance des permis, les méthodes de chasse (appâtage, utilisation de chiens, etc.), les ours nuisibles, les saisons de chasse et les moyens d'accroître les avantages économiques tirés de l'utilisation des ours.

Lignes directrices de gestion de l'habitat

On prépare des lignes directrices de gestion de l'habitat que pourront utiliser le gouvernement et les forestiers et biologistes de l'industrie lors de la préparation et de l'évaluation des plans de coupe forestière. Les lignes directrices en préparation concernent l'orignal, le cerf de Virginie, le caribou, les animaux à fourrure et les oiseaux nicheurs des terres humides et des forêts. Dans le cas de ces derniers, les lignes directrices s'appliquent non seulement à la faune mais contiennent des résumés des rapports préparés, dans le cadre du programme des oiseaux non considérés comme gibiers, sur les héronnières, l'Aigle pêcheur, les oiseaux de proie qui nichent en forêt, les fauvettes, les oiseaux qui nichent dans les cavités et les chauves-souris.

On étudie présentement la possibilité de financer, en vertu du récent accord canado-ontarien d'aménagement des ressources forestières, des projets (y compris des propositions relatives à la faune) d'élaboration et de démonstration de méthodes de gestion intégrée des ressources.

Animaux non chassés

De 1977 à janvier 1985, le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario a réalisé ou fait faire 23 rapports de situation (dix sur des oiseaux, cinq sur des reptiles, un sur un insecte, un sur un mammifère et six sur des plantes) sur des espèces rares, menacées ou susceptibles d'être menacées d'extinction; il a aussi financé des études sur le terrain touchant 15 espèces en vue d'obtenir des données pour les évaluations de situation.

Il s'agit du plus grand nombre de rapports de situation réalisés jusqu'à maintenant par un organisme gouvernemental provincial ou territorial participant au Comité sur le statut des espèces fauniques menacées d'extinction au Canada (COSEWIC).

Entre 1977 et 1984, 85 Faucons pèlerins ont été relâchés dans la nature : 58 dans le Parc Algonquin, 20 dans la ville de Toronto à 3 endroits différents et 7 dans la région de Brockville.

Sur invitation de la compagnie d'assurance Canada-Vie, trois Faucons pèlerins ont été placés dans une cage d'élevage à côté de l'immeuble de la compagnie sur l'avenue University, le 26 juin 1984; quatre autres oiseaux y ont été ajoutés le 18 juillet.

Un faucon mâle libéré en 1984 de l'édifice de la Canada-Vie est revenu (numéro de bague 5N5). On a rapporté la présence d'un deuxième oiseau, mais l'observation n'a pas été confirmée.

Le Ministère a remis des Aiglons à tête blanche du nord-ouest de l'Ontario au SCF pour ses projets de libération à Long Point. J. Grier de l'Université d'État du Dakota du Nord a obtenu les oisillons, tandis que le financement du projet a été assuré par The Elsa Wild Animal Appeal of Canada.

Le Ministère a fait d'importantes contributions financières et techniques à l'atlas des oiseaux reproducteurs de l'Ontario parrainé par la Federation of Ontario Naturalists. En 1984, le Ministère a fourni gratuitement les services suivants aux bénévoles : 20 vols aériens (régions du nord et du nord-ouest); utilisation de cabines ou autres logements du Ministère dans les régions du nord, du nord-ouest et du Parc Algonquin; utilisation des canots du Ministère dans les régions du nord et du nord-ouest; et camping gratuit dans au moins 17 parcs provinciaux.

Le règlement d'application de la Loi sur les espèces menacées d'extinction a été modifié en mai 1984 pour protéger le Faucon pèlerin (Falco peregrinus) en tant qu'espèce, au lieu de sous-espèce Falco peregrinus anatum.

Un règlement établi en juin 1984 en vertu de la Loi sur la chasse et la pêche protège huit espèces ou sous-espèces de tortues originaires de l'Ontario.

Recherche sur la rage

Jusqu'à un passé récent, les efforts ont porté sur un appât visant à vacciner les animaux contre la rage par le petit intestin, au moyen d'un vaccin à virus inactif. Cependant, comme la mise au point de ce vaccin tardait, les efforts ont été réorientés vers un vaccin administré par voie orale contenant un virus actif modifié. Le vaccin liquide doit être répandu dans la bouche. L'appât consiste en un cube d'éponge d'un pouce trempé dans un mélange de cire animale et imbibé du vaccin. Le cube est placé dans un sac de plastique ouvert contenant 10 ml de foie frais. Les expériences antérieures avec un appât de viande hachée ont révélé un taux d'acceptation par les renards de 48 à 74 % sur des parcelles d'au moins 500 km^2. En 1984, on a répandu les appâts-éponges à raison de 18 appâts/km^2. Le taux d'acceptation par les renards a été de 64 %, ce qui était plus élevé que prévu, puisque la plupart d'entre nous avaient prédit qu'une éponge couverte de cire serait moins attirante que du boeuf haché.

Étude sur les ours blancs

En 1984, l'Ontario a commencé ses travaux dans le cadre d'une grande étude sur les ours blancs de la baie d'Hudson. Le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et le SCF ont aussi entrepris différentes activités, pour que l'étude coordonnée de toute la baie devienne une réalité.

L'objectif principal de l'étude de l'Ontario est une évaluation, par la récupération de marques, de la population d'ours blancs qui fréquentent la côte de la baie d'Hudson. À cette fin, 200 ours ont été marqués; 31 femelles adultes ont en outre été munies de colliers émetteurs permettant de les suivre tandis qu'elles se nourrissent sur la glace de mer. Certains de ces animaux ont été repérés à plus de 200 km au nord des îles Belcher.

Étude du cerf

Plus de 100 cerfs ont maintenant été munis de colliers émetteurs dans deux zones d'étude - la Huronie (mélange de terres agricoles et de forêts) et la zone de Loring (forêts) - 18 femelles ayant été munies de colliers dans chaque région au début de 1984. De ce nombre, 9 sur 18 sont maintenant mortes dans la région de la Huronie, tandis que 15 sur 18 ont survécu jusqu'en décembre dans la région de Loring. Les trois femelles mortes dans la région de Loring ont été victimes d'activités de chasse permises. Dans la région de la Huronie, deux ont été victimes des chasseurs et une femelle blessée est morte peu après. Cependant, une autre a été victime de braconnage, une de la rage, une de cause inconnue et trois d'accidents de la route.

Des études exhaustives réalisées à des centres de nourrissage d'hiver visent à déterminer la valeur des suppléments alimentaires.

Données à long terme sur le cerf

Les données sur la mort des cerfs et les activités des chasseurs sont recueillies depuis 1954 dans deux cantons de l'est de l'Ontario. L'analyse de ces données de très bonne qualité a commencé à donner des renseignements très utiles aux gestionnaires du cerf. Les modifications de l'effort de chasse nécessaire pour tuer

un cerf se révèlent un indice fiable au niveau de la harde de cerfs. La méthode des régressions multiples a permis d'apporter des corrections en fonction des conditions climatiques pendant la chasse et de plusieurs autres variables. Les données sur l'effort de chasse sont devenues particulièrement intéressantes lors de la mise en oeuvre de la chasse sélective. L'effort de chasse pour abattre un mâle n'a pas beaucoup changé jusqu'à ce que le niveau de la harde s'améliore.

L'analyse de la composition des prises a donné un graphique indiquant comment le nombre de femelles tuées par 100 km^2 modifie les prises de mâles pour les deux années suivantes. Cette information est fondamentale pour établir les contingents en vue de délivrer des permis de chasse au cerf sans bois en vertu du système de chasse sélective.

Rapport (points saillants des programmes)

DIVISION DE LA FAUNE AQUATIQUE ET TERRESTRE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Les programmes et les activités de la Division de la faune aquatique et terrestre sont orientés vers la création de possibilités d'activités économiques et récréatives par une gestion et une utilisation avisées des ressources fauniques et des poissons de sport. La conservation et la protection sont assurées par de bonnes activités de gestion de la faune et d'application des règlements.

Une grande partie de la population s'intéresse à ces ressources renouvelables et les utilise de différentes façons. En plus de l'importance évidente de la faune aquatique et terrestre pour les pêcheurs sportifs, les chasseurs et les trappeurs, l'enquête de 1981, réalisée à l'échelle du Canada, a permis de déterminer que 77 % des répondants insulaires utilisaient la faune à des fins autres que la consommation, telles que l'observation, le nourrissage ou la photographie. En outre, l'enquête a révélé que 78 % des répondants reconnaissaient l'importance de maintenir des populations fauniques abondantes.

Collectivement, environ 22 000 permis de pêche, de chasse et de piégeage sont vendus chaque année. Évidemment, ces données ne correspondent pas à la véritable participation des pêcheurs et des chasseurs, puisque les pêcheurs commerciaux et leurs conjoints, les agriculteurs résidents, les ouvriers agricoles et leurs conjoints, ainsi que les moins de 16 ans, sont exemptés de l'achat d'un permis.

Le compte rendu qui suit constitue un résumé des projets et des activités dans les principaux secteurs de la Division.

Acquisition de terres

En 1984, la Division de la faune aquatique et terrestre a acheté 45 ha de terres humides constituant des habitats de valeur. Ce geste constituait la première acquisition directe de terres par la Division depuis l'interruption, en 1982, des activités du Programme de l'Office de mise en valeur des terres. Les terres acquises sont administrées au profit de la faune aquatique et terrestre et de l'utilisation du public.

Pêches

La Division est chargée de l'entretien et de la gestion de 90 barrages dans la province. Le dépôt de gravier fin, l'ensemencement et l'installation de rampes protectrices à l'étang Carragher, à Emyvale, ont permis d'achever les travaux de reconstruction du barrage entrepris en 1983 et parrainés de concert avec Canards Illimités (CI) Canada. Par ailleurs, la Division a aidé CI à réparer la structure de régularisation et la passe migratoire à l'étang Larkin, à Selkirk. Elle a aussi entrepris des modifications aux passes migratoires de l'étang Bell, à New Glasgow, et de l'étang Bernard, à French River.

Dans le cadre d'une étude visant à évaluer l'utilisation des passes migratoires par le saumon et la truite anadromes et à mieux connaître le moment et l'ampleur des remontées, on capture des poissons dans les passes migratoires à des endroits précis, sur une base annuelle. Au cours de l'année écoulée, on a pu étudier les

remontées des poissons, avec l'aide du ministère des Pêches et des Océans, à l'étang Murphy à Millvale, à l'étang Bell à New Glasgow, à l'étang MacPherson à Flat River et à l'étang Knox à Montague.

Cherchant à améliorer les occasions de prises des pêcheurs sportifs et à accroître le potentiel récréatif, la Division a collaboré, avec la station piscicole de Cardigan, au peuplement d'un certain nombre de secteurs de la province, au moyen de truitelles. Environ 3 000 ombles de fontaine, élevés à partir d'un stock sauvage, ont été libérés dans la rivière Enmore. Les lacs O'Keefe et Glenfinnan ont reçu un nombre accru de truitelles arc-en-ciel au cours des années précédentes : 9 000 dans le lac O'Keefe et 5 000 dans le lac Glenfinnan. La station piscicole de Cardigan a aussi fourni des truitelles arc-en-ciel pour le repeuplement de deux anciennes carrières d'emprunt de terre de la région de Bedford, dans le comté de Queens, ainsi que des rivières Clyde et Dunk.

La Division a collaboré avec Pêches et Océans Canada à son programme de mise en valeur du saumon en permettant l'élevage semi-naturel du jeune saumon de l'Atlantique dans l'étang Profit à Bloomfield. Ces saumons pourront migrer en eau salée, au stade de saumoneaux, au printemps 1985.

Pour améliorer la gestion du saumon de l'Atlantique et en arriver à un partage plus équitable des ressources entre les pêcheurs, on a lancé un programme de marquage en 1984. En outre, on a réduit la saison de pêche comme mesure de conservation.

Sur le plan de l'amélioration de l'habitat, plusieurs projets, parrainés en vertu des programmes fédéraux Environnement 2000 et du Programme d'emplois d'été du Canada, ont bénéficié d'une surveillance professionnelle du personnel de la Division. Les améliorations visaient les rivières Miminegash, Petite Miminegash, Indian, West, Goose, Boughton, Orwell et Belle.

Gibier des hautes terres

La Division a élaboré des plans de gestion des lots boisés pour certaines sections de ses propriétés dans les comtés de Dromore et de Westmoreland, en collaboration avec la Division des forêts de la province, dans le cadre d'un programme spécial d'emploi parrainé par le ministère de l'Énergie et des Forêts. Les activités de gestion comprenaient la construction de chemins d'accès, ainsi que des techniques de sylviculture visant à améliorer la production de faune et de fibres ligneuses.

Les résultats de l'enquête annuelle sur les prises de gibier ont été présentés sous forme de tableau pour la saison 1983-1984, tandis que l'enquête 1984-1985 sera postée à la fin de février 1985. Les résultats tirés de cette enquête sont essentiels à la gestion des espèces de gibier et nous donnent une idée des tendances des populations à long terme. En outre, on a recueilli, auprès des chasseurs, des ailes et des queues de Gélinottes huppées pour en déterminer le sexe et l'âge, afin d'évaluer le succès de la reproduction. Le tableau 1 donne une évaluation des prises des dix dernières années.

Bien que le programme d'élevage provincial du Faisan à collier coréen ait été suspendu en 1984, on a continué, au cours de cette année, le programme coopératif d'élevage et de libération du faisan entrepris en 1983 avec les clubs 4-H de l'Île-du-Prince-Édouard. Huit clubs 4-H ont participé au programme, chaque groupe

Tableau 1 : Estimations des prises de gibier de 1974 à 1983

Année	Permis délivrés		Faune indigène			Oiseaux migrateurs				
	Résidents	Non-résidents	Gélinotte huppée	Perdrix grise	Lièvre d'Amérique	Bécassine	Bécasse	Canard noir	Autres canards	Bernache du Canada
74-75	5 426	194	7 640	1 425	20 217	1 125	137	15 876	16 480	9 400
75-76	5 680	248	12 239	2 102	25 000	1 153	694	17 370	12 280	7 574
76-77	6 316	268	16 841	3 670	32 903	722	636	20 629	15 317	21 083
77-78	6 697	414	9 290	3 450	29 940	360	380	15 690	12 360	16 770
78-79	6 848	439	7 870	2 330	51 510	1 363	286	20 490	13 680	11 756
79-80	6 261	364	6 625	1 800	33 550	1 360	30	13 390	10 980	12 670
80-81	5 864	413	9 740	3 100	22 320	780	150	22 690	14 110	18 310
81-82	5 683	486	8 330	2 130	18 860	1 000	270	19 660	13 260	15 270
82-83	5 388	430	11 790	2 260	17 440	600	32	19 290	13 120	15 290
83-84	5 800	493	12 100	2 640	22 510	820	140	20 180	12 760	14 070

s'étant occupé d'élever et de libérer 25 faisans; il s'agissait des clubs de Sturgeon, Marshfield, Fort Augustus, Southport, North River, Freetown, New Annan et O'Leary. On évaluera, au printemps 1985, le taux de survie des oiseaux libérés.

Comme au cours des années passées, on a accordé une aide financière et technique à la réserve de chasse d'Earnscliffe pour son projet d'élevage du faisan. Ce projet permet d'offrir des occasions de chasse au faisan aux chasseurs résidents et non résidents, dans des conditions contrôlées.

En réponse à une demande de longue date de la Fédération de la faune de Souris, une couvée de Perdrix grises a été capturée vivante dans la région de Charlottetown et relâchée à l'est de Souris. On tentera, au cours de l'hiver 1984-1985, de fournir d'autres oiseaux, en vue de rétablir une population de perdrix viable dans cette région de la province.

Oiseaux aquatiques

La province a renouvelé son engagement à l'égard de la gestion des terres humides par la signature d'un nouveau plan quinquennal avec Canards Illimités Canada. CI a été très actif dans la province au cours des 14 dernières années et, en collaboration avec la Division de la faune aquatique et terrestre et les propriétaires terriens, a aménagé ou amélioré 77 terres humides, pour une superficie totale de près de 2 266 ha.

La Division a participé à la mise en valeur de terres humides en 1984, en semant du riz sauvage dans les bassins nouvellement inondés. On a aussi évalué les implantations antérieures.

Dans le cadre d'un nouvel accord signé par la province et Environnement Canada, la Division et le SCF entreprendront des programmes fauniques d'intérêt national, dans la province, favorisant ainsi la conservation des oiseaux migrateurs.

Le dénombrement des couples et des couvées d'oiseaux aquatiques s'est poursuivi au cours de l'année écoulée. Cette enquête, entreprise en 1983, est basée sur le répertoire des terres humides et fournit un indice de la production d'oiseaux aquatiques pouvant servir pour la prise de décisions de gestion. Le SCF a collaboré à l'enquête en fournissant du personnel sur le terrain et de l'aide pour l'analyse des données.

Chaque année, la Division participe au baguage d'oiseaux aquatiques dans la province. Le programme de baguage coopératif du Conseil de la voie migratoire de l'Atlantique fournit des renseignements sur les tendances d'exploitation et les taux de mortalité des diverses espèces d'oiseaux aquatiques de la voie migratoire de l'Atlantique. Dans le cadre du programme d'hiver, on a bagué 318 canards, soit 303 Canards noirs, 7 Canards malards, 7 hybrides (malard et noir) et un Canard siffleur d'Amérique.

On s'est aussi occupé de baguer des Bernaches du Canada en migration au printemps, de même que des Canards noirs, des Sarcelles à ailes bleues et à ailes vertes, des Canards siffleurs d'Amérique, des Canards pilets et des Canards huppés d'origine locale. Plusieurs problèmes pratiques ont empêché le baguage de plus de 24 bernaches en 1984, tandis que 334 canards d'origine locale ont pu être bagués en juillet et août. En outre, 38 Canards huppés et 119 Canards noirs ont

été bagués à l'automne dans la région de Portage, dans le comté de Prince, en vue de déterminer les habitudes migratoires des grandes concentrations d'oiseaux qui fréquentent cette région. Le SCF a collaboré au baguage au printemps et à l'automne.

Le programme relatif aux oiseaux aquatiques incluait aussi des activités touchant des oiseaux migrateurs autres que les oiseaux aquatiques : 42 jeunes Aigles pêcheurs et quatre Aigles à tête blanche ont été bagués afin de recueillir des renseignements sur les habitudes migratoires et les facteurs de mortalité chez les jeunes ayant quitté les aires de nidification de l'île. Le nombre total d'oiseaux de ces deux espèces, bagués dans la province, atteint donc maintenant respectivement 171 et 21.

Chaque année, on enquête sur la reproduction des Bécasses d'Amérique, importante espèce d'oiseau gibier de l'est de l'Amérique du Nord. Les résultats de l'enquête à l'Île-du-Prince-Édouard révèlent une augmentation de l'indice de la population reproductrice de l'ordre de 9,4 % par rapport à 1983, malgré une baisse générale de l'espèce dans tout son territoire.

On a accordé une aide matérielle et professionnelle pour une étude de mise à jour de l'information sur les espèces d'oiseaux coloniaux nichant dans l'ouest de la province. L'étude a été réalisée sous les auspices du programme Environnement 2000 du gouvernement fédéral.

Animaux à fourrure

Le personnel de la Division a continué à contrôler, développer et améliorer l'industrie de la fourrure sauvage dans la province, grâce à l'éducation des trappeurs, à la recherche et à la gestion. La valeur des fourrures sauvages exportées de la province pour la saison 1983-1984 a augmenté, atteignant environ 197 000 $. Ce total inclut le castor, le rat musqué, le renard (roux, argenté et hybride), le raton-laveur, le vison sauvage, l'écureuil, la belette et la mouffette.

Un sondage par téléphone auprès de tous les trappeurs détenteurs de permis dans la province a permis de recueillir des renseignements de base sur la principale occupation et la principale source de revenus des trappeurs, le nombre et les espèces d'animaux à fourrure piégés, la répartition géographique des prises, le revenu annuel moyen tiré du piégeage d'animaux à fourrure et le nombre et les types de pièges utilisés.

Bien que leur fourrure ait de la valeur et, mieux encore, qu'ils créent des terres humides importantes, il faut gérer avec soin les populations de castors pour empêcher une surpopulation et les dommages qui en résulteraient aux routes, aux terrains boisés et aux terres agricoles. Chaque année, on recueille des renseignements sur le sexe, l'âge et la reproduction des castors capturés, dont on se sert, avec les indices de population et les données sur les prises, afin de fixer les saisons de piégeage annuelles. La population étant saine et en pleine expansion, la saison 1984-1985 de chasse au castor a été rajustée de façon à permettre aux trappeurs de piéger pendant un mois de plus.

Au cours de l'année, le personnel de la Division de la faune aquatique et terrestre a continué de collaborer avec le ministère des Transports et des Travaux publics à la lutte contre les castors aux intersections des cours d'eau et des grandes routes de la province.

La province a continué d'accorder son appui à l'Institut de la fourrure du Canada et à ses objectifs de promotion d'une saine gestion des animaux à fourrure et d'amélioration des marchés pour les fourrures d'animaux sauvages. L'Institut de la fourrure est un organisme constitué en société, créé pour répondre aux pressions croissantes exercées par les groupes de défense des droits des animaux contre la chasse aux animaux à fourrure sauvages, industrie qui représente environ 600 millions $ pour l'économie canadienne.

Sécurité des chasseurs

À la suite d'une modification à la Loi sur la protection du gibier et du poisson, tous les nouveaux chasseurs et ceux de moins de 16 ans sont tenus de prouver qu'ils ont suivi avec succès un cours de maniement sécuritaire des armes à feu avant de pouvoir obtenir un permis de chasse dans la province, et ce depuis le 1er septembre 1984. Pour appuyer cette Loi, un règlement a été élaboré, exigeant que tous les chasseurs aient en leur possession un certificat de maniement sécuritaire des armes à feu avant de partir à la chasse, les chasseurs expérimentés pouvant obtenir ce certificat sur présentation d'une preuve de leur expérience de chasse antérieure. Plus de 8 000 certificats ont été délivrés à des chasseurs résidents et non résidents.

Pour s'assurer que toutes les personnes qui doivent suivre un cours de maniement sécuritaire des armes à feu ont l'occasion de le faire, 35 cours sur le maniement des armes à feu ont été offerts dans la province dans les écoles communautaires, dans le cadre du programme de certaines écoles secondaires régionales, ainsi que dans le cadre d'un certain nombre de cours de fin de semaine. Au total, 738 chasseurs, nouveaux ou expérimentés, se sont inscrits aux cours donnés par 18 bénévoles et sept employés de la Division de la faune aquatique et terrestre, 695 d'entre eux ayant terminé le cours avec succès. Le nombre total de personnes qui ont suivi des cours sur le maniement sécuritaire des armes à feu dans la province depuis 1974 atteint maintenant 3 452. En mars, la Division, en collaboration avec la BFC de Summerside, a parrainé un atelier de fin de semaine à l'intention des instructeurs, à la BFC de Summerside.

Aucun accident de chasse n'a été rapporté en 1984.

Application des règlements

En 1984, les efforts d'application des règlements ont permis de constater 41 infractions (le nombre le plus bas depuis cinq ans) en vertu des diverses lois régissant la conservation et la protection de la faune aquatique et terrestre dans la province.

Rapport (points saillants des programmes)

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FAUNE DU QUÉBEC

Unité de planification

Comme son nom l'indique, cette unité, rattachée au directeur général de la faune, se voit confier des mandats à caractère horizontal. En 1984-1985, les efforts ont été canalisés sur la préparation d'une politique sur la faune. Ce document, à caractère très général, propose une nouvelle attitude et de nouvelles approches face à la conservation, l'utilisation et la mise en valeur de la faune au Québec.

Un plan quinquennal de recherche et de développement guidera à l'avenir ce secteur d'activités. Une importance de plus en plus grande a été consacrée aux aspects socio-économiques.

Les politiques de reconnaissance et de financement des organismes nationaux de la faune font actuellement l'objet de discussions. Une position officielle devrait être connue au cours de 1985-1986.

Enfin, l'harmonisation des divers réseaux structurés d'utilisation de la faune (réserves fauniques, zones d'exploitation contrôlée (ZEC), pourvoiries) préoccupe notre ministère. Afin de guider nos actions futures en cette matière, un plan de développement des territoires fauniques devrait voir le jour au début de 1986.

Bureau du Coordonnateur des activités en milieu amérindien et inuit

Le Bureau du Coordonnateur des activités en milieu amérindien et inuit est responsable de la mise en application de la Convention de la baie James et du Nord québécois (CBJNQ) et de la Convention du Nord-Est Québécois (CNEQ), en ce qui concerne la chasse, la pêche et le piégeage. De plus, il doit également s'occuper des autres nations autochtones qui n'ont pas encore conclu d'ententes particulières avec le Québec, en ce qui a trait à l'exercice de leurs droits, dans le domaine de la chasse, de la pêche et du piégeage. Il s'occupe aussi de l'application des programmes de loisirs dans les communautés autochtones.

En novembre 1984, le Conseil Attikamek-Montagnais (CAM) déposait au Gouvernement du Québec ses demandes concernant un régime particulier de chasse, de pêche et de piégeage. Le Bureau du Coordonnateur a participé aux négociations qui sont présentement suspendues.

Le Bureau du Coordonnateur a collaboré aux activités suivantes :

1) Des ententes concernant la pêche du saumon de l'Atlantique aux filets maillants dans certains estuaires et certaines rivières sont renégociées annuellement avec le Conseil de bande de Restigouche (rivière Restigouche), avec le CAM (rivières Saint-Augustin, La Romaine, Les Escoumins), avec le Conseil de bande de Natashquan (rivière Natashquan), avec le Conseil de bande de Sept-Îles/Malioténam (rivière Moisie). Sous la responsabilité du Secrétariat des affaires gouvernementales en milieu amérindien et inuit (SAGMAI), des discussions se poursuivent avec l'Association des Inuit du Labrador, afin de convenir d'un régime particulier de chasse, de pêche et de piégeage et de la gestion du troupeau de caribous du fleuve George.

2) Les niveaux d'exploitation garantis pour les Inuit ont été négociés et établis en février 1983. Les niveaux d'exploitation garantis pour les Cris sont actuellement en voie de négociation.

3) Un projet expérimental de commercialisation de la chair de caribou a été préparé et sa réalisation va peut-être commencer au cours de l'année 1985.

4) Un montant de 1 765 574 $ a été versé à l'Administration régionale Kativik dans le cadre du programme d'aide aux Inuit pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage.

5) Un montant de 102 411 $ a été versé au Conseil de bande des Naskapis dans le cadre du programme d'aide aux Naskapis pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage.

6) Un montant de 67 097 $ a également été versé à l'Association des trappeurs Cris pour leurs activités de piégeage.

Service des études écologiques

Ce service est directement rattaché au directeur général de la faune et son mandat est d'assurer le maintien, l'amélioration et la conservation des habitats fauniques. Un autre volet de son mandat consiste à coordonner les dossiers d'analyse d'impact d'intérêt national.

En 1984-1985, la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune était adoptée. Cette législation introduisait deux nouveautés : la possibilité de créer des refuges fauniques pour protéger des habitats menacés et la création d'une fondation dont le but sera de permettre la conservation et la restauration de certains habitats.

En 1985-1986, nous présenterons un projet de cadre réglementaire de protection de l'ensemble des habitats essentiels. Une consultation élargie sera réalisée grâce à un colloque spécial qui réunira tous les intéressés, à savoir citoyens, organismes nationaux, intervenants dans le milieu naturel, etc.

En 1984-1985, un premier inventaire et la cartographie des habitats fauniques essentiels ont été réalisés. De plus, deux guides de conservation des habitats ont été finalisés : l'un sur les activités en milieu agricole et l'autre sur l'exploitation forestière.

En 1985-1986, nous implanterons une structure informatisée de gestion et de mise à jour des données. Une stratégie de diffusion élargie des deux guides de conservation sera mise en place.

Au cours de la dernière année, le service a été impliqué dans plusieurs dossiers importants d'analyse d'impact dont, entre autres, la pulvérisation de pesticides contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et le projet d'endiguement des plaines d'inondation du lac Saint-Pierre. En 1985-1986, le service envisage de s'impliquer dans le dossier des précipitations acides.

Enfin, plusieurs documents d'information (dépliants, pages publicitaires, TV) ont été diffusés pour sensibiliser le public à la nécessité de protéger les habitats de la faune.

Direction de la faune aquatique

Service des espèces d'eau froide

Le Service des espèces d'eau froide est responsable de la coordination de la gestion et de la recherche sur les espèces d'eau froide, mais particulièrement pour l'instant sur les salmonidés.

En 1984, ce service a investi la plus grande partie de ses efforts dans le domaine de la recherche sur le saumon; d'autre part, l'omble de fontaine a fait l'objet d'une étude sur sa capacité à concurrencer certains compétiteurs et sur sa stratégie de reproduction en milieu nordique.

Dans le but de suivre l'évolution des populations de saumons (Gaspésie, Anticosti et Côte-Nord), trois rivières à saumons ont vu leur population de saumonneaux et de saumons adultes évaluée et, dans certains cas, étiquetée.

Nous avons poursuivi l'investigation des rivières à saumons de la Côte-Nord du St-Laurent afin de connaître la récolte possible, surtout dans le cas des rivières où les autochtones sont présents.

Nous avons entrepris, en collaboration avec les pêcheurs commerciaux de saumon, des projets qui avaient comme objectif de capturer des géniteurs de saumon, de les frayer et d'ensemencer les oeufs et les alevins dans les ruisseaux qui ne contiennent pas de saumons. Par la suite, les géniteurs ont été reconditionnés pour produire à nouveau des oeufs ou pour servir à des fins de capture pour la pêche sportive ou à des fins d'alimentation.

D'autre part, nous continuons de participer à des comités scientifiques et de coordination dans le domaine du saumon avec le Gouvernement fédéral et les provinces maritimes.

Service des espèces d'eau fraîche

Le Service des espèces d'eau fraîche est responsable de la coordination de la gestion et de la recherche sur les espèces de poissons d'eau fraîche. En 1984, le Service a participé d'une façon intensive à un processus de révision et d'amélioration de la gestion de la pêche commerciale dans les eaux intérieures du Québec.

La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune oblige le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche à préparer un plan de gestion de la pêche. Il a fallu recueillir les données existantes sur les différentes espèces convoitées par plusieurs groupes d'utilisateurs et déterminer la récolte attribuée à ceux-ci. Ce document a été réalisé en étroite collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Nous avons entrepris également les études nécessaires à la réalisation d'un plan tactique de gestion du doré jaune.

Nous coordonnons et participons à divers travaux de recherche sur la faune aquatique du lac Saint-Pierre, ainsi que sur quelques réservoirs intérieurs.

Service de l'aquiculture

Le Service de l'aquiculture a la responsabilité d'assurer l'assistance technique en matière d'élevage de poissons dans les stations piscicoles gouvernementales. Pour remplir ce rôle, il prépare les plans de production de poissons et fournit les normes et directives techniques nécessaires à l'élevage du poisson.

En outre, le Service de l'aquiculture poursuit un programme de prophylaxie dans les stations piscicoles gouvernementales, d'une part pour réduire les mortalités de poisson dues aux maladies et, d'autre part, pour rechercher les moyens appropriés pour traiter le poisson contre toute forme de maladie.

Plus spécifiquement en 1984-1985, le Service de l'aquiculture a travaillé sur deux projets d'amélioration de techniques d'élevage. Il s'agit du reconditionnement de géniteurs de saumon atlantique qui nous permettra de vérifier la possibilité d'avoir un meilleur approvisionnement en oeufs. Le second projet vise l'amélioration des techniques d'oxygénation de l'eau en regard de la recirculation de l'eau et du transport du poisson.

Nous avons également participé aux projets mis de l'avant avec les pêcheurs commerciaux de saumon en développant des méthodes pour garder des gros saumons en stabulation afin de les frayer et de les reconditionner par la suite. C'est dans le cadre de ces activités que nous avons mis en opération la station piscicole de Baie-Trinité.

Direction de la faune terrestre

Nous regroupons ci-dessous l'ensemble des réalisations qui concernent à la fois la grande et la petite faune.

- Élaboration d'une approche nouvelle visant des activités de capture et de garde en captivité d'animaux en vue de l'adoption d'une réglementation sur le sujet.

- Production d'un guide sur le contrôle des animaux déprédateurs pour l'usage des biologistes en région, qui ont à répondre aux nombreux plaignants qui en sont victimes.

- Normalisation de l'usage et de l'utilisation des immobilisants.

- Révision de la réglementation relative à la chasse et au piégeage pour la période 1986-1988.

- Évaluation de la pression et de l'effort de chasse nécessaire pour récolter le gros et le petit gibier.

Service de la grande faune

Ce service assure la gestion, le développement et la recherche du gros gibier et de ses prédateurs, de même que des espèces nordiques telles que le boeuf musqué, l'ours blanc et le phoque d'eau douce. Le bilan des réalisations 1984-1985 se résume comme suit :

- Suivi du programme provincial d'enregistrement du gros gibier et de ses prédateurs et détermination de l'âge du gros gibier récolté.

- Rédaction des plans tactiques sur l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours noir, le loup, le boeuf musqué, le phoque d'eau douce et l'ours blanc.

- Élaboration des éléments de contenu du manuel de gestion du gros gibier.

- Production d'un plan de gestion de l'orignal; suivi de l'exploitation de l'espèce par la chasse sportive et les programmes d'inventaire aérien; développement de l'utilisation non cynégétique de l'orignal; évaluation de la capacité de support en Gaspésie; identification des mécanismes qui régissent les relations loup-orignal et détermination de l'impact de la réduction des prédateurs sur les populations.

- Suivi des populations de cerfs et identification des habitats essentiels par le biais des programmes d'inventaire aérien; mise au point d'un système de suivi (indicateurs) de l'état des populations de cerfs à Anticosti et développement d'une technique d'inventaire des densités; évaluation de diverses stratégies d'exploitation des populations de cerfs à Anticosti.

- Suivi du caribou dans les régions de LG-4, Caniapiscau et Laforge et évaluation du nombre de caribous sur le terrain de vêlage de la rivière Ford; participation à l'étude de faisabilité visant la commercialisation de la viande de caribou du troupeau du fleuve George.

- Suivi de l'exploitation de l'ours noir par la chasse sportive et développement d'indices d'abondance à l'aide du marquage radioactif.

- Mesure des effets de la réduction des loups sur les populations de cerfs et de castors de la réserve Papineau-Labelle; mise au point d'une méthode indirecte pour mesurer l'abondance du loup.

- Implication des autochtones dans l'aménagement de l'ours blanc par l'orchestration d'une campagne qui visait à solliciter leur collaboration dans la collecte d'informations sur les animaux récoltés.

- Suivi télémétrique des boeufs musqués libérés au cours des dernières années dans la région de Kuujjuaq.

- Étude préliminaire du phoque d'eau douce du lac des Loups Marins.

Au cours de la présente année, la poursuite des travaux est maintenue sur le développement d'indicateurs des niveaux de population ou d'exploitation, sur les relations prédateur/proie et sur la majorité des espèces de grande faune.

Service de la petite faune

Ce service assure la gestion, le développement et la recherche du petit gibier, des animaux à fourrure et de l'avifaune. Les principales réalisations en 1984-1985 se listent comme suit :

- Élaboration d'une méthode de classification des habitats favorables à la nidification et à l'élevage de la Bécasse d'Amérique au sud du Québec.

- Production d'une étude socio-économique des effets du piégeage du lièvre avec collets.

- Réalisation de plans tactiques sur le castor, le lynx du Canada, les lagopèdes et le lièvre d'Amérique, afin de cerner les problèmes et les orientations de travaux à privilégier pour ces espèces.

- Étude sur la dynamique des populations du lynx du Canada, du raton laveur, du castor et de la martre d'Amérique.

- Élaboration d'un guide normatif pour le traitement des dossiers de trappeurs et rédaction d'un manuel de gestion des animaux à fourrure au Québec.

- Mise en application de la politique du piégeage des animaux à fourrure au Québec.

- Participation conjointe, avec le Service canadien de la faune, à la réalisation d'un plan de gestion de la sauvagine au Québec.

- Rédaction d'un manuel de gestion de l'avifaune au Québec.

- Administration d'une station de baguage du Canard noir à l'île d'Anticosti.

- Poursuite du programme de marquage des oiseaux de proie en captivité, afin d'en assurer un meilleur contrôle.

- Planification de l'inventaire quinquennal du Faucon pèlerin en 1985 et mise sur pied d'un nouveau site de relâche de cette espèce au Québec.

- Étude sur la faune avienne et terrestre du lac Sainte-Anne, suite à la réalisation d'un projet d'aménagement de la sauvagine par Canards Illimités.

- Production d'un document d'orientation sur les études prioritaires à privilégier en rapport avec la compétition entre le Canard noir et le Canard malard.

- Révision de la problématique de la chasse à l'Oie blanche dans l'estuaire du Saint-Laurent.

- Participation au projet d'aménagement de la baie de Rivière-du-Loup avec Canards Illimités.

Au cours de la présente année, la poursuite des travaux est maintenue sur la dynamique du castor, du lynx du Canada et de la martre d'Amérique, ainsi que sur la dynamique d'autres espèces telles que le Canard noir, l'Oie blanche et le Faucon pèlerin. Enfin, une participation active est prévue pour la conception et à la mise en place d'un cours d'éducation des trappeurs.

Direction de la conservation de la faune

Laboratoire d'expertises biologiques

Le laboratoire d'expertises biologiques est rattaché à la Direction de la conservation de la faune. Le mandat principal du laboratoire est de renseigner la "justice" par des expertises scientifiques qui permettent une connaissance plus approfondie de la perpétration de certaines infractions aux lois sur la conservation de la faune.

Souvent, le laboratoire est sollicité par plusieurs corps policiers du Québec pour des enquêtes reliées à des espèces animales.

D'autre part, le Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune des différentes régions du Québec, ainsi que les différentes directions de la Direction générale de la faune, font appel aux services du laboratoire.

Les travaux effectués au laboratoire sont les suivants : l'identification des tissus animaux et des taches de sang, de poils, d'oiseaux ou de parties d'oiseaux, de poissons ou d'écailles; la lecture de l'âge de mammifères à partir d'incisives; les examens anatomiques, radiologiques et toxicologiques de carcasses.

Des travaux de recherche reliés à l'identification d'espèces fauniques, à la différentiation des individus à partir de taches de sang ou de muscles et à l'estimation de la fraîcheur d'une tache de sang sont en cours. Des techniques analytiques de pointe, telles que la focalisation isoélectrique et l'analyse des protéines enzymatiques, sont utilisées à cette fin.

Un projet de recherche permettant la distinction entre les truites mouchetées sauvages et de pisciculture est en évolution.

En 1984, le laboratoire d'expertises biologiques a reçu 1 060 échantillons divers. De fréquents échanges scientifiques avec des organismes oeuvrant dans le même secteur, tels que la Société canadienne des sciences judiciaires et les "Northwestern and Southwestern Associations of Forensic Scientists", ont lieu régulièrement.

Service de formation et de prévention

Communiquer l'information pertinente à la connaissance et à la gestion de la faune ailée à 1 000 000 de jeunes de 6 à 17 ans, avant le 31 août 1985.

Concevoir et concrétiser, pour le 31 mars 1986, un contenu de cours et des instruments didactiques appropriés pour les modules suivants : armes à feu primitives, faune ailée, faune terrestre, premiers soins en forêt, sécurité en embarcation et survie en eau froide.

Avant le 1er avril 1986, former à Duchesnay, dans le cadre de PESCOF, 200 moniteurs dans les modules où les besoins se font sentir (selon l'estimation du Comité conjoint); recycler 500 moniteurs en région et préparer pour ce faire la documentation et le matériel appropriés; former à Duchesnay, au moyen du programme Forma-Faune, 200 partenaires délégués à la gestion de la faune (ZEC, pourvoiries, associations); former à Duchesnay un minimum de 50 moniteurs agents de

conservation de la faune pour les programmes de recyclage et de mise à jour des agents en région, selon les besoins identifiés par la DGOR; recycler en région la totalité des agents pour l'obtention de leur certificat de secourisme général (cartes échues).

Compléter, avant le 30 novembre 1985, le programme TACH pour le groupe des 50 agents de conservation de la faune actuellement inscrits.

Compléter, avant le 1er avril 1986, le programme d'attestation du certificat en administration publique (CAP) pour 35 gestionnaires de la faune.

Dispenser à Duchesnay, avant le 1er avril 1986, le programme de formation de base des agents de conservation de la faune.

Définir et appliquer, avant le 1er octobre 1985, le programme de soutien et d'encadrement des agents de maîtrise en conservation de la faune, conçu pour faciliter aux gestionnaires l'exercice de leur travail.

Service de la réglementation et des permis

Au niveau de la réglementation, les efforts du service portent sur la simplification et la rationalisation de toute la réglementation couvrant le secteur faune du ministère. Le suivi des diverses demandes de modifications à la réglementation et l'opération biennale de modifications à la réglementation requièrent des efforts constants de la part de ce service. La production de documents d'information au public relatifs à la réglementation relève aussi de ce service.

L'autre sphère d'activité de ce service concerne l'émission des divers permis de chasse, de piégeage et de pêche. Pour réaliser la distribution et la vente de ces permis, le service compte sur la collaboration d'un réseau de près de 2 000 dépositaires. Ce réseau de dépositaires a contribué, au cours de l'année 1984-1985, à la vente de près de 750 000 permis de pêche récréative et de 400 000 permis de chasse récréative. Ce service voit aussi à l'émission du certificat du chasseur, document obligatoirement requis pour se procurer certains permis de chasse et obtenu suite à un cours de "Sécurité dans le maniement des armes à feu" dispensé par la Fédération québécoise de la faune, organisme associé au ministère.

Direction des territoires fauniques

Service des réserves et refuges fauniques

Par l'intermédiaire de ce Service, le ministère poursuit un projet d'acquisition d'un certain nombre de propriétés privées dans le secteur de la Rivière du Sud. Ce projet fait suite à une entente conclue avec le MAPAQ dans le but de protéger la faune et ses habitats sur un territoire à vocation agricole.

Dans un souci d'uniformisation, de simplification et d'actualisation de la réglementation en vigueur, un projet de règlement-cadre est en préparation dans le but de revoir la réglementation propre aux réserves fauniques et de la refondre dans un seul règlement.

Désireux de faire valoir ses préoccupations quant à l'impact de la villégiature sur la faune, le Service des réserves et refuges fauniques a fait connaître la

position du ministère à l'égard du développement de la villégiature résidentielle gérée par le ministère de l'Énergie et des Ressources.

De plus, le statut de réserve attribué à certains territoires est actuellement en révision. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche espère par là réévaluer l'outil de gestion en place en vue d'identifier, au besoin, une solution de rechange plus appropriée.

Enfin, deux guides sont en voie de préparation : l'un vise à assister les directions régionales dans l'élaboration des plans directeurs d'aménagement des réserves fauniques; l'autre sert à préciser les critères de base pour le choix des réserves fauniques et contient une méthodologie d'utilisation de ces critères.

Service de la gestion déléguée

Ce Service est responsable du développement d'un réseau de 67 zones d'exploitation contrôlée, notamment en proposant des politiques et des normes de gestion qui font appel à l'implication des usagers.

En 1984, le Service a vu son mandat élargi au développement de l'accessibilité à la faune du domaine privé. La priorité, dans cet important dossier, vise à contrer l'hermétisme qui s'installe dans la partie sud du Québec; c'est pourquoi le Service négocie avec les groupements de propriétaires des possibilités accrues d'accès à la faune aux non-propriétaires.

Une proposition ministérielle a été préparée pour dénouer la problématique de l'offre d'hébergement public dans les ZEC. Cette problématique gravite autour de la finalité respective des réseaux des ZEC et des pourvoiries.

Une revue complète a été faite des documents de support relatifs aux cours Formafaune qui s'adressent aux gestionnaires délégués que sont les associations agréées pour la gestion de la faune dans les ZEC et les pourvoiries.

Une revue du règlement-cadre concernant les ZEC a été effectuée en collaboration avec la nouvelle Fédération des gestionnaires de ZEC.

Enfin, le Service s'affaire à mettre en place un système d'information de gestion propre au suivi du réseau des ZEC. Parallèlement, une démarche a été amorcée pour dresser un état de situation dans le réseau afin de dégager à court terme des perspectives de développement, et cela après huit ans d'opération.

Service des concessions et du commerce

Ce nouveau Service est responsable du développement des pourvoiries. À ce titre, il propose des politiques et des normes de gestion qui font appel au secteur privé. Fonctionnant dans un cadre non régionalisé, le Service assure aussi les opérations administratives générales, notamment en ce qui concerne les renouvellements de baux et permis, les transferts, les autorisations de construction, les agrandissements de territoires sous bail et l'émission de nouveaux permis.

En 1984, le Service a entrepris une démarche visant à classifier les pourvoiries afin de dégager la "personnalité touristique" de chacune d'elles.

Une amorce de revue réglementaire a de plus été engagée suite à des modifications relativement importantes apportées au cadre légal des pourvoiries.

Une entente a été établie avec la Société de développement industriel dans le cadre du crédit touristique pour aider les pourvoiries considérées comme des PME (petites et moyennes entreprises).

Enfin, le Service s'efforce de mettre en place un système d'information de gestion propre au suivi des pourvoiries. En plus de s'appliquer également au réseau des ZEC, ce système devrait aussi s'étendre à celui des réserves et des refuges fauniques.

Rapport (points saillants des programmes)

DIRECTION DE LA FAUNE DE LA SASKATCHEWAN

La Direction de la faune a été réorganisée et comprend maintenant quatre divisions qui s'occupent de l'habitat, des questions régionales, de la faune problème, ainsi que des populations et des affectations. Le présent compte rendu décrit les réalisations de chacune des divisions.

Habitat

Loi sur la protection de l'habitat de la faune

Ce projet de loi, qui constitue un précédent, a été adopté par l'Assemblée législative de la Saskatchewan. Nous croyons que c'est le premier du genre au Canada. Il interdit la vente des terres de la Couronne désignées comme habitat vital de la faune et en limite les modifications nuisibles; 35 209 ha y ont été inclus dès le départ. À la fin de l'année, on avait commencé à rédiger des règlements indiquant les utilisations possibles des habitats vitaux de la faune et désignant en plus 405 000 autres hectares de terre.

Programme des fermes

Entrepris en 1982, ce programme a évolué au point où les propriétaires terriens qui ont abandonné des fermes qui pourraient profiter à la faune, sur leur propriété, sont sollicités par les membres de la Fédération de la faune de la Saskatchewan afin d'en faire des réserves. Notre part, dans le cadre de ce programme, consiste à fournir un écriteau indiquant le nom de celui qui a créé l'abri et le propriétaire terrien qui accepte de maintenir la ferme dans son état actuel.

Patrimoine marécageux

L'acquisition des terres est presque terminée au lac Foam, seconde "perle" de la longue liste des marécages du patrimoine.

Cet organisme a collaboré avec Canards Illimités (CI) et la Fédération de la faune de la Saskatchewan afin de présenter une proposition à Habitat faunique Canada pour financer l'acquisition de terres privées en vue d'aménager un autre marais au lac Horseshoe, près de Yorkton. Cette proposition a été approuvée et une subvention de 288 000 $ a été accordée pour ce projet.

Fonds de mise en valeur de la faune

En 1984, le Fonds a encore acquis 1 060 ha d'habitat. La superficie totale des terres du Fonds atteint maintenant 29 000 ha. Grâce à une augmentation des fonds accordés en 1984, les sommes affectées chaque année sont passées de 366 000 $ à 650 000 $.

Programme de rétablissement de l'orignal

Avec la fermeture de 50 chemins forestiers en 1984, le total des chemins interdits dans les forêts commerciales de la Saskatchewan est passé à 300. Un relevé exhaustif des chemins forestiers a été entrepris en vue de négocier avec les sociétés d'exploitation forestière la fermeture d'un grand nombre de chemins. Jusqu'ici, les interdictions et les réserves de gibier déjà établies ont favorisé le rétablissement des populations d'orignaux.

Régions

La principale fonction de cette division est de servir de prolongement aux trois autres.

Faune problème

Dommages causés par la faune/nourrisage hivernal du cerf

L'hiver précoce et rigoureux qui a commencé à la mi-octobre 1984 est considéré comme une cause possible des dommages élevés causés par les ongulés aux produits agricoles et de la mortalité excessive du cerf pendant l'hiver. Pour réduire les incidences négatives des longues périodes de froid et de l'accumulation de neige sur ces deux paramètres, on a entrepris des programmes de nourrissage complémentaire et d'interception.

Grâce aux efforts combinés du tiers du personnel du ministère et de plus de 2 200 bénévoles (grand public et groupes d'intérêt de la faune), on a établi environ 2 100 lieux de nourrissage dans toute la province. On a acheté quelque 4 000 t de granulés et de foin afin de nourrir environ 46 000 cerfs et 1 000 wapitis. Le nourrissage complémentaire a été limité à environ 196 000 km^2 de territoire vital, tandis que le nourrissage d'interception s'est fait dans toute la province, au sud de la limite forestière.

Les analyses préliminaires des données biologiques révèlent que le programme de nourrissage a fort bien réussi à limiter le taux de mortalité à 5 à 15 % de la population de cerfs. Bien que le nombre total de réclamations pour des dommages causés par la faune ait augmenté à la suite de l'hiver rigoureux (500), le nourrissage d'interception a permis de réduire considérablement les dommages et de maintenir les paiements compensatoires à des niveaux acceptables. On estime à environ 20 $ par cerf le coût du programme de nourrissage seulement. Compte tenu des revenus annuels de 25 $ par permis de chasse pour 60 000 chasseurs de cerf (1,5 million $) et des importants avantages sur le plan des relations publiques, le Ministère considère le nourrissage des cerfs comme un programme gouvernemental positif.

Lutte contre les dommages causés aux récoltes par les oiseaux aquatiques

On continue, dans le cadre de ce programme de prévention, à fournir des canons pour effrayer les oiseaux, à semer des cultures de diversion et à aménager des stations de nourrissage pour éloigner les oiseaux aquatiques des terres privées dans les régions touchées. Les coûts sont partagés avec Environnement Canada dans le cadre d'un accord quinquennal.

Lutte contre les castors problèmes

Un nouveau programme visant à éliminer les problèmes causés par les castors, sur une grande échelle, s'est poursuivi en collaboration avec les municipalités rurales. Les systèmes de drainage sont surveillés, afin de localiser tous les barrages de castors et les points cruciaux. On fait sauter les barrages, on installe des canalisations à l'épreuve des castors et on fait venir des trappeurs expérimentés pour réduire la population. Les municipalités sont chargées d'obtenir la permission des propriétaires terriens pour entrer sur leurs terres, tandis que le personnel du Ministère réalise le travail.

Administration des animaux à fourrure

De nouveaux programmes visant à améliorer la formation des trappeurs et à trouver des solutions aux pièges à patte sont en préparation dans le nord de la Saskatchewan. On procède aussi à des révisions au programme de la zone de conservation des animaux à fourrure, en vue d'améliorer la gestion et l'exploitation des populations. La province collabore également avec l'Institut de la fourrure du Canada pour améliorer les techniques de piégeage non cruel.

Populations et affectations

Chouette de terrier

Avec l'aide de la Société d'histoire naturelle de la Saskatchewan, des efforts concertés ont été déployés pour recueillir toute l'information connue au sujet des nids de Chouettes de terrier en Saskatchewan. À partir de cette information, on pourra déterminer si la qualité de l'habitat de la Chouette de terrier est bonne, acceptable ou faible, et on pourra par la suite évaluer la population de Chouettes de terrier de la Saskatchewan.

Transfert d'aigles

Pour la deuxième année consécutive, douze Aigles à tête blanche de la Saskatchewan ont été envoyés en Pennsylvanie, à titre de contribution aux efforts de rétablissement des populations d'Aigles à tête blanche dans cet État. Les aigles, capturés à l'âge de 3 à 6 semaines à la fin de juin, ont été pris dans des nids le long du réseau de la rivière Churchill, dans le nord de la Saskatchewan.

Transplantations du wapiti

Au cours de l'hiver 1984-1985, des wapitis capturés dans le Parc national de l'île Elk, en Alberta, ont été libérés dans deux zones d'habitat favorable dans la forêt commerciale de la Saskatchewan. Lapremière mise en liberté, incluant 39 animaux, a eu lieu dans le Parc provincial Nipawin, au centre de la Saskatchewan, et la deuxième dans l'ouest de la Saskatchewan, où 31 animaux ont été libérés dans la forêt provinciale Bronson. Ces deux projets ont servi à accroître les faibles populations dans un habitat favorable.

Révision des zones de gestion de la faune

On a entrepris, pour les saisons de chasse de 1984, la révision du système de zones de gestion de la faune utilisé pour limiter les pressions exercées par les chasseurs sportifs sur diverses espèces de faune. Les 76 zones de gestion de la faune qui ont remplacé les 37 zones antérieures sont basées sur le répertoire des habitats fauniques terrestres, récemment achevé, et établissent les habitats clés où les populations fauniques pourraient être gérées sur un plan local. Les dimensions restreintes des nouvelles zones faciliteront une meilleure répartition des ressources fauniques de la province entre les chasseurs sportifs.

Comité de conservation pour les Indiens

Le Ministère, voulant faire participer les Indiens de la Saskatchewan aux questions relatives à la conservation de la faune, a établi un Comité de conservation pour les Indiens, au début de 1985. Ce comité comprend dix Indiens nommés venant de diverses parties de la province et deux co-présidents, l'un de la Fédération des Nations indiennes de la Saskatchewan et l'autre des Parcs et Ressources renouvelables de la Saskatchewan. Le rôle du comité consiste à définir les problèmes de gestion de la faune qui touchent les Indiens assujettis à un traité, puis à travailler avec les bandes d'Indiens touchées par ces problèmes. On espère que la participation directe des Indiens à la gestion de la faune en Saskatchewan constituera une mesure positive pour les ressources de la faune provinciale.

Planification

Le Ministère travaille à son plan d'action en matière de faune, ajoutant des détails aux plans particuliers pour le gros gibier. En outre, nous avons entrepris un cycle de planification annuel. En février, nous avons achevé un plan de travail pour 1985-1986 en vue de guider les activités de cet exercice.

Enquête auprès des agriculteurs et des propriétaires terriens

Les données recueillies au cours de cette enquête exhaustive sur les attitudes des agriculteurs ont été analysées. Une ébauche du rapport est maintenant terminée et on la révise présentement avant de la publier.

Projet WILD

Nous avons reçu l'approbation du ministère de l'Éducation pour introduire le Projet WILD dans les écoles de la Saskatchewan. Nos interprètes, dans les parcs, ont été formés et ont déjà utilisé le matériel avec des groupes d'écoliers. Cependant, nous n'avons pas pu pousser plus loin l'application du programme à cause de l'impossibilité d'obtenir des manuels.

Système d'information géographique

Nous avons préparé un énoncé sur la nécessité d'un système d'information géographique, en collaboration avec le reste du Ministère. À l'heure actuelle, le Ministère étudie les coûts et avantages de l'obtention d'un tel système.

Rapport (points saillants des programmes)

FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA NATURE

Membres

Le nombre de membres de la Fédération canadienne de la nature (FCN) a diminué légèrement au cours de l'année, se chiffrant à 19 000; cependant, il y a eu une augmentation correspondante des membres affiliés dont le nombre a atteint 98 organisations représentant au total 185 000 membres. Au cours de l'année, la Fédération a mis sur pied un programme d'échange d'information avec des groupes affiliés et, à la fin de l'année, on avait constaté une amélioration marquée des communications. Ce programme comprend, entre autres, un bulletin régulier au sujet des activités de la FCN, préparé tout particulièrement à l'intention de ces groupes et contribuant, à notre avis, à renforcer la Fédération.

Bien que les revenus aient augmenté de 11 % par rapport à 1983, la hausse des dépenses a été plus forte (en partie à cause de certains frais imprévus associés à l'installation d'un nouvel ordinateur), de sorte que la Fédération affichait des pertes d'exploitation d'environ 46 000 $.

Le nouvel ordinateur a permis à la Fédération d'améliorer les services à ses membres, ainsi que les comptes rendus internes à la direction.

Publications

Notre principale publication demeure la revue trimestrielle "Nature Canada". C'est la seule revue nationale sur la nature publiée au Canada. Au cours de la dernière partie de l'année, on a donné une nouvelle image à la revue qui a été très bien accueillie. On a pris des mesures pour obtenir des fonds pour une cinquième édition du "Canadian Conservation Directory" qui contient la liste des organismes oeuvrant dans le domaine de l'environnement et dans les domaines connexes aux niveaux national, international et local. Nous espérons publier cet annuaire en 1985.

Nous collaborons également à la publication du calendrier canadien de la nature et d'un ensemble de cartes de Noël exclusives sur la faune canadienne. En 1984, nous avons poursuivi la distribution de reproductions limitées d'oeuvres de la nature réalisées par des peintres canadiens.

Les autres programmes en cours comprennent un concours national de photographie et une exposition d'oeuvres d'artistes de la nature. Cette exposition itinérante, qui reçoit un accueil excellent (elle est co-parrainée par le Musée national des sciences naturelles), se rend dans de nombreux centres du Canada, grands et petits.

Librairie Nature Canada

Notre librairie de vente au détail, située à Ottawa, dessert tout le pays par envois postaux. Elle offre un mélange éclectique remarquable d'ouvrages et de matériel sur la nature. Toutes les recettes des ventes vont au soutien de nos activités de conservation.

Excursions dans la nature canadienne

En collaboration avec la Federation of Ontario Naturalists, la FCN offre à ses membres des occasions extraordinaires de découvrir de nombreuses régions sauvages vierges du Canada. Ces excursions offrent toute une gamme d'expériences et s'adressent à des personnes ayant des compétences et des aptitudes tout aussi variées.

Réserves naturelles

La réserve naturelle Clifford E. Lee de la Fédération, située à proximité d'Edmonton (Alberta), est un site écologique d'une grande valeur contenant une diversité d'espèces de flore et de faune; elle est maintenant bien pourvue d'écriteaux, de trottoirs et d'installations pour les visiteurs et elle est administrée avec compétence par un comité de bénévoles des environs.

Notre propriété, à l'entrée de l'île Conrad (Nouvelle-Écosse), s'est révélée un outil de négociation utile pour garantir que tout projet réalisé dans ce secteur le sera de la façon la plus avantageuse pour l'environnement.

Conférence annuelle de 1984

Une fois encore, c'est un des membres affiliés de la FCN, la Fédération des naturalistes de la Colombie-Britannique, qui a été l'hôte de la Conférence et de l'assemblée annuelle de la FCN. Cette conférence a été non seulement organisée de la façon la plus professionnelle qui soit, mais le programme, dont le thème était "Notre province en bordure du Pacifique - difficultés du partage et de la protection", était des plus motivant et des plus encourageant. Les excursions étaient remarquables et l'endroit, sur le beau campus de l'Université de la Colombie-Britannique, était magnifique.

Personnel

Au cours de 1984, la Fédération a malheureusement perdu deux de ses plus anciens cadres, la directrice de la gestion Peggy Heppes et le rédacteur en chef Arnet Sheppard. Ils ont été remplacés respectivement par Cam Seccombe et Judy Lord.

Programme de conservation

La faune et les terres sauvages du Canada font face à de nombreuses menaces, tandis que les restrictions financières du gouvernement ont tendance à accroître le fardeau des organismes privés de conservation.

La FCN continue de participer activement à divers projets allant de la protection des espèces rares et menacées d'extinction jusqu'à la lutte contre les pluies acides. Voici quelques-uns des points saillants des activités de l'année qui vient de s'écouler :

1) Espèces rares et menacées d'extinction et leurs habitats - Nous avons été en contact avec un grand nombre d'organismes provinciaux, fédéraux et privés, grâce à notre participation au Comité sur le statut des espèces menacées d'extinction au Canada (COSEWIC) et au Conseil canadien des aires écologiques (CCAE).

Ce printemps, nous avons fait une présentation au SCF concernant son rôle dans le cadre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et nous avons présenté nos préoccupations au sujet de la perte de terres humides, dans tout le pays, lors de l'audience de décembre 1984 de l'enquête sur la politique fédérale des eaux.

2) Gestion de la faune - Puisque nous nous sommes toujours intéressés aux programmes du SCF, depuis de nombreuses années, nous avons été horrifiés d'apprendre les importantes coupures de personnel qu'avait subies cet organisme sous la nouvelle administration. La Fédération a profité de toutes les occasions possibles pour faire connaître ses objections à cette réduction injustifiée du rôle fédéral en matière de conservation de la faune.

La noyade, en septembre 1984, de 10 000 caribous dans le nord du Québec n'a pas cessé de nous préoccuper. Nous sommes insatisfaits des faits présentés et nous continuerons de faire des représentations auprès du gouvernement provincial pour qu'on rende compte publiquement de la situation.

En mai, nous avons fait une présentation à la Commission royale d'enquête sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada et nous avons récemment préparé un énoncé de politique sur l'élevage du gibier en semi-captivité.

3) Parcs et zones protégées - Nous avons été ravis d'apprendre que les longues années d'efforts des spécialistes de la conservation se sont soldées par l'établissement du Parc national du nord du Yukon. La création du nouveau parc a été annoncée en juillet dernier par l'ancien ministre de l'Environnement, l'honorable Charles Caccia, lors de l'assemblée annuelle de la FCN, à Vancouver.

Notre directeur de la conservation, Gregg Sheehy, préside actuellement un nouveau comité national oeuvrant pour la préservation du sud de l'île Moresby, en Colombie-Britannique. Les membres du comité David Suzuki, Robert Bateman, Andy Russell et d'autres ont tous accepté d'appuyer la campagne en vue d'interdire la coupe du bois et de créer un parc. Sous le thème "Les Galapagos du Canada", cette zone sauvage menacée a suscité l'intérêt de quelque 500 organisations, de sorte qu'on a pu recueillir plus de 500 000 noms sur les pétitions adressées au gouvernement de la Colombie-Britannique.

4) Pluies acides - Membre fondateur de la Coalition canadienne contre les pluies acides, nous continuons de participer, avec l'excellent personnel de la Coalition, aux efforts de réduction des émissions acides. Nous avons récemment gagné une manche importante quand le gouvernement fédéral s'est engagé à réduire de façon importante ses propres émissions.

5) "Bulletin de conservation" - En mars, nous avons terminé la première édition de notre "Bulletin de conservation" des provinces. L'Ontario s'est classée au premier rang et le Manitoba au dernier, dans le cadre de cette étude d'évaluation du rendement des provinces dans neuf catégories différentes, incluant les espèces rares et menacées d'extinction, la gestion de la faune, la gestion des forêts et les parcs provinciaux. Nous publierons le bulletin chaque année.

L'année qui vient de s'écouler a été très occupée pour nous, la faune du Canada ayant connu quelques situations difficiles, mais nous avons de bonnes raisons d'être optimistes.

Rapport (points saillants des programmes)

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS CANADIENNES D'ASSISTANCE AUX ANIMAUX

J.H. Bandow
Directeur administratif

Depuis notre dernier rapport lors de la 48e Conférence fédérale-provinciale sur la faune, mon prédécesseur, Neal Jotham, a quitté son poste à la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux (FSCAA) pour accepter le rôle de coordonnateur du piégeage non cruel, au Service canadien de la faune (SCF). Depuis de nombreuses années, Neal fait partie de ceux qui réclament la mise au point de dispositifs de piégeage moins cruels.

Piégeage

Le piégeage des animaux à fourrure demeure la priorité de la FSCAA. Bien que nous reconnaissions les progrès qui ont été réalisés en Ontario pour limiter l'utilisation du piège à patte et les en félicitions, nous sommes tout de même préoccupés par la lenteur des progrès réalisés dans bien d'autres régions du pays.

D'ailleurs, même si nous avons félicité l'Ontario pour ses nouveaux règlements, nous avons fait des recommandations supplémentaires au ministre des Ressources naturelles de l'Ontario en vue de réduire davantage l'utilisation du piège à patte, à savoir :

1) que l'objectif ultime soit l'interdiction totale de l'utilisation du piège à patte et, entre temps, que les étapes suivantes soient envisagées :

   a) jusqu'à ce que l'on dispose de pièges moins cruels pour le renard, le coyote et le loup, que le piège à patte soit remplacé par un piège à patte coussiné, fabriqué selon des normes tout au moins équivalentes à celles du piège à patte coussiné Woodstream déjà existant;

   b) que ledit piège à patte pour le lynx roux et le loup-cervier soit totalement interdit;

2) que les collets soient interdits pour le lapin et l'écureuil roux;

3) que le piège "Conibear 110" soit interdit complètement, sous prétexte que le ressort unique n'est pas suffisamment fort pour tuer sans cruauté un rat musqué ou un vison;

4) que toutes les chaînes des pièges à patte utilisés à terre soient rattachées à un ressort, lui-même fixé à un pivot central sur le piège, afin d'amortir le choc pour un animal en plein élan;

5) que tous les pièges soient maintenus en bon état sur le plan mécanique;

6) que la possession d'un piège fonctionnel soit limitée aux trappeurs, aux agriculteurs, aux marchands et aux collectionneurs détenteurs d'un permis;

7) que la vente des pièges fonctionnels, autres que les dispositifs en forme de boîte ou de cage, soit limitée aux trappeurs, aux agriculteurs, aux marchands ou aux collectionneurs détenteurs d'un permis;

8) que le ministère des Ressources naturelles établisse un programme d'échange de pièges, afin de remplacer les anciens pièges Conibear et les pièges à patte par les nouveaux pièges Conibear modifiés.

Abattage des loups en Colombie-Britannique

Une fois encore, la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux a protesté contre le programme de lutte contre les loups mis en oeuvre dans le nord-est de la Colombie-Britannique. Il s'agit d'une protestation constante, puisque la FSCAA n'est pas convaincue que les données scientifiques présentées justifient les mesures prises par la province de la Colombie-Britannique.

Puisque la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux doit se pencher sur toutes les questions relatives au bien-être des animaux, elle ne peut investir qu'une partie de ses ressources et de ses énergies dans les problèmes relatifs à la faune. Nous sommes donc toujours heureux d'avoir l'occasion de faire connaître nos opinions devant cette assemblée.

Rapport (points saillants des programmes)

COMITÉ SUR LE STATUT DES ESPÈCES FAUNIQUES MENACÉES D'EXTINCTION AU CANADA

J.A. Keith
Président

Voici le huitième rapport annuel du Comité sur le statut des espèces fauniques menacées d'extinction au Canada (COSEWIC), présenté à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Ce Comité a été chargé par l'assemblée de déterminer le statut des espèces fauniques dont l'avenir pourrait être menacé au Canada et de diffuser les informations sur la base desquelles les statuts sont attribués.

Mesures de classification

Dans l'exercice de son principal mandat, le 2 avril 1985, le Comité a procédé à la classification de 25 espèces et populations. Deux espèces n'ont pas été considérées car on attend de plus amples informations sur elles.

Voici les décisions du Comité, fondées sur les rapports de situation et les définitions des catégories approuvées :

Rares :

- Râle élégant - Petite population actuellement stable et dont la distribution est limitée.
- Fauvette des prés - Petite population stable et dont la distribution est limitée.
- Rorqual à bosse (population de l'Atlantique du Nord) - La petite population de cette espèce est stable et ne semble pas être menacée présentement.
- Méné camus - Aire et nombre limités.
- Ouitouche - Aire et nombre limités.
- Chat-fou tacheté - Aire et nombre limités.
- Petit-bec - Aire et nombre limités.
- Méné à grande bouche - Aire et nombre limités.
- Roule-caillou - Aire et nombre limités.
- Fondule rayé - Aire et nombre limités.
- Yucca glauque - Nombre limités, ne se rencontre qu'à deux endroits. Ne semble soumise à aucune menace.
- Micoulier de Soper - Distribution limitée mais ne semble soumise à aucune menace.

Menacées :

- Rorqual à bosse (population du nord du Pacifique) - Cette espèce réduite à une petite population a des aires de reproduction peu étendues et est menacée par certaines activités de l'homme. (Sa situation a simplement été réévaluée, son statut n'a pas changé depuis la dernière classification.)
- Buchnera d'Amérique - Nombre très limité. Aire et habitat peu étendus et une population a été déracinée.

Menacées d'extinction :

- Pluvier siffleur - La population de cette espèce baisse continuellement et ses habitats sont encore menacés (sa situation semble s'être améliorée d'après les résultats de sa dernière réévaluation).

Baleine noire - Population et taux de reproduction peu élevés (le statut de cette espèce demeure le même qu'auparavant après réévaluation de sa situation).
Plaintain à feuilles cordées - Au Canada, cette espèce ne se retrouve plus qu'à un seul endroit et sa population a grandement baissé dans toute son aire nord-américaine.
Raquette fragile - (population de l'Est) - Des spécimens protégés dans une zone très limitée se trouvent encore piétinés, arrachés ou enlevés.
Hydrocotyle à ombelle - Cette espèce ne se retrouve plus qu'en deux endroits au Canada et une de ces deux populations est menacée par des projets d'aménagement.

Éteintes : (ce statut a été attribué sur la base de données historiques) :
Cisco à grande bouche - Aucune prise depuis les années 60.
Doré bleu - Aucune prise depuis les années 60.
Vison de mer - Plus aucun spécimen de cette espèce n'a été signalé depuis 1880.
Canard du Labrador - Plus aucun specimen aperçu depuis 1875.
Grand pingouin - Plus aucun spécimen aperçu depuis 1844.
Torte - Le dernier spécimen de cette espèce est mort en 1914.

Dans aucune catégorie (espèces dont les rapports de situation ont été étudiés et n'ayant été déclarées ni rares, ni menacées, ni menacées d'extinction, ni déracinées, ni éteintes) :

Faucon émerillon - Espèce répandue et dont la population est en train d'augmenter.
Béluga - (population de la mer de Beaufort) - population solidement établie, relativement abondante et non menacée.

Classification non effectuée ou remise à plus tard (en attendant de plus amples informations qui devraient être bientôt disponibles) :

Chouette tachetée,
Méné long.

Autres points saillants

1) Le COSEWIC a commencé à étudier l'extinction des espèces en se fondant sur des données historiques plutôt que de continuer à dépenser des fonds pour la préparation de rapports de situation. Cela permet de mieux comprendre ce qui est arrivé à la faune du Canada en raison de l'action de l'homme au cours des derniers siècles.

2) Le COSEWIC a épuisé les fonds qui lui avaient été si généreusement accordés par la section canadienne du Fonds mondial pour la nature au cours des six dernières années pour la préparation des rapports de situation. Dans son

Tableau 1. Mesures prises par le COSEWIC jusqu'en avril 1985
(classification selon les principaux groupes biologiques et le statut)

Catégorie (statut)	Oiseaux	Mammifères (terrestres)	Mammifères (marins)	Poissons	Plantes	Amphibiens reptiles	Total
Rares	14	7	1	16	6	-	44
Menacées	6	3	1	1	9	-	20
Menacées d'extinction	6	4	3	2	10	1	26
Déracinées	-	2	-	-	-	-	2
Éteintes	3	2	-	2	-	-	7
Dans aucune catégorie	7	7	1	1	1	-	17
Total	36	25	6	22	26	1	116

rapport à la Conférence de l'an dernier, le COSEWIC a fourni une description de son budget pour la phase I de ses travaux. Il s'agissait de 120 000 $ à dépenser en trois ans pour la classification de 60 espèces. Une proposition de financement est maintenant étudiée par des membres du gouvernement.

3) Le COSEWIC tient à souligner la productivité du sous-comité des poissons et des mammifères marins sous la présidence de Robert Campbell du ministère des Pêches et Océans. Le Comité lui en est très reconnaissant. Grâce à son énergie et à sa persévérance, il est parvenu, par le biais de son travail au sein de ce sous-comité, à attirer notre attention sur les difficultés d'un type bien précis auxquelles il faut faire face pour obtenir des informations scientifiques sur une ressource invisible, qui a un grand nombre de populations en bordure de son aire canadienne ou à proximité.

4) Le COSEWIC a établi des contacts avec une organisation généralement peu connue, la Commission biologique du Canada. La création de cette organisation avait d'abord été proposée par la Société entomologique du Canada. Elle se trouve maintenant au Musée national des sciences naturelles. Jusqu'à présent, elle n'a qu'une seule division pour les arthropodes terrestres, mais on prévoit la création d'autres divisions pour toutes les autres sortes d'organismes. Le COSEWIC souligne qu'une fois pleinement développée, cette Commission sera en mesure de fournir de nombreuses informations qui aideront grandement le Comité à déterminer le statut des espèces sauvages.

5) L'ébauche d'un manuel de procédures est en train d'être révisée en vue de son adoption par le COSEWIC.

6) Dans la plupart des cas, l'attribution des statuts se fait pas vote à l'unanimité. Les voix se répartissent comme suit au sein du COSEWIC :

Catégorie		Voix
Provinces		10
Territoires		2
Organismes non gouvernementaux (ONG)	3	
Présidents des sous-comités	6	
Organismes fédéraux (Musées nationaux, Pêches et Océans, SCF, Parcs Canada)		4
Total droit de vote		25 membres ayant

Rapport (points saillants des programmes)

SITUATION DES OISEAUX AQUATIQUES, JUIN 1985

L. Métras
Division des populations et des enquêtes
Service canadien de la faune

Résumé

Région de l'Atlantique - Les conditions de cette année sont meilleures qu'au printemps passé. Le Relevé des populations reproductrices de canards indique que le nombre de paires a augmenté par rapport à 1984. Dans l'ensemble, la population de Canards noirs se maintient, mais il y a encore des résultats partiels du même relevé qui sont à venir. La saison de nidification 1985 et le taux de survie des jeunes devraient être excellents s'il n'y a pas de grosses pluies ou du temps froid dans toute la région de l'Atlantique.

Région du Québec - Comme il n'y a pas eu d'inondations importantes dans les différentes régions du Québec, les conditions de l'habitat sont favorables pour la nidification des canards. De plus, des températures douces au printemps dans le sud du Québec ont favorisé un bon début de la saison de reproduction. Dans le centre du Québec, un nouveau relevé de populations a vu le jour en 1985 et il semble indiquer que, dans cette partie de la province, la saison de nidification sera fructueuse.

Région de l'Ontario - Dans le nord de l'Ontario, les conditions pour la reproduction sont restées largement les mêmes par rapport aux années passées. Toutefois, dans la région de la baie d'Hudson, la saison de reproduction a été légèrement avancée, ce qui pourrait augmenter le taux de succès de la nidification pour la Bernache du Canada.

Dans le sud de l'Ontario, d'autre part, les conditions de l'habitat ont été quelque peu modifiées : les terres sont un peu plus sèches qu'au cours des dernières années. Le taux de succès de la reproduction pour le Canard malard sera dans la moyenne; pour le Canard noir et la Sarcelle à ailes vertes, legèrement à la baisse; pour le Canard huppé et la Bernache du Canada, à la hausse. En général, dans le sud de l'Ontario, il semble bien que ce sera une saison de reproduction légèrement en-dessous de la moyenne pour la sauvagine.

Région des Prairies - Le nombre d'étangs, dans la partie sud des Prairies, a augmenté de 75 % comparé au décompte de 1984 et de 20 % comparé à la moyenne des dix dernières années. Néanmoins, les conditions de l'habitat demeurent médiocres et les populations de canards ne sont pas entièrement de retour. Les résultats préliminaires du Relevé coopératif des populations reproductrices de ce printemps indiquent une augmentation des populations nidificatrices de Canards malards au Canada et une diminution aux États-Unis (Tableau 2).

Région du Pacifique - Dans cette région, le début de la saison de reproduction a été retardé au printemps, même si les conditions de l'habitat étaient favorables. Ceci pourrait entraîner une diminution du succès de la reproduction du Garrot de Barrow. D'autre part, les conditions de nidification pour les populations de Bernaches du Canada étaient normales ce printemps-ci.

Régions de reproduction des oies et bernaches dans le Nord - Les résultats du Relevé du printemps 1985 sont incomplets à ce jour. Les résultats préliminaires pour la partie est de l'Arctique indiquent une deuxième excellente saison de suite. D'autre part, le pourcentage de jeunes durant la migration d'automne de la Grande et Petite oie blanche, de la Bernache cravant et des petites races de la Bernache du Canada sera moindre qu'en 1984 à cause de la grande proportion d'individus non reproducteurs provenant de la saison 1984. Les conditions, dans la région du golfe de la Reine-Maud, semblent favorables pour l'Oie de Ross et la Petite oie blanche.

Les Bernaches du Canada nichant dans les terres basses de la baie d'Hudson et dans l'Ungava connaissent une saison normale. Les oiseaux se reproduisant à l'intérieur des terres ont en effet commencé à nicher approximativement une semaine à dix jours plus tôt que ceux sur la côte.

L'information en provenance de la partie ouest de l'Arctique est limitée mais il semble qu'il n'y aura pas d'obstacle sérieux à une saison de nidification fructueuse, sauf pour une semaine de retard à l'île Banks.

En résumé, sous réserve de changements lorsque le Relevé des populations reproductrices sera terminé, les oies et bernaches connaîtront cette année une saison légèrement moins bonne qu'en 1984, mais quand même supérieure à la normale.

Ventes de permis de chasse l'année dernière - À l'échelle nationale, les ventes de permis de chasse ont encore diminué en 1984-1985, suivant la tendance à la baisse amorcée en 1979. Le total des ventes de permis, par zone à l'intérieur des provinces, figure au tableau 1.

Tableau 1. Ventes des permis de chasse

Province		1983	1984
T.-N.	01	28 335	28 607
	02	2 642	2 702
Î.-P.-É.		5 898	5 525
N.-É.	01	9 064	8 569
	02	4 404	4 327
N.-B.	01	8 621	7 745
	02	4 137	3 741
Qué.	01	52 859	50 980
	02	14 841	14 328
Ont.	01	38 194	38 796
	02	76 001	75 919
	03	25 374	25 806
Man.	01	33 304	28 850
	02	7 139	6 388
Sask.	01	17 854	14 658
	02	8 251	7 440
	03	19 278	15 622
Alb.	01	25 927	19 447
	02	35 815	32 270
C.-B.	01	10 711	9 269
	02	13 459	12 623
T.-N.-O.		750	850
Yukon		474	496
Total		443 332	414 958

Résultats des relevés d'oiseaux aquatiques dans la région des Prairies

Quelques points saillants des relevés coopératifs courants sur les oiseaux aquatiques figurent au tableau 2.

Tableau 2. Populations reproductrices de Canards malards (en milliers)

Prov./État	Strate	1985	1984	1983	1982	1981
Man.	36-40	227,8	183,7	337,2	389,4	350,9
	24	n.d.	139,7	250,3	275,0	445,6
	25	77,6	47,2	63,0	87,5	98,8
Sask.	31-35	1 334,7	1 396,3	1 713,7	1 944,4	1 504,6
	21	n.d.	103,0	100,7	134,7	110,5
	22	n.d.	77,0	132,4	135,8	138,7
	23	n.d.	145,2	120,6	162,5	230,8
Alb. (sud)	-	754,1	667,0	845,5	765,8	947,0
Alb. (nord)	-	3 217,3	3 366,9	n.d.	625,1	624,4
Mont.	-	152,1	189,4	230,0	323,5	245,8
Dak. N.	-	362,4	548,9	398,9	466,5	308,6
Dak. S.	-	310,1	334,4	314,9	291,6	186,7

Les lecteurs qui ne connaissent pas très bien les désignationsa de strates des relevés coopératifs des aires de reproduction devraient savoir que les résultats figurant au tableau 2 portent sur toute la région du relevé sauf pour les secteurs les plus septentrionaux pour lesquels on n'a pas encore obtenu les résultats.

Les résultats figurant au tableau 2 sont préliminaires et, pour certaines strates, l'information n'est pas encore disponible. Cette année, le déplacement des populations de Canards malards est inversé : un plus grand nombre a été recensé dans les Prairies canadiennes par rapport aux États américains du Dakota et du Minnesota. Le succès de la reproduction chez les oiseaux qui se sont déplacés sera faible.

Règlement concernant le Canard noir

Il est encore très tôt pour évaluer les effets de la nouvelle réglementation, après seulement une année d'application des restrictions de chasse au Canard noir. Néanmoins, le nombre total estimé de Canards noirs abattus durant la saison de chasse 1984 a augmenté comparativement à la saison 1983 (voir le tableau 5).

Récents dénombrements du Canard noir au milieu de l'hiver

L'US Fish and Wildlife Service coordonne les relevés d'oiseaux aquatiques au milieu de l'hiver. Le tableau 3 contient les résultats obtenus pour les Canards noirs dans la voie migratoire de l'Atlantique au cours des dernières années.

Timbre "Conservation des habitats"

À partir de 1985, un timbre "Conservation des habitats" de 4 $ devra être apposé sur le permis de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier pour que celui-ci soit valide. Les fonds provenant de la vente du timbre seront versés à Habitat faunique Canada, organisme privé à but non lucratif, pour contribuer au financement de ses divers projets.

Tableau 3. Canards noirs

1979	264 200
1980	221 000
1981	301 400
1982	217 600
1983	170 200
1984	165 700
1985	145 900

Prises d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier

Les résultats des enquêtes nationales sur les prises d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier sont maintenant disponibles. La répartition des prises par province figure au tableau 4.

Pour certaines espèces d'oiseaux aquatiques, le statut indiqué est "inconnu". Parmi celles-ci, citons la Sarcelle cannelle et les populations de l'est du Garrot de Barrow et du Canard arlequin.

Tableau 4. Résultats des enquêtes nationales sur les prises d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier

Province	Canards	Total des oies et bernaches	Bécassines	Bécasses
T.-N.	115 469	14 980	21 873	-
Î.-P.-É.	34 972	13 330	2 311	817
N.-É.	95 552	6 900	2 314	3 138
N.-B.	68 855	3 090	3 303	8 522
Qué.	439 800	74 211	28 916	37 279
Ont.	832 832	66 109	7 405	49 867
Man.	215 340	168 208	1 785	-
Sask.	258 285	170 158	1 655	121
Alb.	438 549	122 416	2 170	-
C.-B.	173 727	18 442	3 704	-
T.-N.-O.	11 453	1 487	-	-
Yukon	3 221	409	16	-
Total	2 688 061	659 751	75 457	99 747

Dans le tableau 5, sont comparées les données, pour les années 1983 et 1984, pour trois des espèces de sauvagine les plus chassées.

Tableau 5. Résultats comparés de trois des espèces de sauvagine les plus chassées au Canada, pour 1983 et 1984

Province	Canard malard		Canard noir		Bernache du Canada	
	1983	1984	1983	1984	1983	1984
T.-N.	1 138	811	29 713	26 760	13 672	13 584
Î.-P.-É.	1 013	747	24 125	23 189	15 694	13 331
N.-É.	4 133	2 061	57 031	51 573	9 732	6 900
N.-B.	2 528	1 628	31 007	33 391	7 543	3 090
Qué.	87 107	66 849	101 908	107 624	37 465	24 220
Ont.	297 822	283 624	61 056	64 390	71 326	63 859
Man.	159 823	118 071	287	350	73 707	93 292
Sask.	285 792	181 682	-	-	125 524	93 641
Alb.	363 659	304 785	-	517	110 504	98 753
C.-B.	121 613	89 916	-	-	15 565	15 849
T.N.-O.	3 956	7 516	-	-	-	-
Yukon	910	1 681	-	-	351	379
Total	1 329 494	1 059 371	305 127	307 794	481 083	369 428

Rapport (points saillants des programmes)

COMITÉ ADMINISTRATIF DE RECHERCHE ET DE GESTION DE L'OURS BLANC

Ian Stirling
Service canadien de la faune

La réunion de 1985 a eu lieu le 23 juin. Les représentants du Québec, de Terre-Neuve et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien étaient absents. L'Inuvialuit Game Council et le ministère des Pêches et des Océans (MPO) avaient envoyé des observateurs. Bob Bell y a été élu président avec un mandat de 3 ans.

Le comité s'est attaqué à une vaste gamme de problèmes de recherche et de gestion, les suivants présentant un intérêt particulier :

- deux nouvelles drogues, ou mélanges de drogues, ont été mis à l'essai avec succès sur les ours blancs;

- la recherche sur les systèmes de dissuasion se poursuit; on a d'ailleurs réalisé des progrès avec un projectile qui peut être tiré au moyen d'un fusil de calibre 12;

- les Territoires du Nord-Ouest ont préparé un cours de formation à l'intention des agents de conservation et de l'industrie, sur les mesures à prendre avec les ours nuisibles;

- plusieurs modifications ont été apportées aux limites des zones actuelles de gestion de l'ours blanc, afin de tenir compte des résultats des recherches effectuées récemment;

- deux études sur les niveaux de base des produits chimiques toxiques chez l'ours blanc sont terminées;

- on a maintenant achevé l'élaboration d'un plan d'intervention d'urgence en cas de déversement de pétrole;

- on a entrepris un sommaire de toute la documentation éducative sur les ours afin de faciliter les échanges d'informations existantes; et

- de nouvelles études de population ont été entreprises sur la côte de l'Ontario, dans l'île Southampton et dans l'est de la mer de Beaufort.

On a étudié la nécessité de gérer les populations communes d'ours blancs de la mer de Beaufort. On a d'ailleurs pris des mesures pour que les représentants canadiens et américains commencent les négociations le plus tôt possible. La participation active des groupes d'utilisateurs de l'Alaska et du Canada est jugée essentielle.

On avait distribué, avant la réunion, des ébauches d'un accord fédéral-provincial visant à coordonner le financement et la participation de tous les secteurs adjacents à la recherche sur l'ours blanc de la baie d'Hudson et du bassin de Foxe. On espérait que l'accord pourrait être signé par tous les ministres dans les semaines suivantes. Cependant, le Québec n'a pas envoyé de représentant à la réunion, ce qui remettait en question la position de la province. Cela est d'ailleurs

malheureux car la participation active du Québec à la gestion des ours blancs de cette région est essentielle, tant sur le plan de l'efficacité de l'accord que sur celui du respect des obligations du Canada en vertu de l'Accord international sur la protection des ours blancs. On a remarqué et apprécié le grand intérêt manifesté par le ministère des Pêches et des Océans pour l'accord fédéral-provincial.

Le comité a manifesté sa profonde reconnaissance à l'égard des nombreuses contributions de son président des trois dernières années, Rich Goulden, qui n'a pu assister à la réunion cette année pour des raisons de santé.

Rapport (points saillants des programmes)

COMITÉ CANADIEN DE GESTION DES ONGULÉS

À la réunion du Comité canadien de gestion des ongulés (CCGO) du 23 juin 1985, cinq membres et trois invités étaient présents. Les membres présents représentaient l'Ontario, l'Alberta, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et la Nouvelle-Écosse.

Aucun ordre du jour officiel n'a été présenté, à cause du peu de réponses obtenues à la demande de sujets d'étude.

À la suite d'entretiens sur l'élevage en semi-captivité des ongulés et l'élevage en captivité de la faune, le président de la séance a demandé que soient recueillis, compilés et distribués des exemplaires des lois et règlements de chaque province et territoire, accompagnés de commentaires généraux sur ces lois et règlements, en ce qui a trait à l'élevage en semi-captivité des ongulés dans chaque secteur de compétence.

Doug Hagan a présenté un rapport sur le programme de gestion de l'orignal par exploitation sélective de l'Ontario. Un des avantages secondaires signalés a été l'identification plus attentive et plus sélective de l'animal cible, limitant le nombre de victimes chez les chasseurs.

L'étude coopérative du cerf de l'Ontario comprend, entre autres sujets, l'efficacité des diverses méthodes de nourrissage artificiel.

L'étude du caribou des îles Slate révèle un taux de mortalité élevé en 1985, apparemment dû à une surutilisation du territoire disponible.

Prédateurs-proies

Hugh Monaghan a présenté un compte rendu des entretiens sur les relations prédateurs-proies lors de la réunion des directeurs de la faune de l'Ouest.

La recommandation a été que tout plan de lutte contre les prédateurs doit être établi par un groupe comprenant des personnes autres que des chercheurs et qu'il doit être basé sur :

1) la connaissance de l'information sur les relations prédateurs-proies;

2) une décision quant à la nécessité et à l'ampleur de la lutte contre les prédateurs, ou les solutions de rechange possibles;

3) l'établissement d'un excellent programme de relations publiques et d'information du public, en vue d'obtenir le soutien de ce dernier avant la mise en oeuvre du plan.

À la réunion des gestionnaires des provinces de l'Ouest, à Vancouver, on s'est penché sur le programme des relations prédateurs-proies et on a défini les points nécessaires pour répondre aux critères du programme. Les recommandations étaient les suivantes :

1) un bon échange interprovincial d'information devrait permettre d'empêcher le dédoublement inutile;

2) l'établissement d'un ordre pour les besoins de recherche;

3) l'établissement d'un ordre pour les besoins en relations publiques;

4) et les études coopératives interprovinciales ne sont peut-être pas aussi utiles que le partage d'informations tirées d'études sur des régions précises.

Brian Pelchat a présenté un rapport sur l'étude de la lutte contre les prédateurs au Yukon.

On a signalé que les groupes de défense des droits des animaux étaient en train de se regrouper et constitueraient, sans aucun doute, le prochain groupe important d'opposition à la gestion de la faune. Leur démarche exigera différents types d'action et d'information, à l'appui de la gestion de la faune.

Bob Bell a souligné la question de l'avenir du comité. D'après le consensus atteint, le mandat est trop vaste, des groupes cibles spécifiques s'occupent de programmes concernant les ongulés, l'intérêt pour le comité est à la baisse et le CCGO n'a peut-être plus son utilité.

On a demandé à M. Bell de préparer une résolution recommandant de mettre fin aux activités du comité.

Rapport (points saillants des programmes)

FONDS MONDIAL POUR LA NATURE, CANADA

Nous sommes très reconnaissants de l'appui que nous avons reçu en 1984, qui nous a permis de connaître une année record pour le Fonds mondial pour la nature (FMN). Les états financiers combinés du FMN Canada et de la Fondation montrent qu'en 1984 nous avons recueilli plus d'un million $ qui nous ont permis d'appuyer 95 projets de faune au pays, ce qui représente presque le triple des fonds recueillis par le FMN Canada en 1981. À l'échelle internationale, les 24 organismes nationaux de la grande famille du FMN ont doublé les fonds recueillis au cours des trois dernières années.

Au FMN Canada, nous croyons qu'il est de notre devoir de maintenir une bonne administration pour que les dons soient distribués efficacement et directement aux projets sur le terrain. Pour ce faire :

1) nous maintenons nos frais d'administration et de collecte de fonds au niveaux les plus bas possible (seulement 10 % du total des fonds recueillis en 1984); ils sont d'ailleurs entièrement compensés par nos revenus. C'est donc dire que la totalité des dons est utilisée pour la conservation;

2) nous disposons d'un personnel professionnel limité qui profite des conseils et de l'aide d'un conseil de bénévoles composé de membres influents du milieu des affaires;

3) nous utilisons les fonds du FMN comme catalyseurs pour obtenir des fonds d'autres organismes. À notre avis, chaque dollar du FMN produit trois dollars d'autres sources.

Rôle et activités

Notre rôle est de préserver les animaux, les plantes et les habitats sauvages, pour leur propre bien-être et pour le bien-être de l'humanité à long terme, et aussi de mettre en oeuvre la Stratégie mondiale de la conservation au Canada, afin d'atteindre les objectifs suivants :

1) le maintien des processus écologiques et des systèmes vitaux essentiels;

2) la préservation de la diversité génétique;

3) l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes.

Nos activités sont les suivantes :

- financer ou contribuer à financer des projets de recherche, d'éducation et d'action concernant la faune;

- utiliser nos fonds comme catalyseurs pour obtenir de l'aide ou des fonds supplémentaires;

- coordonner les politiques de subvention du FMN et celles d'autres organismes;

- assurer le suivi de tous les projets pour garantir l'obtention par chacun de résultats précis sur le plan de la conservation;

- aider les décisionnaires à formuler et à mettre en oeuvre de bonnes politiques de conservation;

- fournir aux étudiants et au grand public des renseignements scientifiquement valables sur les préoccupations canadiennes concernant la faune;

- porter les questions internationales de conservation à l'attention des Canadiens et les préoccupations canadiennes à l'attention de la communauté internationale;

- collaborer avec les principaux groupes de conservation de la nature, au Canada et à l'étranger, par l'entremise de l'UICN.

Nos priorités de financement sont les suivantes :

1) les espèces ou les habitats fauniques rares, menacés, menacés d'extinction ou déracinés;

2) les espèces ou les populations fauniques qui méritent des mesures spéciales de conservation en raison de leur importance à titre de ressource naturelle;

3) les préoccupations de conservation dans l'Arctique canadien, région désignée prioritaire par la Stratégie mondiale de la conservation;

4) les projets internationaux dirigés par le Canada ou auxquels participent des groupes de conservation canadiens.

Dans tous les cas, la réalisation pratique de tous les projets de conservation doit être bien définie.

Projets de conservation de 1984

Voici les études et projets auxquels nous avons versé cette année 668 256 $.

Baleines sous la glace

- Étude de l'habitat vital du béluga, estuaires de l'Arctique.

- Étude de l'habitat vital de la baleine boréale, baie Isabella (T.-N.-O.).

- Étude de marquage et d'étiquetage du béluga, rivière Seal (Man.).

- Étude de la répartition et de l'abondance du narval, Territoires du Nord-Ouest.

- Étude d'un stock distinct de narvals, goulet de Pond (T.-N.-O.).

- Étude de la chasse à la baleine boréale, Inuvik.

- Utilisation de la baleine boréale dans l'ouest de l'Arctique.

- Comité directeur d'étude des baleines sous la glace et frais de traduction.

Zone biologique carolinienne du Canada

- Écologie des peuplements de bois jaune.
- Conservation de la tortue à carapace molle à épines de l'Est.
- Rétablissement des dunes de sable au lac Érié.
- Étude du cycle biologique du papillon bleu de Karner.
- Détermination des droits de propriété sur les zones naturelles d'intérêt prioritaire.
- Oiseaux rares de la zone biologique carolinienne.
- Rapport du Comité directeur sur les aires naturelles d'importance.
- Numéro spécial de la revue "Seasons" portant sur la zone biologique carolinienne.
- Comité directeur et de coordination du personnel de la zone biologique carolinienne du Canada.

Faune et habitat

- Les oiseaux nicheurs de la Colombie, Amérique du Sud.
- Identification du rorqual bleu au large de Baya, Mexique.
- Protection d'une réserve de forêt tropicale en Colombie, Amérique du Sud.
- Conférence internationale sur le mouton sauvage et la chèvre de montagne.
- Conservation du perroquet de Sainte-Lucie, Sainte-Lucie.
- Protection du phoque-moine de la Méditerranée.
- Délégation d'un spécialiste canadien au Colloque international sur l'orignal, Uppsala, Suède.
- Détachement d'un spécialiste canadien pour la conservation des oiseaux de rivage, Malaysia.
- Détachement d'un spécialiste canadien pour aider à la conservation des loups, Portugal.
- Élaboration d'une stratégie de la conservation pour la Colombie-Britannique.
- Détermination du rapport des sexes des tortues-luth.
- Programme de conservation du Parc national La Amistad, Costa Rica.
- Conservation du panda géant, Chine.

- Relevé des loups et des ongulés du Parc national de Jasper (Alberta).

- Surveillance de la migration hivernale exceptionnellement grande de la Chouette cendrée (Ontario).

- Repérage par radio de la Chouette cendrée dans les aires de reproduction et d'hivernage (Manitoba).

- Conservation de la Chouette de terrier (Manitoba).

- Matériel fourni à la Fondation de recherche pour le rétablissement de la chouette (Ontario).

- Dons spéciaux pour le fonds en dotation de la Fondation de recherche pour le rétablissement de la chouette (Ontario).

- Recensement des colonies de Pélicans blancs qui n'ont pas fait l'objet de relevés (Manitoba).

- Conservation et protection de la Mouette rosée à Churchill (Manitoba).

- Détermination de la situation du lapin à queue blanche des montagnes et du lièvre de Townsend (Colombie-Britannique).

- Conseil canadien des aires écologiques.

- Recensement des loutres de mer menacées d'extinction (Colombie-Britannique).

- Plan global de recherche et de gestion pour la Poule des Prairies menacée d'extinction, Wisconsin.

- Mise au point et essai de méthodes d'évaluation des terres humides (Ontario).

- Écologie du béluga du fleuve Churchill (Manitoba).

- Plan de gestion du carcajou (Yukon).

- Écologie de la population de baleines noires de l'Atlantique Nord (Nouveau-Brunswick).

- Réintroduction du Cygne trompette au marais Cranberry (Ontario).

- Étude des besoins d'habitat du grizzli dans la région de Kananaskis (Alberta).

- Réintroduction du Faucon pèlerin menacé d'extinction (Ontario).

- Appui à "l'oiseauthon James L. Baillie" (Ontario).

- Recensement de la population et recommandations pour la conservation du rat-kangourou (Saskatchewan).

- Projet de sauvetage du Pélican blanc (Ontario).

- Détermination des rapports loups-proies à long terme dans le Parc national du mont Riding (Manitoba).

- Réintroduction du renard véloce (Alberta et Saskatchewan).

- Reproduction en captivité de renards véloces pour fins de réintroduction en milieu sauvage (Alberta).

- Évaluation de l'importance du Lagopède des rochers comme source alimentaire des populations arctiques (Territoires du Nord-Ouest).

- Impression de fiches de données et de fiches de rapports de travaux sur le terrain pour l'atlas des oiseaux reproducteurs (Ontario).

- Évaluation des répercussions des véhicules tout terrain sur la toundra arctique (Manitoba).

- Conservation du Pluvier siffleur (Manitoba).

- Répercussions des feux de forêt sur le caribou des bois (Manitoba).

- Rapports de situation du COSEWIC (Comité sur le statut des espèces fauniques menacées d'extinction au Canada) sur le Petit butor, le Petit duc de l'Est, les spatules, la truite aurore, le chabot de profondeur, l'hydrocotyle en ombelle, l'Épervier brun, la dryade de Drummond, le mûrier rouge, l'esturgeon de lac, l'esturgeon vert, la cicutaire maculée de Victorin, la gentiane de Victorin, la desmodie de l'Illinois (Illinois tick-trefoil), le liparise (large twayblade), le suceur cuivré, le liatris, le Faucon pèlerin, sous-espèce Tundrius (mise à jour), le méné à nageoires rouges (mise à jour), l'hemicarpha à petites fleurs (famille des carex), l'habénaire à gorge frangée et l'azolba du Mexique.

Projets éducatifs

- Système audio-visuel pour les programmes éducatifs du Wildfowl Trust, Slimbridge (Royaume-Uni).

- Mise au point de matériel éducatif sur les forêts tropicales, Amérique du Sud.

- Soutien au "Marine turtle newsletter".

- Guides d'interprétation pour les parcs nationaux du Costa Rica.

- Mise au point de matériel éducatif sur la conservation, îles Malouines.

- Présentation de plaques de bronze "World charter for nature" au ministre canadien de l'Environnement.

- Production d'un film éducatif sur le Pélican blanc (Saskatchewan).

- Projet éducatif du FMN Canada.

- "Canadian wolf defenders' newsletter" (Alberta).

- Production et impression d'une affiche sur la conservation des oiseaux de mer de la côte Nord (Québec).

- Appui financier à un étudiant d'été à la clinique d'oiseaux sauvages (Ontario).

- Appui de FMN Canada au Projet WILD.

- Soutien d'un instructeur au vivier de recherche du Sunbury Shores Arts and Nature Centre.

- Bourse d'étude Keith Ronald en reconnaissance de la contribution de M. Ronald à la conservation de la faune.

-Exposition sur les terres humides pour la zone de conservation de Tiffin (Ontario).

Rapport (points saillants des programmes)

CANARDS ILLIMITÉS CANADA

Programme de 1984

Le programme de construction de 1984 de Canards Illimités (CI) Canada peut être qualifé de succès éclatant et ayant atteint un niveau record.

En tout, 19 736 ha et 1 261 km de rivage de nouvel habitat ont été aménagés au Canada. Conformément à la politique d'aménagement de zones dont le potentiel de production de sauvagine est le plus élevé, la plupart des activités se concentrent toujours dans les trois provinces des Prairies. L'Ontario connaît cependant une progression rapide quant au nombre de projets et à la superficie de l'habitat aménagé.

Au Canada, 62 segments de projets ont été entrepris cette année par rapport à 1983. Ainsi, on a entrepris de nouveaux travaux de construction, des améliorations ou d'importantes réparations dans 430 segments, tandis que 53 autres demeurent en construction. De tous les projets terminés, il y a eu construction dans 191 nouveaux segments pendant la saison de construction, les travaux commencés antérieurement ont été terminés en 1984 dans 103 segments et 68 segments où les travaux ont été entrepris en 1984 seront terminés au printemps 1985. Six projets ont subi d'importantes réparations et 62 ont été améliorés. Conformément à la politique de CI Canada, qui consiste à s'assurer que ses projets demeurent en bon état, 545 activités d'entretien et 100 réparations mineures ont été réalisées.

Le personnel de terrain de CI a fait des relevés de 464 nouveaux sites représentant 57 494 ha et 229 nouveaux projets, représentant 61 096 ha, ont fait l'objet d'études en vue de l'attribution de permis d'utilisation des eaux ou d'amélioration.

En 1984, la population globale de canards gibiers en Amérique du Nord est demeurée stable, à environ 79,7 millions d'oiseaux. Cette évaluation de l'US Fish and Wildlife Service confirme l'amélioration des populations par rapport à la situation de 1981 et de 1983, à l'échelle du continent. Au Canada, les grandes variations du climat et des conditions d'habitat ont eu des répercussions importantes sur les populations.

Au printemps 1984, on a constaté, dans les prairies et dans les prés-bois, des conditions d'habitat proches de celles de 1980. Les étangs, en mai, ont diminué de 37 % par rapport à 1983 et, à la suite des conditions climatiques chaudes et sèches de l'été, les étangs en juillet avaient diminué de 44 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de couples reproducteurs dans le sud de l'Alberta et du Manitoba était au plus bas depuis le début des relevés en 1955. La population de reproducteurs a également diminué en Saskatchewan.

Le plus grand sujet de préoccupation dans l'ouest du Canada était le nombre très faible de Canards malards et de Canards pilets reproducteurs. En effet, les reproducteurs chez ces derniers n'atteignaient pas 4 millions, pour la première fois dans l'histoire des relevés. Le Canard malard a continué sa baisse progressive, de sorte que cette année la population de reproducteurs dans les prairies et les prés-bois était inférieure de 30 % à la moyenne à long terme et de 16 % à

la population de 1983. Les Canards malards ont atteint cette année leur nombre le plus bas dans le sud de l'Alberta et du Manitoba.

En Colombie-Britannique, les conditions d'habitat ont été bonnes, pendant l'été, de sorte que l'on a assisté à un envol moyen à l'automne. En Ontario, la tendance à la production supérieure à la moyenne s'est poursuivie, tandis qu'au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, les migrations à l'automne étaient moyennes.

Le personnel biologique a examiné 2 830 sites de projets possibles en 1984 et a déterminé que 1 227 d'entre eux présentaient un certain potentiel de mise en valeur. Par ailleurs, 602 autres sites possibles de mise en valeur ont fait l'objet de travaux au cours de l'année, ce qui représente un total de 1 829 sites d'aménagement futur ayant fait l'objet de travaux en 1984, pour un total de 627 285 ha de terres humides.

On a commencé à prendre des mesures, vers la fin de l'année, pour coordonner l'utilisation des données du répertoire des terres humides, recueillies grâce au satellite Landsat 5, au nom de Ducks Unlimited Inc.

Des employés du groupe des services biologiques ont mis au point une méthode permettant d'évaluer avec précision les couvées dans de grands marais où la couverture est importante et très dispersée. Cette découverte améliorera grandement notre capacité d'évaluation des populations.

Au 31 décembre 1984, 1 429 996 ha de terres humides et de hautes terres essentielles avaient été mises en réserve et protégées pour aménagement futur. Jusqu'à maintenant, CI Canada a investi 216 173 000 $ pour mettre en valeur 746 228 ha et 23 644 km de rivage servant d'habitat à la sauvagine.

Programme de 1985

La signature officielle d'un accord de dix ans pour la mise en valeur des terres humides avec le gouvernement territorial du Yukon, à la fin de 1984, laisse entrevoir une année des plus intéressante sur tous les plans pour CI Canada.

L'accord du Yukon fait partie d'une série d'ententes signées avec les gouvernements favorisant la prise de mesures de protection de l'habitat de la sauvagine. De nouveaux programmes coopératifs seront entrepris avec la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan, en vertu d'accords d'aménagement des habitats marécageux conclus antérieurement. Le gouvernement du Manitoba a assuré CI Canada qu'il approuverait bientôt le programme du patrimoine marécageux, qui permettra de mettre en réserve 40 469 ha, tandis que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a informé CI qu'il signerait bientôt une révision de l'accord quinquennal sur les terres humides.

Ces accords coopératifs auront certainement des incidences sur l'envergure du programme de construction de CI Canada en 1985. La superficie des nouveaux habitats à mettre en valeur a été fixée à 20 946 ha.

Plusieurs des 397 segments en construction ou à améliorer au cours de l'année seront de grands marais, désignés en vertu des accords coopératifs de préservation.

Tableau 1. Résumé du programme de 1984

Projets	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qué.	Mar.	Total
Segments[1] commencés antérieurement, terminés en 1984	8	57	4	12	15	2	5	103
Nouveaux segments terminés	19	61	43	16	14	14	24	191
Segments mis en oeuvre au printemps 1985	13	15	4	21	12	-	3	68
Améliorations de projets	4	11	6	31	1	4	5	62
Modifications de projets ou réparations majeures	-	-	3	2	-	-	1	6
Segments en construction	-	4	23	13	10	1	2	53
Total des segments (à l'exclusion de l'entretien et des réparations mineures)	44	148	83	95	52	21	40	483
Nouveaux habitats[2] mis en valeur (ha)	2 026	3 860	3 682	3 146	2 637	2 466	1 919	19 736
Nouveaux rivages[3] mis en valeur (km)	138,5	310,5	274,4	216	115,2	47,6	159,5	1261,5
Entretien	75	268	95	46	21	10	30	545
Réparations mineures	1	28	45	17	1	4	4	100

[1] Un segment est un marais distinct ou une partie distincte d'un complexe de terres humides qui peut faire l'object de travaux de construction ou d'entretien, en tant qu'unité indépendante.

[2] Les nouveaux habitats mis en valeur comprennent les régions de hautes terres adjacentes aux marécages mis en valeur dans les zones administrées à bail par CI ou mis en réserve.

[3] Les nouveaux rivages mis en valeur comprennent les rivages d'habitat au niveau maximal d'approvisionnement en eau pour la gestion des eaux.

CI Canada ouvrira de nouveaux bureaux à Whitehorse (Yukon) et à Timmins (Ontario), qui s'occuperont de l'expansion des activités dans ces nouvelles régions.

On continuera de mettre l'accent sur l'évaluation de nouveaux projets de marécages. Au total, 2 011 études de reconnaissance biologique sont prévues, de même que 988 études de reconnaissance technique.

Les prévisions concernant le soutien des donateurs continuent d'être à la hausse, ce qui est très encourageant; on s'attend donc à ce que 50 000 Canadiens participent à 229 comités.

On prévoit aussi d'importants progrès à propos de l'élaboration du plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques, puisque les gouvernements fédéral et provinciaux et les organismes de conservation de la sauvagine travaillent en collaboration afin d'accélérer la conclusion de l'accord.

Service des dons

Un nombre croissant de bénévoles seront actifs au Canada en 1985 pour accroître le soutien accordé aux programmes de CI Canada. Les prévisions très prudentes de croissance comprennent l'addition de 72 comités, le total atteignant 229 comités actifs au 31 décembre 1985. Le nombre de donateurs devrait augmenter d'environ 8 000 personnes, se chiffrant à 50 000, tandis que les dons de 1985 devraient dépasser 3,7 millions $.

Il y aura, en 1985, plus de dîners à l'intention des nouveaux donateurs qu'en 1984. Ces événements, qui visent à souligner le soutien de ceux qui donnent au moins 200 $ par an à Canards Illimités, sont prévus dans les endroits suivants : Prince George (C.-B.), Moose Jaw et Lloydminster (Sask.), Brandon (Man.), Kenora, London et Cambridge (Ont.) et St-Jean (N.-B.).

Avec l'augmentation du nombre de bénévoles, il est raisonnable de s'attendre à une augmentation du nombre d'événements-bénéfices, tels que des compétitions de tir au pigeon d'argile. Le nombre de journées "Greenwing" devrait augmenter, de sorte que de plus en plus de jeunes Canadiens connaîtront la valeur des oiseaux aquatiques et des terres humides.

David Brynaert d'Ottawa (Ontario) a gagné le prix 1985 des oeuvres d'art sur les oiseaux aquatiques, grâce à son aquarelle représentant des Bernaches du Canada et intitulée "Retardataires". D'autres artistes canadiens de renom ont participé au programme 1985 des reproductions d'oeuvres d'art, à savoir Norman Kelly, Luke Raffin, David Heibert, Michael Dumas, Susan Menzies et Donald Curley.

Colombie-Britannique

Le personnel de CI Canada, en Colombie-Britannique, se prépare à l'une des plus importantes années de travail dans cette province. On prévoit des travaux de construction dans 50 segments qui, à la fin de l'année, devraient représenter 1 417 ha de nouvel habitat pour la sauvagine. Les projets d'importance viseront à améliorer les marais d'estuaire qui dominent dans la province et sont d'une importance vitale pour les canards qui se reproduisent ou sont en migration.

Parmi ces projets de rétablissement des marais d'estuaire, en 1985, figurera l'estuaire de la Petite rivière Qualicum, sur la côte est de l'île Vancouver. Ce marais intertidal, qui s'est créé derrière une pointe à plage de gravier, est d'une importance vitale pour les canards en migration à l'automne. CI Canada retirera une partie du vieux chemin de coupe qui traverse actuellement le marais et nuit à la circulation intertidale.

Le projet du lac Stern, dans le nord de la Colombie-Britannique, à 140 km à l'ouest de Prince George, représente un autre défi pour CI Canada. Au cours de l'année, la planification de la régularisation du niveau d'eau de ce lac peu profond et de la zone marécageuse environnante de 170 ha s'est poursuivie avec la Direction de la faune aquatique et terrestre de la province. On installera un barrage afin de maintenir le niveau du lac à 1,4 m et de limiter le nombre de poissons communs. Les caractéristiques d'utilisations multiples du projet intéressent fortement les représentants de la Direction de la faune aquatique et terrestre, ce qui pourrait aboutir à une collaboration pour d'autres projets importants concernant les terres humides de la région.

Alberta

On s'attend à une autre année chargée en Alberta en 1985, puisque sont prévus 95 nouveaux projets représentant 5 100 ha de nouvel habitat et l'amélioration de 17 projets.

La productivité du Canard malard et du Canard pilet devrait augmenter radicalement au marais Aqueduct, au sud de Brooks, quand le projet coopératif réalisé avec l'Eastern Irrigation District et l'association locale de chasse et de pêche sera mis en oeuvre. L'objectif du projet est de relier 16 cuvettes semi-permanentes en une source d'eau assurée par l'excédent d'eau d'irrigation. Les fossés et les canaux naturels amèneront l'eau de cuvette en cuvette ou du canal d'irrigation. De petites structures de régularisation des eaux retiendront suffisamment d'eau dans chaque marécage pour assurer la présence d'eau libre pendant tout l'été. La superficie de nouvel habitat créé sera de 120 ha et de 18 km de rivage.

Le projet de Galahad Coulee, à 80 km au sud-est de Camrose, fournira 102 ha de nouvel habitat et 8 km de rivage. La construction de quatre barrages, à la sortie de chaque segment, permettra de transformer quatre marais très fortement peuplés de quenouilles en marais à eau libre, avec une végétation répartie sur environ 50 % de la superficie. Ce projet a également quelques avantages sur le plan agricole, puisqu'il provoquera des inondations de terres à foin dans un segment.

En vertu du programme "Wetlands for tomorrow", réalisé en collaboration avec le gouvernement de l'Alberta, on commencera la phase II du projet de Rush-Tyrell. Les négociations sur la mise en réserve de terres dans d'autres marécages mentionnés dans l'accord se poursuivront.

Saskatchewan

En 1985, on travaillera en Saskatchewan à 41 projets représentant l'aménagement de 7 285 nouveaux hectares d'habitat; en outre, 13 autres projets doivent être améliorés.

Le projet du patrimoine marécageux du lac Foam, représentant 1 822 ha, à 5 km au nord de la ville de Foam Lake, doit être construit en 1985. À cause de grandes fluctuations des niveaux d'eau, depuis 30 ans le lac Foam est menacé d'être complètement drainé. La signature de l'accord sur le patrimoine marécageux a donné aux organismes de faune les outils nécessaires pour préserver cet important habitat de production, de mue et de repos.

Le Fonds de l'habitat de la Fédération de la faune de la Saskatchewan permettra de compléter la transaction d'achat du terrain, en collaboration avec la province de la Saskatchewan et Habitat faunique Canada, soit 1 433 ha du patrimoine marécageux du lac Horseshoe, en 1985. Ce marécage, situé à 32 km au nord de Yorkton, était gravement menacé d'être drainé à cause des inondations incontrôlées des terres agricoles. On régularisera donc les inondations et on améliorera le régime de végétation des terres humides grâce à l'utilisation de barrages de retenue, de structures de régularisation des eaux et d'améliorations de la décharge. Le début des travaux de construction est prévu pour la fin de 1985.

La construction se poursuivra au marais Upper Whitesand, qui comprend 14 bassins individuels représentant en tout 3 163 ha.

Manitoba

Le programme du Manitoba pour 1985 comprend la construction de 47 segments et l'amélioration de 11 projets. Dans le cadre des nouveaux projets, 3 631 ha d'habitat seront aménagés.

Parmi les grands projets, citons le lac Jimmie, à 90 km au nord-ouest de Winnipeg, dans la région des lacs. L'important marais de 380 ha, tout en longueur, sera divisé en deux cellules par deux digues comprenant des structures de régularisation du niveau d'eau. Il faudra creuser un canal de décharge de 5 km pour assurer l'abaissement du niveau d'eau. Cinq canaux sinueux seront creusés dans le marais et la terre servira à créer des îlots de nidification. Huit îlots standards de nidification sont aussi prévus.

Le projet du lac Mickle, en bordure de la vallée du ruisseau Birdtail, dans l'ouest du Manitoba, permettra de préserver un complexe de terres humides dans une région type de cuvettes, comme zone d'élevage des petits des Canards malards et d'autres espèces pendant tout l'été. Quatre propriétaires terriens, qui ont des exploitations agricoles autour de la zone marécageuse, se sont montrés très réceptifs au projet de CI Canada d'installer des digues et des structures qui permettront de régulariser l'eau de cinq bassins et d'en empêcher un sixième d'être complètement drainé. De petits îlots de nidification seront aménagés dans cinq des six bassins.

Le Manitoba espère obtenir, au début de 1985, l'approbation finale de l'aménagement de trois importants marais (les complexes Vestfold et Portia et le lac Lizard). Dans ce cas, les travaux pourraient aussi être entrepris.

Ontario

CI Canada a décidé de se lancer dans la ceinture d'argile du nord de l'Ontario et cinq projets sont prévus dans cette région.

Au total, 40 nouveaux segments seront entrepris dans la province et deux projets déjà commencés seront terminés, ce qui représente 1 269 ha d'habitat. On prévoit des améliorations à huit autres segments. En outre, on continuera au début de l'année neuf projets déjà entrepris.

Le projet de Whitefish River, qui représente 400 ha à 50 km à l'est de Timmins, est un des plus grands projets du Nord entrepris en 1985. On aménagera des fossés en serpentins dans le marais riverain pour briser les accumulations trop denses de quenouilles et créer des eaux libres pour les couvées et les adultes en mue. Après amélioration, le marais devrait attirer beaucoup de couples de Canards malards et de Canards noirs.

Le marais Hillman, d'une superficie de 189 ha en bordure du lac Érié et à seulement 5 km au nord du Parc national de Pointe Pelée, a reçu le feu vert, tous les accords de droits de servitude nécessaires ayant été signés avec les propriétaires terriens visés.

Un important système de pompes et de digues sera installé afin de permettre de régulariser l'eau à tous les niveaux voulus. Le marais Hillman est une aire de repos exceptionnelle pour les oiseaux aquatiques et sera une aire prometteuse de nidification et d'élevage des petits quand on aura réussi à améliorer la gestion de la végétation.

Deux projets déjà commencés, le marais Foxboro de 91 ha près de Belleville et le projet Wall de 35 ha près de Smith Falls, seront terminés au printemps. L'habitat de nidification est considéré comme excellent aux deux endroits.

Québec

En 1985, CI aménagera 22 nouveaux segments de marais au Québec et en terminera un autre. Sept projets seront améliorés. En tout, on aménagera 1 279 ha d'habitat.

Kistibich est le nom indien d'un des nouveaux projets de 1985. L'endroit, qui compte 380 ha près de la ville septentrionale de Rouyn, redeviendra un marais quand le nouveau barrage aura été construit. Le barrage de CI Canada remplacera celui qui a été installé il y a plusieurs décennies par une société minière, en vue de créer un réservoir pour l'approvisionnement en eau de l'entreprise.

La phase II du projet de CI Canada relative au canal de Beauharnois, au sud-ouest de Montréal sur le fleuve Saint-Laurent, commencera en 1985. Le projet est réalisé en collaboration avec l'Hydro-Québec. D'anciennes digues, entourant des bassins de décantation le long de la rive nord du canal, seront réparées pour créer 202 ha de marais. Par la suite, on adoptera des pratiques de gestion permettant de limiter la croissance des roseaux qui étouffent le marais, des deux côtés du canal.

En amont de Beauharnois se trouve l'élargissement de la partie supérieure du fleuve Saint-Laurent, qui constitue le lac Saint-François. Dans une réserve nationale de faune administrée par le SCF, CI Canada entourera un marais stérile de 50 ha, envahi par les quenouilles, d'une digue annulaire en vue de rétablir la capacité de production faunique du marais. Les eaux accumulées lors de la fonte des neiges devraient suffire à remplir le marais à des niveaux acceptables chaque printemps. Dans le cas contraire, un système de pompage installé cette année apportera le supplément nécessaire.

Provinces de l'Atlantique

En 1985, les nouveaux habitats aménagés dans les provinces de l'Atlantique devraient atteindre 1 012 ha quand 32 nouveaux projets et deux autres commencés en 1984 seront terminés. En outre, sept autres projets seront améliorés.

La plupart des travaux seront de peu d'envergure, tout en étant très productifs.

On peut donner comme exemple le projet Glenfinnan n° 2, à l'Île-du-Prince-Édouard, qui est un étang de 10 ha appartenant à un club de pêche sportive privé. Quand CI Canada aura construit un nouveau barrage en béton et en feuilles d'acier, avec une passe migratoire, le niveau d'eau sera abaissé et l'étang approfondi afin d'en accroître la capacité de production des oiseaux aquatiques et de la truite mouchetée. Au printemps 1986, tout l'environnement du marais aura été énormément amélioré, de sorte que l'on pourra commencer la régularisation normale de l'eau suivant un cycle de plusieurs années.

Une aire de reproduction d'environ 34 ha sera créée par l'installation d'une digue et d'une structure de régularisation de l'eau à la décharge du marais Moose Ridge, près de McGowans Corner, au Nouveau-Brunswick.

Bien que le marais déborde au printemps et à l'automne, il est à peu près sec au cours de l'été. La structure de régularisation permettra de maintenir environ un mètre d'eau dans les basses terres.

Le ruisseau Henderson, près de West Wentworth en Nouvelle-Écosse, est un cours d'eau dont les méandres traversent un marais de 19 ha. CI Canada a maintenant obtenu l'appui des propriétaires terriens des alentours pour construire une digue de terre à travers le cours d'eau, avec une structure de régularisation de l'eau et une passe migratoire. Le barrage maintiendra environ 70 cm d'eau dans le marais et créera une aire de reproduction qui pourra être maintenue pendant tout l'été.

Budget 1985

Recettes

Demande à Ducks Unlimited, Inc.	35 280 000 $
Contributions	3 725 000
Divers	200 000
Plus somme excédant les dépenses en 1984	110 000
Total pour 1985	39 315 000 $

Dépenses

Mise en valeur de l'habitat de la sauvagine	31 272 000 $
Exploitation et entretien des habitats	3 877 000
Relevés des populations d'oiseaux aquatiques	293 000
Relations publiques et Service des dons	2 934 000
Planification et gestion	939 000
Total	39 315 000 $

Rapport (points saillants des programmes)

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION (CITES)

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction fêtera bientôt le dixième anniversaire de son entrée en vigueur, le 1er juillet 1975; plus de la moitié des 160 pays du monde en font maintenant partie. À l'exception du Mexique, tous les principaux pays qui font le commerce des animaux et des plantes, ainsi que de leurs parties, dérivés et produits de fabrication, sont membres de la CITES. Entre le 1er avril 1984 et le 31 mars 1985, trois pays ont ajouté leur nom à la liste des parties à la CITES : le Bénin, les Pays-Bas et Trinidad et Tobago, portant le nombre total des parties à la CITES à 87.

Cherchant à tenir informés les groupes diversifiés qui s'intéressent à la CITES, au sujet des règlements et des exigences fondamentales de la Convention, les agents de la CITES ont rencontré de nombreuses personnes en 1984. La formation des responsables chargés de l'application des règlements s'est poursuivie, près de 250 agents des douanes ayant assisté à 28 colloques sur la CITES. La plupart de ces colloques ont eu lieu au Collège de formation des Douanes à Rigaud (Québec), des séances "sur le terrain" ayant eu lieu à Montréal, Québec, Niagara Falls, Fort Érié et Hamilton. En outre, environ 90 agents de la GRC ont participé à des colloques à Ottawa et à Regina ou ont assisté, avec les agents des douanes, aux séances tenues à Niagara Falls et à Hamilton. Au 1er décembre 1984, environ 1 615 agents des douanes et de la GRC avaient assisté à plus de 140 colloques de la CITES, depuis les débuts du programme.

Le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario (MRNO) continue de s'intéresser de plus en plus à la CITES. À la demande du MRNO, des présentations ont été faites à 72 personnes, principalement des agents de conservation, à North Bay, Englehart et Thunder Bay. L'Association des biologistes du Québec (ABQ) a aussi manifesté un certain intérêt à l'égard de la CITES, de sorte qu'un représentant a fait une conférence lors d'une assemblée régulière de l'ABQ à Québec, le 17 novembre 1984. Environ 75 personnes ont assisté à la conférence sur la CITES. En outre, la mise à jour annuelle de la CITES a été présentée à l'Association canadienne des parcs zoologiques et des aquariums, lors de son assemblée annuelle qui a eu lieu à Winnipeg du 6 au 8 septembre 1984.

Le problème le plus difficile et le plus persistant, pour les agents des douanes et de la GRC, en ce qui a trait à l'application des règlements de la CITES, est l'identification, non seulement des spécimens vivants, mais aussi de leurs parties et de leurs produits. Pour surmonter tout au moins partiellement ce problème, le SCF a retenu à contrat les services d'experts-conseils en identification dans les grands centres du Canada. Grâce à 15 contrats, conclus dans certains cas avec de grandes organisations, telles que des musées, des jardins zoologiques et des universités, et aussi avec plusieurs particuliers bénévoles, les agents disposent maintenant d'une aide pour l'identification à Halifax, Montréal, Toronto, London, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton, Calgary et Vancouver. En outre, le personnel de la CITES complète les efforts des experts en identifiant des marchandises retenues à la douane à Montréal, Toronto et Ottawa. Au total, le personnel de la CITES a consacré 26 jours, au cours de l'année, à fournir ce service.

Scène internationale

L'autorité scientifique et l'organe de gestion de la CITES, au SCF, ont représenté le Canada à plusieurs reprises sur la scène internationale. En juin 1984, l'organe de gestion a assisté à un colloque pour les États africains sur la mise en oeuvre de la CITES, ainsi qu'à une réunion du Comité technique de la CITES. À la suite de ces réunions, qui ont eu lieu toutes deux à Bruxelles (Belgique), l'organe de gestion s'est rendu en Suisse pour représenter la région nord-américaine à une réunion du Comité permanent de la CITES.

En novembre 1984, 123 propositions de modification des annexes de la CITES ont éré reçues du Secrétariat de la CITES en Suisse. Les propositions doivent être étudiées lors de la cinquième réunion de la Conférence des parties à la CITES, prévue du 22 avril au 3 mai 1985 à Buenos Aires (Argentine). Le Canada s'intéresse particulièrement aux propositions suivantes : le transfert du narval, Monodon monoceros, de l'annexe II à l'annexe I; l'addition du phoque à capuchon, Cystophora cristata, à l'annexe II; le transfert des populations nord-américaines de Gerfauts, Falco rusticolus, de l'annexe II à l'annexe I; et l'addition à l'annexe II de toutes les grues, de l'espèce Gruidae, qui ne sont pas déjà réglementées. Pour la préparation des positions canadiennes sur ces propositions et d'autres questions relatives à la CITES, l'autorité scientifique et l'organe de gestion se sont rendus à Washington (DC) à deux reprises pour obtenir des renseignements. En outre, ils ont recueilli des informations auprès du public lors d'une audience publique qui a eu lieu le 12 mars 1985 à Hull (Québec).

En 1984, les autorités fédérales, provinciales et territoriales de la CITES ont délivré 3 597 permis d'exportation d'espèces menacées d'extinction pour des spécimens inscrits à l'annexe I, 29 certificats de transit, principalement pour l'entrée temporaire d'animaux de cirque, et 51 certificats scientifiques pour l'échange, la donation ou le prêt non commercial de spécimens scientifiques préparés.

Rapport (points saillants des programmes)

FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA FAUNE

K.A. Brynaert
Vice-président administratif
Fédération canadienne de la faune

La campagne annuelle de promotion de la Fédération canadienne de la faune (FCF) pour le recrutement de nouveaux membres a permis d'augmenter de 5 % le nombre des membres, par rapport à l'année dernière. En juin 1985, nous avions 560 000 membres au Canada. Nous continuons donc d'être le deuxième organisme de conservation au monde, après la National Wildlife Federation des États-Unis. Si l'on se base sur le nombre d'habitants, nous demeurons le premier.

Nos recettes brutes pour 1984 ont atteint 5,98 millions $. Le budget de 1984-1985 a été fixé à 6,89 millions $ de recettes brutes.

Au cours de l'année écoulée, la FCF a étendu la base de son programme. Deux projets particuliers méritent qu'on les mentionne : nous avons rempli notre engagement de fournir des publications et des services bilingues et nous avons créé un grand programme relatif aux pêches.

En janvier, nous avons lancé "Biosphère", l'équivalent français de notre publication officielle "International Wildlife". Cet événement a été précédé d'une grande transition au sein de la FCF afin de fournir tous les services bilingues à nos membres et au public. Au cours des cinq prochaines années, nous étendrons le bilinguisme à tous nos programmes et à toutes nos activités. La FCF a, bien sûr, fourni des publications et des services en langue française dans le passé. Les mesures prises au cours des derniers mois nous permettront d'offrir tous les services dans les deux langues officielles. C'est ainsi que nous manifestons notre préoccupation pour la transmission de notre message de conservation à toute la population du Canada.

Nos travaux dans le domaine des pêches font suite à la crise à laquelle risquent de faire face les pêches en eau douce. Nous avons entrepris une grande étude intensive et approfondie de la situation des pêches en eau douce du Canada, afin de fixer les buts et les mesures nécessaires pour une gestion efficace des ressources dont dépend la pêche sportive. Cette étude indépendante portera sur tous les aspects des pêches en eau douce (pêche commerciale, sportive et par les autochtones), y compris la gestion, les affectations, la délivrance des permis, les règlements, les utilisations, les mesures correctives et d'expansion nécessaires, ainsi que les avantages et les coûts sociaux et économiques. L'étude qui est en cours sera terminée vers la fin de 1986. David Griggs, directeur général de l'Évaluation et de la Vérification au ministère fédéral des Pêches et des Océans, a été détaché à la FCF pour deux ans pour nous aider dans cette entreprise.

Environnement Canada

Il y a eu, au cours de cette année, un grave bouleversement au sein d'Environnement Canada qui constitue un important recul pour la conservation de la faune au Canada. La FCF a lancé un important mouvement d'opposition à la décision, prise par l'ancienne Ministre, d'apporter d'importantes coupures budgétaires, notamment

au Service canadien de la faune. Les coupures ont enlevé au Service sa capacité de remplir efficacement son rôle d'organisme fédéral chargé de la faune. Cette mesure, prise sans consulter les provinces ou les organismes de faune, révèle un manque flagrant d'intérêt pour la valeur des ressources fauniques. Notre opposition à ces mesures a été exposée dans la présentation de la FCF au Comité permanent des pêches et des forêts, en février 1985.

La FCF continue d'être grandement perturbée par les mesures et les déclarations de l'ancienne ministre de l'Environnement. Nous avons été offusqués par les récentes déclarations indiquant qu'elle n'avait pas éliminé la possibilité de permettre des activités commerciales d'exploitation forestière et minière dans les parcs nationaux du Canada. Une telle décision constituerait une violation de la loi et de la politique gouvernementale.

En outre, en ce qui a trait aux parcs nationaux, la FCF a participé à un processus de consultation publique relié aux quatre parcs des montagnes. Notre position repose sur le principe que la responsabilité première de Parcs Canada doit être de protéger les ressources des parcs et de les maintenir afin que les parcs demeurent intouchés pour le bénéfice des générations futures. Pour les dossiers, nous nous sommes toujours opposés à tout projet substantiel de développement dans les parcs. Nous avons aussi réitéré nos préoccupations au sujet des incidences de la réduction du personnel du Service canadien de la faune sur la capacité de Parcs Canada de faire des recherches et d'évaluer et de surveiller les incidences environnementales de la mise en oeuvre des plans de gestion des parcs.

Autres sujets

Pendant l'année, la FCF a continué de s'intéresser à divers dossiers, dont je vous donnerai les points saillants brièvement. En plus de nos efforts permanents reliés aux pluies acides, la FCF a commencé à stimuler et à lancer d'autres mesures aux États-Unis, en collaboration avec la National Wildlife Federation, en vue de déclarer conjointement notre mécontentement à l'égard des mesures prises pour poursuivre l'étude de la question, proposées au cours de la réunion entre le Premier ministre Brian Mulroney et le Président Ronald Reagan. Les deux fédérations ont commencé à prendre des mesures, en mars, pour amener les chefs d'État à prendre une décision en faveur d'un plan qui entraînerait une réduction des émissions de soufre dans les deux pays.

Deux présentations méritent également quelques commentaires. En novembre 1984, la FCF a présenté un mémoire à la Commission royale d'enquête sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada dans lequel elle indiquait que les pratiques actuelles de gestion sont suffisantes pour assurer la conservation et la protection des espèces de phoques de l'Arctique et de l'Atlantique nord-ouest et qu'aucune des populations ne semblait menacée ou menacée d'extinction. En décembre 1984, nous avons aussi présenté à la Commission d'enquête sur la politique fédérale des eaux un document énonçant diverses préoccupations fauniques et mettant l'accent sur la détérioration de la quantité et de la qualité de l'eau, ainsi que des habitats tels que les terres humides, qui a d'importantes répercussions négatives sur la faune.

À l'échelle internationale, la FCF a participé à plusieurs réunions reliées à des domaines qui nous préoccupent, par exemple de la CITES à Buenos Aires (Argentine). À la réunion de la CITES, la situation nous a grandement inquiétés : tout

d'abord, il y a eu trois propositions de pays étrangers visant à limiter le commerce international d'espèces canadiennes, malgré les preuves scientifiques indiquant qu'aucune des espèces proposées n'était menacée d'extinction; ensuite, une de ces propositions (le Gerfaut) a été approuvée pour inscription à l'annexe I. Cette apparente indifférence à l'égard des preuves scientifiques nuit à la crédibilité de la Convention.

Par ailleurs, la Fédération a été fière d'être l'hôte au Canada du Prince Albert de Monaco, en septembre 1984, qui venait appuyer les efforts de sa mère, la regrettée Princesse Grace (devenue un des patrons de la FCF peu avant sa mort), en apportant une aide financière au projet du bison d'Athabaska, au Manitoba. Grâce au Fonds de la Princesse Grace, qui a été créé par la Fédération, et sous les auspices de la Fondation canadienne de la faune, 70 000 $ ont été versés pour réduire les coûts associés à ce projet.

Enfin, je m'en voudrais de ne pas mentionner la Conférence sur la Stratégie mondiale de la conservation, coparrainée par la FCF, qui aura lieu du 31 mai au 5 juin 1986, à Ottawa. M. David Munro, expert-conseil de la Fédération canadienne de la faune, fera une présentation sur l'évolution de la conférence jusqu'à maintenant. La FCF encourage tous les secteurs de compétence à s'assurer qu'ils seront représentés à cet événement important. Au Canada, des mesures ont été prises au niveau fédéral par l'entremise d'Environnement Canada. Quelques provinces ont déjà commencé les préparatifs en vue de la conférence. Le rôle des provinces pour la mise en oeuvre de la Stratégie de la conservation est crucial. Nous avons besoin de votre appui.

Projet WILD

L'année dernière, la FCF a fait des propositions invitant les organismes chargés des ressources fauniques à participer à la mise en oeuvre du Projet WILD dans leur secteur de compétence respectif. Nous avons le plaisir d'annoncer que trois provinces ont déjà commencé la mise en oeuvre : l'Alberta (qui avait mené un projet pilote l'année précédente), la Saskatchewan et l'Ontario. Les provinces de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard en sont à l'étape de la planification. Le Fonds mondial pour la nature (Canada) est aussi devenu parrain du programme.

Tous les autres secteurs de compétence ont manifesté leur intérêt pour le Projet WILD. Nous nous attendons à ce que d'autres parrains s'engagent dans les mois qui viennent.

Au moment de la rédaction de notre rapport, environ 5 000 guides avaient été distribués aux parrains actuels. La réaction initiale, à la suite des ateliers, qui est surtout venue de l'Alberta, a indiqué que les enseignants et les éducateurs de plein air s'étaient montrés très positifs.

En août 1985, la FCF sera l'hôte d'un atelier national pour les animateurs, à Ottawa, pour le personnel clé dans le domaine de l'éducation et de la faune. Cet atelier vise à faire connaître à tous les représentants la façon de présenter le Projet WILD dans un milieu d'apprentissage, de préparer et d'organiser des ateliers provinciaux et territoriaux et de mettre en oeuvre le programme dans leur secteur de compétence respectif. Au moment de la rédaction, tous les organismes qui participent actuellement au programme avaient indiqué que leurs représentants seraient présents; la plupart des autres devraient envoyer au moins un délégué.

Aux États-Unis, le Projet WILD a été critiqué par plusieurs groupes de protection et de défense des droits des animaux, y compris par le Fonds international pour le bien-être des animaux (IFAW). Fondamentalement, ils ont indiqué que le choix des sujets dans le guide reflétait une forte tendance vers une attitude d'utilitarisme et de manipulation de la faune. Ils se sont opposés à l'utilisation de mots tels que ressource, exploitation et gestion et ont souligné l'absence de mention directe des groupes de protection des animaux au nombre des organismes chargés des ressources. Le Comité permanent du Projet WILD des États-Unis a récemment passé en revue les principales préoccupations exprimées par ces groupes et portées à son attention et présentera sous peu un rapport sur sa position. La FCF a commencé et continuera à suivre la situation aux États-Unis.

RECOMMANDATIONS DE LA 49e CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LA FAUNE

Recommandation 1 (Remerciements pour l'hospitalité)

Que l'assemblée exprime ses remerciements au gouvernement de la Nouvelle-Écosse, en particulier à l'honorable Kenneth Streatch, à Donald Eldridge, à Merrill Prime, ainsi qu'aux autres membres du ministère des Terres et Forêts, pour l'excellente organisation de cet événement et pour leur hospitalité à l'égard des délégués à la 49e Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

Recommandation 2 (Remerciements pour la réception)

Que l'assemblée exprime ses remerciements à Environnement Canada et au Service canadien de la faune pour la réception offerte la veille de la 49e Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

Recommandation 3 (Remerciements pour le petit déjeuner)

Que l'assemblée exprime ses remerciements à Canards Illimités Canada pour le petit déjeuner offert le 27 juin aux délégués à la 49e Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

Recommandation 4 (Remerciements aux organismes non gouvernementaux)

Que l'assemblée exprime ses remerciements aux participants des organismes non gouvernementaux pour leur contribution au succès de la 49e Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

Recommandation 5 (Absence regrettée de la Colombie-Britannique)

Que l'assemblée exprime ses regrets au gouvernement de la Colombie-Britannique relativement à l'absence de représentants du ministère de l'Environnement de cette province.

Recommandation 6 (Remerciements à J.D. Roseborough, A. Murray et H. Haswell)

Attendu que Doug Roseborough, Al Murray et Hugh Haswell ont, pendant leurs remarquables carrières, participé activement à la gestion de la faune et aux travaux de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune,

en conséquence, les participants à la 49e Conférence fédérale-provinciale sur la faune demandent au Secrétaire de leur transmettre leurs remerciements pour leurs services et leurs meilleurs voeux pour leur retraite.

Recommandation 7 (Thème de la Semaine de la conservation de la faune de 1986)

Attendu qu'il est nécessaire d'établir un lien entre la Semaine de la conservation de la faune et des espèces fauniques bien précises, et

attendu qu'un thème et un message bien choisis pour cet événement pourraient sensibiliser le public, en particulier les enfants des écoles, à la situation et à l'importance de la faune au Canada,

en conséquence, il est recommandé que le thème de la Semaine de la conservation de la faune de 1986 porte sur les espèces menacées d'extinction au Canada.

Recommandation 8 (Thème de la Semaine de la conservation de la faune de 1987)

Attendu que 1987 sera le centenaire du refuge de faune du lac Last Mountain en Saskatchewan, et

attendu que cet événement attirera l'attention sur le passé, le présent et l'avenir des efforts de conservation au Canada, et

attendu que le succès des futurs efforts en ce domaine dépendra de l'enthousiasme, du soutien et de la coopération du gouvernement et du public,

en conséquence, il est recommandé de choisir un thème le plus représentatif possible de l'histoire et de l'avenir de la conservation de la faune au Canada pour la Semaine de la conservation de la faune de 1987.

Recommandation 9 (Poursuite des programmes touchant la faune)

Attendu que les activités du gouvernement du Canada touchant la faune sont régies par des lois du Parlement, la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs de 1917 et la Loi sur la faune du Canada de 1973, et

attendu que ces activités permettent au gouvernement de s'acquitter de ses responsabilités nationales et internationales dans ce domaine, et

attendu que l'appui dont ces activités jouissent auprès du public a été amplement démontré récemment,

en conséquence, il est recommandé que le gouvernement du Canada continue à mettre en oeuvre, en consultation avec les gouvernements des provinces et des territoires et les organismes non gouvernementaux concernés, un solide programme pour le bénéfice de la faune et de ses usagers au Canada.

Recommandation 10 (Préparatifs pour la Conférence de la CITES de 1987)

Attendu que le Canada sera l'hôte de la prochaine réunion des Parties à la CITES en 1987, et

attendu que c'est dès maintenant que les préparatifs concernant cette réunion doivent commencer,

en conséquence, il est recommandé que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les organismes non gouvernementaux nationaux établissent d'étroites relations de travail afin que les positions et préoccupations du Canada soient négociées bien avant la tenue de la prochaine réunion, que les rôles et

responsabilités des membres de la délégation soient clairement définis, que l'administration et les programmes scientifiques de la CITES au Canada reçoivent tout l'appui nécessaire pendant les deux années qui séparent chacune des réunions des Parties et que les réactions et les mesures à prendre pour la résolution des préoccupations canadiennes découlant de la réunion de 1985 soient finalisées aussitôt que possible.

Recommandation 11 (CITES - Adoption de nouvelles procédures)

Attendu que les procédures utilisées à la réunion de Buenos Aires des Parties à la CITES ont suscité un énorme mécontentement, et

attendu que ces procédures semblent avoir entravé les efforts de la délégation canadienne,

en conséquence, il est recommandé que les délégués à la présente conférence incitent le Secrétariat de la CITES à faire adopter des procédures qui tiennent compte des informations techniques fournies lorsque des additions ou des modifications aux listes des espèces visées par la CITES sont envisagées.

Recommandation 12 (Dissolution du CCGO)

Attendu qu'un certain nombre de comités régionaux ou portant sur des espèces précises ont été établis au Canada pour la gestion des ongulés, et

attendu que ces comités de spécialistes atteignent largement les objectifs fixés pour le Comité canadien de gestion des ongulés,

en conséquence, il est recommandé de procéder à la dissolution de ce Comité et de remercier pour leur contribution ceux qui participent ou ont participé à ses travaux.

Recommandation 13 (Date des futures conférences)

Attendu que la Conférence fédérale-provinciale sur la faune a traditionnellement lieu pendant la dernière semaine de juin, et

attendu qu'elle tombe généralement en même temps que le jour de la Saint-Jean-Baptiste, congé statutaire non seulement pour le Parlement du Canada mais aussi pour les résidents du Québec,

en conséquence, il est recommandé d'éviter, à l'avenir, que la Conférence tombe en même temps que ce congé.

Recommandation 14 (Stratégie mondiale de la conservation)

Étant donné l'importance de la Stratégie mondiale de la conservation pour la gestion de la faune dans le contexte de l'utilisation des terres et de la planification des aménagements, et

étant donné la conviction que le processus de formulation de stratégies de conservation donnerait l'occasion aux organismes et groupes d'intérêt oeuvrant dans le domaine de la gestion des ressources d'entamer des consultations fructueuses et aux divers secteurs intéressés d'établir des relations de travail durables et plus constructives, et

étant donné qu'une conférence internationale sur la conservation et le développement, mettant en application la Stratégie mondiale de la conservation, aura lieu à Ottawa du 31 mai au 5 juin 1985, et qu'il est souhaitable que les divers secteurs de compétence canadiens aient des progrès importants à montrer à cet égard,

en conséquence, il est recommandé que les organismes de gestion de la faune participent à la formulation de stratégies de conservation dans les secteurs de compétence où ce processus est déjà engagé et qu'ils encouragent et appuient sa mise en route dans les autres secteurs.

Recommandation 15 (Communiquer au sujet de la faune)

Attendu que les communications sur la faune et sa gestion ont fait l'objet de discussions approfondies pendant la 49e Conférence fédérale-provinciale sur la faune, et

attendu que l'étude de cas et d'événements passés et les connaissances des experts en communications ont révélé que des communications adéquates sont indispensables à la continuation de la gestion de la faune, et

attendu que les répercussions des problèmes fauniques sujets à controverse débordent souvent des cadres des secteurs de compétence concernés,

en conséquence, il est recommandé d'encourager tous les gouvernements à améliorer leurs efforts dans le domaine des communications et à élaborer, mettre en oeuvre et échanger au besoin des plans de communication dans le cadre de leurs programmes de gestion de la faune.

Recommandation 16 (CITES - Création d'un fonds)

Attendu que la réunion de la Conférence des Parties à la CITES aura lieu au Canada en 1987, et

attendu qu'il est important de disposer de fonds suffisants pour la réalisation des activités qui permettront de défendre et d'appuyer les positions du Canada aux yeux des délégations internationales,

en conséquence, il est recommandé que chaque organisme responsable de la gestion de la faune au Canada, ainsi que les organismes non gouvernementaux intéressés, envisagent, au cours des deux prochains exercices financiers, de contribuer à un fonds qui sera établi par le Service canadien de la faune pour appuyer de telles activités.

PARTICIPANTS À LA 49e CONFÉRENCE

Steve Anderson
Division de la faune
Ministère des Terres et des Forêts
C.P. 516
Kentville (N.-É.)
B4N 3X3

R. (Bob) Andrews
Directeur de la faune
Division de la faune aquatique et terrestre
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Plaza Petroleum, Tour Nord
9945 - 108e Rue
Edmonton (Alb.)
T5K 2C9

Peter Austin-Smith
Gestionnaire des ressources fauniques
Ministère des Terres et des Forêts
C.P. 516
Kentville (N.-É.)
B4N 3X3

David Ayles
Président sortant
Fédération de la faune de la Nouvelle-Écosse
18 croissant Carnation
Halifax (N.-É.)
B3R 2E9

H. Bagdadi
Interprète
Section des conférences en langues officielles
Division de l'interprétation
Bureau des traductions
Secrétariat d'État
Ottawa (Ont.)
K1A 0M5

John Baird
Biologiste en chef de la faune
Direction de la faune aquatique et terrestre
Ministère des Ressources naturelles
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1

Robert Bancroft
Biologiste
Ministère des Terres et des Forêts
Immeuble Provincial
11 rue James
Antigonish (N.-É.)
B2G 1R6

Dan Banks
Biologiste
Ministère des Terres et des Forêts
C.P. 610
Baddeck, Comté de Victoria (N.-É.)
B0E 1B0

David Banks
Commis
Ministère des Terres et des Forêts
C.P. 516
Kentville (N.-É.)
B4N 3X3

Bob Bell
Chef
Division de la gestion de la faune
Ministère des Ressources renouvelables
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Yellowknife (T.N.-O.)
X1A 2L9

John Benjamin
Chef de cabinet du Ministre
Ministère des Terres et des Forêts
C.P. 698
Halifax (N.-É.)
B3J 2T9

Jack Berryman
Vice-président administratif
Association internationale des organismes de protection de la faune aquatique et terrestre
1412 - 16th Street, N.W.
Washington (D.C.) 20036
U.S.A.

Sheila Billard (Mme)
Secrétaire
Ministère des Terres et des Forêts
C.P. 698
Halifax (N.-É.)
B3J 2T9

Kenneth A. Brynaert
Vice-président administratif
Fédération canadienne de la faune
1673 avenue Carling
Ottawa (Ont.)
K2A 3Z1

Arthur H. Buck
Président
Comité des Affaires gouvernementales
A.C.J.Z.A.
100 rue Westmorland
Moncton (N.-B.)
E1C 5B2

Frank Cardinal
Directeur régional
Bureau de Peace River
Sac postal 900-26
Édifice Provincial
Peace River (Alb.)
T0H 2X0

R.L. Carter
Sous-ministre
Ministère des Ressources naturelles
Province du Manitoba
Édifice législatif, Pièce 215
Winnipeg (Man.)
R3C 0V8

J. Cinq-Mars
Directeur régional
Région du Québec
Service canadien de la faune
Environnement Canada
1141 route de l'Église
C.P. 10100
Sainte-Foy (Qué.)
G1V 4H5

Lorne Colpitts, Chef
Gestion des habitats
Ministère des Ressources naturelles
Province du Manitoba
C.P. 24
1495 rue St-James
Winnipeg (Man.)
R3H 0W9

Herb Cowburn
Président du Conseil
Canards Illimités Canada
800 croissant Spadina est
Saskatoon (Sask.)
S7K 3H4

Kenneth W. Cox
Coordonnateur du programme national
Habitat faunique Canada
1704 avenue Carling
Ottawa (Ont.)
K2A 1C7

Robert B. Crockett
Crockett McConnell Inc.
Route 3A, Oakhill
C.P. 500
Bridgewater (N.-É.)
B4V 2X6

Tom Crowther
Éditeur, The Daily Gleaner et
The Atlantic Advocate
C.P. 3370
Fredericton (N.-B.)
E3B 5A2

Steve Curtis
Directeur régional
Région de l'Ontario
Service canadien de la faune
Environnement Canada
1725 promenade Woodward
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

Y. Dambergs
Interprète
Section des conférences en langues
officielles
Division de l'interprétation
Bureau des traductions
Secrétariat d'État
Ottawa (Ont.)
K1A 0M5

Barry Diamond
Directeur
Parcs et Récréations
Ministère des Terres et des Forêts
R.R. 1, Belmont
Comté de Colchester (N.-É.)
B0M 1C0

Don Dodds
Professeur
Gestion de la faune
Université Acadia
Wolfville (N.-É.)
B0P 1X0

Yvon Dubé
Directeur général adjoint de la faune
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Gouvernement du Québec
150 boulevard Saint-Cyrille est
Québec (Qué.)
G1R 4Y3

Tony Duke
Biologiste de la faune
Ministère des Terres et des Forêts
C.P. 68
Truro (N.-É.)
B2N 5B8

Don Eldridge
Sous-ministre
Ministère des Terres et des Forêts
C.P. 698
Halifax (N.-É.)
B3J 2T9

Alison Evans (Mme)
Biologiste
Station de recherches biologiques NESIK
C.P. 428
Waverley (N.-É.)
B0N 2S0

Dan Feehan
Technicien
Service international de traduction simultanée
90 Montée de Liesse
Montréal (Qué.)
H4T 1N4

George Finney
Directeur intérimaire
Direction de la recherche sur la faune et de l'interprétation
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

Arthur F. Frayling
Président
International Fur Trade Federation
67 Upper Thames Street
Londres EC4V 3AH
Angleterre

Ray Gilbert
Directeur administratif
Institut de la fourrure du Canada
Pièce 205, C.P. 29
60 rue Bloor ouest
Toronto (Ont.)
M4W 3B8

Allan Glover
Gestionnaire des Maritimes
Canards Illimités Canada
32 rue Church
Amherst (N.-É.)
B4H 3Y6

Paul Gray
Superviseur
Gestion de l'habitat
Division de la gestion de la faune
Ministère des Ressources renouvelables
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Yellowknife (T.N.-O.)
X1A 2L9

Doug Hagan
Superviseur
Programme de développement
Direction de la faune
Ministère des Ressources naturelles
Édifice Whitney, Pièce 2321
Queen's Park
Toronto (Ont.)
M7A 1W3

Ross Hall
Biologiste
Ministère des Terres et des Forêts
626 chemin College
Bible Hill
Comté de Colchester (N.-É.)
B2N 2R2

William (Bill) Hall
Chef de section
Gestion du gibier
Division de la faune aquatique et terrestre
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Édifice Bramalea, 5e étage
9920 - 108e Rue
Edmonton (Alb.)
T5K 2C9

Jeanne Halleran (Mme)
Coordonnatrice de la logistique
Fédération de la faune de la C.-B.
C.P. 10
Kaslo (C.-B.)
V0G 1M0

Michael Halleran
Directeur des Communications
Fédération de la faune de la C.-B.
C.P. 10
Kaslo (C.-B.)
V0G 1M0

Dave Harris
Biologiste
Ministère des Terres et des Forêts
Coxheath Depot
R.R. 6, Sydney
Comté du Cap Breton (N.-É.)
B1P 6T2

Hans Heinrich Hatlapa
Président C.I.C.
Kommission Environment
2351 Grossenaspe
OB Neununster (Holst)
République fédérale d'Allemagne

Joseph Y. Hickman
Président sortant
Fédération canadienne de la faune
2898 promenade Doug Smith
Halifax (N.-É.)
B3L 3T7

Harry E. Hodgdon
Directeur administratif
The Wildlife Society
5410 Grosvenor Lane
Bethesda (Maryland) 20814
U.S.A.

Barry Hughson
Scientifique de la faune
Parcs Canada
Environnement Canada
2e étage, Tour Nord
Les Terrasses de la Chaudière
Ottawa (Ont.)
K1A 1G2

Monte Hummel
Président
Fonds mondial pour la nature (Canada)
Pièce 201
60 avenue St-Clair est
Toronto (Ont.)
M4T 1N5

Jim Inder
Sous-ministre adjoint
Parcs, Loisirs et Faune
Ministère de la Culture, des Loisirs et de la Jeunesse
Province de Terre-Neuve
C.P. 4750
Saint-Jean (T.-N.)
A1C 5T7

J.A. (Tony) Keith
Directeur régional intérimaire
Région de l'Ouest et du Nord
Service canadien de la faune
Environnement Canada
1000, 9942 - 108e Rue
Edmonton (Alb.)
T5K 2J5

Gordon R. Kerr
Adjoint au directeur général
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

Alanna Koch (Mme)
Adjointe au Ministre
Ministère des Parcs et des Ressources renouvelables
Pièce 340
Édifice Législatif
Regina (Sask.)
S4S 0B3

Gregory T. Koeln
Directeur
Habitat Inventory and Evaluation
Ducks Unlimited Inc.
One Waterfowl Way at Gilmer Road
Long Grove (Illinois) 60047-0216
U.S.A.

Elmer Kure
Directeur
Relations publiques environnementales
Alberta Fish and Game Association
C.P. 2100, R. 1
Innisfail (Alb.)
T0M 1A0

Lance Laviolette
Division de la faune
Ministère des Terres et des Forêts
C.P. 516
Kentville (N.-É.)
B4N 3X3

Kevin Lloyd
Superviseur
Gestion des populations fauniques
Ministère des Ressources renouvelables
Yellowknife (T.N.-O.)
X1A 2L9

F. Longhurst (Mme)
Interprète
Section des conférences en langues officielles
Division de l'interprétation
Bureau des traducteurs
Secrétariat d'État
Ottawa (Ont.)
K1A 0M5

A.J. (Sandy) Macaulay
Biologiste en chef
Canards Illimités Canada
1190 rue Waverly
Winnipeg (Man.)
R3T 2E2

Hugh MacIsaac
Ministère des Terres et des Forêts
C.P. 698
Halifax (N.-É.)
B3J 2T9

Linda Maltby (Mme)
Conseillère spéciale et coordonnatrice de la planification
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

S.F. Manuel
Sous-ministre
Ministère de la Culture, des Loisirs et de la Jeunesse
Province de Terre-Neuve
C.P. 4750
Saint-Jean (T.-N.)
A1C 5T7

Hon. William Mathews, M.H.A.
Ministre de la Culture, des Loisirs et de la Jeunesse
Province de Terre-Neuve
C.P. 4750
Saint-Jean (T.-N.)
A1C 5T7

Hon. Colin Maxwell, M.L.A.
Ministre des Parcs et des Ressources renouvelables
Province de la Saskatchewan
Immeuble Législatif, Pièce 340
Regina (Sask.)
S4S 0B3

Douglas McKone
Conseiller principal
Écologie des pêches
Pêches et Océans Canada
200 rue Kent
Ottawa (Ont.)
K1A 0E6

Doug McLeod
Chef de cabinet du Ministre
Ministère des Terres et des Forêts
C.P. 698
Halifax (N.-É.)
B3J 2T9

Hon. George McMahon, M.L.A.
Ministre des Affaires communautaires et culturelles
Province de l'Île-du-Prince-Édouard
11 rue Kent
C.P. 2000
Charlottetown (Î.-P.-É.)
C1A 7N8

Barry Meadows
Directeur
Direction de la faune aquatique et terrestre
Ministère des Ressources naturelles
Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1

John Mills
Technicien
Ministère des Terres et des Forêts
C.P. 516
Kentville (N.-É.)
B4N 3X3

Don Minnich
Deputy Associate Director
Wildlife Management
US Fish and Wildlife Service
Department of the Interior
18th and C Streets N.W.
Room 3252
Washington (D.C.) 20240
U.S.A.

Denis Minty
Coordonnateur de l'information et de l'éducation
Ministère de la Culture, des Loisirs et de la Faune
C.P. 4750
Saint-Jean (T.-N.)
A1C 5T7

Hugh Monahan
Directeur
Direction de la faune aquatique et terrestre
Ministère des Ressources renouvelables
Gouvernement du Yukon
C.P. 2703
10 chemin Burns
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2C6

Rick Morgan
Vice-président administratif
Ontario Federation of Anglers and Hunters
C.P. 28
Peterborough (Ont.)
K9J 6Y5

David Munro
Fédération canadienne de la faune
2513 avenue Amherst
Sydney (C.-B.)
V8L 2H3

Allan Murray
553 avenue View Royal
Victoria (C.-B.)
V9B 1B9

David Neave
Directeur administratif
Habitat faunique Canada
1704 avenue Carling, Pièce 301
Ottawa (Ont.)
K2A 1C7

Sylvia Normand (Mme)
Adjointe au Secrétaire
Conférence fédérale-provinciale sur la faune
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

Mike O'Brien
Biologiste
Ministère des Terres et des Forêts
C.P. 23, Site 2, R.R. 1
Waverley, Comté de Halifax (N.-É.)
B0N 2S0

Ellen O'Connor (Mme)
Ministère des Terres et des Forêts
C.P. 698
Halifax (N.-É.)
B3J 2T9

James H. Patterson
Directeur
Direction des oiseaux migrateurs
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

Art Patton
Gestionnaire
Ressources fauniques
Ministère des Terres et des Forêts
C.P. 516
Kentville (N.-É.)
B4N 3X3

Fred Payne
Gestionnaire
Ressources fauniques
Ministère des Terres et des Forêts
C.P. 516
Kentville (N.-É.)
B4N 3X3

Doreen Pearson (Mme)
Ministère des Terres et des Forêts
C.P. 698
Halifax (N.-É.)
B3J 2T9

Brian O. Pelchat
Biologiste principal (Gros gibier)
Ministère des Ressources renouvelables
Gouvernement du Yukon
C.P. 2703
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2C6

E.W. (Casey) Pendergast
Gestionnaire
Application règlementaire et Sécurité des chasseurs
Ministère des Terres et des Forêts
C.P. 698
Halifax (N.-É.)
B3J 2T9

D.G. Pike
Directeur
Division de la faune
Ministère de la Culture, des Loisirs et de la Jeunesse
C.P. 4750
Saint-Jean (T.-N.)
A1C 5T7

Douglas K. Pollock
Directeur
Direction de la gestion et de l'administration
Service canadien de la faune
Secrétaire, Conférence fédérale-provinciale sur la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

Daniel A. Poole
Président
Wildlife Management Institute
Suite 725
1101 - 14th Street, N.W.
Washington (D.C.) 20005
U.S.A.

James R. Potter
Directeur
Federation of Alberta Naturalists
C.P. 413
Blackfalds (Alb.)
T0M 0J0

W.H. (Bill) Prescott
Directeur régional intérimaire
Région de l'Atlantique
Service canadien de la faune
Environnement Canada
C.P. 1590
Sackville (N.-B.)
E0A 3C0

Merrill H. Prime
Directeur
Division de la faune
Ministère des Terres et des Forêts
C.P. 516
Kentville (N.-É.)
B4N 3X3

David Quinton
Producteur
Land and Sea
C.P. 12010
Saint-Jean (T.-N.)
A1B 3T8

Carl Radimer
Rédacteur en chef
Informart, Pièce 511
1661 avenue Portage
Winnipeg (Man.)
R3J 3T7

Wayne Roddick
Conseiller en communications
Habitat faunique Canada
1704 avenue Carling, Pièce 301
Ottawa (Ont.)
K2A 1C7

Barry Sabean
Gestionnaire
Ressources fauniques
Ministère des Terres et des Forêts
C.P. 516
Kentville (N.-É.)
B4N 3X3

Gary Saunders
Ressources forestières
Ministère des Terres et des Forêts
C.P. 68
Truro (N.-É.)
B2N 5B8

Ron Seney
Sentinel Safety Consultants
C.P. 1523
Wolfville (N.-É.)
B0P 1X0

Gregg Sheehy
Directeur de la conservation
Fédération canadienne de la nature
75 rue Albert, Pièce 203
Ottawa (Ont.)
K1P 6G1

James Shepard
Directeur
Opérations nationales/internationales
Ducks Unlimited Inc.
1 Waterfowl Way at Gilmer Road
Long Grove (Illinois) 60047-0216
U.S.A.

Dennis Sherratt
Directeur de la faune
Ministère des Parcs et des Ressources renouvelables
Province de la Saskatchewan
3211 rue Albert
Regina (Sask.)
S4S 5W6

Roger Simmons, M.H.A.
Membre de "Fortune-Hermitage"
Chambre des Communes
Édifice de la Confédération
Saint-Jean (T.-N.)
A1C 5T7

Arthur Smith
Directeur
Ministère des Affaires communautaires et culturelles
Province de l'Île-du-Prince-Édouard
Édifice Jones
11 rue Kent
C.P. 2000
Charlottetown (Î.-P.-É.)
C1A 7N8

Dale Smith
Gestionnaire, Planification des parcs
Division des parcs
Ministère des Terres et des Forêts
R.R. 1
Belmont
Comté de Colchester (N.-É.)
B0M 1C0

John Smith
Directeur principal
Planification des programmes
Ministère des Terres et des Forêts
C.P. 698
Halifax (N.-É.)
B3J 2T9

Kirk Smith
Coordonnateur de l'information publique
Institut de la fourrure du Canada
Pièce 205, C.P. 29
60 rue Bloor ouest
Toronto (Ont.)
M4W 3B8

R. Keith Smith
Principal
Centre de vulgarisation agricole
1129 avenue Queens
Brandon (Man.)
R7A 1L9

Ian Stirling
Chercheur scientifique
Région de l'Ouest et du Nord
Service canadien de la faune
Environnement Canada
1000, 9942 - 108e Rue
Edmonton (Alb.)
T5K 2J5

Jim Stoner
Directeur régional intérimaire
Région du Pacifique et du Yukon
Service canadien de la faune
Environnement Canada
C.P. 340
Delta (C.-B.)
V4K 3Y3

Hon. Kenneth Streatch
Ministre des Terres et des Forêts
C.P. 698
Halifax (N.-É.)
B3J 2T9

Bert Tétreault
Directeur général
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

James Tessier
Chef de cabinet du Ministre
Ministère de la Culture, des Loisirs
et de la Jeunesse
Province de Terre-Neuve
C.P. 4750
Saint-Jean (T.-N.)
A1C 5T7

Ross C. Thompson
Chef de la gestion de la faune
Division de la faune
Ministère des Ressources naturelles
C.P. 24, 1495 rue St-James
Winnipeg (Man.)
R3H 0W9

Assegid Tirunem
Garde-chasse - Éthiopie
a/s Université Acadia
Wolfville (N.-É.)
B0P 1X0

Art Tobin, Président
Fédération de la faune de la
Nouvelle-Écosse
Chemin Victoria
North Sydney
Comté du Cap Breton (N.-É.)

Paul Tufts, Biologiste
Ministère des Terres et des Forêts
10 chemin Starr
Yarmouth (N.-É.)
B5A 2T1

Neil van Nostrand
Gestionnaire, Ressources fauniques
Ministère des Terres et des Forêts
C.P. 516
Kentville (N.-É.)
B4N 3X3

John A. Waugh
Gestionnaire régional de l'Est
Canards Illimités Canada
C.P. 61
Amherst (N.-É.)
B4H 3Y6

Leonard Werner, Président
Compagnie de la Baie d'Hudson
Vente de fourrure au Canada Limitée
65 avenue Skyway
Rexdale (Ont.)
M9W 6C7

Laurel Whistance-Smith (Mme)
Superviseur
Développement de la vulgarisation
Division de la faune
Ministère des Ressources naturelles
Queen's Park
Toronto (Ont.)
M7A 1W3

W. (Bill) Young, Président
Canadian Forestry Association of
British Columbia
410 - 1200 rue Pender ouest
Vancouver (C.-B.)
V6E 2S9